

# DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

---

*Revue de l'Université de Bruxelles*, quarante-cinquième année,  
Bruxelles : Université Libre de Bruxelles, 1940.

[http://digistore.bib.ulb.ac.be/2010/DL2503255\\_1940\\_000\\_045.pdf](http://digistore.bib.ulb.ac.be/2010/DL2503255_1940_000_045.pdf)

---

**Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en  
matière de droit d'auteur.**

Elle a été publiée par l'**Université Libre de Bruxelles**  
et numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'ULB.

**Tout titulaire de droits sur l'œuvre ou sur une partie de l'œuvre ici reproduite  
qui s'opposerait à sa mise en ligne est invité à prendre contact avec la  
Digithèque de façon à régulariser la situation (email : [bibdir@ulb.ac.be](mailto:bibdir@ulb.ac.be)) .**

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette  
œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les  
Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site  
<http://digitheque.ulb.ac.be/>



**En raison des circonstances, la Revue de l'Université ne pourra paraître que deux fois pendant l'année académique 1939-1940.**

**Le Comité de rédaction de la Revue prie ses lecteurs de bien vouloir l'en excuser.**

# REVUE

DE

# L'UNIVERSITÉ

## DE BRUXELLES

---

### SOMMAIRE :

Paul HYMANS ..... Adolphe Max ..... 1

#### Articles originaux :

Paul HYMANS ..... La situation de l'Université pendant la  
CV<sup>e</sup> année académique ..... 3

Henri DE PAGE ..... Droit naturel et positivisme juridique ..... 30

Suzanne TASSIER ..... Un grand centre historique américain : La  
Hoover Library ..... 68

M. B. S. CHLEPNER ..... La science économique devant l'opinion pu-  
blique ..... 81

Alfred STERN ..... Qu'est-ce que la Philosophie? ..... 98

#### Variétés :

P. DE REUL et F. DELATTE ... Chronique des études anglaises ..... 116

Paul M. G. LEVY ..... Puissance de la Presse ..... 143

#### Dissertation de Doctorat présentée à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Bruxelles :

Sylvain DE COSTER ..... Le problème de l'existence chez Kant ..... 159

#### Bibliographie.

---

**Le numéro : fr. 10.00**

---

BRUXELLES  
SECRETARIAT DE LA REVUE DE L'UNIVERSITE  
50, AVENUE DES NATIONS

# REVUE DE L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

---

**REDACTION et ADMINISTRATION :** Adresser les revues, les livres et toutes les communications (abonnements, annonces, changements d'adresse, etc.) à M<sup>lle</sup> A. FRÈRE, secrétaire de la *Revue*, 50, avenue des Nations, à Bruxelles.

## ABONNEMENTS :

La *Revue* paraît quatre fois par an. Elle publie tous les ans 600 pages de texte environ. Les abonnements partent du mois d'octobre et sont pris pour une année.

Etudiants de l'Université de Bruxelles.....	10 fr. par an.
Abonnés de Belgique.....	20 fr. »
Abonnés étrangers .....	30 fr. »

Les personnes inscrites aux cours de l'École des sciences politiques et sociales, de l'École de commerce et de l'École de pédagogie jouissent de la même réduction que les étudiants.

Compte chèques postaux N° 37189.

---

**BIBLIOGRAPHIE.** — Il sera rendu compte dans la mesure du possible des ouvrages dont un exemplaire parviendra à la Rédaction de la REVUE.

Ces ouvrages seront ensuite déposés à la Bibliothèque de l'Université.

## EN VENTE :

Les dix-neuf premières années de la *Revue de l'Université*, 19 volumes brochés de 800 pages, sont en vente au prix net de 25 francs le volume.

## COMITÉ DE RÉDACTION :

MM. **Charles Beckenhaupt**, professeur à l'Université; **Lucien Beckers**, membre du Conseil d'Administration de l'Université; **Albert Dalcq**, professeur à l'Université; **Paul Decoster**, professeur à l'Université; **Paul de Reul**, professeur à l'Université; **Marc de Selys-Longchamps**, professeur honoraire de l'Université; **Albert Dustin**, directeur de l'Université; **Alfred Errera**, professeur à l'Université; M<sup>lle</sup> **Andréa Frère**, secrétaire de la *Revue*; **Léon Leclère**, professeur honoraire de l'Université; **Charles Pergameni**, professeur à l'Université; **Charles Van den Borren**, secrétaire général de l'Institut des Hautes-Etudes; **Hector Van de Walle**, professeur à l'Université; **Marcel Vauthier**, professeur à l'Université; M<sup>me</sup> **Bogaert-Verhoogen**, assistant à l'Université.

Bureau délégué pour l'année académique 1939-1940.

*Président :* M. PAUL DE REUL; *Membres :* MM. CHARLES BECKENHAUPT, MARC DE SÉLYS-LONGCHAMPS; *Secrétaires :* M<sup>lle</sup> ANDRÉA FRÈRE, M. HECTOR VAN DE WALLE.

## **Adolphe MAX**

qui a disparu fut l'une des plus parfaites incarnations de notre idéal.

La perte qui nous a frappés est irréparable. L'Université est dans le deuil et chacun de nous sent en lui-même la douleur de la séparation.

Formé à l'Université, pénétré de son esprit et de ses principes, Adolphe Max n'a cessé dans ses hautes fonctions de veiller au développement de notre œuvre de science et d'enseignement, et la Ville de Bruxelles sous son inspiration a accordé à l'Université l'appui le plus efficace et le plus généreux.

Par la noblesse d'une attitude dont le souvenir est plus émouvant que jamais, il apparaît aux yeux de la Nation et du Monde comme le symbole des plus hautes vertus civiques.

A son retour de captivité en Allemagne, il fut élu unanimement Président d'honneur de l'Université.

Pendant trente ans, nous avons eu, à chaque moment décisif, la constante certitude de son dévouement, de ses conseils, de sa collaboration.

Il tenait à présider toutes nos cérémonies académiques. Et l'affection de tous montait autour de lui.

Nous saluons sa personne, ses services, sa gloire que l'histoire consacra.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

PAUL HYMANS,  
*Ministre d'Etat.*

# La situation de l'Université pendant la CV<sup>e</sup> année académique

FAB

M. Paul HYMANS,

Ministre d'Etat,  
Président du Conseil d'Administration de l'Université.

---

Les graves évènements dont l'ombre recouvre la Belgique ont déterminé la décision prise par les quatre Universités du pays de renoncer cette année aux séances solennelles qui, traditionnellement inaugurent l'année académique nouvelle.

La séance de rentrée avait le décor et l'accent d'une fête.

On ne saurait, le cœur léger, la célébrer à l'heure où la cause nationale appelle des centaines de milliers d'hommes sous les armes, afin de veiller à la garde du territoire et de l'indépendance.

Mais l'œuvre doit continuer. L'esprit ne peut chômer. L'éducation de la jeunesse ne peut être négligée. Il faut assurer le présent et préparer l'avenir.

Des mesures ont été prises pour parer à l'absence des membres du corps professoral requis par la mobilisation militaire, et pour permettre aux étudiants qui comptaient se présenter aux examens d'octobre de retarder l'épreuve à leur gré jusqu'à la fin de l'année.

Le Recteur porte actuellement l'uniforme. Il revient parmi nous dès que ses obligations lui en laissent la faculté. Nous demeurons en contact avec lui et lui adressons le témoignage de notre fervente fidélité.

Nos professeurs de nationalité française et polonaise sont appelés au service de leur pays.

Ils vont défendre une grande cause. Nos vœux ardents les accompagnent. A nos collaborateurs polonais nous exprimons l'émotion dont nos cœurs ont vibré au spectacle de la tragique

épreuve qui frappe la noble Pologne et le souhait d'une heureuse renaissance.

\*  
\*\*

Avant de retracer la vie de notre vaste cité universitaire, bruisante d'activité pendant l'année écoulée, allons au champ des morts, honorer la mémoire des amis disparus.

Inclinons-nous d'abord sur la tombe d'Emile VANDERVELDE, Grand parlementaire, homme d'État, chef de parti, il fut au premier rang de la forte génération qui, dans le dernier demi siècle, prépara et conduisit l'évolution sociale du pays et organisa la démocratie belge.

Il s'était formé à l'Université; arrivé à la plénitude du talent et de la renommée, il s'associa à ses travaux.

Il fut membre du Conseil Scientifique de l'Institut de Sociologie et pendant quelques années il enseigna l'histoire des doctrines sociales avec l'autorité que lui conféraient ses études scientifiques, ses dons didactiques et l'expérience recueillie chez nous et à l'étranger.

Le Conseil d'Administration lui conféra le 12 juin 1937 le titre de Professeur honoraire.

Socialiste et marxiste dès qu'il entra dans la carrière, Vandervelde grandit avec le parti dont il avait adopté les doctrines. Il se voua à toutes les entreprises de relèvement de la classe ouvrière. Il rêvait pour elle la suprématie politique.

Il ne fléchit jamais dans la poursuite de l'idéal qui avait illuminé sa jeunesse. La constance désintéressée de ses convictions, la continuité de son action jusqu'aux derniers jours, lui valurent, dans le monde entier, une popularité faite de respect et d'attachement, et chez ceux qui s'éloignaient de ses idées l'estime qu'inspire la loyauté du caractère et de la pensée. Son éloquence, sa haute culture embellissaient sa physionomie morale.

Quand sonnèrent les heures du devoir national, il accepta de servir le pays et de partager les charges et les responsabilités du pouvoir. Il fut ministre pendant la guerre de 1914 et après la guerre dans les cabinets d'union pour la reconstruction de l'économie et des finances. Il siégea à la Conférence de la Paix et à la Société des Nations.



En lui nous saluons une des grandes figures de la Belgique contemporaine.

Paul DE COSTER, dont l'enseignement fut une des lumières de la Faculté de Philosophie, s'est éteint brusquement quelques semaines après avoir, pour des raisons de santé, abandonné sa chaire.

DE COSTER était un métaphysicien. Passionné pour ses idées il les a exposées dans une œuvre dense et homogène. D'un abord malaisé, elle exige l'effort d'une initiation mais apporte à celui qui a su la pénétrer, de hautes émotions intellectuelles.

DE COSTER approfondissait les problèmes de l'activité spirituelle et construisit une doctrine à laquelle, dans son ultime ouvrage, *De l'Unité métaphysique*, il donna sa suprême expression. Il démontre et proclame la souveraineté de la conscience. Aucun principe, aucune catégorie, aucun dieu, écrit un de ses disciples, n'ont de pouvoir sur elle. Livrée à elle-même, elle poursuit l'éternelle aventure. (1)

Un philosophe éminent de France, M. Louis LAVELLE consacra à De Coster, peu après sa mort, un feuilleton remarquable dans un grand journal de Paris. Nous y lisons un sensationnel hommage au métaphysicien, à sa méthode, à sa sereine conception du « règne de la pensée ». Ses livres, dit M. Lavelle, sont les témoignages les plus émouvants d'une existence consacrée à la méditation la plus pure et la plus austère soutenue par une foi incomparable dans la puissance de l'esprit et dans la valeur suprême de cet acte de penser dont dépendent à la fois la signification du réel et la gravité de la vie. (2)

Nul, plus que DE COSTER, écrit encore un de ses disciples, ne défendit le libre examen. Il le faisait avec sa pénétration et sa décision habituelles. (3)

Il fut, pour ses élèves, un guide, un ami, un soutien dans les heures de tristesse et de joie. Il laisse sa marque sur beaucoup de jeunes âmes qui se confièrent à lui.

D'autres deuils nous ont affligés.

Nous avons perdu notre ami Ernest MAHAIM, qui vivait dans la retraite après une longue et féconde carrière. Professeur à

---

(1) Jacques GÉRARD, *Le Flambeau*, 15 juillet 1939.

(2) *Le Temps*, 2 juillet 1939.

(3) *Bulletin de l'Union des Anciens Etudiants*.

l'Université de Liège, correspondant de l'Institut de France, Docteur honoris causa des Universités de Glasgow et de Genève, il dirigea l'Institut de Sociologie Solvay.

Il compte parmi les fondateurs de la législation de protection du travailleur. Il collabora au Traité de Versailles et représenta longtemps la Belgique à Genève, dans le Bureau International du Travail qu'il présida pendant deux ans. Il s'était créé dans les milieux européens par sa science, son tact, son sens politique, une position éminente, entourée de sympathie et de respect.

La mort a frappé M. Maurice PHILIPPSON, à l'âge de la maturité. Il avait passé à l'Université une grande partie de sa vie, d'abord comme assistant au laboratoire de microscopie à la Faculté des Sciences, puis comme professeur de physiologie animale. Il écrivit en même temps qu'il enseigna et créa un Centre d'Etudes de Physique biologique, auquel, en signe de reconnaissance, nous donnâmes le nom de Laboratoire Maurice Philippson.

Il abandonna sa chaire pour aider, dans la direction d'un grand établissement de crédit, son père qui fut souvent le conseiller financier de l'Etat, dans la crise qui suivit la guerre.

Il resta néanmoins très attaché à l'Université. Ancien Président de l'Union des Anciens Etudiants, il siégea au Conseil d'Administration. C'était un collègue charmant, un philanthrope, un défenseur des justes causes. Nous avons perdu en lui un ami éminent et dévoué.

Le Docteur Edgard ZUNZ, Professeur à la Faculté de Médecine, nous a été soudainement enlevé. Ses travaux et ses recherches dans le domaine de la pharmacodynamie, de la physiologie et de la thérapeutique, lui avaient acquis une notoriété qui s'étendait au delà de nos frontières.

Agrégé de la Faculté de Médecine dès 1906, il fut nommé, en 1919, professeur ordinaire et Directeur du laboratoire de Pharmacodynamie et de Thérapeutique. Durant la guerre, il avait été attaché à l'ambulance de l'Océan, à La Panne; il s'y distingua par son courage et par la haute tenue scientifique qu'il parvint à imprimer, malgré les circonstances, à toutes les missions dont il fut chargé.

Membre de l'Académie de Médecine depuis 1919, il en fut élu Président en 1934.

Il y a un mois à peine, nous apprenions le décès de M. Guillaume DUFLOU, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, qui venait, après de longs labeurs, d'atteindre la limite d'âge et de se voir conférer l'honorariat.

M. DUFLOU, spécialiste de la philologie germanique, et plus particulièrement de la philologie néerlandaise, avait contribué par ses qualités pédagogiques à la formation de germanistes de talent.

La modestie et l'amabilité de l'homme s'ajoutaient à ses mérites scientifiques, et nous laissent un affectueux souvenir.

L'Université salue encore la mémoire de trois de ses professeurs honoraires.

M. Georges HEUPGEN, ancien député, Vice-Président du Tribunal de Mons, enseigna l'histoire parlementaire et législative à l'Ecole des Sciences politiques et sociales et consacra de substantielles leçons aux questions de politique générale. Nourries de faits et d'observation elles s'animaient de fortes convictions.

M. Albert REYCHLER avait été un professeur très écouté de minéralogie et de physicochimie.

M. Louis MAINGIE, maître dans la science et la technique des assurances en enseigna la théorie pendant près de vingt ans à l'Ecole de Commerce.

Enfin, nous avons à regretter la mort de M. le Docteur Adrien LIPPENS, Agrégé de l'Université et grand mutilé de guerre, qui, de 1931 à 1934, siégea au Conseil Académique en qualité de délégué des Agrégés.

Une solennelle séance académique qui rassembla dans la grande salle de l'Université le corps professoral, les étudiants et le monde scientifique, fut dédiée à la mémoire d'Ernest Solvay.

Le 17 novembre 1938, nous célébrâmes le centième anniversaire de la naissance du grand citoyen, homme de science, créateur d'idées et de richesses, apôtre et réformateur, à qui l'Université doit la fondation de ses Instituts de Physiologie et de Sociologie et de son Ecole de Commerce.

Le Roi tint, par sa présence, à s'associer à cette communion du souvenir.

Après le Président, notre illustre ami le Docteur Jules BORDET, rappela les débuts, le rôle social, les œuvres, les vertus civiques et privées d'Ernest SOLVAY.

Dans leurs paroles, dans la foule qui les entendit on sentit vibrer l'âme universitaire.

\*  
\* \*

Nous venons de remplir un pieux devoir en commémorant les œuvres et les services de nos morts et en évoquant de belles et chères physionomies de la famille universitaire.

Tournons-nous vers les vivants, les anciens et les nouveaux.

Le Conseil d'administration a élu membre permanent, un ingénieur distingué, M. Henri SPECIAEL, qui a l'expérience des grandes entreprises industrielles et en qui, à diverses reprises, l'Université a trouvé un appui. Nous comptons sur sa clairvoyante collaboration à la direction de notre institution.

Nous avons conféré le titre de professeur honoraire à M. Maurice ANSIAUX, Professeur à la Faculté de Droit, à l'Ecole de Commerce et à l'Ecole des Sciences Politiques et Sociales, ancien Recteur, Membre de l'Académie Royale de Belgique, Docteur Honoris Causa des Universités de Paris, de Lyon, de Toulouse et de Caen.

Après une longue et féconde carrière scientifique, que prolongeront sans doute de remarquables travaux, l'inexorable limite d'âge l'oblige à quitter les chaires qu'il occupe depuis plus de quarante ans.

On sait l'influence de son œuvre dans le monde économique belge et l'accueil qu'elle a trouvé dans les milieux scientifiques étrangers.

Ses amis, ses collègues et ses élèves, l'Université tout entière s'associeront bientôt dans l'hommage qui lui sera rendu au cours d'une manifestation projetée en son honneur.

M. Edouard WILLEMS a dû aussi abandonner, après dix-huit ans d'enseignement, sa chaire d'anthropologie à l'Ecole des Sciences Politiques et Sociales.

Il fut l'objet, lors de sa dernière leçon, d'une chaleureuse manifestation de gratitude et d'amitié.

Nous n'oublierons pas, outre les mérites du professeur, la générosité qu'il témoigna en créant un fonds destiné à venir en aide chaque année aux étudiants se trouvant momentanément dans une situation difficile.

M. Armand HALLEUX, qui faisait à la Faculté des Sciences Appliquées un cours sur la tarification de l'énergie électrique malgré de multiples et importantes activités en dehors de l'Université, s'est vu contraint d'abandonner son enseignement. Nommé professeur honoraire, il demeure étroitement attaché à notre Institution. Il siège en qualité de membre permanent, au Conseil d'Administration, où ses avis sont précieux.

L'Université a conféré le titre de Docteur Honoris Causa de la Faculté de Droit à M. Paul LECLERCQ, au moment où il quittait les hautes fonctions de Procureur Général à la Cour de Cassation.

Ce solennel hommage était dû à un grand magistrat, qui avait continué, au sommet de notre Ordre judiciaire, les traditions de son illustre aïeul, Mathieu Leclercq, l'un des auteurs de la Constitution belge, et qui, par ses avis, exerça souvent une action décisive sur l'évolution de la jurisprudence et l'interprétation des lois.

Sa profonde connaissance du Droit, la fermeté du caractère, la droiture de la pensée, lui ont donné un prestige considérable dans la magistrature et le monde juridique.

\*  
\*\*

Des réformes, des créations, le développement de l'outillage scientifique, le perfectionnement des méthodes et des programmes ont marqué la dernière année académique.

Le 8 juin dernier, dans une cérémonie imposante, à laquelle la présence du Roi accompagné des Ministres de l'Instruction Publique et de la Santé Publique, donna un grand éclat, l'Université et la Commission d'Assistance Publique inaugurèrent les Instituts Jules Bordet et Paul Heger, consacrés à l'étude et au traitement des tumeurs cancéreuses et à l'hospitalisation des malades.

Ces Instituts forment, en face de l'Ecole de Médecine et à côté de l'Hôpital Saint-Pierre, un imposant ensemble architec-

tural dont la conception, de style moderne, appartient à M. Stanislas Jasinski et à M. Gaston Brunfaut.

Dans le discours qu'il prononça au cours de cette solennité, le Président de l'Université rappela les origines et les progrès de la lutte poursuivie contre le cancer par l'Université avec l'aide de la Commission d'Assistance Publique.

L'Union Minière ayant mis à la disposition de l'Université les quantités nécessaires du radium qu'elle extrait des mines rocheuses du Congo, un Conseil Supérieur du Service des Tumeurs fut créé en 1924.

Le Président continua en ces termes : « Sous l'impulsion des DEPAGE, BAYET, Paul VANDERVELDE, BORDET, VERHOOGEN, DUSTIN et MURDOCH, le premier Centre universitaire fut organisé sur les terrains appartenant à la Commission d'Assistance publique à Jette, à côté de l'Hôpital Brugmann.

» Les pouvoirs publics nous aidèrent largement à la réalisation de cette entreprise.

» Le traitement par les radiations, les recherches de la radiophysique et de la radiobiologie furent dès 1925, confiées au professeur MURDOCH, afin de combattre toutes les affections néoplasiques par la curiethérapie et par l'application des Rayons X.

» Cette thérapeutique s'allia souvent aux interventions chirurgicales dont le professeur DANIS d'abord, puis le docteur René LOICQ assumèrent la direction.

» Les travaux anatomo-pathologiques furent conduits par le professeur Albert DUSTIN qui devint président du Conseil supérieur.

» L'organisation donna des résultats encourageants. Les statistiques du professeur MURDOCH montrèrent que l'établissement de Bruxelles s'inscrivait parmi ceux qui dans le monde obtenaient les résultats les plus favorables. Le succès grandissant, la nécessité d'une prompt action thérapeutique, dont la rapidité accroît les chances de guérison, imposèrent le devoir de développer l'œuvre qui donnait de si rassurantes promesses.

» Consciente de la responsabilité morale qui lui incombait, l'Université mit tout en œuvre pour assurer le diagnostic précoce des affections cancéreuses.

» Toutes les disciplines médicales participèrent aux recherches poursuivies en vue de la guérison du cancer. La Commis-

sion d'Assistance publique nous réserva l'accueil le plus sympathique lorsque nous lui proposâmes de rapprocher le Centre de notre Ecole de Médecine. Nous disposions, en effet, à l'angle des rues aux Laines et de la Gendarmerie, d'un terrain dont nous fîmes apport lors de la conclusion de la convention intervenue entre nos deux Institutions. C'est là que la Commission d'Assistance publique érigea les bâtiments de sobre et clair aspect que nous inaugurons aujourd'hui et dont l'ordonnance intérieure est parfaitement appropriée à leur destination. L'Université se chargea d'équiper les services du traitement et des recherches par les radiations; elle les dota d'un outillage perfectionné. Nous reçûmes l'appui de membres du Gouvernement, des Amis de l'Université, de tous ceux qui s'intéressent à la lutte contre l'endémie cancéreuse.

» Ces bâtiments s'élèvent à côté de ceux où la Commission d'Assistance publique installe la policlinique Paul Heger. Ainsi les malades de toutes les catégories sociales, soignés par les médecins de leur choix, par leurs propres médecins, pourront également bénéficier des traitements les plus modernes.

» La Commission d'Assistance publique a donné aux Instituts les noms de Jules BORDET et de Paul HEGER. L'hommage éclatant rendu à ces deux savants renommés rejaillit sur l'Université.

» Elle en exprime ici toute sa gratitude et forme le vœu que l'œuvre commune inaugurée aujourd'hui serve la Science et l'Humanité ».

M. Marcel Henri JASPAR, Ministre de la Santé Publique, rendit hommage à l'entreprise accomplie.

» L'Université Libre de Bruxelles, dit-il, peut être fière de ses hommes et de ses œuvres.

» Son Corps professoral est un corps d'élite qui peut déjà se glorifier d'une magnifique tradition. Ses travaux ont puissamment contribué au progrès de la science universelle. Dans le domaine de la science médicale plus spécialement, elle a multiplié les initiatives audacieuses, en créant successivement un remarquable ensemble d'institutions qui feront bientôt de notre capitale, un des centres de santé le plus justement réputé ».

On espère pouvoir ouvrir ces Instituts dans un délai prochain.

Au mois de novembre 1938, nous inaugurâmes le Laboratoire de l'Institut d'Education Physique.

Ce laboratoire annexé à l'Institut Hugo-Elisabeth Andriessse fut outillé par la Fondation Pro Juventute, dont la création honore le Baron Louis EMPAIN; sa haute philanthropie s'est tournée vers la jeunesse qu'il souhaite voir forte et joyeuse. orientée vers le travail et la vie.

Le laboratoire nouveau servira aux recherches scientifiques qui permettront de mesurer les aptitudes des étudiants aux exercices corporels et d'améliorer leur condition physique.

Au cours de la cérémonie d'inauguration, le Recteur M. VAN DEN DUNGEN, exprima au Baron Louis EMPAIN, la gratitude qu'éveillaient en nous son geste et sa pensée et montra le fruit qu'on en pouvait attendre.

Un centre consultatif d'orientation professionnelle et médicale, a été créé, en vue de donner aux étudiants qui le désireront, des conseils d'ordre moral et social et une appréciation de leurs aptitudes professionnelles. Les étudiants et étudiantes pourront se faire examiner gratuitement par un service médical.

Les contacts entre les professeurs et leurs élèves se multiplieront, et des réunions seront organisées à cette fin. La jeunesse aspire à se rapprocher de ses maîtres, dans une atmosphère de confiance et d'intimité, et il est utile que ceux-ci puissent connaître de près les besoins et les tendances des jeunes esprits et collaborer à leur formation par une action directe et personnelle.

La Faculté de Droit a chargé des personnalités éminentes de faire aux étudiants des conférences d'orientation destinées à les éclairer sur les possibilités que leur offrent diverses carrières. Et ces entretiens ont suscité un vif intérêt.

L'Institut de Sociologie Solvay, sous la direction de M. Georges SMETS, devait consacrer, durant le mois de septembre, son annuelle Semaine Sociale à l'examen du problème des frontières politiques et linguistiques. Mais les circonstances ont obligé à renoncer à ce programme.

Plusieurs conférenciers, dont le concours était promis, ont été rappelés sous les drapeaux et les événements qui se déroulent ne sont pas favorables à une étude sereine de problèmes dont la force et la violence veulent imposer les solutions, au gré des ambitions et des passions.



La publication par la Fondation Universitaire de la statistique des diplômés de l'enseignement supérieur, document riche en enseignements, qui complète les statistiques scolaires et universitaires que cette Institution publie annuellement, rend désormais possible l'étude méthodique du marché de l'emploi intellectuel dans notre pays.

L'Institut de Sociologie a inscrit cette question à son programme et constitué, à cet effet, un Bureau permanent. Le rôle de ce Bureau composé de personnalités appartenant aux quatre Universités et à la Fondation Universitaire, sera d'étudier et d'établir les statistiques, de rechercher sur quel point elles pourraient éventuellement se préciser à l'avenir, de les compléter par des enquêtes, de s'informer des possibilités d'emploi, des conditions de vie dans les diverses professions exercées par les diplômés, afin de formuler quelques prévisions et quelques conseils et de publier le résultat de ces investigations et de ces analyses.

Pour permettre aux étudiants de la Section d'histoire de l'Art et d'Archéologie à la Faculté de Philosophie et Lettres, de suivre en premier lieu les cours les plus utiles à leur formation, nous avons décidé de laisser aux intéressés le soin de répartir les matières inscrites au programme de la licence entre la première et la deuxième année de cette licence. Un professeur de la Section a été chargé de les conseiller et de les guider dans le choix des matières.

Nous avons donné un plus grand développement et une orientation nouvelle au cours d'éléments de droit civil, inscrit au programme de la Faculté de Droit.

Cet enseignement portant une dénomination nouvelle sera consacré dorénavant à l'étude des principes fondamentaux des grandes institutions de droit civil.

L'enseignement complémentaire de la Faculté de Droit, créé l'année dernière, et qui comprend trois sections : Droit privé, Droit public, Sciences économiques en rapport avec les sciences juridiques, a donné ses premiers fruits, qui justifient nos espérances.

L'épreuve pour l'obtention du grade de licencié en Sciences criminologiques a été renforcée par l'obligation de présenter un mémoire relatif à l'un des cours du programme de l'École.

A la Faculté de Médecine nous avons fortifié l'enseignement donné aux étudiants désireux d'obtenir le certificat d'études de bactériologie. Un examen pratique est imposé aux élèves de 3<sup>e</sup> année fréquentant le Centre de Parasitologie.

Des améliorations ont été apportées au programme des deux années d'études pour la collation du grade de candidat ingénieur civil, notamment par un allègement appréciable des horaires et par l'introduction de matières communes à la candidature et aux années de spécialisation, de manière à rendre la transition à la fois moins brusque et plus aisée.

Le programme de l'examen d'admission à la Faculté des Sciences Appliquées a été réduit afin de le ramener au niveau des programmes des autres Universités belges.

D'autre part, afin de permettre aux étudiants candidats au grade d'ingénieur civil-mécanicien-électricien et d'ingénieur des mines, de développer leur culture générale selon leurs goûts personnels et leurs aspirations, une réduction des horaires a été prévue.

La Section des Transports a été remplacée par une section destinée à former des Ingénieurs mécaniciens orientés vers les problèmes de l'organisation des entreprises industrielles.

Un nouveau grade complémentaire d'ingénieur a été créé, celui d'ingénieur civil électricien, qui sera accessible aux porteurs d'un diplôme d'ingénieur civil, délivré par une Ecole belge, ainsi qu'aux officiers issus de l'Ecole d'Application de l'Artillerie et du Génie.

Enfin, les licenciés en sciences physiques, diplômés par une Université belge, seront admis à partir de l'année académique 1939-1940, en qualité d'élèves réguliers, à l'Institut des Télécommunications et d'Acoustique. Ils pourront obtenir, après une année d'études le titre de diplômés de l'Institut.

Nous avons aussi réformé le programme de l'Ecole des Sciences Politiques et Sociales.

Afin de permettre aux jeunes gens auxquels le grade de licencié d'une des Sections de l'Ecole sera conféré, de se présenter aux examens institués par l'Etat pour les candidats fonctionnaires, avec un titre assimilable au point de vue de la formation scientifique, aux autres grades de licenciés conférés par nos Facultés et Ecoles dans ce but, le programme de la

licence a été développé. Il s'étendra sur quatre années d'études. Cette réforme a permis d'alléger l'épreuve du doctorat qui ne comportera plus que la présentation et la défense d'une thèse originale.

La 7<sup>e</sup> mission au Congo organisée par le Fonds Jacques Cassel a été particulièrement brillante et féconde.

D'accord avec l'Institut des Parcs Nationaux du Congo belge le fonds Jacques Cassel a chargé M. Jean VERHOOGEN, assistant au Laboratoire de Géologie appliquée de notre Université, de se rendre au Kivu pour y étudier la grande éruption du Nyam-lagira.

Le 18 février, M. Jean VERHOOGEN quittait Bruxelles par avion, Dix jours plus tard il se trouvait devant le volcan. Il y resta huit mois.

Tout le séjour de M. VERHOOGEN fut consacré à l'étude du mécanisme physique de l'éruption. Il réunit une grande quantité d'observations qui permettront de placer l'étude du volcanisme sur une base physique précise.

De cette mission vulcanologique, le jeune savant a rapporté de nombreux échantillons de roches, de minéraux et de gaz volcaniques, et aussi une abondante documentation photographique et cinématographique d'un extraordinaire intérêt documentaire et pédagogique.

Peu après son retour, il la résuma avec un vif succès dans une conférence qui attira un public d'élite.

Notre Ecole de Pédagogie, dont la réputation a largement dépassé nos frontières, a tenu en avril, sa cinquième session universitaire, sous la présidence de M. Jonckheere. La fonction sociale de l'école y fut l'objet de nombreuses communications émanant d'hommes versés dans l'art de l'enseignement.

Nous reçûmes, au mois de juin, la visite du Yale Glee Club, société chorale recrutée parmi les élèves de l'Université de Yale et que dirige avec talent un chef éminent, M. Marshall BARTHOLOMEWS.

Elle donna, sous le patronage de Son Excellence M. DAVIES, Ambassadeur des Etats-Unis, un concert de gala au Palais des Beaux-Arts, au bénéfice du fonds d'assistance aux Etudiants de notre Université.

Ce fut pour nous l'occasion d'affirmer notre confraternité aux représentants de l'une des plus célèbres institutions de haut enseignement de la noble démocratie américaine.

Inaugurant un usage qui, nous l'espérons deviendra une tradition, nous avons, au mois de février dernier, tenu dans le grand hall de l'Université une séance solennelle au cours de laquelle le Président de l'Université, le Recteur et les membres du Conseil d'Administration, ont reçu les lauréats des concours universitaires et des concours de bourses de voyage appartenant à notre Institution.

Des félicitations chaleureuses leur furent adressées et M. le Recteur loua leurs mérites respectifs. Non seulement le nombre des lauréats s'est accru mais encore leur classement s'est amélioré.

Ces résultats, qui permettent de mesurer la valeur de notre enseignement, sont de nature aussi à aider la recherche scientifique à l'Université. Ils confèrent à ceux qui les ont obtenus l'appui de la Fondation Universitaire, du Fonds National de la Recherche Scientifique, de la Fondation Francqui et de la Belgian Educational Foundation.

Huit élèves et anciens élèves ont subi victorieusement les épreuves du concours universitaire. Ce sont :

M<sup>me</sup> da COSTA-LOUILLET, Germaine, docteur en philologie classique;

M<sup>lle</sup> THOMAS, Anny-Yvonne, licenciée en philologie romane;

M. JOOSEN, Henry, docteur en histoire;

M. OCKRENT, Roger, docteur en droit;

M. OPPENHEIM, Félix, étudiant à la Faculté de Droit;

M<sup>lle</sup> VAN SCHOOR, Germaine, licenciée en sciences botaniques;

M. PECHER, Charles, élève à la Faculté de Médecine;

M. DELCOURT, Robert, élève à la Faculté de Médecine.

Huit anciens élèves se sont présentés avec succès au Concours des bourses de voyage. Ce sont :

M<sup>lle</sup> PERELMAN, Chan-Szosza, licenciée en histoire;

M. PENNINGK, Emile, licencié en philologie classique;

M. DEFRISE, Pierre, docteur en sciences mathématiques;

M. DEBEVER, Robert, licencié en sciences physiques;

M. DEPAU, Robert, licencié en sciences mathématiques;

M. DRYMAEL, Jean, ingénieur civil, électricien-mécanicien;  
M. GUILISSEN, Jean, ingénieur civil, électricien-mécanicien;  
M. VANHAMME, Marcel, docteur en sciences pédagogiques.

Le jury désigné par le Conseil d'Administration de la Fondation Lucien Campion, vient, à l'unanimité, de décerner le « Prix Lucien Campion », pour la période 1934 à 1939, à M. René DEKKERS, chargé de cours à l'Université libre de Bruxelles, pour son étude de droit romain et de droit comparé consacrée à « La Fiction Juridique ».

L'Association sans but lucratif Les Amis de la Bibliothèque de l'Université libre de Bruxelles a, cette année encore, apporté son aide matérielle et morale au développement de nos collections.

Fondée en 1931 elle n'a fait que croître d'année en année. Elle comprend aujourd'hui 62 membres protecteurs et 267 membres effectifs.

Un Comité étudiantin de propagande s'est constitué depuis deux ans pour faire contribuer la jeunesse étudiantine à l'action de l'Association. Elle compte actuellement 623 membres étudiantins. Ses efforts lui ont permis de doter la Bibliothèque d'ouvrages importants et coûteux.

La jeunesse étudiantine, par de nombreuses manifestations atteste de l'initiative et de la vigueur, l'appétit de la discussion et le sens de l'art, l'esprit sportif et le goût des joutes athlétiques.

Le Jeune Théâtre et la Chorale dirigée par M. LEDENT, ont remporté des succès flatteurs, notamment à l'Exposition du Progrès Social à Lille.

La représentation par le Jeune Théâtre, d'une comédie de Beaumont et Fletcher, « Le Chevalier au Pilon Ardent », traduite par notre éminent ami, le professeur Paul DE REUL, fut un des succès de la saison bruxelloise.

Cette comédie élisabethaine, pleine de saveur et de fantaisie, fut jouée avec une verve entraînante par de jeunes artistes formés à l'école de M. KAMMANS, et devint l'occasion d'une démonstration cordiale de sympathie et d'admiration en l'honneur de M. Paul DE REUL, l'écrivain et le traducteur, l'artiste et le penseur, le professeur et l'ami.

Le Président de l'Université, M. THOMAS, Président de la Faculté de Philosophie et M. VAN DEN BORREN, exprimèrent à M. DE REUL, dans une assemblée intime, le témoignage des sentiments de tous.

Le Cercle du Libre Examen a continué la publication de ses *Cahiers*, où parurent des articles de sérieuse valeur relatifs notamment aux réformes de l'enseignement et à l'amélioration de la vie estudiantine.

Le Cercle d'Art a organisé une Exposition de tableaux, de sculptures et de dessins, pleine de promesses.

Dans les compétitions sportives, les équipes de l'Université ont remporté des victoires dues à la vaillance et à la discipline.

Au mois de mai, sous les auspices de la Fondation Pro Juventute, nous avons inauguré notre Stade, qui se déploie au milieu d'un cadre de verdure, par de brillantes épreuves sportives, auxquelles ont participé des étudiants de Hollande et des autres Universités du pays.

Le tableau que nous venons de tracer de l'activité estudiantine, est animé et révèle une vivace et robuste génération.

\*  
\*\*

L'Université a tenu à participer à l'Exposition internationale de Liège et à l'Exposition du Progrès social à Lille.

Elle s'est fait représenter à de nombreuses cérémonies et manifestations académiques en Belgique et à l'Étranger :

Au V<sup>e</sup> Congrès International des Linguistes, à Bruxelles, par MM. les Professeurs Lucien-Paul THOMAS, Paul DE REUL et Antoine GRÉGOIRE et par M. le Chargé de cours Adolphe VAN LOEY;

A la VII<sup>e</sup> Assemblée Générale de l'Union Internationale de Géodésie et de Géophysique, à Washington, par M. Jean VERHOOGEN, assistant du Fonds Cassel;

A la Réunion annuelle de The American Academy of Political and Social Science, à Philadelphie, par M. le Chargé de cours Paul-Emile DUMONT.

Au II<sup>e</sup> Congrès International de la Mer, à Liège, par MM. les Professeurs Edouard BOGAERT, Pierre VAN EEOEL et Isidore GUNZBURG et par M. le chargé de cours Pierre GOUROU;

Au L<sup>e</sup> anniversaire de la Fondation de l'Université Saint-Clément d'Ochrida, à Sofia, par M. le Professeur Henri GRÉGOIRE;

Aux cérémonies du VI<sup>e</sup> Centenaire de l'Université de Grenoble, par M. le Professeur Jules BERCHMANS;

Au IX<sup>e</sup> Congrès de Limnologie théorique et appliquée, en Suède, par MM. les Professeurs Paul BRIEN et Alexandre CONARD;

Au III<sup>e</sup> Congrès International du Cancer, à Atlantic City (New Jersey), par M. le Professeur Albert DUSTIN;

Au VI<sup>e</sup> Congrès International d'Etudes byzantines, à Alger, par M. le Professeur Henri GRÉGOIRE;

Au XL<sup>e</sup> anniversaire de la découverte du Radium et aux célébrations de la découverte des Rayons X et des ondes hertziennes, par MM. les Professeurs Jacques ERRERA et Paul ERCULISSE.

La Faculté de Droit a organisé en février la première Journée d'Etudes Juridiques à laquelle ont participé des Professeurs d'autres Facultés de Droit du pays.

L'Université a accordé l'hospitalité au Congrès de l'Association internationale des Chemins de fer ainsi qu'au Collegium Pharmaceuticum.

Le Professeur Eugène DUPREEL qu'accompagna à titre personnel le Professeur JONCKHEERE, représenta l'Université en même temps que l'Académie Royale de Belgique, à la séance solennelle qui eut lieu à la Sorbonne pour la célébration du centenaire de la naissance de Théodule RIBOT et du jubilé de la Psychologie scientifique française (en l'honneur de H. Beaunis, A. Binet et Pierre Janet). M. DUPREEL remit, à cette occasion, une adresse au nom de l'Université.

L'Université de Bruxelles a offert une réception aux membres du XX<sup>e</sup> Congrès des Orientalistes. M. Henri ROLIN, Vice-Président de l'Université, et M. Jacques PIRENNE, secrétaire de l'Institut Oriental, ont accueilli les congressistes.

Pendant l'année académique 1938-1939, des conférences ont été faites :

*En exécution de l'Accord Franco-Belge :*

Par M. Gaëtan PIROU, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris.

M. E. CHATTON, professeur à la Sorbonne, Directeur de la Station zoologique de Villefranche et du Laboratoire Arago de Banyuls. Correspondant de l'Institut de France.

*En exécution de l'Accord Hollando-belge :*

Par M. G. M. VERRIJN-STUART, Professeur à l'Université d'Etat d'Utrecht.

*En exécution de l'Accord Belgo-polonais :*

Par M. Thaddée ZIELINSKI, professeur honoraire à l'Université de Varsovie, membre honoraire de l'Académie polonaise des Sciences et des lettres, membre correspondant de la British Academy; membre étranger de la Reale Accademia Nazionale dei Lincei.

*En vertu de l'Accord entre la Fondation Universitaire et l'Universities Bureau of the British Empire :*

Par M. Joseph NEEDHAM, professeur à l'Université de Cambridge.

M. Edgard Douglas ADRIAN, professeur à l'Université de Cambridge.

*En vertu de l'Accord entre la Fondation Universitaire et la Belgian American Educational Foundation :*

Par M. J. P. DEN HARTOG, Professeur à l'Université Harvard.

M. Salomon LEFSCHETZ, Visiting Lecturer.

*Sous les auspices de l'Université :*

FACULTÉ DES SCIENCES :

Par M. A. DAUVILLIER, Docteur ès sciences, chef du laboratoire physique cosmique de l'Observatoire de Meudon.

FACULTÉ DE MÉDECINE :

Par M. Albert SZENT-GYORGIY, Professeur de Chimie à l'Université de Szeged (Hongrie). Prix Nobel, Titulaire de la Chaire Francqui à l'Université de Liège (1938-1939).

M. Otto LOEWI, Ancien professeur de pharmacologie à l'Université de Graz, Prix Nobel, Titulaire pendant l'année académique 1938-1939, d'un mandat de la Fondation Francqui.



*Sous les auspices de l'Institut de Philologie et d'Histoire orientales et slaves :*

Par M. Julien BONFANTE, ancien professeur à l'Université de Naples, et à l'Institut historique de Madrid, Professeur à l'Université de Princeton.

L'Institut a organisé un cycle de conférences sur l'Idée de l'au-delà dans les religions antiques et primitives auquel ont collaboré :

- M. Jacques PIRENNE, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.
- M. Georges DOSSIN, professeur à l'Université de Liège.
- M. Georges LÉROY, professeur à l'Athénée royal de Bruxelles.
- M. Roger GOOSSENS, Assistant à la Faculté de Philosophie et Lettres.
- M. Gilbert HEUTEN, Professeur à l'Athénée d'Uccle.
- M. Victor TOURNEUR, Conservateur en chef de la Bibliothèque Royale.
- M. Adolphe VAN LOEY, Chargé de cours à la Faculté de Philosophie et Lettres.
- M. Alexandre ECK, Professeur extraordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres.
- M. Paul WITTEK, Chargé de cours à l'Institut Oriental.
- M. Victor LAROCK, Professeur à l'Athénée Royal d'Ixelles.

Citons les conférences :

*Sous les auspices de l'Institut hispanique :*

de M. Angel GUIDO, professeur à l'Université de Buenos-Aires et à l'Université du Littoral.

M. Jean SARRAILH, Recteur de l'Académie de Grenoble.

*Sous les auspices de la Fondation archéologique :*

de M. Robert DEMANGEL, Directeur de l'École française d'Athènes.

M. Paul VITRY, Conservateur au Louvre.

*Sous les auspices du Fonds Cassel :*  
de M. Jean VERHOOGEN, assistant, sur sa mission dans la région  
volcanique du Congo Belge.

\* \* \*

Nos professeurs ont, par leurs travaux et leur talent, mérité de hautes distinctions et propagé au loin le renom de l'Université.

Nous devons signaler particulièrement la remarquable activité de M. Henri GRÉGOIRE, professeur à la Faculté de Philosophie et à l'Institut de philologie et d'histoire orientales et slaves. Il a fait une série de conférences et de leçons dans les universités des Etats-Unis et de l'Europe orientale. Il fut l'hôte de l'Université de Berkeley, en Californie, des universités canadiennes de Mc Gill et de Toronto. Il discourt à San Francisco, à Los Angeles, à Stanford, à Chicago, à Washington. Sa parole excita partout l'intérêt de l'élite qui accourait pour l'écouter. Dans ses conférences sur l'art byzantin et l'archéologie antique, sur Constantin et le Christianisme, sur les origines de la légende des Niebelungen, il déploya son érudition et sa verve oratoire. Revenu en Europe, il pérégrina en Yougoslavie, en Bulgarie et en Grèce. On l'entendit à Belgrade, à Athènes, à Sofia, maniant avec une parfaite aisance les langues slaves et le grec moderne. Il fut nommé docteur Honoris Causa de l'Université St-Clément d'Ochrida, Commandeur de l'Ordre de St-Sava et membre d'honneur de la Société archéologique d'Athènes.

Nos représentants diplomatiques aux Etats-Unis, au Canada, en Yougoslavie adressèrent à M. le Ministre des Affaires étrangères qui voulut bien nous les transmettre, des rapports reflétant l'impression produite par les conférences de M. GRÉGOIRE et le bénéfice moral et politique que la Belgique retirait de ces contacts d'un savant belge avec le monde intellectuel de l'étranger.

M. Jacques PIRENNE a été invité par l'Université du Caire à faire un cours sur le droit de l'Égypte ancienne comparé aux autres régimes de l'Antiquité. A son retour il a fait à l'Ambassade de Belgique à Rome, à l'occasion de l'inauguration de l'Academia belgica, une conférence sur la Belgique et l'Empire romain.

M. Léon LECLÈRE a fait, à Paris, le 6 mars, sous les auspices du Comité France-Amérique, une conférence sur « La politique étrangère de la Belgique de 1830 à nos jours ».

M. Lucien-Paul THOMAS, Président de la Faculté de Philosophie et Lettres, Secrétaire de l'Académie de langue et de littérature française, est parti en mission auprès des Universités de Lisbonne et de Coïmbra. Il doit y faire un cours sur la littérature contemporaine en Belgique et parlera plus spécialement du théâtre depuis l'époque symboliste et de la poésie en général.

M. Eugène DUPRÉEL, professeur à la même Faculté, membre de l'Académie Royale de Belgique, membre correspondant de l'Institut de France a été invité par les sociétés philosophiques d'Amsterdam et de Groningen, à faire, aux Universités de ces villes, deux conférences sur « La Morale du point de vue sociologique ». Il a été invité aussi par l'Institut international de collaboration philosophique à faire, à la Sorbonne, une conférence sur « La valeur de l'Être ». Enfin, le Congrès des Sociétés de Philosophie de langue française à Lyon, entendit de lui une communication sur « l'Univers-limite et l'Univers-intervalle ».

M. Jules BERCHMANS, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, fera, dans le courant de cette année, en qualité de professeur d'échange, à la Faculté des Lettres de Lyon, une série de Conférences sur la sculpture grecque.

M. Marcel BARZIN, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, a été appelé par l'Institut International de Coopération intellectuelle, à siéger comme membre belge, au Comité que cet Institut vient de former à Paris, pour l'étude du problème de la haute vulgarisation scientifique par radiodiffusion.

Il a été invité par le même Institut, à la réunion du Comité d'études des fondements des mathématiques, qui vient de se tenir à Zurich et a exposé les résultats des travaux de son élève et assistant M. PERELMAN, sur les paradoxes de la logique.

Le troisième Congrès international d'Histoire littéraire, s'est tenu à la Faculté des Lettres de l'Université de Lyon. M. G. CHARLIER fut l'un de ses vice-Présidents.

M. Jean LAMEERE a fait à l'Institut d'Histoire de l'Art, à la Sorbonne, une conférence sur « Les interprétations métaphysiques de l'Art ».

M. Alexandre ECK a fait une tournée de conférences en Norvège sur « L'Ukraine », sur « Les Normands à l'Ouest et à

l'Est de l'Europe » et sur « L'Art de la Russie ancienne ». Il a parlé successivement à Oslo, à Bergen, à Stavanger, à Tysse-dal, à Fredrikstadt et à Drammen.

M. Michel HUISMAN a représenté la Commission royale d'His-toire aux cérémonies du Centenaire de la Commission d'histoire du Département du Nord, à Lille.

M<sup>lle</sup> Claire PRÉAUX, assistant à l'Université, agrégé de l'Ensei-gnement supérieur, a obtenu le Prix de l'Association pour l'En-couragement des Etudes grecques décerné à son ouvrage sur l'« Economie royale des Lagides ».

M. Georges SMETS, Directeur de l'Institut de Sociologie Sol-vay, a participé au Congrès d'ethnologie de Copenhague et y a fait une communication sur les « Cérémonies secrètes de fêtes du Sorgho chez les Barundi ».

M. Edouard MICHEL, Professeur à l'Université de Bruxelles et Conservateur au Musée du Louvre, a reçu le Prix Bernier de l'Académie des Beaux-Arts de Paris.

MM. F. CUMONT et J. VANNERUS, docteurs honoris causa de l'Université, ont été nommé l'un président du Conseil d'Admi-nistration, l'autre directeur de l'Academia Belgica de Rome, constituée le 28 avril 1939.

La Classe des Lettres de l'Académie royale de Belgique a élu le 2 mai, membres titulaires, MM. Georges SMETS et Eugène DUPREEL, Professeurs à l'Université, et membre correspondant M. Victor TOURNEUR, Conservateur en chef de la Bibliothèque Royale et Professeur à l'Université.

M. le Professeur VAN KALKEN a été nommé Vice-Président du Comité National belge des Sciences historiques et délégué au Comité international des Sciences historiques.

M. le Professeur Michel HUISMAN a été nommé assesseur à ce même Comité.

M. Léon HERRMANN, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, a fait le 3 mai, à l'Institut des Hautes Etudes, une conférence intitulée : « Recherches sur la légende de Saint-Alexis ».

M. Alfred HEGENSCHIEDT, professeur honoraire de la Faculté de Philosophie et Lettres a fait récemment à Nouméa (Nouvelle Calédonie), sous les auspices de la Société d'études mélané-siennes, une conférence ayant pour sujet « La nouvelle orien-tation politique en Belgique ».

M. Pierre GOUROU, professeur de géographie à la Faculté des Sciences a été nommé membre d'honneur de l'Institut indo-chinois pour l'étude de l'homme.

M. Frans VAN KALKEN, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, a été invité à faire, à Buenos-Aires, sous les auspices de l'Institut de culture belgo-argentin, des conférences sur l'histoire de la Belgique. Il a parlé ensuite à Rio-de-Janeiro.

M. le Professeur Léon CORNIL, avocat général à la Cour de cassation, a été nommé Vice-Président du Conseil de direction de la Société générale des prisons et de Législation criminelle de France.

M. Jules LESPES, professeur de droit administratif, s'est vu confier le soin de traiter le sujet « Mesure et limite de l'autonomie communale » à la Conférence annuelle de l'Institut belge des Sciences administratives. Il a été invité par l'Université de Chicago comme professeur ordinaire durant le semestre d'automne 1939 à l'Ecole des Sciences politiques, pour y faire deux cours, l'un sur « Les juridictions administratives » et l'autre sur « La situation juridique des agents de l'Etat en droit comparé ».

M. le Professeur G. DE LEENER, président de l'Ecole de Commerce a été appelé à présider à Paris la section de l'enseignement commercial de la Distribution, à la Chambre de Commerce internationale.

M. le Professeur A. P. DUSTIN, a fait au mois de septembre, à l'Université de Yale, sous les auspices du Fonds Anna Fuller et du Fonds du Memorial Jane Goffin Childs, des conférences de cancérologie.

Il a été d'autre part, désigné par le gouvernement belge pour remplir, à la Faculté de Médecine de Montpellier, une mission académique de professeur d'échange.

Il a été nommé membre correspondant de la Société Royale de Médecine de Budapest. Il fut désigné comme président pour l'exercice 1939-1940 de la Société royale des Sciences médicales et naturelles de Bruxelles et délégué pour représenter le Gouvernement belge, l'Académie Royale de Médecine de Belgique, l'Université libre, la Ligue nationale belge contre le cancer, à la Réunion internationale pour la commémoration de la découverte du Radium, des Electrons, des Rayons X et des Ondes hertziennes.

M. le Docteur Jean PASTEELS, chargé de cours à titre personnel, a reçu de l'Académie Royale de Belgique (Classe des Sciences), le Prix P.-J. et Edouard Van Beneden, pour la période triennale du 1<sup>er</sup> janvier 1936 au 31 décembre 1938.

M. le Professeur Fernand HEGER, administrateur de l'Université, a été nommé membre titulaire de l'Académie internationale de médecine légale.

Il a fait à l'Université de Lille une conférence sur la déontologie et particulièrement sur la responsabilité du médecin.

M. le Professeur BREMER a été désigné comme professeur d'échange à la Faculté de médecine de Strasbourg.

Le Docteur A. LANGELEZ, professeur extraordinaire à la Faculté de Médecine, a été nommé Vice-Président de la Conférence de Genève pour l'étude des effets de la silicose.

M. le Professeur Auguste LEY, Président de la Faculté de Médecine, a été nommé Président du Comité européen d'hygiène mentale.

La classe des sciences de l'Académie royale de Belgique a décerné à M. le Professeur Albert DALCQ le Prix Léo Errera pour ses travaux d'embryologie. M. DALCQ, qui a été élu membre correspondant de la Zoological Society of London, a été invité à faire, sous les auspices de l'Universities Bureau of the British Empire, des conférences au Kings College de l'Université de Londres et à l'Université d'Oxford.

Plusieurs professeurs de la Faculté de Médecine de l'Université de Bruxelles ont assisté à différents congrès qui ont eu lieu à Paris au mois d'octobre de l'année dernière.

Le Docteur RENAUX a fait une communication au Congrès international de Microbiologie.

Le Professeur BIGWOOD a été rapporteur au Congrès de Médecine réuni à Marseille en novembre 1938. Il a fait à Londres, à l'University College, une série de conférences au titre de Professeur d'échange.

Le Docteur Léopold MAYER, a été nommé membre honoraire de la Société française de Gynécologie et président du XII<sup>e</sup> Congrès de la Société Internationale de Chirurgie qui aura lieu à Stockholm en 1941.

M. Louis BAES, professeur à l'Ecole Polytechnique, a été invité à faire une conférence sur « Les poutres à assemblages

rigides », au Centre d'Etudes supérieures de l'Institut technique du Bâtiment et des Travaux publics à Paris.

M. Jacques ERRERA, professeur à la Faculté des Sciences Appliquées, a fait une conférence à l'Assemblée générale du 25<sup>e</sup> Congrès néerlandais des sciences naturelles et médicales, à Nimègue. Il a fait aussi, sous les auspices de la Société Royale des Ingénieurs et des Industriels belges, une conférence sur « La Chimie physique d'aujourd'hui et la réalité des molécules ».

Il a fait à Londres, à l'University College, une conférence sur « Les forces intermoléculaires et la spectroscopie infra-rouge ». Il a participé à la Réunion internationale pour la commémoration de la découverte du radium, des électrons, des rayons X et des ondes hertziennes, qui eut lieu à Paris en novembre 1938. M. J. ERRERA était délégué à cette réunion par le gouvernement, par la Société Belge de Physique et par l'Institut des Hautes Etudes de Belgique.

M. le Professeur Auguste PICCARD a fait à Paris, à la « Maison de la Chimie », devant le Cercle français des Etudiants étrangers, une conférence sur « Le mouvement perpétuel ».

Il a fait à la séance de rentrée de l'Institut des Hautes Etudes de Belgique, une conférence inaugurale sur le sujet suivant : « Les possibilités de l'exploration des fonds des océans ».

M. le Professeur O. DONY-HENAULT, Directeur de la Classe des Sciences, a été nommé Président de l'Académie pour 1939.

Il a représenté la Belgique au XVIII<sup>e</sup> Congrès de Chimie industrielle qui s'est tenu à Nancy du 22 septembre au 2 octobre 1938.

M. le Professeur Ernest STRAHEL a fait, à la réunion d'étude de l'Institut international de Coopération intellectuelle de la Société des Nations qui s'est tenue à Groningue, une communication sur « Les Mesures des Radiations ionisantes en Médecine ». Il a fait, d'autre part, à Zurich, à la Société de Physique, une conférence sur « L'Interaction des électrons rapides avec la matière ».

M. ROSENTHAL, Agrégé de l'Université, chef de travaux au Laboratoire de Connaissance des Matériaux, a présenté au Symposium organisé par la Société néerlandaise de soudure, un

rapport traitant du problème des tensions et des surtensions dans les constructions soudées.

\*  
\*\*

Après cette longue énumération d'honneurs et de travaux dont l'Université peut se proclamer fière, il ne nous reste qu'à exprimer notre gratitude pour les libéralités posthumes de feu le professeur honoraire Albert DELCOURT, de M. RODRIGO, de Madame KELLER et de M. Paul DUBOIS.

Le legs fait à l'Université par feu M. DELCOURT sera affecté à la création d'un prix destiné à permettre à un étudiant ou une étudiante de faire un stage dans un service de médecine infantile de Paris ou à Lyon. Le prix portera le nom de Prix de Docteur Albert Delcourt et Marie Descheid.

\*  
\*\*

L'Université commence sa CVI<sup>e</sup> année au milieu d'une crise qui ébranle le monde.

La liberté est sa source, sa raison d'être, son instrument, sa méthode, son idéal.

Nous avons toujours eu foi dans les puissances intellectuelles et morales de la liberté, et dans les institutions qui en garantissent l'exercice.

Nous avons toujours cru et ne cesserons de croire que l'initiative, la concurrence loyale, la discussion tolérante, sont les conditions de la culture et du progrès.

Science, art, littérature, philosophie, croyances, tout ce qui, selon le mot de Paul VALÉRY, relève la vie et la délivre de ses bassesses, ne se déploient, ne fleurissent, ne fructifient que dans la pleine et vivifiante indépendance de la pensée.

L'enseignement, l'éducation doivent tendre non à un conformisme officiel qui contient les forts sans fortifier les faibles, mais à l'essor des vocations, à l'épanouissement des goûts et des aptitudes personnelles au lieu de couler les intelligences dans un moule qui étouffe l'inspiration et l'élan.

Ainsi l'on crée une jeunesse ardente, qu'excite la recherche du vrai et qui peut sans doute se laisser parfois entraîner par l'utopie, mais toujours dans l'illusion d'un rêve de justice.



Cependant aujourd'hui, la liberté est en péril.

C'est par la liberté que la Belgique indépendante s'est faite et développée et qu'elle est montée au rang qu'elle occupe.

Elle a traversé autrefois des épreuves difficiles, lentement construit son organisme politique, ses écoles, son enseignement, son crédit, ses industries, son commerce. Elle a entrepris une œuvre magnifique de civilisation au cœur de l'Afrique. Victime d'une injuste agression elle a défendu victorieusement ses institutions et son indépendance.

Son passé, ses gloires communales, les splendeurs de son art, lui donnent le prestige d'une noble hérédité dont les racines plongent dans l'histoire.

Sa Constitution, qui fut longtemps montrée comme un modèle, consacre les droits de la personne humaine, protège la dignité de l'individu et la fierté de la conscience.

Que les efforts de tous, jeunes et anciens, maîtres et élèves, s'associent afin de préserver notre patrimoine national et de sauvegarder les lois et les mœurs qui assurent la vie de l'esprit.

---

# Droit naturel et positivisme juridique

PAR

HENRI DE PAGE,

Professeur à l'Université libre de Bruxelles.

---

L'homme a, de tout temps, cherché à comprendre les phénomènes du monde extérieur, auxquels il sent son existence étroitement liée. Cette tendance est, surtout dans les civilisations primitives, d'origine purement utilitaire (1). C'est, en effet, par la connaissance du mécanisme des événements et, conséquemment, par la possibilité de prévoir leurs enchaîne-

---

(\*) Leçon d'introduction aux études supérieures donnée à l'Université de Bruxelles le 14 octobre 1939.

(1) « La science est née des besoins pratiques et du désir de comprendre les phénomènes », RIVAUD, *Les grands courants de la pensée antique*, pp. 6-7. Cet auteur oppose toutefois, à ce point de vue, la science à la religion. Ceci paraît plus contestable, ainsi que l'observe R. HUBERT (*Sociologie du droit naturel*, dans *Archives de Philosophie du Droit*, 1933, cahier 3-4, p. 122, en note). Il semble, en effet, que science et religion aient été, tout au moins à un certain stade de la civilisation, nettement liées l'une à l'autre (voy. R. BERTHELOT, *La pensée de l'Asie et l'astrobiologie*, Paris, 1938).

Ce n'est pas uniquement dans les civilisations primitives que la science est d'origine purement utilitaire. Elle le reste fondamentalement dans les civilisations plus avancées, même jusqu'à nos jours. Mais à ce stade, elle s'imprègne de cette poésie qu'y introduit l'esprit humain en tentant de faire, par la « théorie », la synthèse des phénomènes que l'expérience constate. L'élaboration d'une théorie, c'est-à-dire d'une explication unifiée et compréhensive des différents phénomènes et des liens qui peuvent exister entre eux, suppose très souvent un grand effort inventif, un effort « génial ». Il fallait le cerveau d'un Newton pour « catalyser » en une synthèse unique les différentes lois de la mécanique qui étaient connues à son époque. Il fallait le cerveau d'un Einstein pour fondre en une synthèse nouvelle les différentes lois qui ont été découvertes depuis lors. C'est ce qui explique qu'à côté de la science « utilitaire », il existe aujourd'hui une science « désintéressée », exigeant, tout comme la science utilitaire d'ailleurs, des « professionnels » de la construction scientifique pour mener la tâche à bonne fin. Ces professionnels étaient les « philosophes » à l'époque où la science expérimentale était inconnue; ce sont, depuis lors, les hommes de science eux-mêmes. Les philosophes ne sont plus aujourd'hui des initiateurs, des promoteurs comme ils l'étaient jadis : c'est la science qui les précède, et c'est à la remorque de celle-ci qu'ils doivent être s'ils ne veulent pas que la philosophie dégénère en poésie pure.

Sur la véritable portée de la science expérimentale, et sur la valeur des théories scientifiques, voy. la fin de la présente étude.

ments et leur succession, que l'homme pourra tenter de s'adapter aux différentes manifestations de la nature qui, de prime abord, le dominant et même l'écrasent, et chercher à en tirer profit. La connaissance des phénomènes et du mécanisme de leur déroulement apparaît ainsi à l'origine de la *Science*. Celle-ci naît lorsqu'il devient possible de ne plus voir dans le monde une succession de phénomènes sans lien les uns avec les autres, en d'autres termes, une diversité et une hétérogénéité intégrales dont, seule, la *magie* — avec son arsenal de forces aveugles, arbitraires, et presque toujours hostiles — peut rendre compte, mais certaines constantes dans la succession ou la répétition des phénomènes, en d'autres termes, des *lois*.

Il serait toutefois erroné de croire qu'aussitôt le stade de la magie dépassé, la pensée humaine a désormais pu suivre une route entièrement droite, sans bifurcations ni carrefours (2).

---

(2) On a dit, et on répète souvent, que « la philosophie est contemporaine de l'esprit humain » (DEL VECCHIO, *Justice, Droit, Etat*, Paris, 1938, p. 20, n. 1). C'est là, semble-t-il, une grave erreur. Cette erreur tient tout d'abord au fait que nous jugeons trop souvent les peuples primitifs à travers les verres déformants de notre mentalité moderne qui est, en réalité, le fruit d'une longue évolution. Elle provient aussi de la croyance que l'esprit occupe, dans ses rapports avec le monde extérieur, la même position que la terre dans le système géocentrique. La vérité est que, comme n'importe quel autre de nos organes, l'intelligence a évolué au cours des siècles. Si nous nous reportons au stade primitif de l'humanité, caractérisé par cette manière de penser qui s'appelle la magie (voy. le corps de la présente étude), on peut affirmer qu'à ce stade, l'homme n'a incontestablement pas eu le sens « philosophique » ou « scientifique ». Les préoccupations utilitaires l'accaparaient tout entier. Pour que la science (dont la philosophie n'est qu'une des formes) naisse, il a fallu, tout comme pour que l'art naisse, des conditions extrinsèques qui n'ont pas toujours existé. Sans elles, le développement de l'intelligence n'aurait pas pu se réaliser; pas plus, qu'ainsi que l'enseigne la géochimie, la naissance de la vie n'eût été possible sur la terre avant tel stade déterminé d'évolution, c'est-à-dire avant que certaines conditions extrinsèques (de milieu, de température, de constitution chimique du globe, etc., etc...) aient été acquises. C'est ce qui explique l'évolution de l'intelligence humaine, sur laquelle nous insistons ici. Au stade de la magie, aucune science n'est possible, parce qu'avec une interprétation du monde supposant la diversité et l'hétérogénéité intégrales, la science ne se conçoit pas (voy. le corps de la présente étude). Ne dit-on pas, en effet, que la science est le contraire de la magie? Tout le problème, et même le seul problème qui se pose, est donc de rechercher quelles ont été les « conditions extrinsèques » qui ont permis à l'intelligence de passer du stade de la magie au stade de la science; tout comme, ultérieurement, tout le problème sera de préciser les « conditions extrinsèques » qui permettront de passer du stade de la science rationnelle à celui de la science expérimentale (stade qui date de la Renaissance, et qui est, encore de nos jours, la base de nos méthodes de recherche). Problème immense, que nous n'avons pas à résoudre ici. Le passage du stade de la magie au stade de la première forme de la science nous permettra peut-être d'en donner, dans la suite, un aperçu fragmentaire (voy. *infra*, en note).

Il n'en aurait été ainsi que si l'intelligence pouvait se concevoir comme ayant le privilège d'occuper toujours, à l'égard du monde extérieur, la même position réceptrice, comme se bornant à enregistrer les phénomènes selon une formule immuable, et dans une égale et parfaite sûreté de connaissance. Un tel dogmatisme métaphysique n'est plus guère soutenable de nos jours (3). Les recherches les plus récentes sur l'histoire comparée des religions et sur l'origine des sciences ont en effet démontré que, tout comme l'homme lui-même, l'intelligence a évolué au cours des siècles, et qu'en mettant à part l'âge tout à fait primitif de la magie, on constate que deux grands stades intellectuels, deux manières de penser, de raisonner sur les phénomènes extérieurs se sont succédé au cours des âges : le stade mytho-métaphysique, ou rationnel, qui plonge ses racines premières dans la civilisation de l'ancienne Asie, et le stade positif, ou expérimental, qui date de la Renaissance (4).

J'ai conçu le projet de vous démontrer que c'est par l'existence de ces deux stades de la pensée humaine que s'explique, dans le domaine de la philosophie du droit, la controverse

---

(3) Voyez la note précédente. Le postulat de l'adéquation rigoureuse de l'esprit et du réel ne peut faire que l'objet d'une affirmation métaphysique. Les philosophies de Platon, d'une part, et de Kant, de l'autre, le démontrent à toute évidence. Comme tel, et parce que tel, pareil système est *en dehors de la science*. Celle-ci ne peut avoir égard, en effet, qu'à ce qui est susceptible de vérification, de contrôle. Il en résulte que les différentes manières dont l'intelligence s'est comportée, en fait, à l'égard du monde extérieur, sont et peuvent, seules, être objet de science. Sur la vraie portée de la science expérimentale, voyez la fin de la présente étude.

(4) Nous reviendrons ultérieurement sur la différence fondamentale qui existe entre ces deux manières de penser. Voyez à cet égard la fin de la présente étude, dont il apparaîtra clairement, nous l'espérons, comment il se fait que la « métaphysique » a pu naître, d'abord, et ensuite ce qui distingue réellement celle-ci de la science expérimentale. Il y a là un pont à jeter sur un abîme. Combien d'esprits qui, de nos jours, ne sont pourtant point hostiles à la science expérimentale, ne persistent-ils pas néanmoins à croire qu'à côté d'elle, il existe une autre source de connaissance, tout aussi légitime que la première : la science « rationnelle » ou « métaphysique » au sens littéral du terme (*μετα τα φυσικα*), c'est-à-dire ce qui est au delà du physique, du réel, du contingent. Position curieuse, de prime abord, que celle qui consiste à aller *au delà* du doute sensible pour rechercher la vérité ! Position déconcertante même, et qui a d'ailleurs déclenché ce problème insoluble entre ce qui *est* et ce qui *doit être*. Position qui s'explique néanmoins très aisément si on étudie l'évolution de la pensée humaine, et les différents stades par lesquels l'intelligence a successivement passé. Il n'y a pas de commune mesure entre la méthode rationnelle ou « métaphysique » et la méthode expérimentale, précisément parce qu'il s'agit de deux stades successifs de l'évolution de l'esprit, tout comme il n'y a pas de commune mesure entre les réactions intellectuelles de l'enfant et celles de l'adulte, parce qu'entre les deux, il y a toute l'œuvre de l'éducation.

millénaire entre la théorie du droit naturel et celle du positivisme juridique, et que ce n'est qu'en envisageant cette controverse de cette manière, et sous cet angle, qu'il est possible de trouver un sens à son irritante insolubilité, d'une part, et à sa décevante persistance, de l'autre.

\*  
\* \*

La position occupée par le système du droit naturel, qui constitue dans la civilisation gréco-latine le système traditionnel de la philosophie du droit, peut se caractériser comme suit :

A côté des différentes lois positives qui se succèdent au cours des âges, et indépendamment de ce qu'elles ordonnent ou défendent, il existe des lois supérieures qui doivent leur validité à leur substance propre, parce qu'elles formulent les rapports immuables qui résultent de la nature des choses (5). On exprime la même idée sous une autre forme en disant que le droit n'est pas, et ne peut pas être, nonobstant ses réalisations historiques parfois variables, une création arbitraire de l'homme. S'il l'était, il y aurait nécessairement identification du droit positif et de la justice, subordination de celle-ci à celui-là, et conséquemment légitimation possible de la force ou de l'arbitraire. Or, observe-t-on, toute l'histoire de la conscience humaine proteste contre pareille conception. Cette histoire ne révèle-t-elle pas que l'homme a toujours eu le senti-

---

(5) Nous donnons ici la définition philosophique du droit naturel, celle qui est généralement admise de nos jours, et qui représente, en réalité, un stade déjà très évolué de la notion. La notion origininaire du *ius naturale* était loin d'être proprement juridique. Les « lois supérieures », celles dont Cicéron disait qu'elles n'étaient autres ni à Rome ni à Athènes, ni maintenant ni dans l'avenir (*nec erit alia lex Romae, alia Athenis, alia nunc, alia posthac* : *De Republica*, éd. Ziegler, 3, 22, 33), n'étaient pas des lois d'ordre juridique, mais plutôt d'ordre moral et même cosmique. C'est d'ailleurs à ce titre qu'Ulpien peut nous parler d'un droit commun aux hommes et aux animaux (*quod natura omnia animalia docuit* : *lib. 1 institutionum, D., 1, 1, de justitia et jure*, 1, 3), caractère qui ne s'explique pas dans le sens proprement juridique du droit naturel, mais qui se conçoit aisément dans le sens cosmique et universel de la *lex una et communis* de Cicéron, loi qui gouverne tous les êtres indistinctement, et qui fait que l'univers est appelé l'Ordre, *ὁ κόσμος* (voy. F. SENN, *De la justice et du droit*, Paris, 1927, pp. 59-60). C'est bien dans le même sens d'ailleurs que cette loi est comprise chez PLATON (*Gorgias*, 507 e, et 508 a). Le sens actuel philosophico-juridique du droit naturel apparaît ainsi, de même que celui des « lois non écrites » d'Antigone (voy. *infra*, en note), comme une déformation de la loi naturelle origininaire, qui est une loi « cosmique », et non proprement juridique. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur ce point (voy. le corps de la présente étude).

ment très net que le juste n'est pas seulement ce qui est conforme à la loi, mais encore ce qui doit inspirer la loi, en d'autres termes, que la loi elle-même doit être conforme à la justice (6). Il y a donc bien, d'après ce sentiment, un droit au-dessus de la loi. L'appel d'Antigone aux lois non écrites le démontre d'ailleurs d'une manière saisissante (7). Ce droit supérieur à tous les droits positifs, c'est le « droit naturel ». On l'appelle ainsi parce que, loin de tirer sa validité de la volonté arbitraire des hommes, il se fonde sur la nature des choses. Il nous est, comme tel, révélé par la raison (8) ou, dans

(6) DEL VECCHIO, *Justice, Droit, Etat*, Paris, 1938, p. 4.

(7) « Je ne croyais pas que ton édit eût assez de force pour donner à un être mortel le pouvoir d'enfreindre les lois non écrites et infailibles des dieux. Ce n'est pas d'aujourd'hui ni d'hier qu'elles existent. Elles sont éternelles, et personne ne sait quand elles ont pris naissance » (SOPHOCLE, *Antigone*, vers 450-454).

Il sera précisé plus tard à quelles « lois non écrites » (νομιμα ἀγραπτα) Antigone faisait appel (voy. le corps de la présente étude). Il ne s'agissait nullement, ainsi que nous le verrons, de lois proprement juridiques, d'un certain « droit naturel », mais bien d'une loi plus générale, de nature morale et religieuse. Au vers 742, à Créon qui lui demande si c'est une faute d'user du pouvoir qui lui appartient, Hémon répond que ce n'est pas respecter ce pouvoir que de fouler aux pieds les honneurs dus aux dieux (τιμάς γε τὰς θεῶν). Et au vers 919, Antigone nous apprend elle-même à raison de quoi elle est frappée : à raison de sa piété (εὐσεβείᾳ). Cette piété (εὐσεβεία), c'est la pietas dont parlera plus tard CICÉRON (*De Inventione*, 2, 53, 161), c'est-à-dire les devoirs dus à ceux qui nous sont unis par le sang (pietas, per quam sanguine coniunctis, patriaeque benevolis officium et diligens tribuitur cultus). Manquer à la piété, c'est aussi offenser les dieux, car la loi qui impose la piété émane des dieux eux-mêmes. On voit que, dans tout cela, il n'y a rien de proprement « juridique ». Identifier la loi non écrite avec le « droit naturel » est donc, historiquement parlant, un non-sens.

(8) Cette simple affirmation pose un problème immense : celui de la valeur même de la connaissance. La raison peut-elle connaître la véritable objectivité des choses? Y a-t-il adéquation totale et rigoureuse entre l'intelligence et le réel?

Nous n'aborderons pas ce problème... Bornons-nous à signaler que dans la pure théorie gréco-romaine, la *lex una et communis*, le *natura jus* ne sont pas connus « par la raison » ; c'est la loi elle-même qui est « droite raison » (« *Est quidem vera lex recta ratio, naturae congruens*, etc... CICÉRON, *De Republica*, 3, 22, 33; ὁ ὀρθὸς λόγος : DIOGÈNE LAERCE, VII, 1, Ζήνων, 88, et SENN, *De la justice et du droit*, p. 59, texte et note), et nous la connaissons parce qu'elle est « diffuse en nous » (*diffusa in omnis* : CICÉRON, *Ibidem*), qu'une « force innée » nous en a pénétrés (*quaedam innata vis inseruit* : CICÉRON, *De Inventione*, 2, 53, 161). En admettant même qu'il ne s'agisse que d'une nuance (...), encore la précision des textes exigeait-elle qu'on la soulignât. La connaissance de la loi naturelle « par la raison » est une déformation de la théorie ancienne. La connaissance de cette loi par l'effet d'une « force innée » est plus conforme à l'orthodoxie de la *lex una et communis*, qui est la base même du monde et de tous les êtres, et qui, à ce titre, les pénètre tous. C'est la loi elle-même qui est « raison », λόγος, principe fondamental du monde. La raison de l'homme n'a, strictement, rien à y voir.

les formes modernes de la théorie, par nos « sens spirituels » (9) ou par notre conscience (10). Objectif, immuable, éternel, il est aussi, à raison de son origine même, à ce point impératif qu'il est possible et même légitime d'en appeler à lui contre le droit positif, en cas d'opposition ou de conflit (11).

A cette conception classique du droit naturel (12), qu'oppose l'école relativiste, ou du positivisme juridique ?

Cette seconde école, dont les premières manifestations apparaissent déjà en Grèce, et qui se réclamera ultérieurement de

---

(9) LE FUR, *Les grands problèmes du droit*, Paris, 1937, pp. 17 et ss.

Ces « sens spirituels » sont le sens du vrai, le sens du bien, le sens du beau, le sens de l'utile, le sens du juste (p. 18). Sont-ils innés, héréditaires ou acquis? « Il semble bien qu'aujourd'hui, ils soient un peu les trois à la fois » (!) (p. 19). Ce sont des sens « parce que la connaissance qu'ils nous donnent de leur objet est pour nous directe, immédiate » (p. 18). Ils sont, pour l'homme, « comme des antennes qui lui permettent de se guider à travers l'infinie complexité des phénomènes sociaux » (p. 18).

On concédera certes que, nonobstant la déformation qu'elle constitue historiquement parlant, la théorie classique, fondant la connaissance du droit naturel sur la raison, était autrement sérieuse et solide...

(10) DEL VECCHIO, *Leçons de philosophie du droit*, Paris, 1936, p. 336 : « Nous avons la faculté originelle, non déductible de l'expérience, de distinguer la justice de l'injustice ». C'est l' *αισθησις δικαιου και αδικου* d'Aristote, et l'*innata vis* de Cicéron. On revient donc ici à la pure tradition.

(11) C'est la transposition du conflit entre Créon et Antigone (conflit dont nous avons précisé l'exacte portée, *supra*, en note) sur le terrain purement juridique, le problème, célèbre s'il en fut, de la résistance aux lois injustes, dont le caractère délicat apparaît nettement dans la prudente distinction scolastique entre la résistance *passive*, la résistance *active*, et la résistance *agressive*. Cette dernière ne peut être, dit-on, qu'une *ultima ratio*...

Nous verrons ultérieurement ce qu'il faut penser de l'appel aux lois non écrites en droit *positif*. Bornons-nous pour l'instant à dire que l'appel aux lois non écrites a été consacré par la révolution française comme un des « droits naturels de l'homme », la résistance à l'oppression, mais que c'est aussi le seul de ces droits naturels dont la loi positive n'a jamais fait aucune application...

(12) Conception à laquelle, si on se place sur le terrain *purement sentimental*, on ne peut d'ailleurs dénier un caractère d'incontestable grandeur. C'est cette conception qui a créé le principe célèbre de droit anglais *lex facit regem* : le roi n'a certes pas d'égal en son royaume, mais il reste soumis à Dieu et à la loi; *Rex nihil potest nisi quod jure potest* (BRACON, *De legibus*, I, 8, 5; Richard HOOKER, *Ecclesiastical Polity*, VIII, 2, 13. Sur la maxime *lex facit regem*, voy. A. I. CARLYLE, *La conception médiévale du droit*, dans le tome III de l'*Annuaire de l'Institut international de Philosophie du Droit*, Paris, 1928, pp. 17 et ss., et Prof. Dr. A. SIMONIUS, *Lex facit regem*, Bâle, 1933). C'est elle qui, seule, permet d'expliquer que l'Etat est soumis à la règle de droit (comp. la théorie allemande de l'auto-limitation des pouvoirs de l'Etat); c'est elle qui, en un certain sens, fonde la maxime que le Droit prime la force; c'est elle enfin qui a permis de dire à ce faux positiviste que fut Duguit qu'un droit qui ne reposerait que sur la volonté de la majorité ne vaudrait pas une heure d'effort (la « solidarité » qui fonde tout droit positif, et à laquelle gouvernants comme gouvernés sont soumis, n'est en réalité que le « droit naturel » affublé d'un vêtement de coupe moderne).

penseurs tels que MONTAIGNE et PASCAL, oppose fondamentalement un *fait*, qui semble d'ailleurs, sur le terrain où le positivisme se place, tout aussi décisif que l'évidence consciencielle d'une justice supérieure : le fait de la diversité foncière et irréductible des différents droits positifs qui se sont succédé au cours de l'histoire. Qu'est-ce que cette prétendue loi naturelle qui nous enseignerait, en droit, la mesure de toutes choses, disaient déjà les sophistes en Grèce (13) ? Si les lois venaient

---

(13) On sait qu'à l'égard des sophistes, l'opinion communément reçue de nos jours est encore sensiblement pareille à celle de Platon et d'Aristote, qui considéraient les sophistes comme de faux philosophes, des esprits qui détournent le vrai et le bien de leurs véritables fins pour en faire des instruments de puissance, de fortune et de mensonge, « des gens qui gagnent de l'argent au moyen d'une science apparante et non réelle », des « revendeurs de vérité frelatée ». C'est ce qui explique d'ailleurs que le mot sophiste qui, originellement, n'avait pas de sens péjoratif (« sophiste » dérive du verbe σοφίζεσθαι qui signifie « imaginer », « inventer », et désigne, à l'origine, celui qui, dans n'importe quel domaine, se signale par des travaux éminents), a peu à peu servi à désigner celui qui énonce des « sophismes », c'est-à-dire des raisonnements faux. On a dit que les sophistes n'avaient d'autre but que d'apprendre à leurs élèves l'art du succès individuel dans la vie sociale, à une époque où seuls arrivaient aux plus hautes charges de l'Etat ceux qui parvenaient, par leur adresse et leurs discours, à conquérir les foules dans les assemblées publiques (L. ROBIN, *La pensée grecque*, Paris, 1932, pp. 166 et ss.). L'objet de leur enseignement était, dit-on, d'armer l'élève pour tous les conflits de pensée ou d'action dont la vie sociale peut fournir l'occasion (*Ibidem*, p. 168), et de lui apprendre à soutenir tout à tour des thèses opposées, de manière qu'un adversaire éventuel ne puisse jamais le prendre au dépourvu. De là, l'*antilogie*, la « joute de raisons contre raisons », caractère propre de la sophistique. « Le sophiste, poursuit-on, n'est peut-être pas un disputeur, mais il enseigne à son élève à le devenir » (L. ROBIN, *Ibidem*). C'est à cette tendance fondamentale pragmatique que se rattache vraisemblablement, dit-on, toute la philosophie sophistique de la connaissance, en vertu de laquelle la sensation (αἰσθησις) est la mesure de toutes choses, le réel n'existant qu'en fonction de celui qui le sent; dont il résulte que tout est vrai pour celui qui le pense (PROTAGORAS, *La vérité*, et *Discours terrassants*).

C'est peut-être là une appréciation bien sommaire. En réalité, les sophistes « ne furent pas uniquement des bretteurs intellectuels, aptes uniquement à jouer sur les mots ou à enseigner des doctrines pernicieuses » (GOMPERTZ, *Les penseurs de la Grèce*, t. I, p. 464). Ce furent des penseurs profonds, et somme toute — ce fut visiblement leur crime — les premiers relativistes. Et ils le sont vraisemblablement devenus parce qu'à cette époque, la lutte entre les systèmes, frappante surtout à Athènes, avait fini par détruire toute idée de vrai absolu (FOUILLÉE, *Histoire de la philosophie*, Paris, 1919, p. 61), et que la philosophie traditionnelle se trouvait, par conséquent, dans une impasse. Les sophistes avaient, de plus, une tare irréparable : ils enseignaient pour de l'argent, et — chose pire encore — ils gagnaient beaucoup d'argent (voy. à cet égard GOMPERTZ, *op. cit.*, p. 458). C'en était assez pour les condamner irrévocablement aux yeux des écoles officielles de philosophie, petits cénacles qui mettaient leur point d'honneur à ignorer d'aussi viles préoccupations. « Ceci rappelle les scrupules de Lord Byron et des fondateurs de l'*Edinburgh Review*, lorsqu'on leur paya leurs premiers articles » (GOMPERTZ, *Ibidem*). Comme relativistes, les sophistes devaient, d'autre part, devenir les ennemis implacables



de la nature, tous les peuples auraient les mêmes lois, tout comme si la croyance aux dieux avait son fondement dans la nature, tout le monde adorerait les mêmes dieux (14). « Plaisante justice qu'une rivière borne », observe dans le même sens PASCAL (15), « rien n'est juste en soi, tout branle avec le temps (16) ». Et ce penseur impitoyable de poursuivre : « La » justice est sujette à dispute, tandis que la force est très recon- » naissable sans dispute; aussi, ne pouvant faire que ce qui » est juste fût fort, on a fait que ce qui est fort fût juste... (17) » Il faut obéir aux lois, non point parce qu'elles sont justes, » mais parce qu'elles sont lois, tout comme il faut obéir aux » supérieurs non point parce qu'ils sont justes, mais parce » qu'ils sont supérieurs... (18). La coutume fait toute l'équité » par cette seule raison qu'elle est reçue; qui la ramène à son *principe, l'anéantit* (19). » A la prétendue loi de la nature, poursuivent les relativistes, qui nous enseigne, selon le professeur DEL VECCHIO, la notion de « l'altérité », le respect de

---

des spiritualistes; ils devaient être la bête noire du philosophe traditionnel, tout comme le positiviste est, de nos jours, la bête noire du théologien. Convaincus de l'éternelle relativité des choses et des opinions des hommes, les sophistes ont opposé le νόμος à la φύσις, la convention à la nature. Il semble téméraire de croire qu'ils l'aient fait dans l'unique but d'initier leurs élèves à la controverse oratoire, à la « joute de raisons contre raisons ». Il semble téméraire d'admettre que leur succès ait été exclusivement dû à leur habileté de « disputeurs ».

On se souvient qu'après Montaigne, Pascal, et d'autres encore, Goethe reprit à son compte le mot de Protagoras de l'*homo-mensura* : « Nous pouvons observer, mesurer, calculer, peser la nature; mais ce n'est que selon notre mesure et notre poids, puisque l'homme est la mesure de toutes choses » (d'après GOMPERTZ, *Les penseurs de la Grèce*, t. I, p. 495).

(14) Το δίκαιον και το αισχρον ου φυσικα αλλα νομω (PLATON, *Gorgias*, 482; *Théétète*, 167).

(15) PASCAL, *Pensées*, éd. Brunshvicg, sect. V, n° 294. *Adde* pensée n° 297. — Horace disait déjà : « *nec natura potest justo secernere iniquum* » (*Satires*, 1.3.113).

(16) PASCAL, *Pensées*, *Ibidem*. — « Comme la mode fait l'agrément, ainsi fait-elle la justice » (pensée n° 309).

(17) PASCAL, *Pensées*, sect. V, n° 298. *Adde* pensées nos 299 et 312.

(18) PASCAL, *Pensées*, sect. V, n° 326.

Socrate avait déjà émis la même pensée dans le *Criton*, XI-XVII, mais il en avait tenté une justification. Il déduisait l'obligation d'obéir dans n'importe quel cas aux lois, même injustes, du lien naturel et à la fois quasi-contractuel qui unit le citoyen à la patrie (voy. DEL VECCHIO, *Justice, Droit, État*, Paris, 1938, p. 66, note 2). — N'est-il pas, en un certain sens, possible de déduire la même solution de la théorie de la « volonté générale » de J.-J. Rousseau (qui n'est jamais, en fait, que la volonté majoritaire)? Le fait reste partout le même; l'*explication*, seule, diffère; et elle ne diffère que par la plus ou moins grande ingéniosité « philosophique » de son auteur.

(19) PASCAL, *Pensées*, sect. V, n° 294. — *Rapp.* pensée n° 297.

l'homme par l'homme, source de la justice (20), HOBBS n'opposait-il pas cette autre loi de la nature en vertu de laquelle l'homme est un loup pour l'homme : « homo homini lupus » ! Et quant aux lois non écrites, ne faut-il pas observer que le chœur antique répondait déjà à Antigone qu'« honorer les morts est une espèce de piété; mais que la puissance doit être respectée dans ceux qui commandent » (21). Et les relativistes de conclure : Objectivement, expérimentalement parlant, il n'y a pas de droit en dehors du droit positif. Ce dernier constitue la seule réalité vérifiable. Le droit naturel n'a pas de valeur objective. Ce n'est qu'un rêve, une spéculation. Et quant à la justice, il en va d'elle comme de toute chose humaine (22); elle est sujette, non point à incertitude, mais à *variations* (23). Elle évolue d'après l'époque, la latitude et le degré de développement des sociétés qu'elle est appelée à gouverner.

Telles sont les positions prises par les deux écoles qui, depuis vingt siècles, se partagent la philosophie du droit. Entre les

---

(20) DEL VECCHIO, *Justice, Droit, Etat*, Paris, 1938, pp. 39-44. — L'altérité, dit l'éminent philosophe, « c'est l'objet (c'est-à-dire autrui) reconnu à son tour comme sujet » (p. 41). « Il y a une conscience de soi en forme objective, pour laquelle la subjectivité se projette dans une coordination » (p. 42). « En résumé, nous reconnaissons l'essence de la justice dans la position objective de la subjectivité, et dans la coordination intersubjective qui en résulte » (p. 42). Nous reconnaissons très volontiers que « la position objective de la subjectivité » peut être, bien qu'elle nous échappe, une très belle construction philosophique. Mais nous ne pouvons pas nous empêcher de nous souvenir que nous nous sommes, un jour, exprimé devant nos étudiants en des termes qu'ils n'ont pas compris, et la gêne que nous en avons ressentie nous a, nous l'avouons, à tout jamais détourné de l'art, trop subtil peut-être pour la majorité des hommes, de la philosophie pure...

(21) SOPHOCLE, *Antigone*, vers 867-869. — N'est-il pas, à propos de l'éternel appel aux lois non écrites, frappant de constater que celles-ci sont toujours invoquées avec une conviction inébranlable par ceux qui cherchent à faire triompher, contre l'ordre établi, ce qu'ils estiment être l'idéal de la justice, mais qu'aussitôt le pouvoir conquis, ces mêmes panégyristes de la loi non écrite s'empressent de défendre, jusqu'aux extrêmes limites, l'ordre qu'ils ont établi contre ceux qui, à leur tour, cherchent à faire prévaloir un ordre nouveau... Eternelle relativité de la loi non écrite!

(22) « A quoi sert la justice dans le monde? — Elle sert à faire les révolutions » (FERRARI, *Histoire de la raison d'Etat*, Paris, 1860, p. 403).

(23) Il n'est pas, historiquement parlant, de notion plus floue, plus incertaine que celle du contenu de la justice. De Tourtoulon écrit, au XIX<sup>e</sup> siècle que « parmi les entités métaphysiques qui nous guident dans l'existence, la justice est la seule de laquelle on ait donné depuis longtemps une définition simple et claire... les deux mots latins « *sum cuique* », à chacun le sien, sont aussi précis et aussi riches qu'une définition puisse être » (*Les principes philosophiques de l'histoire du droit*, Lausanne, 1919, p. 558). Et pourtant, Leibnitz ne partageait pas le même avis, puisqu'il écrivait deux siècles aupa-

deux c'est l'abîme, l'abîme infranchissable, l'abîme parfois tragique... Nous entreprendrons de rechercher comment et pourquoi cet abîme existe. A cette fin, commençons par analyser d'un peu plus près la position fondamentale de l'école du droit naturel.

\*  
\* \*

Lorsqu'on cherche à préciser cette position, on se rend assez rapidement compte que ce n'est pas sans raison qu'un nombre imposant d'objections ont été formulées contre elle, tendant toutes à renforcer cette impression que, nonobstant toute sa valeur morale, la théorie du droit naturel se révèle incapable de satisfaire à certaines exigences scientifiques élémentaires, et notamment à celle de rendre compte des phénomènes *tels qu'ils sont*, et non tels qu'on estime qu'ils *devraient* être, ou tels qu'on *voudrait* qu'ils soient. On a tout d'abord fait observer qu'à bien comprendre les choses, il s'agit bien plus, dans la théorie spiritualiste, d'un droit « surnaturel » que d'un droit proprement naturel (24). En effet, ce que notre théorie tend à accréditer, ce n'est pas un droit fondé sur la nature des choses telle qu'elle résulte de l'observation ou de l'histoire, mais un droit basé sur une nature des choses idéale, privilégiée, considérée comme le modèle, l'archétype des choses positives. En d'autres termes, la conception d'un droit dit « naturel » ne tend pas à décrire la nature, c'est-à-dire la réalité, mais bien à imposer à celle-ci un plan, une prédétermination issus d'une

---

ravant : « *juris et justitiae notiones etiam post tot praeclaros scriptores, nescio an satis liquidae habeantur* ». Et tout récemment Geny ne disait-il pas que les principes « attribue à chacun le sien » et « ne fais de tort à personne » sont « des principes précieux assurément, mais qui n'offrent qu'une prise bien insuffisante à la pratique, puisqu'il s'agira toutefois de savoir à quoi chacun peut légitimement prétendre, ou en quoi consiste le tort dont on doit s'abstenir envers autrui » (*Science et technique*, t. II, p. 392). Voy. aussi les références citées par DEL VECCHIO, *Justice, Droit, Etat*, p. 53, note 1. C'est ce qui explique d'ailleurs qu'on n'a jamais pu donner de la justice que des définitions *conceptuelles*, purement *théoriques*, ne constituant que de simples cadres à remplir. Il va de soi qu'à de telles définitions, tout le « contenu variable » de la justice positive peut aisément s'adapter, et partant que la notion de justice reste bien immuable à travers les âges. En raisonnant ainsi, on oublie d'observer que ce n'est pas la *justice* qui demeure immuable, mais uniquement son décalque *abstrait*, son *concept*. — On se souvient que tel est bien l'aboutissement de la théorie de Stammler.

(24) René HUBERT, *Contribution à l'étude sociologique des origines de la notion de droit naturel*, dans *Archives de philosophie du droit*, 1933, 3-4, p. 94.

représentation métaphysique. Il postule essentiellement l'existence d'un ordre suprasensible, et de nature normative. Il en résulte qu'avec la théorie du droit naturel, et en dépit de son appellation rassurante, on sort de la *nature-réalité* pour entrer dans la *nature-valeur* (25). Il est à peine besoin de dire que nous nous trouvons ici en dehors de toute possibilité de vérification expérimentale, et par conséquent dans le domaine de la *croissance*, et non plus dans celui de la *science*. Il faut vraiment des « sens spirituels » pour l'aborder.

Poursuivons néanmoins. Acceptons provisoirement le postulat de la « nature normative », et admettons même que celle-ci puisse être connue, tout au moins comme idéal, par la raison. La première condition qu'on est incontestablement en droit d'exiger de pareille conception est qu'elle nous fournisse une notion suffisamment claire de l'ordre de la nature, susceptible de nous faire connaître d'une manière précise ce qu'en tout temps, en tout lieu, et en toutes conditions, exige la justice, forme de l'ordre supranaturel. Or, là aussi, c'est la désillusion qui nous attend. Quel est, a-t-on fort justement demandé, le principe fondamental que nous ordonne la nature des choses ? L'école répond avec conviction : c'est « le bien commun ». D'accord, mais qu'est-ce que le bien commun ? Il s'agit à tout le moins d'une notion fort large, et dont, comme de la notion de nature, tout peut être tiré avec un peu de bonne volonté (26). Le bien commun, est-ce l'idyllique « état de nature » dont nous entretenait le naïf JEAN-JACQUES, et qui donnait à VOLTAIRE l'envie de marcher à quatre pattes (27) ? Plus personne n'y songe. Est-ce l'éminente dignité de la personne humaine, fondant le respect de l'homme par l'homme, et faisant naître ce sentiment de « l'altérité » que DEL VECCHIO place au centre même de la notion de justice ? On doute quelque peu de cette touchante philanthropie dont l'homme aurait le sentiment inné à l'égard de son semblable. Et lorsque l'éminent professeur italien ajoute que la maxime primitive « œil pour œil, dent

---

(25) R. HUBERT, *Ibidem*. C'est bien, comme le souligne cet auteur, l'envahissement de la φύσις par les μετὰ τὰ φύσιν. Le principe qui exige que la loi soit conforme à la justice ne peut s'expliquer sans aller au delà de la φύσις proprement dite.

(26) R. HUBERT, *Ibidem*, p. 97 : « L'histoire prouve qu'on peut faire de l'idée de nature les usages les plus divers ».

(27) P. LASSERRE, *Le romantisme français*, Paris, 1928, p. 60.

pour dent » est déjà une forme fruste de « l'altérité » (28), on se sent complètement édifié. Est-ce peut-être l'individualisme, les « droits naturels de l'homme » ? Concédonsons volontiers que le droit naturel contemporain est « à résonnance démocratique » (29), et terriblement égalitaire. Mais si on veut être objectif, ne faut-il pas observer aussi que, rétabli sur le plan général de l'histoire des sociétés, l'individualisme ne constitue, dans le fond, qu'une conquête essentiellement moderne, que le monde antique — sauf peut-être une période relativement courte de l'histoire grecque — ne l'a jamais connu ni consacré, et que certaines manifestations de l'évolution contemporaine des sociétés permettent, même dans nos pays, de se demander s'il existera toujours. Est-ce, par contre, le groupe à forte armature religieuse ou économique, comme à Rome ou au moyen âge; est-ce une classe sociale par rapport à d'autres comme dans le socialisme ou dans le communisme ? On pourrait multiplier les exemples (30); on aboutira toujours à cette constatation qu'historiquement, les différents idéaux sociaux ont toujours été hétérogènes, qu'ils se sont succédé avec, à chaque époque, des chances de succès passablement égales, et que le bien commun est, dès lors, une notion plutôt fallacieuse. Ne faut-il pas en conclure que l'ordre qu'impose la nature est, pour le moins, bien obscur, et que la préoccupation de chaque époque de l'histoire semble avoir été de l'interpréter surtout à sa manière, et selon ses besoins ?

C'est d'ailleurs ce qui explique qu'historiquement, tous les idéaux, même les plus inconciliables, ont pu, avec succès, se réclamer du droit naturel. Ne voyons-nous pas, en Grèce déjà, les démocraties naissantes invoquer la loi de la nature qui enseigne, assuraient-elles, l'égalité des hommes, pour appuyer leurs efforts ou légitimer leurs succès; alors qu'à la même époque, la même loi naturelle était invoquée avec la même

---

(28) DEL VECCHIO, *Justice, Droit, Etat*, Paris, 1938, pp. 44-47, spécialement pp. 46-47, et note 2 de la p. 47.

(29) R. HUBERT, étude préc., p. 97.

(30) Ne convient-il pas de rappeler ici qu'en ce qui concerne les droits individuels de l'homme, l'Eglise elle-même a changé d'opinion. Les libertés individuelles, condamnées avec éclat par Grégoire XVI (encyclique *Mirari Vos*) trouvèrent grâce devant Léon XIII (encyclique *Libertas praestantissimum*). Voy. HAESAERT, *Fondement du droit naturel*, dans *Archives de Philosophie du Droit*, 1933, 3-4, p. 201.

conviction par les aristocraties chancelantes pour prouver que ce que révèle la nature, ce n'est pas l'égalité des hommes, mais bien leur inégalité fondée sur la suprématie inévitable, non point du plus fort, mais du plus apte, du plus habile, du plus digne (31) ? Par ailleurs, ne fut-il pas un temps où l'esclavage était considéré par ARISTOTE et THOMAS D'AQUIN comme une institution de droit naturel (32) ? Et certains philosophes spiritualistes contemporains, pourtant nourris dans le libéralisme, ne s'accommodent-ils pas aujourd'hui, dans certains pays, d'un état de choses bien différent ? Tout cela ne démontre-t-il pas que la « nature » est suffisamment souple pour qu'il soit possible, moyennant quelque habileté, de l'utiliser aux fins les plus diverses, et même les plus diamétralement opposées (33) ?

Aussi ne faut-il pas trop s'étonner que, pour garder une certaine base objective, le contenu de l'ordre naturel des choses se soit, dans le système même de l'école, progressivement amené. Après avoir été, en principe, la synthèse complète de toutes les lois positives, réalisées ou réalisables, le droit naturel s'est lentement replié sur lui-même (34). Il se réduit, dit-on de nos jours, à quelques grands principes, aussi peu nombreux

---

(31) Voy. GOMPERTZ, *Les penseurs de la Grèce*, t. I, pp. 443-446, et René HUBERT, *ét. préc.*, pp. 156-157.

(32) On sait qu'Aristote a, dans sa *Politique*, essayé de fonder l'esclavage sur la nature. Il considérait que, parmi les hommes, les uns étaient naturellement et en vertu de leurs dispositions mêmes, destinés au travail de l'intelligence, et les autres au travail manuel. C'est pourquoi Aristote combattait ceux qui ne voyaient dans l'esclavage qu'une convention arbitraire (« car, selon la nature, le semblable est parent du semblable; mais la convention, ce tyran de l'humanité, nous violente bien souvent contre la nature », fait dire Platon à Hippias d'Elie), et défendait l'esclavage dans l'intérêt des esclaves eux-mêmes, qu'il jugeait incapables de se gouverner (GOMPERTZ, *Les penseurs de la Grèce*, t. I, p. 444). — Ulpian, par contre, considère l'esclavage comme le droit des gens, mais contraire au droit naturel (voy. SENN, *De la justice et du droit*, p. 82, texte et note 1). Et pourtant, de nos jours encore, le père jésuite Cathrein admet, à la suite de saint Augustin et de Thomas d'Aquin, un esclavage mitigé (*Moralphilosophie*, 1904, pp. 439 ss.). Par contre, l'encyclique *In plurimis* a condamné l'esclavage (voy. HAESAERT, *ét. préc.*, p. 201).

(33) Voy. R. HUBERT, *ét. préc.*, p. 157. Adde p. 97.

(34) Qu'il nous suffise de rappeler que l'histoire de la théorie du droit naturel s'analyse en une régression constante. Après avoir été la source première et fondamentale de toutes les règles positives (Thomas d'Aquin; Grotius, et surtout ses continuateurs; Oudot, au XIX<sup>e</sup> siècle), le droit naturel s'est fait, chez Stammler, « à contenu variable ». De nos jours, il est devenu chez Geny un « maigre noyau » en face de la richesse du construit, et Le Fur (par la distinction, purement artificielle au regard de l'histoire de la notion, en're le « droit naturel » et le « droit rationnel ») réduit le droit naturel à quelques

que possible, deux ou trois d'après le professeur LE FUR : respecter la parole donnée; ne pas faire de tort à autrui (35). Il est même désirable, ajoute-t-on, qu'il en soit ainsi, pour conserver au droit naturel son caractère d'ubiquité, d'universalité (36). Le manque de précision de chacun des principes qui le composent ne doit donc pas être considéré comme une déficience, mais plutôt comme une condition d'universalité de leur valeur (37). N'est-on pas inévitablement tenté d'en déduire que, dans la théorie du droit naturel, tout s'explique, jusque et y compris la pauvreté de sa propre substance ?

\* \* \*

Telles sont les conclusions négatives auxquelles de nombreux esprits sont arrivés en étudiant la position fondamentale de l'école du droit naturel.

Ces conclusions *ne mettent pourtant pas fin au problème*. Elles démontrent la fragilité du système, sans doute; mais elles laissent sans explication le fait que, nonobstant cette fragilité, le droit naturel exerce encore toujours un incontestable attrait. La théorie n'a-t-elle pas vingt siècles d'âge ? Et, chose plus curieuse encore, ne révèle-t-elle pas la faculté de reprendre

---

grands principes, deux ou trois tout au plus (voy. *infra*, texte et note). Enfin, les derniers auteurs qui ont écrit sur la matière, l'abbé J. LECLERCQ et G. RENARD, admettent l'idée — véritable capitulation — du droit naturel « progressif », c'est-à-dire susceptible d'être, au cours des âges, l'objet de découvertes successives, comme toute autre science. « Dans le droit naturel, écrit l'abbé Leclercq (*Où en est le problème du droit naturel*, extrait — sans date — des *Annales de droit et de sciences politiques*, publication de l'Association des anciens étudiants de la Faculté de Droit de l'Université de Louvain), comme dans toute science portant sur la nature, on trouve des règles évidentes à première vue, telles la nécessité de faire respecter la vie des citoyens, ou la nécessité d'une autorité sociale qui veille au bien commun. D'autres sont moins évidentes, et il en est sans doute que nous ne connaissons pas (c'est nous qui soulignons). Comme toutes les sciences humaines, la science du droit naturel est toujours en voie de formation (c'est nous qui soulignons)... Comme toute science, le droit naturel est difficile, imparfait. Il n'atteint toute la précision de son objet que lentement; il n'aboutit sur certains points qu'à des *incertitudes* (c'est nous qui soulignons) qui peuvent s'effacer par le progrès de la science, mais qui, bien probablement, ne s'effaceront jamais toutes ». Droit de la nature, à la voix incertaine, chevrotante, et peut-être jamais au point. Que nous sommes loin de l'idéal des origines !

(35) LE FUR, *Les grands problèmes du droit*, Paris, 1937, pp. 181-183. On peut même, ajoute l'auteur, fondre ces deux principes en un seul (p. 183)...

(36) LE FUR, *op. cit.*, p. 57.

(37) DEL VECCHIO, *Justice, Droit, Etat*, p. 54. — C'est ce que l'auteur appelle la « neutralité » de la notion de justice (*op. cit.*, p. 53), condition nécessaire de son universalité. — Voy. aussi LE FUR, cité à la note précédente.

périodiquement vie sous des espèces nouvelles, comme le démontre le mouvement récent de la « renaissance du droit naturel » (38) ? Il semble réellement que notre pensée ne puisse s'en détacher. Ce fait assurément étrange (et qui, s'il demeurerait tel, plaiderait plutôt en faveur de la théorie elle-même) doit être expliqué. Je crois même que c'est là le *vrai* problème que pose notre controverse. Cette explication peut aujourd'hui être tentée (39). Les recherches récentes sur les civilisations primitives et sur l'histoire comparée des religions ont en effet démontré que plusieurs manières de penser se sont succédé au cours des âges. Parmi elles, il en est une, au plus haut point caractéristique de la civilisation de l'Asie, et à laquelle on a donné le nom d'*astrobiologie*. Il s'agit d'une théorie toute récente, dont la publication date de 1938, et dont l'auteur — ce n'est pas sans émotion que je l'ajoute — est un des anciens professeurs de cette université : René BERTHELOT (40). Je crois qu'on peut aujourd'hui affirmer que la théorie du droit naturel n'est qu'un des derniers vestiges, dans l'Europe contemporaine, de l'ancienne conception astrobiologique de l'Asie, qui, par la Chaldée et l'Ionie, se répandit en Grèce où elle trouva, d'ailleurs, son complet épanouissement.

\*  
\* \*

Pour le démontrer, il faut remonter assez haut dans l'histoire de la pensée humaine.

(38) J. CHARMANT, *La renaissance du droit naturel*, Paris, 1910.

(39) Il convient, pour être complet, de signaler que d'autres explications ont déjà été proposées. C'est ainsi que J. P. Haesaert voit dans le droit naturel une réaction de l'individu contre l'emprise grandissante de la société (*Fondement du droit naturel*, dans *Archives de Philosophie du Droit*, 1933, 3-4, p. 223). R. Hubert a, d'autre part, tenté une explication des plus intéressantes — quoique malheureusement fragmentaire — du droit naturel en se plaçant uniquement sur le terrain sociologique (*Archives de Philosophie du Droit*, 1933, 3-4, pp. 91-159). Nous croyons que l'explication nouvelle, dont il va être question, est infiniment plus compréhensive. Elle permet, d'autre part, ainsi que nous le verrons, de libérer l'intelligence de ce lourd fardeau de la science purement rationnelle, qui l'opresse depuis plus de deux mille ans.

(40) René BERTHELOT, *La pensée de l'Asie et l'astrobiologie*, Paris, Payot, 1938.

Il convient de signaler ici que R. Hubert, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Lille, a été le premier à accueillir les thèses de R. Berthelot (dont une partie avait été publiée, sous forme d'études fragmentaires, dans la *Revue de métaphysique et de morale*), et à en faire application à l'étude sociologique de la notion de droit naturel. L'extrême intérêt du point de vue astrobiologique y a été nettement mis en lumière (*Archives de Philosophie du Droit*, 1933, 3-4, p. 118).



Les travaux de DURKHEIM, de LÉVY-BRUHL, de James FRAZER ont nettement établi ce qu'est la mentalité primitive. L'animisme et le vitalisme généralisé en sont les caractères essentiels (41). L'homme n'aperçoit dans les phénomènes extérieurs que l'action de forces aveugles, disparates, hétérogènes, qu'il personnifie presque toujours en esprits bienfaisants ou malfaisants, selon que ces forces lui sont favorables ou défavorables. Cette manière de penser — car c'en est incontestablement une — s'appelle la *magie*. Elle se caractérise surtout — et c'est le point essentiel — par une conception du monde basée sur le désordre, l'incohérence et l'arbitraire. L'homme ne voit pas, et par conséquent ne conçoit pas la possibilité d'un lien, d'une succession stable, d'une interdépendance entre les différents phénomènes dont il est le témoin, le plus souvent apeuré (42). Il les enregistre sous le signe de la diversité, de l'hétérogénéité. Sous l'empire de pareille conception, aucune science n'est possible.

Mais cette représentation du monde, qui subsiste encore chez certaines peuplades primitives contemporaines, a bientôt fait place ailleurs, et notamment dans l'Asie ancienne, à une conception nouvelle. Cette conception est née d'une observation plus attentive du mouvement des astres et de la croissance des plantes. Lorsque certains hommes, affranchis des soucis de la vie matérielle, purent se créer des loisirs (43), ils s'avi-

---

(41) R. BERTHELOT, *op. cit.*, p. 47 ss.

(42) *Primus in orbe deos fecit timor.*

(43) Nous usons, au texte, d'une formule *volontairement* vague, pour bien indiquer que nous n'entendons pas aborder ici un problème dont l'étendue est immense. Dans une des premières notes de cette étude, nous avons dit que les étapes successives du développement de l'intelligence supposent, chacune, l'existence de certaines *conditions extrinsèques* sans lesquelles ce développement eût été impossible. Quelles ont été, en ce qui concerne le stade astrobiologique, ces conditions extrinsèques? R. Berthelot les esquisse brièvement « si les conditions de l'apparition de l'astrobiologie ont été d'abord réalisées en Chaldée, c'est que là s'est développée, plusieurs milliers d'années avant l'ère chrétienne, l'agriculture organisée des plaines. Nous avons affaire en Chaldée, comme plus tard en Chine, à une grande société agricole; et l'astronomie, dans ses premières formes, est née naturellement de la réflexion sur une agriculture déjà assez développée » (*La pensée de l'Asie et l'astrobiologie*, p. 67). En d'autres termes, l'astrobiologie consiste, ainsi que nous le verrons, à établir des relations entre les mouvements des astres et la croissance des plantes. Pour que ces relations aient pu réellement être aperçues, et surtout étudiées, il a nécessairement fallu que certains peuples fussent arrivés au stade de l'agriculture, lequel suppose déjà le *sédentarisme*. Des peuples nomades et exclusivement

sèrent d'observer de plus près le spectacle du monde. A leurs regards s'offrait, au tout premier plan, le ciel (44). Ils ne tardèrent pas à constater que le déroulement de la vie des astres présentait un aspect de régularité, de répétition, de succession stable. Ils constatèrent que les plantes obéissaient également, tout au moins dans les régions tempérées, à un rythme identique de germination, de croissance et de mort. Ils constatèrent surtout que ce rythme était lié aux positions successives et répétées du soleil et de la lune à chacune de ces divisions du temps qu'on dénomma plus tard le mois, la saison, l'année. Ils constatèrent enfin que cette régularité, cette répétition pouvait être mesurée, calculée; qu'elle était par conséquent mathématique et, à ce titre, susceptible de prévision. *La représentation spatio-temporelle du monde était née* (45). Avec la notion du jour, du mois, de la saison, de l'année, avec, en un mot, le calendrier, « charnière sur laquelle tourne l'histoire intellectuelle de l'humanité » (46), une nouvelle représentation du monde se fondait. C'est à cette représentation qu'on a donné le nom d'*astrobiologie*, c'est-à-dire d'une conception spatio-temporelle ayant pour base la régularité et l'interconnexion des phénomènes astraux et végétaux, conception qui, par étapes successives, a donné naissance à une manière de

---

chasseurs ou pêcheurs ne se seraient, en d'autres mots, jamais intéressés aux relations astrobiologiques. Rien ne les y eût conduits. Le stade astrobiologique suppose donc le sédentarisme et l'agriculture. L'un et l'autre sont les « conditions extrinsèques » de ce stade de développement de l'intelligence.

Nous nous sommes borné à *poser le problème*. La même question naît à propos de l'origine de la science expérimentale, qui date de la Renaissance. Quelles ont été les « conditions extrinsèques » de cette nouvelle manière de penser? — Voici une nouvelle mine ouverte aux chercheurs...

(44) C'est ce qui explique que l'astronomie est, dans l'histoire des sciences, la première en date. Toutefois, à raison de l'état rudimentaire où elle se trouvait, l'astronomie se rapprochait plus de ce que nous appelons aujourd'hui l'astrologie, qui n'est d'ailleurs que la survivance, à l'époque moderne, de l'astronomie primitive. Ceux qui, de nos jours, croient aux horoscopes et à l'influence des astres sur la vie des hommes et des peuples, pratiquent encore l'astrobiologie telle qu'on le faisait il y a plus de quatre mille ans.

Sur l'astrologie, cons. CUMONT, *Catalogus codicum astrologorum Graecorum*; BOUCHÉ-LECLERCQ, *L'astrologie grecque*, ainsi que les différentes références données par BERTHELOT, *La pensée de l'Asie et l'astrobiologie*, p. 9, en note.

(45) R. BERTHELOT, *op. cit.*, p. 49.

(46) R. BERTHELOT, *op. cit.*, p. 65.

penser qui, par la Chaldée et la Grèce, se propagea dans toute l'Europe occidentale (47).

Avant de préciser ces étapes, il importe d'insister quelque peu sur la nouvelle position de la pensée au stade astrobiologique.

J'ai dit qu'au stade de la magie, le monde est conçu sous l'aspect de la diversité, de l'hétérogénéité, de l'incohérence. C'est un stade sous l'empire duquel aucune science n'est possible. Il n'en est plus de même au stade de l'astrobiologie. La découverte de la régularité dans la succession de certains groupes de phénomènes, régularité à ce point stable qu'elle se révèle calculable, donna immédiatement naissance à une nouvelle conception cosmique. Désormais, ce n'est plus l'arbitraire et l'incohérence qui sont à sa base; c'est la stabilité, le rythme, la synchronisation; en un mot, *l'Ordre*. Le monde n'est plus un complexe de forces aveugles et disparates. Il obéit, on le constate, à des successions et à des répétitions stables, c'est-à-dire à des lois. Au désordre de l'univers composé uniquement d'images visuelles non coordonnées, se substitue, au stade astrobiologique, l'ordre, le rythme, l'harmonie. Désormais, la science est possible (48). Et de fait, en même temps que se découvre le calendrier, voici que naît l'astronomie, puis les mathématiques. Mais il faut aller bien plus loin encore. La notion de l'ordre du monde est constatée dans le domaine des astres et des plantes. Mais la vie de l'homme ne dépend-elle pas aussi de cet ordre (49)? Sans le soleil, sans

---

(47) Conception moralement heureuse, d'ailleurs, et même hautement reconfortante, par rapport à celle de la magie : « Par la confiance, la sécurité que donne à l'âme la succession régulière des phénomènes, la représentation astrobiologique tend à l'affranchir du cauchemar où vivait trop souvent une humanité qui se sentait menacée, traquée par le caprice de forces imprévisibles » (R. BERTHELOT, *op. cit.*, p. 50).

(48) « Il y a science dès que les enchaînements durables de vérités générales, et notamment de vérités mathématiques, peuvent être établis par l'esprit humain, surtout quand celui-ci peut perfectionner graduellement le degré d'approximation des vérités, des lois, des relations numériques constantes ainsi découvertes » (R. BERTHELOT, *op. cit.*, p. 42).

(49) Les traces de cette évolution sont indéniables. Ainsi en est-il de la croyance, chez certains peuples (Germaines, Spartiates, Athéniens; voy. les références dans R. BERTHELOT, *op. cit.*, p. 33), à la nécessité d'entreprendre une affaire pendant la première période de la lune, et d'éviter de s'y engager en lune décroissante. Ainsi en est-il de la doctrine-sœur des « Katarkhai » (théorie des dates favorables ou néfastes pour commencer une entreprise quelconque), de l'idée chaldéenne d'après laquelle la position des astres au jour

les plantes, sans leur rythme immuable, cette vie serait-elle possible? Du coup, l'idée d'ordre s'étend. La société elle-même, les peuples, leurs rois, sont logiquement intégrés dans l'Ordre du monde dont l'homme a découvert des indices indéniabls dans la vie des astres et des plantes (50). L'idée du « cosmos » est lancée (51). Elle va inévitablement se généraliser. Elle est logiquement supposée à la base de tous les phénomènes astronomiques, physiques, biologiques, moraux, sociaux. Le monde entier est soumis à ses lois. C'est l'idée d'Ordre qui, lentement, va assurer la transition entre le polythéisme hétérogène et arbitraire et le monothéisme (52), dont la base est l'existence d'un principe supérieur unique qui domine les forces inférieures, derniers vestiges de la magie (53). C'est également l'idée d'Ordre qui va transparaître dans toutes

---

de la naissance influe en bien ou en mal sur les actes et les événements de la vie humaine (théorie « moderne » des horoscopes), de la théorie romaine des jours fastes et néfastes, etc., etc.

Il convient d'ailleurs d'observer que les prédictions astrologiques chez les Chaldéens, les Assyriens et les Iraniens, ne visent que le Souverain et l'Etat. Ce sont les peuples et leurs souverains qui, seuls, participent à l'Ordre du monde, et sont soumis à ses lois. Les horoscopes privés ne sont nés qu'en Grèce, et à l'époque démocratique... (R. BERTHELOT, *op. cit.*, p. 39). Ils apparaissent ainsi comme une déformation de l'idée primitive.

(50) « On peut prévoir, d'après les Chaldéens, les événements de la vie du Roi et de celle de l'Etat (qui d'ailleurs se confondent) par les positions et les mouvements des corps célestes. Il y a là un déterminisme total, englobant l'homme comme le reste de l'Univers, et reliant les événements, heureux ou malheureux, de la vie humaine aux lois numériques qui règlent la situation réciproque et les trajectoires des astres » (R. BERTHELOT, *op. cit.*, p. 38).

(51) Le *κόσμος*, c'est-à-dire l'Ordre, est l'aboutissement logique et normal de l'astrobiologie. 1 Les sages affirment que le ciel et la terre, les dieux et les hommes, sont liés ensemble par l'amitié, le respect de l'ordre, la modération et les choses justes; et pour cette raison, ils appellent l'univers l'ordre des choses (*κόσμον*), non le désordre (*ἀκόσμιον*) ni le dérèglement (PLATON, *Gorgias*, 507 e et 508 a). Voy. SENN, *De la justice et du droit*, pp. 59-60).

(52) Ou le panthéisme, qui n'est qu'une autre forme d'un principe supérieur unique. Ce principe est, dans le monothéisme, distinct du monde; dans le panthéisme, il est inclus en toutes choses. « En dégageant les idées, inséparables pour elles, d'univers et d'universalité, l'astrobiologie détermine la transformation des religions primitives en religions supérieures, panthéistes ou monothéistes, suivant que l'idée de l'unité du monde ou de l'unité de la vérité se combine avec des représentations vitalistes ou avec des représentations d'origine animiste » (R. BERTHELOT, *op. cit.*, p. 379).

(53) Toutes les religions nous révèlent l'existence d'un principe supérieur qui a transformé le chaos primordial en un monde ordonné, en une harmonie, en un « cosmos ». C'est le *Tao* dans la religion chinoise; c'est *Mardouk* qui, dans la religion néo-babylonienne, a vaincu *Tiamat*; c'est plus tard *Jahvé* (Jehovah) qui a créé le monde, et préside à ses lois (avec cette différence, toutefois, que dans la religion juïdaique, l'idée d'une création *ex nihilo* prend la place du chaos originaire, ordonné par un principe supérieur; mais au point de vue où

les cosmogonies (54), où nous retrouverons toujours le même thème fondamental du chaos originaire, transformé et harmonisé par un principe supérieur : la *δικη* (55), le *λογος* (56), le *νοος* (57). C'est l'idée d'Ordre, enfin, qui va trouver son point

nous nous plaçons ici, l'évolution fondamentale reste la même : au polythéisme hétérogène et arbitraire succède l'idée d'Ordre et d'unité, et par conséquent le principe supérieur unique, source du monde, sous quelque variante que ce soit) ; c'est le chaos d'Hésiode, auquel succède ensuite l'ère des puissances plus normales ; ce sont les combats de dieux des poèmes orphiques, c'est *Ζευς*, « origine de la terre et du ciel semé d'étoiles », qui engloutit *Phanès*, etc., etc... L'idée fondamentale est toujours la même ; seuls, les voies et moyens diffèrent (voy. R. HUBERT, étude précitée, dans *Archives de philosophie du droit*, 1933, 3-4, p. 124).

(54) Toutes ces cosmogonies « éveillent une idée que nul ne conteste, celle de l'organisation graduelle et progressive du monde qui, par une série de révolutions, a passé lentement de l'état de désordre à l'état d'ordre, dont la victoire définitive de Zeus est le symbole » (DECHARME, cité par R. HUBERT, *loc. cit.*, p. 123).

(55) *Δικη* est la première forme historique de la justice. C'est la forme du stade *mythique*, et c'est la raison pour laquelle elle diffère si profondément de la vertu de justice qui, au stade *métaphysique*, changera d'ailleurs de nom, et deviendra *δικαιοσύνη*

« Au stade mythique, la justice, » écrit R. HUBERT (*op. cit.*, pp. 129-130), « placée sur le même plan que l'étaient dans les représentations primitives la *μοιρα* et l'*αναγκη*, n'était qu'une de ces puissances invisibles et mystérieuses par laquelle se réalisait l'équilibre des biens et des maux, un certain ordre de l'Univers. Elle était d'abord répressive et vengeresse ». La *δικη* est donc tout près du principe de l'Ordre du monde, dont elle semble chargée d'assurer l'observance. « C'est *δικη*, la justice, dira plus tard Héraclite d'Ephèse, au service de qui se trouvent les Errynies vengeresses, qui maintient l'union solidaire des contraires ». Chez Anaximandre, la *δικη* est la loi du destin qui règle le sort des hommes comme le cours de l'Univers physique.

Ce caractère « cosmique » de la justice persistera plus tard, comme un dernier vestige du passé, dans les conceptions purement métaphysiques de la notion (*δικαιοσύνη*). Nous verrons, en effet, que longtemps la justice a été considérée comme la vertu universelle en laquelle toutes autres se fondent.

(56) Le *λογος*, c'est, chez Héraclite, la loi fondamentale de l'Univers, celle qui régit aussi bien le monde physique que le monde moral. Cette loi fondamentale, principe de tous les êtres, est aussi justice (*δικη*) : nécessité (*αναγκη*). Le *λογος* est « raison » ; il est « rapport » ; il est Jupiter ; il est Dieu.

(57) Le *νοος* est, chez Anaxagore, ce que le *λογος* est chez Héraclite. C'est le principe (matière ou esprit ? Voy. à ce sujet GOMPertz, *Les penseurs de la Grèce*, t. I, pp. 252-253) qui introduisit le mouvement dans le chaos originaire, et créa l'Ordre de l'Univers. « Au commencement, tout était confondu ; le *νοος* (mot qu'il est préférable de ne pas traduire : voy. GOMPertz, *op. et loc. cit.*) mit l'Ordre en toutes choses : *ὁ νοῦς πάντα διεκόσμησε* » (ARISTOTE, *Métaphysique*, I, 111). Le *νοος* « est la plus subtile et la plus pure des choses ». « Il possède l'intelligence de tout et la force la plus grande ; il a tout ordonné comme cela devait être, tout ce qui a été, est maintenant et sera plus tard, et aussi cette révolution qui entraîne les astres, le soleil, la lune, l'air et l'éther » (DIELS, *Fragments der Vorsokratiker*, cité par R. HUBERT, étude précitée).

La notion du *νοος* sera reprise par Socrate qui y verra, non plus seulement une cause *motrice*, mais encore une cause *finale*. « Enfin, ayant entendu quelqu'un lire dans un livre qu'il disait être d'Anaxagore, que l'intelligence est la règle et le principe de toutes choses, j'en fus ravi. Il me parut assez

culminant (58) chez les penseurs grecs de l'époque des lumières, en passant définitivement de la phase mythique à la phase philosophique, et en y créant ce *déterminisme métaphysique intégral* qui trouvera sa suprême manifestation dans la conception des causes finales (59). L'IDÉE PHILOSOPHIQUE FONDAMENTALE DE LA GRÈCE ANTIQUE, CELLE DU *κοσμος*, NE CONSTITUE QUE LE COURONNEMENT GRANDIOSE DE L'IDÉE ASTROBIOLOGIQUE, NOUS EN VOILANT A PEINE LES HUMBLÉS ORIGINES (60).

\*  
\* \*

Après ce qui précède, je n'étonnerai personne en disant que l'origine de la notion de droit naturel est désormais trouvée. Rapports nécessaires résultant de la nature des choses; Ordre

---

beau que l'intelligence fût le principe de tout. S'il en est ainsi, disais-je en moi-même, l'intelligence ordonnatrice a tout disposé pour le plus grand bien (PLATON, *Phédon*). — La subordination de l'Intelligence au bien semble avoir été le point de départ du principe fameux de l'etsi Deus non esset, de la loi naturelle qui lie la divinité elle-même (voy. *infra*).

(58) C'est aussi l'idée d'Ordre qui a créé la fameuse science des nombres de la secte pythagoricienne (confrérie mi-politique, mi-philosophique, assez semblable à la franc-maçonnerie moderne, qui fut, en son temps, le soutien le plus fidèle de l'aristocratie chancelante), et c'est l'idée d'Ordre, seule, qui permet de comprendre cette curieuse philosophie. L'essence de toutes choses est le nombre, disaient les Pythagoriciens. Le ciel tout entier est une harmonie et un nombre. Les nombres sont antérieurs et supérieurs aux choses. Le nombre dix étant le plus parfait, il doit y avoir dix planètes; et si on n'en connaît que neuf, il faut en supposer une dixième que les Pythagoriciens appelaient l'*antichtone*, ou astre opposé à la terre. La décade doit se retrouver partout. — Toutes ces hypothèses déconcertantes ne s'expliquent en réalité que par l'idée astrobiologique, dont la base fondamentale est la *régularité* des phénomènes cosmiques. De là à admettre que le nombre est l'essence des choses, il n'y a qu'un pas. La philosophie des nombres n'est, dans le fond, qu'une simple variante de celle du *λογος* ou du *νοος*.

(59) Voy., en ce qui concerne la théorie des causes finales chez Socrate, l'une des notes précédentes.

C'est également l'idée astrobiologique qui a donné naissance à la conception d'une *loi morale impersonnelle*, étrangère à la volonté individuelle d'un homme ou d'un dieu, et qui, seule, peut expliquer ce fait, assurément étrange, d'une telle conception apparaissant presque simultanément dans trois pays aussi éloignés l'un de l'autre que la Grèce, l'Inde et la Chine. « Le Bouddha ignorait Confucius, et Socrate les ignorait l'un et l'autre. Seule, l'existence dans ces pays d'une atmosphère intellectuelle commune, récemment créée par l'astronomie naissante, qui, dans les trois pays, venait de la Chaldée et de l'Iran, semble permettre de répondre à la question posée » (R. BERTHELOT, *La pensée de l'Asie et l'astrobiologie*, p. 106).

(60) « Réagissant par ses dons intellectuels sur le fond des cosmogonies et des notions pratiques de l'Orient Chaldéen, le génie ionien en clarifia et en élimina le merveilleux, et s'éleva peu à peu à la conception raisonnée et métaphysique d'un ordre supérieur régi par une intelligence souveraine » (FOUGÈRES, *Les civilisations primitives*, p. 406).

suprasensible et normatif; lois non écrites; « *lex una et communis* » qui existe « *etiamsi daremus non esse Deum* » (61); désormais, tout s'éclaire et se précise (62) : la notion de droit naturel n'est qu'un des aspects, entre mille autres, de la conception astrobiologique de l'Ordre, lentement étendue, par le moyen de la spéculation rationnelle, à cette incidence particulière du monde moral qu'on nomme le droit (63).

\*  
\* \*

Et que de faits, dont le caractère étrange a si souvent

---

(61) On connaît la question célèbre des rapports entre la loi naturelle et la divinité. Ces rapports ont été exprimés d'une manière très nette par Grotius, dans le passage cité au texte. Cette loi existe *indépendamment* de la divinité, et par conséquent *s'impose à elle*. Solution logique dans la théorie astrobiologique, où la loi supérieure se confond avec Dieu. Solution plus difficilement explicable dans la théorie chrétienne de la liberté souveraine de la personnalité divine. Sans entrer dans les détails de cette question délicate, bornons-nous à dire que l'indépendance de la loi naturelle et de la divinité, affirmée par Grotius, semble avoir surtout eu, chez cet auteur, un but *pragmatique*. Grotius poursuivait le dessein de mettre fin aux guerres incessantes de son époque. Pour ce faire, il remonte à l'idée d'un droit naturel, qui, comme tel, s'impose également aux princes et aux Etats. Or, parmi les princes auxquels Grotius s'adressait, il s'en trouvait qui n'étaient pas catholiques. Invoquer, à leur égard, une loi « divine », c'était courir à un échec. De là, vraisemblablement, l'idée de la laïcisation du droit naturel.

(62) Il convient de signaler ici que, selon R. HUBERT (étude préc.), les Grecs eurent, lors des troubles sociaux des VI<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, une occasion particulièrement favorable de faire une application *pratique* de la notion de l'ordre de la nature. Devant les troubles politiques de l'époque et l'incertitude du régime social, quoi de plus naturel que de consulter la nature pour trouver l'ordre qui créerait enfin l'apaisement? « Quel profit, en effet, s'il était possible d'adosser la reconstruction de l'ordre social à une interprétation elle-même ordonnée de l'univers! » (R. HUBERT, *ét. préc.*, p. 154). Ainsi, ce furent les révolutions politiques qui permirent pour la première fois, en Grèce, d'éprouver la philosophie de la nature, le « droit naturel ». Cette épreuve se fit, selon R. Hubert, en faveur des oligarchies anciennes contre les démocraties naissantes (*op. cit.*, p. 157). Ce sont celles-là qui, selon cet auteur, ont invoqué pour la première fois le droit de la nature, et ce à leur profit. Voy. aussi et comp. GOMPERTZ, *Les penseurs de la Grèce*, t. I, p. 446. De nos jours, c'est le contraire...

(63) On voit par là combien est erronée l'affirmation d'ESCARRA (*La conception chinoise du droit*, dans *Archives de philosophie du droit*, 1935, 1-2, p. 9), d'après laquelle la notion du droit naturel chinois différerait profondément de la notion du droit naturel occidental. En réalité, les deux conceptions sont *identiques par leur origine*, et il se fait seulement que la conception chinoise est restée aujourd'hui ce qu'elle était il y a deux ou trois mille ans (c'est-à-dire à une époque contemporaine du stade astrobiologique proprement dit), tandis que la conception occidentale s'est, depuis lors, « métaphysiquement » affinée. R. Berthelot soutient même que « la pensée chinoise, comparée à celle de la Chaldée, représente ou un stade plus arriéré, ou la dégradation d'une pensée plus avancée au contact de croyances archaïques » (*op. cit.*, p. 122).

frappé les juristes (64), ne concordent pas avec cette manière de voir !

N'est-il pas notamment remarquable d'observer que la notion de justice — qui est, par excellence, la base du droit — n'a pourtant jamais eu, aux origines, de portée spécifiquement juridique ! En Grèce, dès après l'époque homérique (65), la justice est considérée comme la vertu par excellence, en laquelle toutes autres se trouvent réunies (66). Elle n'est pas une vertu particulière, mais une vertu universelle (67). Cette conception

---

(64) Parmi ces faits, et indépendamment des développements qui vont suivre quant à la notion de justice et à celle de la *lex una et communis*, signalons dès à présent la définition d'Ulpien : *Jus naturale est quod natura omnia animalia docuit : nam jus istud non humani generis proprium, sed omnium animalium, quae in terra, quae in mari nascuntur, avium quoque commune est*. Cette conception d'un Droit, non point propre à l'espèce humaine, mais commun à l'homme aussi bien qu'aux animaux (et le texte précise même : aux animaux qui vivent sur la terre, aux poissons et aux oiseaux), choque incontestablement. Et l'intérêt — si minime — d'en faire descendre des institutions comme le mariage, la filiation et les devoirs d'éducation, et surtout de n'en faire descendre que celles-là, ne peut, au regard de la richesse et de la complexité du droit propre aux hommes, fournir une explication satisfaisante du droit naturel commun aux hommes et aux animaux. Tout s'éclaire au contraire si on voit dans le *jus naturale* d'Ulpien un vestige de la loi supérieure, principe et fin de toutes choses, de la loi fondamentale qui n'est pas seulement d'ordre juridique ni même moral, mais essentiellement d'ordre cosmique, du λόγος, du νοῦς qui a pénétré l'univers tout entier, et l'a transformé en κόσμος.

(65) Rappelons qu'aux origines (stade mythique), la justice est δικη (voy. l'une des notes précédentes), et que la δικη est très près du principe fondamental de l'Univers (λογος, νοῦς), dont elle paraît chargée d'assurer l'observance. C'est la raison pour laquelle δικη est, dans les poèmes orphiques, assistée des « Erynnies vengeresses ». Ce n'est que plus tard (c'est-à-dire au stade mé.aphysique) que la justice deviendra une vertu. Elle ne sera plus δικη, mais δικαιοσύνη. Toutefois, même à ce stade, elle conservera, ainsi que nous allons le voir, des vestiges indéniables de son origine « cosmique », de son association étroite au principe fondamental de l'Ordre du monde. C'est ainsi seulement que peut se comprendre la conception de la justice « vertu universelle », que nous retrouvons dans toute la philosophie grecque et dans toute la théologie chrétienne primitive.

(66) -ARISTOTE (*Ethique à Nicomaque*, 5, 1, 15) nous rapporte l'ancien adage : ἐν δὲ δικαιοσύνη συλλήβδην πᾶσ' ἀρετῇ ἐνί, et signale que c'est dans un sens particulier que la justice est parfois conçue, non comme une partie de la vertu, mais comme toute la vertu. Et il accepte d'ailleurs cette conception.

Cicéron dira plus tard (*de officiis*, 1, 7, 20) : *justitia, in qua virtutis splendor est maximus...*

(67) DEL VECCHIO, *Justice, Droit, Etat*, Paris, 1938, pp. 8 et ss.

Lorsqu'à la page 5 de son ouvrage, cet auteur signale que « dans les phases les plus anciennes de la pensée, la justice semble avoir été conçue uniquement dans le sens général de correspondance à quelque chose de préétabli », il énonce un fait exact, mais sans l'expliquer. Pour avoir cette explication, il suffit de se rappeler la conception mythique de la δικη, associée à l'Ordre du monde dont elle assure la conservation. C'est, incontestablement au maximum, la « correspondance à quelque chose de préétabli ».



subsistera jusque chez PLATON (68) et ARISTOTE (69). La justice qui, chez ce dernier auteur, représente « l'égal » (ισον), c'est-à-dire le milieu, l'équidistance entre le trop et le trop peu, reste fondamentalement un équilibre moral de valeur universelle, qui comprend en soi et embrasse toutes les vertus (70). Elle le reste aussi dans la philosophie chrétienne, où elle est conçue comme l'amour du bien suprême ou de Dieu, comme perfection de l'être entier, et comme unité harmonieuse des différentes parties (71). Il est visible que dans toutes ces conceptions, nous retrouvons une justice non encore laïcisée, c'est-à-dire révélant, en tant qu'Ordre et principe du monde moral, les traces évidentes de son origine astrobiologique.

Même observation en ce qui concerne la « *lex una et com-*

---

(68) La justice, chez Platon, consiste essentiellement à rendre, non pas seulement à chaque homme, mais à chaque chose ce qui lui est dû. C'est en ce sens que Platon distingue la justice envers les dieux, envers les hommes, et envers les morts. Il y a ainsi trois genres de justice (voy. SENN, *De la justice et du droit*, p. 39, note 1). C'est donc bien la justice conçue comme vertu universelle. D'autre part, quand Platon considère, dans leur ensemble, la vertu de la raison (la sagesse), la vertu du cœur (le courage) et la vertu de la sensibilité (la tempérance), il leur donne souvent le nom de justice (FOUILLÉE, *Histoire de la philosophie*, p. 98; dans le même sens, DEL VECCHIO, *Justice, Droit, Etat*, p. 10). Tout cela n'est évidemment compréhensible que si on rapproche la δικαιοσύνη métaphysique de la δικη mythique originaires. La justice est harmonie, équilibre, eurythmie, a-t-on dit et répété; elle l'est incontestablement si on la rapproche de l'idée d'Ordre, et c'est parce que cet Ordre est « cosmique » que la justice a une valeur « universelle ».

(69) Chez Aristote toutefois, le stade métaphysique semble définitivement atteint, et la justice est, pour la première fois, laïcisée, séparée de ses origines mythiques. La justice devient une vertu sociale. Elle est la « vertu totale » (ὅλη ἀρετή — *Ethique à Nicomaque*, 5, 1, 19), peut-être; mais en un sens spécial seulement. Elle peut aussi avoir un autre sens, plus précis, plus limité. Et c'est lorsqu'elle est prise en ce dernier sens qu'elle se divise en justice commutative et distributive.

(70) C'est en la considérant comme vertu générale (ἁπλῶς δικαίον) qu'Aristote nous donne cette définition de la justice. Voy. DEL VECCHIO, *op. cit.*, p. 12. Aristote n'aurait d'ailleurs pas pu méconnaître cette conception de la justice « vertu universelle », que toute la tradition lui imposait. Aussi introduit-il, à côté d'elle, la notion de justice restreinte, ou juridique. C'est ce que nous avons appelé la laïcisation de la justice.

(71) Voy. les différents textes de Lactance, de saint Ambroise, de saint Jean Chrysostome et de saint Augustin reproduits dans DEL VECCHIO, *Justice, Droit, Etat*, pp. 13-14.

Même Leibnitz cherchera encore à inclure dans la justice la totalité de la perfection éthique. C'est en ce sens que la justice est *caritas sapientis*. Voy. DEL VECCHIO, *op. cit.*, pp. 16-17.

munis » de CICÉRON (72). Cette loi supérieure, divine, qui n'est autre ni à Rome, ni à Athènes, n'a, chose étrange, aucun caractère juridique précis, ni même aucun caractère proprement juridique. On y rencontre en effet quantité de notions morales, telles que la *religio*, la *pietas*, la *gratia*, l'*observantia* (73); et ce sont même ces notions qui y dominent (74). Même remarque d'ailleurs en ce qui concerne la définition d'ULPIEN : « *Jurisprudentia est divinarum atque humanarum*

---

(72) « *Est quidem vera lex recta ratio, naturae congruens, diffusa in omnis, constans, sempiterna, quae vocet ad officium jubendo, vetando a fraude deterreat, quae tamen neque probos frustra jubet aut vetat, nec improbos jubendo aut vetando movet, huic legi nec abrogari fas est, neque derogari aliquid ex hac licet, neque tota abrogari potest, nec vero aut per senatum aut per populum solvi hac lege possumus, neque est quaerendus explanator aut interpres Sextus Aelius, nec erit alia lex Romae alia Athenis, alia nunc, alia posthac, sed et omnes gentes et omni tempore una lex et sempiterna et immutabilis continebit, unusque erit communis quasi magister et imperator omnium deus : ille legis hujus inventor, disceptator, lator » (CICÉRON, *De republica*, 3, 22, 33).*

En ce qui concerne le contenu de cette *vera lex recta ratio*, voy. le *De inventione*, 2, 53, 161 : « *Natura jus est, quod non opinio genuit, sed quaedam innata vis inseruit, ut religionem, pietatem, gratiam, vindicationem, observantiam, veritatem* ».

(73) Voy. la note précédente.

(74) En effet, des six notions invoquées, il en est incontestablement quatre d'ordre exclusivement moral : la *religio*, qui est le culte dû aux dieux; la *pietas*, qui comprend les devoirs que nous avons envers ceux qui nous sont unis par le sang, ou envers la patrie; la *gratia*, qui est la reconnaissance que nous devons à ceux qui nous ont rendu service, et la volonté de les payer de retour; l'*observantia*, qui est le respect que nous devons aux hommes supérieurs en mérite ou en dignité. Restent deux notions plus proprement juridiques : la *vindicatio*, c'est-à-dire le droit de repousser toute violence injuste, et la *veritas*, c'est-à-dire le respect de ce qui est, a été et sera, et dont on peut déduire l'obligation de tenir sa parole. — Il est à peine besoin de souligner que si on était néanmoins forcé de déduire de la *vindicatio* et de la *veritas* toutes les règles juridiques positives, on se trouverait bien embarrassé...

Il a néanmoins été soutenu que des conséquences juridiques peuvent être déduites de la *pietas* (l'obligation alimentaire) et de la *gratia* (la gratuité du mandat). Voy. SENN, *De la justice et du droit*, p. 28, note 1. En supposant que cela fût exact, encore conviendrait-il de souligner l'indigence de ces conséquences eu égard à l'extrême complexité des règles positives. La vérité est, ainsi que nous le disons au texte, que Cicéron avait en vue tout autre chose qu'une loi naturelle suprajuridique lorsqu'il parlait du *jus natura* ou de la *lex una et communis*. C'était la loi fondamentale du monde, la loi cosmique, le *λογος* et non le droit naturel proprement dit.

D'autre part, le passage du *De republica* révèle, par son style même, la véritable portée de l'œuvre cicéronienne. Style ampoulé, solennel, déclamatoire; périodes majestueuses et interminables, étincellement de la forme voilant admirablement l'indigence du fond (Cicéron ne souffle pas un seul mot du contenu de cette loi); tout indique, nonobstant le « traité », l'avocat qui plaide, le rhéteur qui parle. On imagine aisément un Berryer ou un Chaix d'Est-Ange prononçant, avec le même lyrisme oratoire, un plaidoyer en faveur de 1789 et de la Liberté...

*rerum notitia, justi atque injusti scientia* ». La connaissance des « *res divinae* » (75), aussi nécessaire que celle des choses humaines à celui qui veut connaître le droit (76), constitue, tout comme l'aspect essentiellement moral de la « *lex una et communis* », un vestige certain de la conception astrobiologique (77).

---

(75) Au XVI<sup>e</sup> siècle, un jurisconsulte français, Barnabé Brisson, signalait déjà, s'il faut en croire SENN (*Les origines de la notion de jurisprudence*, Paris, 1926, p. 4), qu'il apparaît ridicule à beaucoup que les *res divinae* soient incluses dans la *jurisprudentia*, car la science des *res divinae* n'a rien de commun avec celle du *jus civile*. Mais il ajoutait que les jurisconsultes romains étaient versés dans l'une comme dans l'autre de ces sciences, et qu'ils les considéraient toutes deux comme nécessaires de la *res publica*. Cela revient, de nouveau, à constater un fait sans l'expliquer. L'explication ne peut être trouvée que dans le sens exact des *res divinae*, qui n'est autre que celui de la *lex una et communis* de Cicéron, loi cosmique, et à ce titre divine (λογος, νόμος). Voy. SENN, *op. cit.*, p. 33.

La nécessité de la connaissance des « choses divines et humaines », indispensable pour aborder la justice, se retrouve dans plusieurs coutumiers de France (voy. SENN, *op. cit.*, p. 49). Mais elle n'y a, incontestablement, que la valeur d'une copie faite sans comprendre.

(76) Il a toutefois été soutenu que les *res divinae* n'ont été maintenues par les Romains comme partie intégrante de la *jurisprudentia* que par l'effet d'une coquetterie patriotique. Les Romains auraient simplement voulu rappeler l'époque où les pontifices jouaient un rôle actif dans l'élaboration du droit (voy. SENN, *op. cit.*, pp. 31 et ss.). L'explication astrobiologique semble aujourd'hui plus plausible.

(77) Le caractère purement moral et « cosmique » de la loi supérieure à laquelle Cicéron fait allusion apparaît d'ailleurs nettement dans toutes les descriptions que d'autres philosophes en ont données. On lit dans PLATON (*Gorgias*, 507 e et 508 a) : « Les sages affirment que le ciel et la terre, les dieux et les hommes sont liés ensemble par l'amitié, le respect de l'ordre, la modération et les choses justes, et pour cette raison, ils appellent l'Univers l'ordre des choses, non le désordre ni le dérèglement ». — Dans son entretien avec Hippias, Socrate parle des lois non écrites, et après avoir constaté qu'elles existent, il demande à Hippias si ces lois n'ordonnent pas de révéler les dieux, d'honorer ses parents, de payer de retour les bienfaiteurs (ΞΕΝΟΦΩΝ, *Memorabilia*, 4, 4, 19). — D'autre part, la loi non écrite qu'Antigone invoque contre Créon est, nous l'avons vu précédemment, celle qui commande l'εὐσεβεια, c'est-à-dire la pietas dont parle Cicéron au *De inventione*, la considération due à ceux qui nous sont unis par le sang. — Partout et toujours, nous retrouvons ainsi une loi supérieure, non d'ordre juridique mais d'ordre moral et cosmique. C'est cette loi qui, à Rome, est à la base du stoïcisme, « doctrine sous le couvert de laquelle se réintroduisait dans la pensée antique, avec un renouvellement des influences orientales, l'idée de l'unité organisée de l'univers, l'idée de la participation entre les propriétés morales et les propriétés physiques de cet univers, l'idée d'une loi de la nature valable pour tous les êtres, bref tout un ensemble de principes dont la définition d'Ulpien (celle du *jus naturale* commun aux hommes et aux animaux) ne fait que condenser les conséquences » (A. HUBERT, *Sociologie du droit naturel*, dans *Archives de philosophie du droit*, 1933, 3-4, p. 101).

On ne pourrait mieux marquer la différence qui existe entre la *lex una et communis* de Cicéron et le droit naturel moderne qu'en disant qu'à Rome, cette loi n'a certainement jamais servi, comme de nos jours, à modifier l'ordre établi ou à faire des révolutions.

N'est-ce pas enfin cette même origine qui transparaît dans le contenu de la notion de loi naturelle, que nous savons avoir toujours été défini d'une manière extrêmement vague et générale, afin, dit-on, d'en respecter l'universalité ? Contenu décevant si on cherche à en faire un usage positif, mais *suffisant dans la conception astrobiologique*, car celle-ci s'est essentiellement bornée, sur la foi de ce qui se constatait dans le monde des astres et des plantes, à affirmer le *principe* d'un Ordre de l'univers, sans en préciser le mécanisme. Même la spéculation rationnelle ultérieure sur le contenu de cet Ordre s'est limitée aux généralités. Tel fut bien le droit naturel des origines ; telle est encore l'immuable et fidèle structure de ses réalisations contemporaines.

\*  
\* \*

Ce qui précède permet aussi de saisir la véritable cause de la persistance de l'idée de droit naturel dans la civilisation gréco-latine. Cette civilisation est, à travers la Chaldée et l'Ionie, une descendante directe de la pensée de l'Asie. Pendant près de quatre mille ans, celle-ci nous a donc nourris. On ne se libère pas en un tournemain d'une aussi pesante influence ancestrale. Ainsi s'explique, de même, la véritable obsession qu'exerce l'idée du droit naturel sur un nombre si considérable d'esprits, obsession qui se manifeste clairement dans ces phénomènes périodiques de retour à la théorie classique, de « renaissance du droit naturel ». Ainsi s'explique enfin la soi-disant clarté, la pseudo-évidence de la théorie, dont on fait, de nos jours encore, un si grand état. Cette clarté, cette évidence ne s'achètent qu'au prix de l'extrême généralité de la théorie (78), et cette généralité, cette universalité métaphysique actuelle est bien, sous une forme à peine laïcisée, la repro-

---

(78) Ce caractère transparaît nettement dans la définition de la justice : *suum cuique tribuere*, qui n'est en réalité qu'un *concept*, une *forme*, un cadre à remplir. C'est ce qui explique que toutes les époques s'en sont parfaitement accommodées, et *s'en accommoderont toujours*, quel que soit le contenu positif du *suum* que les législations successives ont reconnu ou reconnaîtront à chacun.

duction fidèle de la conception religieuse et mythique de l'astrobiologie asiatique (79).

\*  
\* \* \*

Il me reste à parler du positivisme juridique.

Qu'est-ce que le positivisme, et en quoi cette manière de penser — car c'en est également une — diffère-t-elle de la conception spiritualiste, ou astrobiologique ?

Comme le temps m'est compté, je me bornerai à dire que le positivisme n'est, en droit, que la substitution de la méthode *expérimentale* à la méthode *rationnelle*. J'ajouterai que la science expérimentale date de la Renaissance (80), et que, dès sa naissance même, elle eut, elle aussi, ses martyrs... GALILÉE (81).

---

(79) « Comme l'avait admirablement aperçu A. Comte, le droit naturel est le type même du concept métaphysique, concept théologique décoloré ou qui tend peut-être même à renier ses origines théologiques » (R. HUBERT, *ét. préc.*, p. 108).

(80) Avant cette époque, la science expérimentale eut des précurseurs notoires : Léonard de Vinci, Roger Bacon, Pierre la Ramée, notamment. Léonard de Vinci signalait déjà que « l'expérience est seule interprète de la nature. Il faut donc la consulter toujours et la varier de mille façons, jusqu'à ce qu'on en ait tiré les lois universelles; et elle seule peut nous donner de telles lois » (FOUILLÉE, *Histoire de la philosophie*, p. 222). — Roger Bacon insiste, dans son *Opus majus*, sur l'inutilité de la dialectique abstraite, sur la nécessité d'étudier la nature par l'observation, et de la soumettre aux lois du calcul mathématique. La science est maîtresse; la philosophie n'en est que la servante. L'Eglise fit enfermer Bacon pendant douze ans dans un cachot, comme sorcier. — Pierre la Ramée, ou Ramus, est, à l'université de Paris, le premier antagoniste d'Aristote. Ses ouvrages sont brûlés par arrêt du Roi, pour avoir osé soutenir que tout est faussé dans Aristote.

La Renaissance marque, d'une manière très générale, la libération de l'esprit de « l'argument d'autorité » et, par le fait même, de la conception astrobiologique. A ce titre, Descartes s'y rattache directement, quoique, dans ses lettres à Mersenne (notamment en parlant de Galilée), il se montre encore très nettement philosophe traditionnel en soutenant que Galilée « manque beaucoup en ce qu'il fait continuellement des digressions et ne s'arrête point à expliquer tout à fait une matière; ce qui montre qu'il ne les a pas examinées par ordre, et que, sans avoir considéré les premières causes de la nature, il a seulement recherché les raisons de quelques effets particuliers, et aussi qu'il a bâti sans fondement (lettre de Descartes au père Mersenne du 11 octobre 1638. — C'est nous qui soulignons la dernière phrase. Elle symbolise bien, en effet, l'esprit « métaphysique »).

(81) Il est aujourd'hui unanimement reconnu, même par les catholiques, que la condamnation de Galilée fut une lourde erreur. Ce n'est toutefois pas cette erreur en elle-même qui nous intéresse, mais plutôt le point de savoir comment cette erreur fut possible. Or, à cet égard, on peut se demander si, dans la formule même de la condamnation (« système contraire à la *logique* et à la *Bible* »), ne se trouve pas, en réalité, toute la pensée astrobiologique

Pour vous faire comprendre ce qu'est la science expérimentale, il me suffira de vous dire que c'est la méthode de connaissance qui a pour principe essentiel de n'admettre comme vrai que ce qui a été « expérimenté », c'est-à-dire vérifié. La méthode expérimentale est celle qui prend pour base fondamentale de toute recherche l'*observation*. Elle considère les faits comme les seules réalités, et partant comme les seules vérités. Ce sont eux qui doivent, par conséquent, constituer le point de départ de la science; ce sont eux qui dominent les théories. La science expérimentale n'entend pas, comme l'astrobiologie, rechercher dans le monde extérieur la confirmation d'une représentation métaphysique pré-établie. Elle ignore par conséquent l'Ordre du monde (82). Elle ne recherche pas ce

---

ancienne, pour qui, nous l'avons vu, la spéculation métaphysique prime la réalité. Tout esprit objectif ne peut, d'autre part, qu'être frappé de l'instantanéité, à cette époque, de la riposte de l'Eglise contre la science expérimentale. Pourquoi cette nouvelle méthode de connaissance, qui, par elle-même, ne touchait en rien aux choses spirituelles, n'a-t-elle pas laissé Rome indifférente? Il y a là un point d'histoire qui mérite explication. La susceptibilité des partisans de la tradition astrobiologique doit-elle être invoquée? Nous nous bornons à poser la question.

Signalons aussi — mais sans prendre parti dans cette controverse qui n'est pas de notre compétence — que R. BERTHELOT considère, dans son ouvrage sur *La pensée de l'Asie et l'astrobiologie*, que le Christianisme est, tout entier, d'origine astrobiologique (pp. 236-338).

(82) Il n'est pas, à y bien réfléchir, de notion plus fallacieuse que celle de « l'Ordre du monde ». Elle est traditionnelle dans la civilisation gréco-latine, et nous savons à présent pourquoi. Et pourtant, elle ne répond, objectivement parlant, à rien de précis, rien de sûr, rien de contrôlable. Commençons tout d'abord par observer que l'idée d'Ordre implique essentiellement celle d'un ordre *déterminé*. Car ce que nous appelons le « désordre » n'est pas l'opposé de l'Ordre, mais bien d'un *ordre déterminé*, celui que nous avons en vue. En soi, le désordre n'est qu'une autre forme de l'ordre, un autre ordre. On voit aussi que nous sommes d'emblée, avec l'idée d'Ordre, dans le domaine des jugements *de valeur*. Et cette sorte de jugements ne vaut évidemment que ce que vaut la faculté qui les émet, c'est-à-dire l'intelligence. C'est donc tout le problème de la connaissance qui renaît sous la notion traditionnelle de l'Ordre.

Poursuivons néanmoins, et prenons l'idée d'ordre — au sens où on l'entend habituellement — dans une de ses manifestations les plus frappantes : l'ordre du ciel, le mouvement stable et majestueux des astres, des planètes, des étoiles. Il y a « ordre », dit-on, parce que tout y est réglé, stable, harmonieux, que chaque astre a son orbite, son mouvement, ses lois, et que tout s'y déroule sans heurt, sans trouble, sans confusion. Ce simple énoncé démontre déjà l'inanité du système. Personne n'ignore plus aujourd'hui que les « accidents » existent dans le monde stellaire, et que les collisions (novae, étoiles doubles, etc.) y sont même relativement fréquentes; que, d'après la théorie la plus récente, notre système planétaire a vraisemblablement trouvé son origine dans un arrachement d'une partie de la masse solaire provoqué par le passage trop rapproché d'un autre corps céleste, beaucoup plus grand que le soleil; que toutes les étoiles sont destinées à s'éteindre, et qu'il n'en naîtra de nou-

qui *doit* être, mais ce qui *est*. C'est avec l'esprit vierge qu'elle aborde le spectacle du monde, dans une attitude de libre examen intégral (83). Elle considère les phénomènes comme les

---

velles qu'à la suite de quelque énorme cataclysme, etc., etc.. Apparence que cette harmonie du ciel que l'homme admire, ou plus exactement *telle* qu'il l'admire. Cette « harmonie » s'explique uniquement par le fait que la durée de la vie humaine est une unité de temps dérisoirement petite par rapport aux centaines, aux milliers de milliards d'années que représente l'évolution de l'Univers, et que dans pareille unité de temps, le pourcentage des catastrophes cosmiques est évidemment nul, et partant inaperçu. Ordre du monde... Poésie! En réalité, il n'y a que des forces, des conflits de forces et des équilibres de forces, ceux-ci vraisemblablement toujours précaires et instables.

Même observation en ce qui concerne l'ordre biologique. Qui ne se rappelle qu'étant enfant, on nous vantait ces « harmonies naturelles », en vertu desquelles le plus petit insecte trouve sa nourriture et le plus humble brin d'herbe sa place au soleil. Tout vit, tout chante, tout suit normalement ses destinées. Providence... Ordre... Harmonie! Il n'y a, disent les poètes, que les hommes qui s'entretuent. — Illusion de nouveau, tragique illusion! L'ordre de la nature, l'ordre en vertu duquel l'humble pâquerette pousse paisiblement à côté du chêne majestueux, en vertu duquel le plus modeste animal connaît ou même crée le stratagème qui lui permettra d'échapper à ses plus mortels ennemis (songeons au mimétisme, par exemple), n'est en réalité qu'une *résultante*, un aboutissement d'une lutte prolongée et implacable, aux destinées de laquelle la sélection naturelle, l'adaptation et le « struggle for life » ont, *seuls*, présidé. Tout ce qui était faible, inadaptable, mal constitué ou mal évolué a été impitoyablement éliminé, et l'Ordre n'est né que d'un *équilibre entre les forts*. Cette lutte continue d'ailleurs. De nos jours encore, des espèces disparaissent, d'autres naissent ou évoluent. On peut même ajouter que cette lutte — loi fondamentale de la biologie — est *nécessaire*, indispensable. « Un esturgeon produit chaque année plusieurs millions d'œufs. Si seulement un million de ces œufs donnent des femelles, et que celles-ci donnent à leur tour chacune un million de femelles, les esturgeons auraient déjà beaucoup de peine à nager dans les océans à la troisième génération, et s'ils continuaient malgré tout à se reproduire au même taux, les femelles de la cinquième génération pondraient assez d'œufs pour faire une masse de caviar grosse comme la terre... Un infusoire se divise environ cinq fois par jour. Après un mois, à la cent cinquantième génération, le nombre des descendants s'inscrirait par l'unité suivie de 64 zéros, et le volume total de cette masse de protoplasme égalerait un million de fois celui du soleil. L'envahissement total de la terre par les esturgeons et les infusoires n'est pourtant pas à craindre, car la mortalité compense la natalité. Une lutte de tous les instants, impitoyable et sans merci, — lutte pour la place, lutte pour la nourriture, — s'établit entre tous ceux qui naissent, aussi bien qu'entre eux et leurs prédécesseurs. Dans ce combat, presque tous succombent. » (J. MASSART, *Eléments de biologie générale*, Bruxelles, 1921, t. I, pp. 217-218). Telle est, aux yeux de la science, la véritable nature de l'ordre biologique... Mais il est vrai que des âmes candides et généreuses prétendent que l'homme n'obéit pas à ces lois...

(83) Ceci démontre bien à quel point le *déterminisme matérialiste*, si en vogue au XIX<sup>e</sup> siècle, est, en réalité, du faux positivisme. Ce système consiste à poser en principe que, dans le monde, tout est matière et se réduit à des transformations de matière. On aperçoit immédiatement la réaction contre le spiritualisme, sans doute, mais aussi la prise de position métaphysique implicite sur la constitution du Monde, puisqu'on affirme qu'il n'y a, dans celui-ci, que matière et transformation de matière. C'est par cet aspect de la question que le déterminisme matérialiste apparaît immédiatement n'être qu'un spiritua-

seules réalités connaissables (84). Elle les étudie dans leur déroulement, dans leurs relations, dans leur succession. Et pour en connaître la cause, la loi, elle entreprend la vérification du donné sensible par la variation des conditions du phénomène (85) qui, seule, permet de séparer les relations accidentelles d'avec les relations essentielles (86). La science expérimentale ne part pas d'une théorie pour en rechercher la confirmation dans les faits; elle part *des faits*, et ce n'est que lorsqu'elle en connaîtra réellement les lois qu'elle songera à en formuler la synthèse, la théorie. Celle-ci n'aura jamais, au surplus, une valeur absolue, ou définitive (87).

Tout autre, rappelons-le, était l'attitude astrobiologique. Sans doute, celle-ci partait-elle aussi, en un certain sens, de l'observation de la réalité sensible, mais d'une observation bien rudimentaire et surtout bien limitée, celle de l'existence d'une régularité, d'une répétition dans les mouvements des astres et

---

lisme à rebours. Ce n'est pas du positivisme véritable, lequel implique, quant à la nature du monde, quant à sa structure, quant à son « ordre », une attitude de *neutralité absolue*. Pareille neutralité s'accommode aussi peu d'une prise de position « matérialiste » que « spiritaliste ». Sans doute peut-on, dans la recherche, partir de l'*hypothèse* que, dans le monde, tout est matière (quitte à abandonner pareille hypothèse si l'expérience la révèle inexacte), mais non du *principe* que tout est matière. Agir autrement, c'est, sous un faux scientisme, retourner tout droit à l'astrobiologie.

(84) En ce sens, on peut dire que le livre du *Prince* de Machiavel a été, dans le domaine de l'histoire et de la politique, la première application de la science expérimentale. « Plus rien de scolastique, plus de théories *a priori*, plus de principes empruntés soit à la théologie, soit à la morale, rien que des faits, analysés avec pénétration, finesse et fermeté » (FOUILLÉE, *Histoire de la philosophie*, p. 220). On comprend par le fait même pourquoi ce livre a été si défavorablement jugé par ce qui représente en Europe la pure tradition gréco-latine.

(85) C'est, de nos jours encore, l'application des fameuses tables de *présence, d'absence* et de *dégré* du *Novum organum* du chancelier BACON.

(86) Faut-il dire que cette méthode n'a, jusqu'ores, presque jamais été appliquée à la science du Droit. Lorsqu'elle le sera, on y verra peut-être plus clair qu'en poursuivant aveuglément la recherche de principes prétendument « rationnels ». Signalons, parmi les premiers efforts tentés en ce sens, les *idées égalitaires* de BOUCLÉ (Paris, Alcan, 1925), où l'auteur recherche, abstraction faite des « sentiments » ou des « principes » (voy. l'admirable « introduction » de l'ouvrage), quelles sont les *conditions extrinsèques* (économiques, morales, sociales) qui permettent la naissance des idées égalitaires, qui sont « des produits qu'il faut expliquer et non estimer » (p. 15), et l'étude de René HUBERT, *Sociologie du droit naturel* (dans *Archives de philosophie du droit*, 1933, 3-4, pp. 91-159), où l'auteur prend l'idée de droit naturel, non comme un idéal, mais comme un fait social, et en recherche les conditions historiques d'apparition et de développement. Lorsque cette méthode se sera généralisée, alors seulement la science du Droit progressera.

(87) Sur la véritable portée des « théories » scientifiques, voy. la fin de la présente étude.



dans la vie des plantes. Aussitôt cette constatation faite, d'emblée, le domaine de l'observation était abandonné pour celui de la *spéculation rationnelle*. L'homme acquiert l'intuition d'un principe, celui de l'Ordre de l'univers, et tout le travail scientifique va désormais se borner à en rechercher, ou plus exactement à en imaginer (88), dans tous les domaines, les preuves, les manifestations. Le « miracle grec » n'est, en réalité, que le miracle de la *pensée rationnelle*, métaphysique. L'astrobiologie n'est pas, comme on l'a dit trop succinctement, aux origines de la science, mais d'une *certaine* forme de la science seulement, la science rationnelle. L'astrobiologie s'est uniquement bornée à déduire d'une constatation, somme toute rudimentaire, l'idée d'Ordre, et à la développer spéculativement ensuite. Elle a, en d'autres termes, commencé par formuler la théorie, et a entrepris ensuite d'y soumettre le monde. Elle n'a pas construit la théorie d'après les faits, mais les faits d'après la théorie. Telle est, si je ne m'abuse, la véritable portée de cette phase de la pensée humaine. Le fait que la *vraie* science, celle qui nous fait réellement connaître les phénomènes et leurs lois, n'a pas, nonobstant le miracle grec, progressé d'un pas pendant près de deux mille ans reste, sans explication satisfaisante (89).

\* \* \*

Si nous appliquons les principes de la méthode expérimentale à la science du droit (cette science qu'on croit toujours

---

(88) Le mot peut, de prime abord, paraître dur. Mais comment qualifier autrement les « théories » de la substance primordiale du monde conçues par l'école ionienne (l'eau, chez Thalès de Milet; l'air, chez Diogène d'Apollonie; le feu, chez Héraclite d'Ephèse), et même chez Aristote, la théorie *des quatre éléments* ou celle des *lieux naturels*, d'une si déconcertante naïveté...

(89) Dira-t-on que les procédés de la recherche humaine n'ont fondamentalement pas changé depuis les Grecs, sauf qu'ont été découverts depuis lors des instruments d'investigation et de mesure (lunette, microscope, thermomètre, etc...) que les Grecs ne possédaient pas? Dira-t-on par conséquent que toute la « mutation scientifique » qui s'est produite à la Renaissance tient uniquement à la découverte de ces nouveaux instruments d'investigation? La question est trop vaste pour être résolue ici. Nous nous bornons à la poser. Qu'on nous permette néanmoins de dire que s'il est vrai que nous « inventons » encore de nos jours des « théories » (voy. la fin de la présente étude), nous n'y accordons certainement plus la même foi naïve que les Grecs aux leurs. Si cela est, cela démontre que l'esprit est actuellement plus « libre », et il l'est parce qu'il s'est dégagé de la conception astrobiologique qui *imposait* aux Grecs l'obsédante pré-formation d'un Ordre du monde.

gouvernée par des principes rationnels, et nous savons maintenant pourquoi), que constatons-nous ?

Si l'idée d'Ordre, en tant que norme pré-déterminant les réalisations positives de la justice, disparaît, il est clair que le spectacle du droit va changer du tout au tout. Dans la conception nouvelle, il n'y aura désormais plus aucune place pour un archétype préétabli de justice, pour une loi non écrite, innée et impérative, pour un Droit avec majuscule qu'on opposera, le cas échéant, au droit sans majuscule. En d'autres termes, le droit ne sera plus, dans le déroulement des phénomènes, une cause première, un point de départ, mais un point d'arrivée, un résultat. C'est ce qu'on exprime en disant qu'il n'y a pas de droit en dehors du droit positif.

Et quant à la genèse de ce droit qui n'est plus que positif, que constate-t-on ? De la diversité, et non de l'unité; de l'hétérogénéité, et non de l'homogénéité. Telle est la seule réalité historique. Les bases de la justice ont profondément changé au cours des âges, tout comme les hommes et les dieux. D'un millénaire à l'autre, elles apparaissent méconnaissables. Droit de l'Etat, droits de l'individu, droit des classes, répartition des richesses, des fonctions, des valeurs, tout est en perpétuelle fermentation. Cela tient au fait très simple que dans le monde social, tout comme dans le monde physique ou biologique, la réalité *expérimentalement vérifiable* ne nous révèle que des forces, des conflits de forces et des équilibres de forces. L'origine de l'Etat lui-même ne s'analyse, on le reconnaît unanimement aujourd'hui, qu'en un phénomène de force (90). Le contrat social n'a jamais été qu'une hypothèse philosophique; ce n'est pas une réalité historique. L'aristocratie, qu'elle soit militaire, industrielle, politique ou religieuse, n'est que le triomphe de la force du plus habile ou du plus capable. Historiquement, elle a eu sa valeur, il serait enfantin de le nier. La démocratie est, par le principe de la majorité, non point le triomphe de la force du droit, mais de la force du nombre, car la volonté générale, quoi qu'en pense le candide Jean-

---

(90) Voy. M. DUPEYROUX, *Les grands problèmes du droit*, dans *Archives de philosophie du droit*, 1938, 1-2, p. 49. Nous choisissons à dessein cette référence parce qu'elle émane d'un juriste qui appartient incontestablement à l'école spiritualiste. On ne pourra donc pas nous reprocher de ne citer que des auteurs qui nous sont favorables.

Jacques, n'est jamais en fait que la volonté majoritaire, ou un compromis entre forces à peu près égales. Et si la démocratie s'est substituée à l'aristocratie, c'est parce qu'à certaines époques, de nouvelles classes sociales sont nées, ont conquis la richesse et, avec elle, la puissance, et se sont victorieusement opposées aux classes anciennes (91). Forces démographiques, économiques, religieuses, morales, sociales, fermentation de forces et conflits de forces, telle est, quoi qu'on dise, la seule réalité sociale. Mais ce n'est aussi que le stade *préjuridique*. Le droit ne naîtra que lorsqu'une de ces forces triomphera, ou lorsque des forces sensiblement égales se neutraliseront. Alors seulement, un équilibre, un « ordre » va s'établir. Le droit, c'est la trêve, c'est la pause, c'est le traité, c'est la paix.

Et que de choses, disent les relativistes, malaisément explicables dans la théorie spiritualiste, trouvent dans pareille conception leur place normale et toute naturelle ! Si le droit est le traité, l'apaisement après la lutte, le respect de l'ordre établi, invariablement consacré par toutes les législations, l'obéissance à la loi non point parce qu'elle est juste, mais parce qu'elle est

---

(91) Sur les « conditions extrinsèques » qui expliquent l'avènement de la démocratie en Grèce, et notamment à Athènes, au Ve siècle, voy. GOMPERTZ, *Les penseurs de la Grèce*, t. I, p. 420. Voy. aussi, *ad generalia*, G. BOUGLÉ, *Les idées égalitaires*.

Telle est, répétons-le, la seule question qui se pose, scientifiquement parlant : rechercher, non point quel est le régime le meilleur au point de vue « moral », « métaphysique », ou même utilitaire, mais bien comment il se fait que des régimes différents se sont succédé dans l'histoire, et quels sont les facteurs qui expliquent cette succession. Cette diversité de régimes est un fait. Ce fait doit donc avoir ses raisons suffisantes. Ce sont ces raisons qu'il y a lieu de rechercher, de déterminer, de définir. Ce sont elles seules qui peuvent, réellement, nous donner une explication scientifique du fait constaté. Se demander quel est, dans l'absolu ou dans le fait, le régime « le meilleur », c'est raisonner selon le point de vue astrobiologique. C'est, au surplus, se condamner à dire que ceux qui n'ont pas consacré ce régime « métaphysiquement privilégié » ont versé dans « l'erreur ». Un régime n'est pas « meilleur » qu'un autre ; il est « autre » que celui qui l'a précédé, et la seule question qui se pose est de rechercher comment il se fait qu'il y a eu changement, et quels sont les facteurs qui l'ont, en fait, provoqué (en d'autres termes, qui l'expliquent). La démocratie n'est pas « meilleure » qu'un autre régime quelconque. Il se fait seulement que dans certaines conditions sociales déterminées, elle paraît plus adaptée aux réalités du moment. Et de fait, tantôt elle apparaît, tantôt elle disparaît. Si elle était vraiment « meilleure » que tout autre régime, il est difficilement concevable qu'elle n'eût pas toujours prévalu. C'est parce qu'elle n'a pas toujours prévalu qu'elle est, comme toute chose humaine, relative, et que le seul problème qui se pose, scientifiquement parlant, est de déterminer les « conditions extrinsèques » de son avènement, comme, dans la suite, celles de sa disparition.

la loi, le refoulement de la loi non écrite dans le stade préjuridique où, seule, elle peut être réellement utile (92), tout cela ne devient-il pas d'une apaisante évidence ? Et la notion de justice ? Elle aussi est susceptible de deux sens, qu'à tort on confond toujours. Nul praticien n'ignore que, dans l'ordre positif, la justice s'alimente bien plus à l'idée de sécurité qu'à celle qui veut qu'on attribue à chacun ce qui lui revient selon la justice philosophique (93). Elle consiste essentiellement, dans

---

(92) Voyez notre *Idée du droit naturel*, Bruxelles, 1936, pp. 49 et suiv. Voyez aussi l'étude d'Alessandro LEVI, professeur à l'Université de Parme, dans l'*Annuaire de l'Institut international de philosophie du droit*, t. II, année 1937-1938, p. 74 : « Car aucune réforme, aucune révolution — qui, pour être digne de ce nom, change toujours profondément cet équilibre de forces sur lequel repose l'ordre juridique — bien que préparée dans le sous-sol économique ou, plus largement, social, ne pourrait aboutir sans prendre la couleur et l'essor d'une aspiration de justice (c'est nous qui soulignons). Voyez aussi R. HUBERT, étude précitée, dans *Archives de philosophie du droit*, 1933, 3-4, p. 97 : « La loi de nature a été le plus souvent le pilier sur lequel ont pris appui les revendications nationales, civiques et sociales. »

(93) Le lieu n'est pas ici de démontrer d'une manière approfondie que la notion de sécurité est, bien plus que l'attribution à chacun de tout ce à quoi il peut normalement prétendre, la véritable base de la justice positive. Qu'il nous suffise de dire ici :

a) que c'est la notion de sécurité qui fonde l'une des règles fondamentales de tout droit positif : la prohibition de toute voie de fait. Telle est, incontestablement, l'idée-mère de « l'état de droit ». C'est aussi en ce sens qu'on dit que « le droit prime la force » (principe qui n'a aucun sens au stade pré-juridique, où c'est plutôt, et très normalement, la force — qui d'ailleurs n'est plus, à ce stade, simplement matérielle — qui prime le droit. Au stade juridique, c'est au sens matériel que la force est, au contraire, entendue, et qu'elle est primée par le droit);

b) que c'est la sécurité de la personne qui, notamment, fonde l'institution de la responsabilité civile et la tendance actuelle vers l'extension des responsabilités (lorsque les causes de dommage augmentent, la sécurité de la personne est compromise d'autant);

c) que c'est la sécurité contractuelle qui, seule, explique le rejet de la lésion (non qualifiée) et de l'imprévision comme cause d'invalidation de droit commun des contrats. Toute atteinte portée à la rigidité du contrat (« loi » des parties : art. 1134) compromet la sécurité des affaires;

d) que c'est également la sécurité contractuelle qui explique le maintien de la valeur légale de l'unité monétaire en cas de dépréciation de celle-ci, pour toutes les prestations évaluées dans cette unité avant cette dépréciation. La sécurité de celui qui doit un tel nombre de francs serait compromise si, du jour au lendemain, il en devait un plus grand nombre. C'est tout le fondement de l'art. 1895 du Code civil, qui a pourtant fait couler tant d'encre, et contre lequel tous les assauts de la « justice philosophique » se sont toujours irrémédiablement brisés. Il en est de même d'ailleurs du rejet de la lésion et de l'imprévision qui, également, se réclament si éloquemment de la « justice commutative »;

e) que c'est encore la sécurité contractuelle qui fonde la théorie de la non-rétroactivité des lois, dans la mesure limitée où elle est admise (lois relatives aux contrats; en toutes autres matières, c'est le principe de l'appli-

les limites de l'ordre établi, à garantir à chacun la franchise de l'action et la sécurité de ses résultats. Etat de choses tout à fait normal dans la conception nouvelle. Ce n'est qu'au stade préjuridique que la justice philosophique peut réellement jouer (94). Enfin la conception positiviste rend, seule, adéquatement compte de ce qu'on a si justement appelé « la lutte pour le droit », théorie selon laquelle le droit *n'est pas*, mais *se fait*, et que tous, gouvernés comme gouvernants, nous avons dans cette lutte une place que nul ne peut désertier, si nous voulons faire triompher nos intérêts ou notre idéal (95).

\*  
\* \*

Telles sont, Messieurs, les deux écoles qui se partagent la philosophie du droit.

J'ai surtout voulu, dans cette leçon, vous montrer les origines

---

cation immédiate de la loi nouvelle, même aux situations nées sous l'empire de la loi ancienne, qui joue);

f) que c'est la sécurité des situations acquises et consolidées par l'écoulement du temps qui fonde l'institution, universellement admise, de la prescription (alors qu'en justice pure, on ne conçoit pas qu'un droit puisse naître ou se perdre par le *seul* fait de l'écoulement du temps, même s'il y a mauvaise foi : usucapion trentenaire, qui n'exige pas la bonne foi);

g) que c'est la sécurité de ceux qui sont soumis au droit établi qui défend au juge de statuer en dehors du droit, même si, en conscience, il l'estime injuste : *non de lege, sed secundum legem judicandum*; interdiction du recours à la « loi non écrite »;

h) que c'est la même idée de sécurité qui postule, en tous pays, l'indépendance du juge à l'égard du prince ou du législateur. La loi est la charte sur laquelle tous les citoyens peuvent et doivent compter. La sécurité de ceux qui y sont soumis disparaîtrait si les magistrats chargés d'appliquer la loi devaient prêter l'oreille à autre chose qu'à sa substance même;

Etc., etc...

(94) A notre époque, le *suum cuique* est incontestablement interprété dans un sens égalitaire. A chacun le plus possible... Tel n'était nullement le sens que les Grecs et les Romains attribuaient au *suum cuique*, base de la justice. Le *suum jus* consistait essentiellement à maintenir, entre des êtres placés dans des rapports différents de par la nature ou les circonstances qu'ils ont eux-mêmes provoquées, une égalité proportionnelle, une égalité dans les rapports. Cette égalité — qui n'est pas « égalitaire », mais « géométrique » — consiste à garder, entre les êtres comme parmi les choses, un ordre et une proportion, c'est-à-dire à traiter chacun selon ses mérites et selon sa dignité (voy. SENN, *De la justice et du droit*, pp. 29 et suiv.). En d'autres termes et une nouvelle fois, il n'est jamais entré dans la pensée des Grecs ou des Romains d'invoquer le *suum jus* pour faire une révolution. De nos jours, c'est plutôt le contraire : la justice philosophique est le levier de toutes les revendications sociales...

(95) Voyez G. RIPERT, *Droit naturel et positivisme juridique*, Marseille, 1918, pp. 43-46.

de la théorie classique, et les causes de ses vicissitudes. Cette théorie symbolise le passé. Pouvons-nous en conclure que le positivisme juridique représente l'avenir ?

Peut-être en ce qui concerne la *méthode de recherche*, celle-ci partant exclusivement des faits, et non d'une représentation métaphysique; non point dès qu'on entre dans ce domaine de la construction de l'esprit qui s'appelle la *théorie*.

En tout ce qui touche la science, il convient en effet de distinguer entre les *phénomènes* que l'expérience constate, et les *théories* que, sur base de ces phénomènes, l'esprit humain construit. Les phénomènes, seuls, sont vrais. Quant aux théories, elles ne sont que des synthèses conçues par l'esprit, des explications qui, selon l'heureuse expression d'Henri POINCARÉ, ne sont pas vraies ou fausses, mais *plus ou moins commodes* (96). Une théorie est plus commode qu'une autre lorsqu'elle parvient à donner, d'un ensemble déterminé de phénomènes, une explication plus unifiée, plus compréhensive que celle de la théorie ancienne. Pareille théorie, — prenons par exemple, en physique, la théorie du champ et du *continuum* espace-temps — est-elle plus vraie que la mécanique, *en ce sens* qu'elle traduirait la véritable nature de l'univers physique ? Nullement. Seuls, les phénomènes restent vrais. Les théories ne sont que des explications, des constructions de l'invention humaine. Elles ne servent qu'à nous permettre « de trouver notre chemin dans le labyrinthe des faits observés, d'ordonner et de comprendre le monde de nos impressions sensibles » (97). Elles ne sont jamais que provisoires. Des constatations expérimentales nouvelles peuvent, à tout moment, en ruiner les subtiles architectures.

Il en est de même en droit. Droit naturel et positivisme juridique ne sont, au fond, que des théories, des explications. L'avenir sera ce qu'une étude plus attentive des phénomènes et des lois de leur succession permettra de découvrir.

C'est dire aussi que ces théories sont, comme toute théorie scientifique d'ailleurs, étrangères au domaine *de l'action*.

---

(96) HENRI POINCARÉ, *La science et l'hypothèse*, p. 141; *La valeur de la science*, p. 271 et suiv.

(97) EINSTEIN et INFELD, *L'évolution des idées en physique*, Paris, 1938, p. 288.

D'aucuns s'en plaindront peut-être. Mais il faut admettre une fois pour toutes que la science n'est pas un apostolat. Et n'est-ce d'ailleurs pas, pour le savant, le plus beau des privilèges que celui d'être au-dessus de la mêlée, et de différer par ce fait de ceux qui siègent au Forum, et nourrissent cette splendide illusion d'y régler les destinées du monde...

---

# Un grand centre historique américain : la Hoover Library

PAR

SUZANNE TASSIER,

Agrégé à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Bruxelles.

---

Il peut paraître surprenant, au premier abord, que l'un des trois grands centres de documentation sur la Guerre mondiale se trouve en Californie.

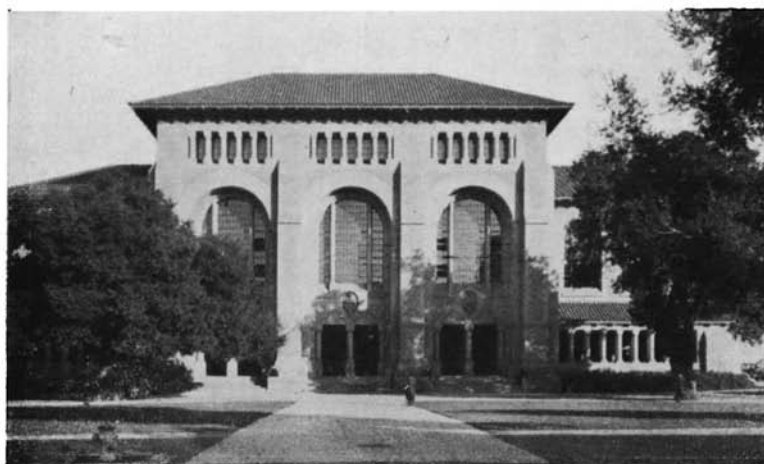
Par quel hasard un ensemble considérable d'archives originales — documents manuscrits, dactylographiés et imprimés — et de livres relatifs à la guerre de 1914 à 1918, à ses causes et à ses conséquences a-t-il pu être constitué dans cette admirable Santa Clara Valley, entre la baie de San Francisco et l'océan Pacifique ? A qui revient le mérite d'avoir créé en pleine Californie un centre de documentation et de recherches qui peut rivaliser avec le centre français de la Bibliothèque et Musée de la guerre du château de Vincennes et le centre allemand de la Weltkriegsbucherei, du château Rosenstein, près de Stuttgart ?

Il faut en rendre grâce à M. Herbert C. HOOVER (1). Celui qui

---

(1) J'ai rassemblé la documentation de cet article au cours d'un séjour d'études de plus de trois mois que j'ai fait à la Hoover Library pendant l'été 1938. Mes recherches dans les collections d'archives et d'imprimés ont été grandement facilitées par l'amabilité de MM. les professeurs Ralph Haswell LUTZ et Harold Henry FISHER et très obligeamment guidées par M<sup>lles</sup> Nina ALMOND et Suda Lorena BANE de même que par M. Philip TAGGART MC LEAN. J'ai utilisé le rapport du professeur E. D. ADAMS publié en 1921 sous le titre *The Hoover War Collection at Stanford University California, A report and an analysis*, ainsi que les rapports annuels qui résument l'activité de la Hoover Library; ces rapports ont été publiés en brochures séparées depuis 1929 sous le titre *Hoover War Library, Annual Report of the Chairman*, mais, pour la période antérieure, ils sont insérés dans le rapport annuel de l'Université Stanford (*Annual Report of the President of Stanford University*). Signalons aussi l'article publié par le professeur R. H. LUTZ, dans *Army Ordnance, The Journal of the Army Ordnance Association* en mars 1930 (p. 331 et suiv.) sous ce titre *The Hoover War Library, The Great International Archives at Stanford University*, ainsi qu'une plaquette de vulgarisation intitulée *Saving Just Yesterday for To Morrow*, publiée par les « Stanford Associates ».





Façade principale de la  
Bibliothèque de l'Université Stanford  
et de la  
Hoover Library (Californie).

allait devenir en 1928, président des Etats-Unis, était, en 1914, un ingénieur de réputation mondiale qui avait dirigé dans quatre continents des prospections de mines. Technicien et homme d'affaires, le hasard des circonstances allait lui permettre de consacrer son extraordinaire activité à une grande œuvre humanitaire : le ravitaillement de la population belge, victime innocente du grand conflit européen.

Mais cet homme d'action avait toujours eu un goût très vif pour la recherche scientifique désintéressée. C'est ainsi qu'il avait publié, en 1909, un ouvrage devenu classique, intitulé : *Principles of Mining*, et, en 1911, en collaboration avec sa femme, une luxueuse traduction commentée du *De Re Metallica* de l'humaniste saxon Georges AGRICOLA.

Dès le début de son admirable entreprise, M. HOOVER eut l'intention de conserver avec soin toutes les archives de la *Commission for Relief in Belgium*. Il fut affermi dans ce projet par la lecture faite par hasard, peu après le début des hostilités, d'une autobiographie d'Andrew D. WHITE, président de l'Université Cornell, dans laquelle celui-ci montrait combien la disparition de quantités d'archives de l'époque de la Révolution française complique l'étude de cette période (1). Déjà, des dispositions étaient prises en vue de la conservation des archives de la C. R. B., lorsque M. HOOVER reçut, en février 1915, une lettre du professeur E. D. ADAMS, de l'Université Stanford, en Californie, l'adjurant de ne rien perdre de ces archives dont la valeur historique serait par la suite très grande, et qui pourraient éventuellement être confiées à la garde de l'université californienne (2). Telle fut l'origine de l'imposante collection qui allait devenir la *Hoover Library*.

Mais aux importantes archives de la C. R. B. allaient bientôt venir s'en ajouter d'autres. En effet, les éminentes qualités d'organisateur révélées par M. HOOVER le firent appeler, à la fin de la guerre, et au lendemain de l'armistice, à des postes de commande dans une série de grands organismes philanthropiques et économiques.

Dès l'entrée en guerre des Etats-Unis, le président WILSON désignait, en avril 1917, M. HOOVER pour être le « U.S. food

---

(1) *The Hoover War Library, Annual Report, 1934-35.*

(2) *The Hoover War Library, A Report and an Analysis*, par E. D. ADAMS, et *The Great International Archives at Stanford University*, par R. H. LUTZ.

administrator ». Pour remplir cette mission, M. HOOVER créait la *U.S. Grain Corporation*, le *Sugar Equalization Board* et le *Food Purchase Board*. Il devenait peu après président du *Inter-allied Food Council* et, après l'armistice, un des présidents du *Conseil Suprême Economique* et son « exécutif ». Président de l'*American Relief Administration*, il réglait l'envoi et la distribution, en moins de huit mois et dans vingt-trois pays, de plus de cinq millions de tonnes de vivres. Il contribuait ensuite à former l'*European Children's Fund* qui poursuivit son œuvre admirable de secours aux enfants d'Europe jusqu'en juin 1921. Enfin, pendant les années 1921 et 1922, il s'occupait aussi d'organiser le secours à la Russie aux prises avec une effroyable famine.

Au cours de ces diverses missions, M. HOOVER continua de veiller à la conservation des archives des importants organismes économiques et philanthropiques qu'il dirigeait et d'accumuler, par l'intermédiaire de ses innombrables agents, des documents de toute espèce.

Cependant, se rendant compte que, dans d'autres secteurs, il y avait moyen, en ces mois troublés du lendemain de l'armistice, de faire ample moisson de documents originaux et n'ayant pas, d'autre part, le loisir de s'en occuper lui-même, M. HOOVER eut l'idée d'en charger l'Université Stanford, où il avait fait ses études et dont il était devenu un des administrateurs.

C'est pourquoi, en avril 1919, il expédiait un cablogramme à Mrs HOOVER, la priant d'avertir M. R. L. WILBUR, président de l'Université Stanford, qu'il mettait à sa disposition un don personnel de 50.000 dollars pour constituer « une collection historique sur la Grande Guerre », à condition qu'une commission spécialisée fût immédiatement organisée et envoyée à Paris. Dès le 22 mai, le professeur E. D. ADAMS quittait la Californie, s'embarquait à Halifax sur l'*Aquitania*, encore équipé comme transport de guerre et arrivait à Paris le 11 juin. De l'entretien qu'il eut avec M. HOOVER, il résultait que celui-ci, absorbé par ses multiples charges, tant à l'*American Relief Administration*, qu'au *Conseil Suprême Economique* et aux diverses commissions de la Conférence de la Paix, n'avait ni le loisir, ni la compétence nécessaires pour dresser un plan d'action dont il lui laissait le soin (1).

---

(1) *A Report and an Analysis*, par E. D. ADAMS, pp. 5 à 10.

Dans la tâche qui lui était confiée, le professeur ADAMS allait être aidé par un certain nombre de jeunes professeurs d'histoire qui avaient combattu dans les rangs de l'armée américaine. Ces jeunes gens, envoyés dans tous les coins de l'Europe et se présentant sous l'uniforme américain et comme agents de HOOVER, grand maître du ravitaillement et de la reprise des relations commerciales, ne devaient pas manquer de recevoir partout, en territoires ennemis comme en pays alliés, un accueil des plus empressés. Ne limitant pas leurs objectifs, ils allaient dans cette Europe en lambeaux encore secouée par des mouvements insurrectionnels, rassembler au gré des circonstances et du hasard, des documents de toutes espèces provenant d'autorités légales, de comités révolutionnaires, de groupements ou de particuliers. C'est ainsi, par exemple, qu'ils allaient obtenir du nouveau gouvernement allemand quelque 8.000 volumes de manuscrits et documents relatifs à l'administration civile allemande pendant la guerre (1).

Ayant d'abord établi son quartier général à Paris, avenue Montaigne, le professeur ADAMS s'attacha, entre autres choses, à obtenir des nombreuses délégations venues présenter leurs réclamations à la Conférence de la Paix, un double de leurs écrits et un exemplaire de toutes leurs brochures de propagande. Plus de 2.000 de ces tracts furent ainsi réunis. Quelques-unes de ces délégations représentaient des pays non reconnus, tels que la Russie Carpathique, Fiume, la Corée, l'Ukraine, l'Assyro-Chaldée. Certaines ne manquaient pas de pittoresque; celle de l'Assyrie-Nestor du Caucase, par exemple, comportait un unique délégué qui, en dehors de quelques mots de français, ne parlait que « le russe, l'arabe, le syrien, l'arménien et le turc »; une autre réclamait le rétablissement du vieux royaume de Mithridate, le Pont, injustement détruit par Jules César (2).

Le professeur ADAMS entreprit aussi d'obtenir de quantité de sociétés et de groupements privés de France, et par la suite d'Angleterre et d'autres pays, une collection de leurs publications du temps de la guerre, estimant à juste titre, qu'on pouvait y trouver l'expression d'une partie de l'opinion publique (3).

---

(1) *The Hoover War Library, Annual Report, 1934-35.*

(2) *A Report and an Analysis*, par E. D. ADAMS, p. 12 et suiv.

(3) *Ibid.*, p. 17.

A Bruxelles, il fut aidé dans sa tâche par les conseils de M. L. LECLÈRE, alors recteur de l'Université de Bruxelles, et, sur l'intervention de M. FRANQUI, il obtint qu'un haut fonctionnaire du ministère de l'Agriculture, M. A. HENRY, se chargeât de réunir une collection très étendue de documents et publications officielles de toute espèce (1).

Ayant transféré ses bureaux à Londres, en octobre 1919, le professeur ADAMS y poursuivit sa chasse aux documents auprès des vingt-six ministères de la Grande-Bretagne, du London County Council, des Agents généraux des colonies britanniques et des Etats de l'Empire et des associations privées (2).

Les documents affluèrent, parfois même sans qu'on les eût demandés. C'est ainsi qu'un jour, près de Piccadilly Circus, un inconnu déposa un lourd paquet dans les bras du professeur, puis s'éloigna rapidement. Il s'agissait des publications d'une société pacifiste bien connue, qui avait longtemps combattu l'établissement de la conscription (3).

Un curieux concours de circonstances permit aussi d'obtenir une collection importante de publications de propagande des puissances centrales pendant la guerre. Une *War Information Library* avait été constituée à Wellington House, une dépendance du Foreign Office ; jugée désormais inutile et fort encombrante, elle allait être dispersée, le bibliothécaire de l'*Imperial War Museum*, M. SIEVEKING, y ayant fait quelques prélèvements, lorsque le professeur ADAMS obtint d'en disposer. Quelque 4.000 publications furent enlevées dans une série de taxis dont le défilé fit sensation dans Downing Street. Il était temps, car, peu de jours après, celui qui avait, pendant la guerre, constitué non sans difficultés cette remarquable collection, écrivait au Foreign Office pour signaler l'intérêt qu'il y aurait à la conserver intacte (4).

Au cours d'un séjour à Berlin, le professeur ADAMS y avait retrouvé, attaché à la mission du général HARRIES, un ancien étudiant et ami, le lieutenant Ralph H. LUTZ, dont la collaboration en Allemagne allait lui être précieuse. En août 1919, ce

---

(1) *Ibid.*, p. 36.

(2) *Ibid.*, p. 39.

(3) *The Great International Archives at Stanford University*, par R. H. LUTZ.

(4) *A Report and an Analysis*, par E. D. ADAMS, p. 68 et suiv.

jeune officier partait en mission pour la Hoover Library et poursuivait sa chasse aux documents en Pologne, en Tchéco-Slovaquie, en Autriche, en Hongrie, en Serbie, en Bulgarie, en Italie et en Suisse. Arrivant en Hongrie peu après la chute du gouvernement communiste de Bela Kun, il y réussit une ample récolte de documents révolutionnaires, mais il eut grande peine à les sauver, la police blanche prétendant les brûler afin de faire disparaître toute trace du régime rouge. Quelques années plus tard, le gouvernement hongrois devait envoyer un agent en Californie pour y prendre copie d'une partie de ces documents que l'initiative américaine avait arrachés au vandalisme policier (1).

A ces abondantes récoltes allait s'ajouter une moisson considérable de documents relatifs à la révolution russe. Le mérite en revient au professeur Frank A. GOLDER. Invité à professer à l'Université Stanford au cours de l'été 1920, il se prit d'un brusque enthousiasme pour la Hoover Library. Ayant séjourné antérieurement en Russie et en connaissant la langue, il accepta de se rendre en Europe pour réunir une documentation sur les pays baltes et russes. Très tôt, M. HOOVER avait réalisé l'importance que prendrait dans l'histoire la Révolution russe et tout l'intérêt qu'offrirait son étude. Dès le mois de septembre 1920, le professeur GOLDER partait pour l'Europe. Il se mettait en rapport avec les milieux de réfugiés russes, tour à tour à Londres, à Paris et à Berlin. Passant à Coblenz, et grâce à la protection du général ALLEN, il réunissait des documents sur l'occupation rhénane. Il parcourait la Finlande, la Lettonie, l'Esthonie, la Lithuanie, entrant en rapports avec de nombreux hommes politiques et leur demandant manuscrits et mémoires. Il obtenait du gouvernement finnois une collection de documents saisis par la police secrète et relatifs aux mouvements bolchéviques. En janvier 1921, le voici à Tiflis, avant l'entrée des Bolcheviks ; il parvient à s'échapper sain et sauf et arrive à Constantinople en février ; il poursuit sa mission en Bulgarie, en Roumanie, en Serbie, y rencontrant des réfugiés russes de toutes nuances. Enfin, il obtient d'entrer en Russie soviétique comme agent de l'*American Relief Administration*. Grâce à la nouvelle politique économique, l'achat de papiers et imprimés y est redevenu légal, et, d'autre part, le rouble est presque sans valeur. En cer-

---

(1) *Ibid.*, p. 37 et art. cit. de R. H. LUTZ.

tain cas, deux caisses de vivres suffiront à payer une importante collection qu'un communiste se disposait à employer comme combustible. Finalement, un butin contenu dans cinquante-sept grandes caisses sera expédié en Californie. Grâce aux trois années de chasse du professeur GOLDER, la Hoover Library possédait désormais un des meilleurs fonds d'archives pour l'étude de la révolution russe qui existe en dehors des frontières de l'U.R.S.S. (1).

Par la suite, de nouveaux voyages d'exploration furent entrepris, à travers l'Europe, par les professeurs ADAMS, GOLDER et LUTZ et dans l'Amérique du Sud par le professeur STUART (2). Des curateurs chargés de poursuivre les achats furent nommés en Finlande, en Pologne, en Tchécoslovaquie, en Bulgarie, en Yougoslavie, en Roumanie et en Hongrie (3).

Un accord fut conclu, en février 1926, avec le général et historien Nicholas N. GOLOVINE pour rechercher et acheter des archives relatives à l'émigration russe sous les régimes impérial et bolchévique (4). C'est ainsi que la Hoover Library possède à l'heure actuelle une documentation des plus importantes sur l'activité des Russes blancs. Mais tout ne peut encore en être consulté.

Entretemps, les quelques 60 Etats pressentis avaient répondu, plus ou moins vite, aux demandes qui leur avaient été adressées et avaient envoyé environ 40.000 volumes de publications officielles. Près de 4.000 sociétés, banques et chambres de commerce de cinquante-quatre pays avaient aussi transmis leur documentation. Des hommes politiques de divers pays confièrent leurs papiers et leurs mémoires, mais en imposant parfois certaines restrictions quant à leur utilisation.

Le rapport de 1932-1933 pouvait établir un bilan singulièrement brillant : la Hoover Library possédait alors des collections d'archives de plus de vingt-cinq organismes importants, représentant plus de deux millions de pièces ; elle avait plus de 1200 manuscrits variés, plus de 155.000 livres et brochures, parmi lesquels 9250 journaux et revues, 25.000 affiches et pho-

---

(1) *A Report and an Analysis*, par E. D. ADAMS, pp. 77 à 79, art. cit. de R. H. LUTZ et *Annual Reports*.

(2) *Annual Report*, 1924, *Annual Report*, 1925, *Annual Report*, 1930, etc.

(3) *Annual Report*, 1926.

(4) *Ibid.*

tographies, 4.000 cartes militaires et 37 caisses de films de guerre.

Parmi les collections (1), est-il nécessaire de souligner l'importance des volumineuses archives de la *Commission for Relief in Belgium*? Signalons notamment la correspondance diplomatique de la C.R.B. avec les gouvernements, et surtout les rapports sur l'état des différentes régions secourues de la Belgique et du Nord de la France. Quant aux archives considérables de l'*American Relief Administration*, elles contiennent des témoignages d'une haute valeur sur la situation politique, sociale et économique de l'Europe centrale et orientale dans la période critique qui suivit l'armistice. Notons aussi spécialement les archives provenant du *Conseil Economique Suprême* et de ses sections; les plus précieux de ces documents ont été recopiés par mesure de précaution, et cette copie forme une collection de onze gros volumes in-folio. Signalons aussi une collection de minutes relatives à la Conférence de la Paix à Paris et à la Commission des Réparations.

Mentionnons au hasard, parmi les papiers privés, ceux de George D. HERRON, conseiller officieux du président Wilson de 1917 à 1919, qui comprennent de nombreux interviews d'hommes d'Etat autrichiens, allemands, hongrois, bulgares, italiens, roumains et russes; ceux du pacifiste autrichien Alfred FRIED, ceux de William MARTIN, directeur du *Journal de Genève*, ceux de BYLEVSKY et GOLOVINE sur les armées russes en 1917, ceux de CHERIACHUKIN, ambassadeur de la République des Cosaques du Don en 1918. Parmi les mémoires et rapports, citons ceux de cent-cinquante ingénieurs américains employés en Russie soviétique de 1927 à 1934. Parmi les collections de journaux, signalons des collections rares comme celle des *Srpske Novine*, publiées de 1916 à 1918 dans l'île de Corfou où s'était réfugié le gouvernement serbe et la collection de la *Saloniki Gazette* publiée en 1916 et 1917 à Salonique par VENIZELOS.

A ces diverses collections, qui ne cessent de s'accroître, d'autres viennent s'ajouter. C'est ainsi que la Hoover Library s'est enrichie de l'importante documentation accumulée par M. R. L. WILBUR sur les questions sociales et de papiers et

---

(1) Je dois des remerciements particuliers à M<sup>l</sup>les Nina ALMOND et Suda BANE qui m'ont guidée parmi les collections.



documents relatifs à l'activité de M. H. C. HOOVER comme président des Etats-Unis. Enfin, des collections sont en voie de formation, dont une relative au *New Deal*.

Mais l'activité des professeurs ADAMS, GOLDER, LUTZ et de leurs collaborateurs ne s'est pas limitée à réunir une vaste documentation; ils en ont également entrepris le dépouillement et le classement, et, dans certains cas, la traduction et la publication. Dès 1925, pour l'étude des fonds russes, le professeur GOLDER créait, au sein de la Hoover Library, un *Russian Revolution Institute*; cet institut fonctionna d'abord sous sa direction, et, après sa mort, survenue en 1929, sous celle du professeur H. H. FISHER (1). Un institut similaire fut aussi créé pour l'étude de la révolution allemande; il travaille sous la direction du professeur LUTZ, l'actuel président des directeurs de la bibliothèque. Enfin, collaborant avec la Hoover Library, un *Food Research Institute* a été créé dès 1921, à la suite d'un accord entre l'Université Stanford et la fondation Carnegie, afin d'étudier les problèmes de la production, de la distribution et de la consommation des subsistances (2).

En 1933, le président WILBUR a organisé les séries de publications de la Hoover Library, sorties des presses de l'Université Stanford. Dans la première série, onze volumes de documents accompagnés d'un commentaire et précédés d'une introduction ont déjà paru. Ce sont : *Fall of the German Empire* (1914-1918) par R. H. LUTZ (3); *The Bolshevik Revolution* (1917-1918), par H. H. FISHER et J. BUNYAN (4); *The Causes of the German collapse in 1918*, de R. H. LUTZ; *The Treaty of Saint-Germain*, par Nina ALMOND and R. H. LUTZ (5); *Out of my Past, the Memories of Count Kokovtsov*, par H. H. FISHER (6), *Public Relations of the Commission for Relief in Belgium*, par G. I.

---

(1) *Annual Report, 1925, Annual Report, 1932, Annual Report, 1934.*

(2) *Voy. Annual Report, 1921.* — N. B. En 1938, le personnel scientifique du *Food Research Institute* était composé de Joseph Stancliffe Davis (Director), Merrill Kelley Bennett et Holbrook Working (Economists), Helen Cherington Earnsworth et Vladimir P. Timoshenko (Associate Economists).

(3) Deux volumes, XXIII, 868 pp. et XIV, 593 pp.

(4) Un volume, XII, 735 pages.

(5) Un volume, XXX, 712 pages, 269 documents, 4 cartes.

(6) Un vol., XX, 615 pp.; « I think there can be no question that Count Kokovtsov's memoirs are the most important first source of a personal kind yet published on the inner policy of Russia in the ten years preceding the Great War » (Bernard Pares in *The Slavonic Review*).

GAY et H. H. FISHER (1), *The Famine in Soviet Russia* (1919-1923), par H. H. FISHER (2); *The Testimony of Kolchak and other Siberian materials*, par Elena VARNECK et H. H. FISHER (3); *Diplomatic history of the Balkan crisis of 1875-1878, the first year*, par David HARRIS (4).

Dans une autre série, à caractère bibliographique, ont été publiés une *Introduction to a Bibliography of the Paris Peace Conference*, par Nina ALMOND et R. H. LUTZ et un *Catalogue of Paris Peace Conference Delegation Propaganda in the Hoover War Library*.

En dehors de ces séries, citons du professeur GOLDER, *Documents of Russian History* (1914-1917) (5) et un livre : *On the trail of the Russian famine* (6). Du professeur LUTZ une étude *The German revolution* (1918-1919) (7) et un article *Studies of World War Propaganda* (1914-1933) (8). Du professeur FISHER, en collaboration avec Sidney BROOKS, un livre intitulé *America and the New Poland* (9). De l'économiste V. P. TIMOSHENKO, collaborateur du Food Research Institute, un important ouvrage intitulé *Agricultural Russia and the Wheat problem* (10).

Parmi les ouvrages documentés aux archives de la Hoover Library, citons tout spécialement celui de GAY : *Commission for Relief in Belgium : Statistical Review of Relief Operations* (11); il montre l'excellente organisation financière du grand

(1) Deux vol., XVII, 606 pp. et XIII, 539 pp. D'abord publié en 1929, réédité sans modifications.

(2) Un vol., X, 609 pp. : Les opérations de l'American Relief Administration.

(3) Un vol., XI, 466 pp. « The materials on the Civil War in Siberia... throw a much needed light on one of the most tragic and complex episodes of the Civil War... The editorial work cannot be praised high enough... The bibliography is of greatest value ». (*The Annals of the American Academy of Political and Social Science*.)

(4) Un vol., VIII, 474 pp.

(5) F. A. GOLDER, *Documents of Russian History, 1914-1917* (New-York, Century, 1927), transl. by Emanuel Aronsberg (Century Historical Series), 663 pp.

(6) F. A. GOLDER, *On the trail of the Russian famine*, Stanford University Calif., 1927, 319 pp.

(7) Ralph Haswell LUTZ, *The German revolution* (1918-1919), Stanford University, Calif., 186 pp.

(8) Cet article a paru dans le *Journal of Modern History*, déc. 1933, pp. 496-516.

(9) Harold Henry FISHER, *America and the New Poland*, New-York, 1928, 403 pp.

(10) V. P. TIMOSHENKO, *Agricultural Russia and the wheat problem*, Stanford University, Calif., 1932, 571 pp. La publication de ce livre a été faite en commun par le Food Research Institute et l'Institut russe de la Hoover Library.

(11) G. I. GAY, *Commission for Relief in Belgium, Statistical Review of Relief Operations*, Stanford University, Calif., 1925, 439 pp.

organisme qui nourrit plus de quatre millions de personnes en Belgique et dans le Nord de la France et dépensa plus de quinze cents millions de dollars de 1914 à 1919. Le livre de SURFACE sur *The Grain Trade during the World War* (1) contient des documents importants sur le contrôle des céréales par la Food Administration Grain Corporation; c'est un exposé fondamental d'une phase importante de l'effort économique américain sous la direction de M. HOOVER. Un autre ouvrage du même auteur, en collaboration avec BLAND, s'intitule *American Food in the World War and Reconstruction Period* (2) et est un exposé statistique des opérations faites par toutes les organisations placées sous la direction de M. HOOVER de 1914 à 1924; il contient, en appendice, une bibliographie fort précieuse des documents les plus importants relatifs à la Commission for Relief in Belgium, la Food Administration, l'American Relief Administration et des rapports sur les missions en Autriche, en Tchécoslovaquie, à Dantzig, en Allemagne, en Hongrie, en Yougoslavie et en Pologne.

Quelques autres ouvrages sont encore à signaler, tels que ceux de BRIGGS sur *George D. Herron and the European Settlement* (3), de VIGNESS sur *The neutrality of Norway in the World War* (4); du professeur WEDEL, *Austro-German Diplomatic Relations* (1908-1914) (5); du professeur Ebba DAHLIN, *French and German Public Opinion on Declared War Aims* (6) et de Miss BALL, *Post-War German-Austrian Relations : the Anschluss Movement* (1918-1936) (7).

Notons en passant que la relation de la séance du Conseil des Ministres russes du 14 juillet 1914, qui fut découverte dans la

---

(1) F. M. SURFACE, *The Grain Trade during the World War*, New-York, 1928, 679 pp.

(2) F. M. SURFACE et R. L. BLAND, *American Food in the World War and Reconstruction Period*, operations of the organizations under the direction of Herbert Hoover, Stanford University, Calif., 1932, 1033 pp.

(3) Mitchell Pirce BRIGGS, *George D. Herron and the European Settlement*, Stanford University, Calif., 1932, 178 pp. — N. B. La Hoover Library prépare la publication des papiers de G. D. Herron.

(4) Paul G. VIGNESS, *The Neutrality of Norway in the World War*, Stanford University, 1932, 188 pp.

(5) Oswald H. WEDEL, *Austro-German Diplomatic Relations* (1908-1914), Stanford University, 1932, 233 pp.

(6) Ebba DAHLIN, *French and German Public Opinion on Declared War Aims* (1914-1918), Stanford University, 1933, 168 pp.

(7) Mary Margaret BALL, *Post-War German-Austrian Relations : the Anschluss movement* (1918-1936), Stanford University, 1937, 290 pp.

collection d'archives de la Hoover Library, a été publiée par BINKLEY dans la revue *Current History* sous le titre *New Light on Russia's War Guilt* (1) et a fourni une contribution à la controverse sur les responsabilités de la guerre. Ajoutons aussi que COOKE et STICKNEY, dans leur recueil documentaire *Readings in European International Relations since 1879* (2), ont utilisé « le vaste trésor qu'Herbert HOOVER a donné à l'Université Stanford ». Enfin, il importe de souligner que, chaque année, une vingtaine de chercheurs puisent la matière de leur thèse de Master of Arts et de Doctor of Philosophy dans les archives de la Hoover Library, et que certains de ces travaux seront un jour publiés (3).

Ainsi, en moins de vingt-cinq ans, la Hoover Library est devenu un centre important non seulement de documentation, mais aussi de recherches sur la Guerre mondiale, ses causes et ses conséquences. C'est là, en grande partie, le résultat des efforts persévérants des professeurs ADAMS et GOLDER, trop tôt disparus tous deux, l'un en 1930, l'autre dès 1929, et de leurs collaborateurs, notamment des professeurs R. H. LUTZ et H. H. FISHER, les actuels président et vice-président (4). Mais le mérite essentiel de l'entreprise revient au président HOOVER qui en a eu l'idée et a aidé à sa réalisation de toutes les manières.

---

(1) R. C. BINKLEY, *New Light on Russia's War Guilt*, *Current History*, juin 1926, pp. 531-533.

(2) W. H. COOKE et E. P. STICKNEY, *Readings in European International Relations since 1879*, New-York, 1931, 1060 pp.

(3) Nous empruntons à l'*Annual Report* de 1932-33 (p. 22) le tableau statistique suivant relatif aux recherches et travaux entrepris :

	<i>Etudiants</i>	<i>Visiteurs, professeurs et personnel de la H. L.</i>
1927-28 .....	18	11
1928-29 .....	22	15
1929-30 .....	24	20
1930-31 .....	20	18
1931-32 .....	18	16
1932-33 .....	23	20

(4) Outre le président et le vice-président, la direction de la *Hoover Library* comprenait en 1938, MM. Joseph Stancliffe Davis, Herbert Clark Hoover, Eliot Grinnell Mears, Edgar Eugene Robinson, Graham Stuart, Robert Eckles Swain, Nathan van Patten et Ray Lyman Wilbur. Le personnel scientifique était composé de Miss Nina Almond, bibliothécaire et conseiller aux recherches, de Miss Suda Lorena Bane, archiviste; de M. Philip Taggart Mc Lean, bibliothécaire; les associés aux recherches étaient Mmes et MM. Inez G. Richardson, Xenia Joukoff Eudin, Klara Fetter, Olga Hess Gankin, Merrill T. B. Spalding et Elena Varneck.

C'est lui qui a procuré la majeure partie des plus importantes collections ; c'est encore lui qui a fait à l'institution, de 1918 à 1924, des dons personnels s'élevant à plus de 90.000 dollars (1) ; c'est lui, enfin, qui a réussi à obtenir de divers amis et de plusieurs institutions des dons s'élevant à plus de 800.000 dollars, ainsi que des promesses de donations futures (2).

La création en pleine Californie de cet important centre historique qu'est la Hoover Library (3) apparaît comme un exemple particulièrement heureux de ce remarquable mécénat que pratiquent les hommes d'affaires des Etats-Unis dans les domaines les plus variés. Elle témoigne aussi de la place de plus en plus grande que tient la recherche désintéressée dans les préoccupations américaines.

---

(1) *Annual Report*, 1924.

(2) *Annual Report*, 1934.

(3) N. B. La première dénomination fut *Hoover War Library* ; elle a été changée récemment en celle de *Hoover Library on War, Revolution and Peace*.

# La science économique devant l'opinion publique (\*)

PAR

M. B. S. CHLEPNER,

Professeur à l'Université de Bruxelles.

---

MESDAMES, MESSIEURS,

La tâche que j'entreprends aujourd'hui est particulièrement difficile (1). D'abord parce que je succède à un maître aussi éminent que M. ANSIAUX, ensuite à cause de la nature même de ce cours.

ELOGE DE M. ANSIAUX.

J'ai une double raison de qualifier M. ANSIAUX de maître; car s'il est le maître incontesté de la science économique en Belgique, il fut effectivement le mien. Il y a trente ans de cela, hélas ! j'étais son élève.

J'ai énormément profité de ses leçons, de la lecture de ses travaux et des contacts que j'eus avec lui comme étudiant d'abord, comme collègue plus tard. J'ai appris aussi à connaître, à apprécier non seulement le savant, mais encore l'homme, ce véritable gentleman, toujours aimable et accueillant.

L'œuvre de M. ANSIAUX se distingue par la clarté et l'élé-

---

(\*) Leçon d'ouverture du Cours d'Economie politique à la Faculté de Droit, le 16 octobre 1939.

(1) En préparant la leçon d'introduction d'un cours on a le choix entre deux méthodes : Rédiger un exposé assez savant, qui n'est guère à la portée des étudiants mais est plutôt destiné aux collègues qui font l'honneur de vous écouter, ou bien s'adresser exclusivement aux étudiants au risque de ne rien apporter de neuf à ses collègues. On suit en général la première méthode. J'ai préféré la seconde. Aussi mon intention n'était-elle pas de publier cette leçon. Je m'y suis résolu sur les insistances de quelques collègues que je remercie de leur amabilité.

gance du style, la pénétration des analyses et la plus scrupuleuse probité intellectuelle. Ses travaux, et notamment son *Traité d'Economie Politique*, lui ont valu une réelle notoriété bien au delà de nos frontières.

Son apport personnel a été particulièrement important dans le domaine de la théorie monétaire et son livre sur la *Politique régulatrice des changes*, publié en 1910, est vraiment un ouvrage précurseur. On y trouve, exposées pour la première fois, des idées qui, dans la suite, sont devenues des vérités acquises. Je vous parlerai des idées personnelles de M. ANSIAUX plus tard, notamment dans la partie du cours qui sera consacrée à la monnaie et au crédit.

M. ANSIAUX ne s'est pas contenté de s'intéresser aux problèmes théoriques. Sans jamais confondre science et politique économique, — distinction à laquelle je reviendrai tantôt — M. ANSIAUX s'est formé des opinions sur les problèmes brûlants soulevés par la politique économique et sociale et a toujours donné son avis avec la plus grande franchise.

Je vais sans doute étonner la plupart d'entre vous en disant que M. ANSIAUX manifesta dans sa jeunesse des opinions extrêmement modérées. Son évolution est curieuse, opposée à celle suivie par beaucoup d'hommes de sa génération et de sa formation.

Dans les deux dernières décades du siècle passé, les jeunes gens de la bourgeoisie intellectuelle belge commençaient souvent par avoir des opinions très radicales en matière politique et sociale. Ensuite, à mesure qu'ils avançaient en âge, qu'ils affermissaient leur position sociale, à mesure qu'ils prenaient de la bouteille, — comme dirait le *Pourquoi Pas?* — leurs opinions devenaient ordinairement de plus en plus modérées. Leur couleur politique passait du rose vif, presque rouge, à un rose de plus en plus pâle.

M. ANSIAUX a suivi une évolution inverse. Certes, il n'a jamais été partisan du manchestérianisme intégral, mais dans sa thèse pour le doctorat datant de 1896 et intitulée « Heures de Travail et Salaires », il se montrait partisan d'une législation ouvrière extrêmement timorée, d'une modération vraiment surprenante. Et surtout il laissait paraître une hostilité très nette envers le Parti socialiste; je dirais même qu'il était un anti-

socialiste violent, si ce qualificatif pouvait en quelque manière s'appliquer à M. ANSIAUX.

Mais ensuite le jeune docteur en droit, doublé d'un économiste, continue à observer, à réfléchir. Il est surtout de plus en plus frappé par les phénomènes de concentration économique et par la puissance politique et sociale qu'elle confère à un nombre restreint de personnes.

D'autre part, le Parti ouvrier belge subit une évolution sensible, il devient de plus en plus réalisateur, constructeur, d'aucuns disent même qu'il devient opportuniste.

Toujours est-il que les conceptions de M. ANSIAUX ont évolué elles aussi. Il n'est pas devenu socialiste; il apprécie trop l'indépendance de l'esprit pour s'enrégimenter sous la bannière d'un parti ou d'une doctrine, mais il a proclamé hautement ses sympathies socialisantes.

Professeur aimable et bienveillant, savant à l'esprit pénétrant et d'une scrupuleuse honnêteté, homme aux sentiments généreux, au cœur sensible, à l'esprit réceptif, ouvert à toutes les idées inspirées par l'idéal de Liberté, de Justice et de Solidarité humaine, M. ANSIAUX a eu sur les générations d'étudiants qui eurent la bonne fortune de jouir de son enseignement, la plus heureuse et la profonde influence.

Ses élèves, ses disciples ne cesseront de s'inspirer de son exemple.

\*  
\* \*  
\*

#### LA TACHE DIFFICILE DE L'ÉCONOMISTE.

La tâche que j'aborde aujourd'hui est lourde aussi à cause de la nature propre de la discipline scientifique que j'ai l'honneur de représenter ici.

En effet, le professeur qui aborde l'exposé d'un cours de science économique se trouve dans une situation bien inférieure à celle des représentants d'autres sciences.

Il ne peut méconnaître que l'Économie politique a une réputation peu flatteuse et les économistes une mauvaise presse. L'économiste aborde un auditoire sceptique, prévenu contre lui ou, du moins, contre sa science.



Les représentants des sciences dites exactes peuvent aborder la chaire avec tout le prestige que leur donnent les conquêtes théoriques et surtout les immenses applications pratiques auxquelles ces sciences donnèrent lieu depuis un ou deux siècles.

Quant aux sciences sociales autres que l'Économie politique (l'histoire, la philologie, l'ethnographie, etc.) elles ont cette chance, — si je puis dire, — que la masse du public ne s'y intéresse guère et les abandonne aux spécialistes.

D'autre part, en ce qui concerne les étudiants qui abordent ces sciences, ils le font sans se préoccuper de leurs applications pratiques. L'histoire, la philologie, etc. sont étudiées pour leur intérêt propre, pour la culture générale... à moins que ce ne soit simplement en vue d'un examen.

Pour l'Économie politique la question se pose autrement. Elle étudie les matières les plus vivantes qui passionnent au plus haut degré l'opinion publique toute entière. Celle-ci exige des économistes, non pas des considérations simplement instructives, mais des formules de réalisation pratique, elle réclame des solutions concrètes pour toutes espèces de problèmes que soulève la vie quotidienne.

L'étudiant qui aborde la science économique lui-même, espère avant tout y trouver des indications suffisantes pour choisir entre les différentes opinions qui se heurtent sur le forum, à moins qu'il ne compte y trouver des arguments en faveur de la doctrine sociale à laquelle il a déjà plus ou moins adhéré.

Or, la science économique n'a pas été en mesure de fournir des solutions concrètes toutes prêtes pour tous les problèmes que soulève la vie quotidienne. Et surtout, — reproche capital ! — elle n'a pas fourni le remède propre à combattre la crise et les désordres économiques dont souffre le monde depuis une décennie.

D'où les critiques, les reproches qui l'accablent, d'où aussi la « banqueroute de la science économique » proclamée par tant de voix.

Je m'empresse d'ajouter que beaucoup de ces critiques sont parfaitement justifiées. Il est exact que maints économistes se plaisent en des abstractions n'ayant absolument aucune attache avec la réalité vivante; il est vrai aussi qu'ils perdent un temps énorme à discuter au sujet de définitions, de nuances

subtiles; beaucoup de théories sont vraiment trop nébuleuses; tout cela est vrai.

Je n'invoquerai pas les circonstances atténuantes. Il en est une cependant que je dois tout au moins vous signaler : il n'y a pas une seule branche scientifique qui souffre autant que la science économique de l'invasion des amateurs. Les matières dont elle s'occupe intéressent tout le monde et, sauf quelques termes spéciaux, elle emploie le langage le plus habituel. Elle parle de prix, de profits, de salaires, d'exportations, de monnaie, de crédit, etc. Le premier venu croit donc posséder une compétence suffisante non seulement pour discuter de ces questions, mais encore pour leur consacrer des discours, des articles, voire de gros livres.

Cependant, je n'entends pas entreprendre ici un plaidoyer en faveur de la science économique ou des économistes. Mon but est autre. J'espère vous montrer ultérieurement que la science économique a réalisé malgré tout des progrès très importants. Pour le moment je voudrais seulement vous montrer quel est son domaine propre et quelles sont les difficultés auxquelles elle se heurte. Ceci nous permettra de voir ce qu'on peut attendre de la science économique et ce qu'il ne faut pas lui demander.

Car sa fâcheuse réputation résulte peut-être, — en grande partie du moins, — de ce que d'aucuns lui demandent plus qu'elle ne peut donner.

La leçon d'aujourd'hui sera donc consacrée à vous exposer sommairement deux ordres d'idées. Je préciserai d'abord le domaine et la nature de la science économique afin de montrer pourquoi elle ne peut arriver à des résultats aussi rigoureux que les sciences naturelles. Ensuite nous verrons si, et dans quelle mesure, la science économique peut être utile à la politique économique, c'est-à-dire à l'action des pouvoirs publics en matière économique.

\*  
\* \*

#### DOMAINE ET NATURE DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE.

La science économique est une science sociale, elle étudie un des aspects de la vie des hommes en société. Son domaine

est l'étude des rapports qui s'établissent entre les hommes au cours de l'activité à laquelle ils se livrent afin de se procurer les biens matériels nécessaires à la satisfaction des besoins les plus divers (1).

Cette définition est insuffisante; je vous la donne à titre provisoire avec l'intention de vous montrer dans la suite pourquoi une définition tout à fait satisfaisante de la science économique est impossible.

Ce qu'il convient de souligner surtout c'est que l'économiste n'étudie qu'un des aspects de la vie sociale. Or, l'acte économique ne se présente jamais à l'état pur, il n'est jamais exclusivement économique. Envisagez n'importe quelle opération qualifiée d'économique; un achat, un prêt, l'engagement d'un ouvrier, etc., et vous constaterez que cette opération présente aussi un aspect juridique, psychologique, politique même parfois, aspects qui réagissent les uns sur les autres.

L'économiste peut n'envisager ces phénomènes qu'à son point de vue spécial. Il consistera à examiner comment, par ces actes, les hommes recherchent à obtenir, individuellement ou collectivement, le plus de biens matériels possible. Mais il ne pourra s'en contenter que pour certaines théories tout à fait générales. Dès qu'il veut serrer les faits de très près, dès qu'il veut les saisir dans toute leur complexité, il ne peut négliger les autres aspects. Et ceci est particulièrement vrai s'il désire aborder les problèmes de la politique économique dont nous parlerons plus loin.

D'autre part, il faut aussi tenir compte de l'extrême variabilité des faits économiques dans le temps et dans l'espace. Qu'on se rappelle par exemple ce qu'était l'économie domaniale en Europe occidentale au VII<sup>e</sup> ou VIII<sup>e</sup> siècle (qui se retrouve encore en Russie au début du XIX<sup>e</sup> siècle), lorsque chaque domaine vivait presque entièrement sur son propre fonds, presque sans échanges, sans moyens de circulation et que l'on compare cet état de chose à notre économie industrialisée, commercialisée, toute basée sur les échanges et sur

---

(1) On voudra bien noter que je ne parle pas de la satisfaction des besoins matériels, il n'y a pas de séparation tranchée entre eux et les autres besoins humains. Mais tous les besoins humains exigent des biens matériels, même la religion demande des temples, des objets du culte, l'art exige des théâtres, des musées, du marbre, etc.

la division du travail. Quelle différence entre le comportement du possesseur d'une grande propriété à l'époque de l'Empire romain ou même du propriétaire d'une plantation esclavagiste en Amérique vers le milieu du siècle passé et celui des dirigeants d'une grande entreprise moderne, société capitaliste ou entreprise publique.

Ces exemples montrent, au surplus, non seulement la variabilité des faits économiques, mais encore leur complexité croissante.

Si nous voulions apprécier la situation d'une domaine au haut moyen âge, il nous suffirait de connaître son étendue, le rendement du sol, la quantité du bétail et le nombre des bouches à nourrir. A présent, si nous désirons juger la situation d'une exploitation agricole, même modeste, nous devons connaître le prix de revient de sa production et pour cela il faut tenir compte du fermage ou de l'intérêt du capital engagé, du prix des engrais, du salaire payé en argent et en nature, etc., nous devons examiner les conditions dans lesquelles notre exploitant vend sa production et pour cela nous devons faire intervenir la concurrence internationale, le régime douanier, les transports, etc., il faut même nous enquérir des prix auxquels l'agriculteur achète les produits qui lui sont nécessaires, des impôts, du fonctionnement de l'assurance pour le bétail, etc.

Je ne m'arrêterai pas plus longuement sur la variabilité et la complexité des phénomènes économiques, puisque c'est là un motif qui reviendra souvent dans mon cours. Pour le moment je voudrais souligner qu'en présence de cette extraordinaire complexité des faits, l'économiste ne possède qu'un appareil d'investigation très rudimentaire.

Dans les sciences naturelles le savant peut isoler certains éléments, il peut procéder à des expériences en créant artificiellement des conditions spéciales, précises, dans lesquelles il peut étudier des réactions déterminées. Dans les sciences sociales, et plus particulièrement dans la science économique, il ne peut être question ni d'isoler les faits (si ce n'est dans l'esprit), ni de procéder à des expériences, du moins à des expériences dans le sens véritable du terme.

CARACTÈRE LIMITÉ  
DES CONCLUSIONS DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE.

Ces considérations ont pour objet de montrer que la science économique ne peut arriver à des lois scientifiques précises et rigoureuses comme le sont les lois physiques ou chimiques. Elle ne peut dégager que des tendances, des principes généraux. Les conclusions théoriques sont toujours plus ou moins conditionnelles.

En matière économique plus une proposition scientifique est générale plus elle est imprécise, si l'on veut la préciser on est obligé de restreindre sa portée, de l'entourer de toutes espèces de réserves.

Or, le fait même que la science économique ne peut prétendre formuler des lois analogues aux lois des sciences naturelles, explique la possibilité des divergences de vues entre économistes.

Mais alors, direz-vous, la science économique n'aboutit donc à rien. Je pense le contraire, et voici pourquoi : L'objet de toute science consiste à décrire et à expliquer les phénomènes de son ressort. La tâche est donc en réalité double. La première consiste à réunir tous les renseignements nécessaires, à les vérifier, à les classer, etc. Cette fonction à elle seule est déjà importante, elle exige une préparation particulière, de l'expérience, un esprit critique, l'habitude de l'analyse, etc. A ce point de vue la science économique a déjà fourni un effort, — effort de documentation et de description, — qui est considérable. Mais pour importante qu'elle soit, cette tâche est cependant secondaire, inférieure même, en tout cas elle n'est que préparatoire.

C'est quand elle aborde sa tâche explicative que la science commence à jouer son rôle fondamental. Or, ce rôle explicatif, la science économique l'accomplit de mieux en mieux, mais elle ne nous fournit et ne peut nous fournir que des explications partielles, plus ou moins limitées.

Prenons comme exemple le phénomène le plus complexe des économies modernes, qui, d'ailleurs, est à présent au centre de toutes les études économiques; les crises ou plutôt les variations cycliques de l'activité économique. Nous comprenons cer-

tainement mieux ce phénomène qu'il y a 50 ans. Ou plutôt nous en saisissons mieux les éléments, nous voyons mieux le rôle du crédit, de l'épargne, des investissements, des modifications de la consommation, etc. Seulement il nous est impossible de mesurer l'action de chacun de ses éléments, parce que nous ne pouvons les isoler. Et puis ces cycles se déroulent chacun dans des conditions économiques, politiques et sociales tellement différentes que l'importance de chaque élément varie selon les circonstances. Ceci est particulièrement important lorsqu'il s'agit non plus d'expliquer les cycles mais de les régulariser et d'atténuer leurs effets nuisibles.

En somme, si nous envisageons le terrain propre de la science économique, — c'est-à-dire son rôle descriptif et explicatif, — nous pouvons affirmer qu'elle a fait beaucoup de progrès depuis une ou deux générations.

\* \* \*

#### SCIENCE ÉCONOMIQUE ET PRATIQUE ÉCONOMIQUE.

Et cependant, c'est depuis une ou deux décades que la science économique est en butte aux critiques les plus acerbes.

Rien que de naturel en cela : le désordre économique international croissant, l'intensification des crises et la multiplication des problèmes économiques à résoudre, ont poussé les gouvernements et l'opinion publique à exiger des économistes qu'ils ne se cantonnent pas sur le terrain purement scientifique, mais qu'ils fournissent des solutions pratiques, qu'ils trouvent et indiquent les moyens propres à résoudre tant les problèmes plus ou moins limités et localisés (législation ouvrière, politique commerciale, etc.) que les grands problèmes généraux : lutte contre les crises, organisation économique internationale, etc.

Ceci m'amène à vous parler des rapports entre la science économique et la pratique économique. Notons qu'en principe la science économique n'a pas à prouver son utilité pratique. Par le fait même qu'elle satisfait la curiosité de notre esprit, qu'elle enrichit et diversifie nos connaissances sur le monde, elle justifie son existence. Il en est de même de toutes les autres sciences qui trouvent leur justification en elles-mêmes. L'ana-

tomie ou la physiologie n'ont pas à invoquer les progrès de la médecine pour justifier de leur existence.

Il n'en reste pas moins que nous devons examiner si les enseignements de la science économique peuvent recevoir des applications dans la pratique économique.

Etablissons d'abord une distinction. Depuis peu de temps il existe toute une discipline, que pour ma part j'hésite à qualifier de scientifique, et qui veut appliquer les données de la science économique à la pratique courante des affaires. En Allemagne on la qualifie pompeusement de *Priwatwirtschaftslehre* (la science de l'économie privée) à laquelle correspond, chez nous, en partie du moins, la science de l'organisation des affaires. On a même voulu étendre l'application des principes scientifiques jusqu'à la gestion par un particulier de sa fortune privée, du moins quand elle est représentée par un portefeuille-titres. On abuse vraiment trop du mot « science » à notre époque.

Quoi qu'il en soit, les problèmes qui concernent la pratique courante des affaires ne nous intéressent pas pour le moment. Je ne les ai signalés qu'afin d'établir une délimitation. Quand je parle d'applications pratiques, je ne vise donc pas les entreprises individuelles, mais l'action collective, je vise la politique économique.

\*  
\* \*

#### SCIENCE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE ÉCONOMIQUE.

Il est indispensable de faire ici une légère digression à propos d'une question de terminologie. Le terme *Economie politique* peut prêter à des malentendus à cause du qualificatif « politique » qui dans son sens strict vise le gouvernement de la cité ou, si vous préférez, les rapports entre les pouvoirs et les citoyens. Or, la science économique, ou bien fait abstraction du régime politique ou bien ne l'envisage que comme un des éléments concrets, une des données objectives qui déterminent une situation économique définie (au même titre que l'organisation de la famille par exemple ou d'autres données sociales et mêmes physiques).

C'est pourquoi il serait hautement désirable de remplacer le

terme Economie politique par celui de Science économique. D'aucuns, comme PARETO, disent même l'Economique tout court, comme on dit Botanique ou Physique.

Mais en dehors de la science économique, il existe une politique économique; cette fois-ci l'accent est mis sur le terme politique, employé non plus comme qualificatif mais comme substantif. Or, il s'agit précisément de voir les rapports qui existent entre ces deux domaines.

Par politique économique nous entendrons donc l'ensemble des mesures, législatives ou autres, par lesquelles les pouvoirs publics (surtout l'Etat) exercent une action sur l'organisation économique et sur l'activité économique des citoyens.

Suivant les conditions historiques cette action des pouvoirs publics peut être plus ou moins développée. Elle peut être réduite au minimum ou même se traduire par l'abstention (c'est le fameux « laissez faire » qui n'a jamais été réalisé intégralement) ou bien elle peut être poussée au maximum; elle atteindrait ses limites extrêmes dans un régime où le pouvoir central prendrait entre ses mains toute la direction de l'activité économique, y compris la direction de la consommation; ce serait un régime intégral d'économie dirigée, qui, lui non plus, n'a jamais été réalisé.

Vous saisissez immédiatement la différence fondamentale qui existe entre la science économique et la politique économique. La première s'occupe de ce qui est, la seconde de ce qui doit être. La science observe, décrit et explique, c'est une activité intellectuelle; la politique établit des normes, des règles, elle prescrit ce qu'il faut faire ou ne pas faire, c'est une activité normative. Il faut souligner surtout que la science économique ne peut avoir qu'une base — la connaissance, tandis que la politique économique s'appuie sur des intérêts, des impulsions, des sentiments.

Concernant la politique économique il convient tout particulièrement de tenir compte de deux considérations. La première, c'est que les problèmes économiques qui se posent devant le législateur ou l'opinion publique, naissent souvent de l'opposition des intérêts entre divers groupes de la population. Certes, on dira que l'économiste doit aider l'homme d'Etat à discerner où se trouve l'intérêt général. Rien de plus délicat cependant et de plus complexe que de déterminer ce qui cor-



respond à l'intérêt général, d'autant plus qu'il sera souvent impossible de n'envisager que le côté économique de la question.

Et ceci m'amène à la deuxième considération que je désirais présenter à ce sujet : il n'existe pour ainsi dire pas de problème économique dans la solution duquel il ne faille faire intervenir les éléments extra-économiques.

Toujours vous verrez intervenir des préoccupations d'ordre moral, social, démographique, des préoccupations relatives à la place occupée par le pays dans le concert des nations, sans parler des considérations relatives à la défense nationale dans le sens strict du terme. Ces préoccupations jouent même parfois un rôle tel qu'on leur sacrifie les intérêts économiques proprement dits.

Prenons un certain nombre d'exemples. Envisagez d'abord les problèmes fondamentaux soulevés par les réformateurs sociaux qui préconisent l'abolition des inégalités sociales et notamment la suppression de la propriété privée ou du moins de certaines de ses formes. Au fond les préoccupations d'ordre économique sont loin d'être les seules à inspirer ces projets. Les représentants du socialisme dit scientifique eux-mêmes font appel en dernière analyse à un idéal. On invoquera les principes d'Égalité, de Liberté, de Justice, etc. Peut-être faudrait-il faire observer ici que la Liberté intégrale est incompatible avec l'Égalité absolue. Mais il va de soi que, pour le moment, je n'ai pas à analyser ces conceptions, je tenais seulement à signaler que pour prendre position sur ces problèmes, les considérations exclusivement économiques ne suffisent pas.

Si l'on aborde des problèmes d'une portée plus restreinte on constate aussi partout l'intervention des facteurs extra-économiques. Vous savez quels motifs fondamentaux déterminèrent la politique d'autarcie récemment suivie par plusieurs États. L'industrialisation intense poursuivie depuis 20 ans par tant de pays auparavant agricoles, qui s'exprima surtout par élévation constante des murailles douanières et contribua puissamment à la dislocation de l'économie internationale, s'explique tout autant sinon davantage par des préoccupations politiques que par des motifs strictement économiques.

La politique de protectionnisme agricole appliquée en France s'explique par le désir de maintenir et de raffermir une

classe agricole considérée comme base d'un régime social stable.

Les réformes agraires réalisées depuis la guerre mondiale dans l'Est et le Sud-Est de l'Europe s'expliquent par le même motif auquel vient s'ajouter le désir de raffermir politiquement la situation des Etats issus de la dislocation des Empires russes et autro-hongrois. Les réformes furent d'ailleurs plus radicales dans les Etats où les grands propriétaires étaient des allogènes.

Et toute la politique en faveur des classes moyennes, dont on a tant parlé depuis quelques années, ne s'explique-t-elle pas avant tout par des motifs politiques et sociaux qui dégénèrent d'ailleurs parfois en préoccupations électorales ? Et tous les problèmes soulevés par ce qu'on appelle le mouvement ouvrier et social, croit-on qu'ils peuvent être résolus en partant de considérations exclusivement économiques ? Faut-il multiplier encore les exemples ?

Ces observations signifient-elles que la science économique ne peut être d'aucune utilité pour la politique économique ? Pas le moins du monde. Seulement il faut préciser quel peut être l'apport de la science et quelles en sont les limites.

\*  
\* \*

#### ETUDE SCIENTIFIQUE DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE.

La science peut en premier lieu étudier la politique économique elle-même comme une donnée objective. Elle étudie les motifs qui ont déterminé la politique des divers Etats depuis l'ancienne Egypte, en passant par Athènes, Rome, l'époque mercantiliste, etc., pour finir par la politique des Etats contemporains. C'est avant tout une étude historique et comparative.

Il ne s'agit donc pas, pour la science, insistons-y, de dire quelle est la politique économique qu'il convient de suivre, mais d'étudier pourquoi et comment les gouvernants ont suivi ou suivent telle ou telle politique. Pareille étude est du plus haut intérêt non seulement pour l'homme de science mais encore pour les gouvernants eux-mêmes qui y puiseraient un riche enseignement.

Mais il est évident que l'homme d'Etat ne peut se limiter à l'étude, la politique consiste à prendre des décisions. Or, et ici nous touchons le nœud du problème, quel peut-être le rôle de la science quand il s'agit de déterminer la politique à suivre ? Je l'ai déjà dit, la science ne fixe pas l'idéal des hommes d'Etat, pas plus que la philosophie ne fixe l'idéal moral des individus. Les buts à atteindre, les fins poursuivies sont dictés par de multiples considérations qui inspirent la conduite des pouvoirs, des groupes et des individus.

\*  
\* \*

#### ETUDE DES CONSÉQUENCES ET DES MOYENS DE RÉALISATION.

Cependant, si la science n'est pas en mesure de dicter les buts de la politique économique, — si elle l'essayait elle n'aurait d'ailleurs aucune chance d'être entendue, — cela ne veut pas dire qu'elle ne peut apporter aucune contribution à ceux qui sont chargés d'élaborer et de réaliser cette politique. La science économique peut jouer un rôle éminemment utile d'abord en recherchant quelles seront les conséquences des mesures envisagées, ensuite en étudiant les procédés de réalisation, en examinant les voies et moyens comme on dit au Parlement.

Il va de soi d'ailleurs, je l'ai déjà fait entendre suffisamment, que l'analyse fournie par l'économiste sera loin d'être décisive, parce que d'autres considérations peuvent entrer en ligne de compte. Aux exemples déjà cités j'ajouterai celui de la loi anglaise de 1847 qui interdisait le travail de nuit et limitait la journée de travail des femmes et des jeunes gens. Lors de la discussion du projet on prédisait que cette mesure aurait comme conséquence de réduire la production, ses partisans même s'y attendaient. Mais on fit passer au premier plan les préoccupations de moralité et de santé publique et l'on vota le projet. Plus tard seulement on constata avec étonnement que la réduction de la production n'était que passagère, ce qui modifia complètement la position de la question.

Lorsque, plus tard, la législation ouvrière prit une grande extension dans certains pays et que l'on en craignit les effets désavantageux au point de vue de la concurrence interna-

tionale, des économistes notamment suggèrent de recourir aux ententes internationales. Ici nous avons un exemple intéressant de la recherche des voies de réalisation.

Parfois d'ailleurs l'homme de science devra dire que tel projet lui paraît utopique, par exemple l'autarcie intégrale. Ou bien il relèvera les contradictions d'une politique économique, qui voudrait, par exemple, développer largement les exportations industrielles tout en pratiquant un protectionnisme agricole prononcé qui relèverait les prix de revient; il faut savoir choisir.

Toujours au point de vue des moyens de réalisation, l'économiste sera parfois amené à dire : si vous désirez obtenir tel résultat, vous devez employer tel moyen. Par exemple, il dira : si vous voulez établir un régime de communisme intégral avec suppression de tout usage de monnaie, comme il en fut question un moment en Russie, vous ne pourrez le faire que si vous enlevez aux consommateurs toute liberté de choix. Si, au contraire, vous désirez laisser au public une certaine liberté de choix dans sa consommation, vous devrez conserver la monnaie ou du moins quelque chose de très semblable.

Ou bien, pour citer un autre exemple, l'économiste dira : si vous désirez obtenir d'un ouvrier salarié l'accroissement du rendement de son travail, la seule méthode efficace, à la longue, est de l'intéresser pécuniairement aux résultats de ce travail; et cela indépendamment du régime social dans lequel il vit (voir l'exemple de la Russie soviétique).

On peut donc conclure qu'en matière de politique économique, la science, si on la consulte, peut jouer le rôle de conseiller technique, mais elle ne peut dicter les fins à poursuivre.

Au surplus l'économiste qui reste sur le terrain strictement objectif, et il doit s'y maintenir s'il veut rester homme de science, ne doit pas perdre de vue que, dans la politique économique, le rapport de force des groupes sociaux joue souvent un rôle considérable sinon prépondérant. Chaque groupe social utilise son influence pour orienter la politique économique dans un sens qui lui soit favorable. Cela saute particulièrement aux yeux en matière fiscale, ou en matière de protection douanière, mais cela se constate aussi dans les autres

compartiments de la politique économique. L'économiste doit savoir s'élever au-dessus de ces considérations de groupes et surtout il doit savoir les discerner et les signaler.

\* \* \*

#### LA SCIENCE ET L'IDÉAL.

L'économiste a naturellement le droit d'avoir des opinions personnelles sur les problèmes de politique économique, mais elles ne lui seront pas dictées exclusivement par des considérations scientifiques. Sa conception de la vie, son idéal moral lui dicteront certaines sympathies. Mais dans toutes les circonstances et plus particulièrement quand il parle aux étudiants, il doit distinguer nettement entre ce qu'il peut présenter comme acquis par la science et ce qui lui est dicté par ses tendances philosophiques et morales, par sa conception de l'idéal humain.

Il faut bien dire qu'un grand nombre d'économistes et surtout de prétendus économistes, n'ont nullement tenu compte de cette distinction. Ils ont défendu, au nom de la science économique, des idées et des projets inspirés par des préoccupations pratiques. Bien encore quand ces préoccupations portaient d'un idéal élevé. Souvent il ne s'agissait que de la défense d'intérêts très restreints, voire très mesquins.

Cette confusion a gravement nuit au prestige moral de la science économique. En écoutant ou en lisant certains publicistes et même certains économistes on a envie de s'exclamer : tu n'invoqueras pas le nom de la science en vain.

Certains d'entre vous estimeront peut-être que je réduis trop le rôle que pourrait jouer la science économique dans la politique des Etats et dans l'action collective. Je dis « pourrait » parce qu'en fait elle ne joue même pas, et de bien loin, le rôle que je lui attribue. J'estime, pour ma part, que même délimité de la manière que j'ai indiqué son rôle pourrait être de la plus haute utilité. La science économique ne peut fournir aux hommes d'Etat un programme d'action, mais son étude leur permettrait de mieux concevoir le mécanisme des problèmes devant lesquels ils se trouvent et les conditions de leur solution.

Quant aux jeunes gens, il faut leur dire : si vous voulez comprendre les rouages de notre vie sociale, si vous voulez jouer plus tard intelligemment un rôle utile dans la vie politique de votre pays, étudiez les sciences sociales et plus particulièrement la science économique. Vous devez pourtant vous persuader que la science ne peut fournir que la connaissance. Elle peut vous indiquer des règles d'action dans la mesure seulement où ces règles consistent dans les moyens à mettre en jeu pour obtenir un but déterminé. Mais elle ne fournit pas de critère pour le choix de ce but. Il faut que l'homme choisisse lui-même son idéal.

Quand vous fixerez votre choix, j'espère que les grandes vertus de liberté, de tolérance, de solidarité et de respect de la dignité humaine vous inspireront. Elles seules sont susceptibles de hausser notre civilisation à ses points culminants.

---

# Qu'est-ce que la Philosophie ?

PAR

ALFRED STERN,

Professeur à l'Institut des Hautes Etudes de Belgique.

---

Les amateurs de la philosophie ont parfois la peine de constater que leurs opinions sur ce qu'est la philosophie présentent entre elles les divergences les plus variées. C'est aussi le sort des philosophes de profession. Wilhelm WINDELBAND, l'historien et théoricien de la philosophie, alla jusqu'à comparer les philosophes à tous les individus qui portent, par exemple, le nom de « Paul », parce que ceux-ci aussi manquent de tout caractère commun qui justifie ce nom (1). Au fond toute qualification est arbitraire et peut devenir plus ou moins indépendante de l'objet à qualifier. En considérant l'ensemble de l'histoire de la civilisation humaine on se rend compte que tout ceci s'applique aussi au mot philosophie auquel ne correspond pas toujours un concept unitaire.

Néanmoins, je pense que WINDELBAND fut trop pessimiste, car tout en divergeant un peu entre elles les définitions usuelles du mot de philosophie ont des traits communs. Si les définitions des philosophes de profession se rapprochent les unes des autres au point de vue théorique, celles des amateurs se ressemblent en général au point de vue affectif. Abstraction faite de leurs motifs personnels il y a toujours des sentiments communs qui évoquent chez les amateurs le désir de se familiariser avec la philosophie. En général ils ne se sentent pas complètement satisfaits des connaissances qui leurs sont offertes par les sciences spéciales et par la vie pratique.

Quelles sont donc ces connaissances que les amateurs attendent de la philosophie ? Et pourquoi leurs espérances cognitives se rattachent-elles notamment au mot philosophie ?

---

(1) W. WINDELBAND, *Präludien*, 1884, p. 11.

Quelle est, au point de vue linguistique, historique et logique la signification de ce mot ?

Tout en m'adressant à des universitaires je me permets ici de répondre à ces questions d'une manière très élémentaire : Car pour préciser le sens de certains concepts qui nous sont devenus trop familiers pour exiger une définition, et qui, pour cela sont devenus équivoques, il faut faire « comme si » l'ont avait complètement oublié ce qu'on a su à leur sujet. C'est donc en nous inspirant un peu de l'esprit cartésien que nous procédons à l'analyse suivante qui est — au moins au début — consciemment élémentaire.

Comme on sait, le terme « philosophie », composé des mots grecs *φιλέω* et *σοφία* signifie l'amour de la sagesse. Le composé *φιλοσοφείν* se rencontre pour la première fois chez Hérodote (484 à 425 avant notre Ere) qui fait dire par Crésus le riche, à Solon le sage : « On m'a dit que tu as parcouru beaucoup de pays *φιλοσοφῶν*, uniquement pour méditer (*θεωρήτης εἵνεκεν*) » (Hérodote, I, 30).

Cette première détermination du concept philosophie offre déjà un critère bien caractéristique : la philosophie est une pensée *pour* la pensée, pour la méditation seule, et non pas une pensée qui sert un but pratique. Elle est de la connaissance pour la connaissance, et par ceci elle se distingue de maintes sciences — comme la médecine, la géographie, l'économie politique, la géodésie, la chimie appliquée, etc. dont les connaissances sont appelées à servir la vie pratique.

Cependant, il est des sciences qui n'ont pas de buts pratiques — comme la physique théorique et les mathématiques pures. Ces sciences aussi ne sont que de la méditation pour la méditation. Si néanmoins elles se distinguent de la philosophie c'est parce que celle-ci est une méditation de caractère tout à fait spécial. Pour s'en rendre compte il ne faut qu'examiner les conditions dans lesquelles nous employons dans la vie quotidienne l'adjectif « philosophique » pour caractériser une certaine espèce de méditation.

Si, par exemple, on médite sur les difficultés de sa carrière professionnelle on ne croit pas, en général, avoir fait une méditation philosophique. Si, au contraire, on méditait sur le sens et la valeur de la vie, on dira probablement qu'on était en train de « philosopher ».



Par cet exemple primitif de l'emploi quotidien du mot, nous avons obtenu un critère de la méditation philosophique. Si la philosophie partage avec les sciences théoriques — la physique pure, les mathématiques pures — le caractère d'être de la méditation pour la méditation, elle se distingue des dites sciences par le fait que les méditations philosophiques se rapportent aux questions du *sens* et de la *valeur* de certaines idées. Mais cette constatation aussi exige un complément, car l'épithète « philosophique » ne saurait être attribué à n'importe quelle question de sens et de valeur. Les questions qui concernent le sens d'un certain acte — par exemple d'un voyage d'affaires ou la valeur d'un certain objet, par exemple d'un titre de bourse — ne seront évidemment pas considérées comme des problèmes philosophiques. Car ces questions ne se rapportent qu'au sens et à la valeur d'une partie de la réalité vis-à-vis d'une autre de ses parties. En revanche, nous estimons que l'emploi du mot « philosophique » est réservé, en général, pour caractériser les questions qui se rapportent au sens et à la valeur d'une partie de la réalité vis-à-vis des idées hypothétiques d'une totalité de l'être et du savoir ou bien aux idées hypothétiques mêmes d'une totalité de l'être et du savoir.

Etant donné que le « tout » ou la « totalité » de l'être n'est qu'une idée hypothétique ou une pensée, c'est au fond le rapport de l'être, c'est-à-dire de l'ensemble des objets déterminés avec la pensée déterminante qui intéresse la philosophie, à la différence des sciences, qui ne s'occupent que des rapports mutuels des objets déterminés, c'est-à-dire des rapports entre elles des diverses parties de la réalité.

Mais la philosophie ne se contente nullement d'établir les conditions réelles dans lesquelles la pensée détermine le sens et la valeur de certains concepts vis-à-vis de l'idée hypothétique d'une totalité; la philosophie examine aussi la *justification* de procéder à des déterminations de ce genre et le droit de réclamer pour celles-ci une validité générale. Ainsi la philosophie est une science *critique*, une science qui juge (*ὁ κριτής* — le juge). Préalablement, on pourrait donc dire : « La philosophie est la science critique et évaluatrice qui met la réalité en relation avec les idées hypothétiques d'une totalité du savoir et de l'être, et qui examine sous ce rapport le sens des énoncés sur la réalité.

Toute science spéciale — la chimie, la physique, l'astronomie, les sciences historiques, les sciences des arts et de la civilisation — donnent des résultats, examinent la vérité de ces résultats et essaient de défendre ceux-ci contre l'erreur. Mais la question de savoir quelle est la valeur cognitive de toutes ces vérités partielles des diverses sciences par rapport à l'idée hypothétique d'une totalité du savoir et de l'être — cette question ne saurait être résolue par aucune des nombreuses sciences spéciales. Celles-ci ne sauraient même pas *poser* ledit problème.

De cette manière nous avons constaté une des raisons pour lesquelles les vérités des sciences spéciales ne satisfont pas complètement à nos désirs cognitifs. Ce qu'elles nous refusent, c'est l'évaluation de la valeur cognitive des nombreuses vérités scientifiques, lesquelles sont indépendantes les unes des autres. Toute science est nécessairement une considération partitive de la réalité. Elle découpe une petite section de la réalité globale préphilosophique et la traite méthodiquement comme si elle était indépendante. En ce sens on peut dire que notre savoir scientifique est fragmentaire. C'est le rôle de la philosophie de réunir ces divers fragments des sciences spéciales dans une pensée unitaire et de déterminer la signification et la valeur cognitive de toutes les vérités partielles des sciences par rapport à l'idée hypothétique d'une totalité du savoir.

Les idées d'une réalité totale et d'un savoir total — voilà des problèmes purement philosophiques, car aucune parmi les nombreuses sciences spéciales ne nous renseigne à leur sujet. La raison en est que ces sciences ne se rapportent qu'à des parties de la réalité et elles ne donnent que des vérités partielles qui se placent, sans jonction, les unes à côté des autres. C'est le rôle de la philosophie d'établir des relations entre les vérités partielles et entre les réalités partielles des sciences — rôle qui dépasse le cadre d'une simple discipline évaluatrice. Ce rôle de la philosophie est d'autant plus difficile à remplir que les vérités des diverses sciences se distinguent entre elles non seulement sous le rapport de leurs contenus mais aussi sous celui de leur genre. Tandis que les vérités de la biologie se rapportent à des objets percevables, les vérités de la géométrie ne se rapportent pas à des choses matérielles et tangibles mais à des objets idéaux, à des représentations spatiales idéalisées.

Les vérités géométriques sont d'ordre *formel*, les vérités biologiques sont d'ordre *matériel*. Les sciences historiques et morales enfin ne se rapportent ni à des perceptions ni à des représentations idéalisées, mais à des relations spirituelles qui manquent de tout caractère figuratif.

Ce ne sont pas seulement les structures des *vérités* qui se distinguent les unes des autres, ce sont aussi les structures des *réalités* des diverses sciences. Les réalités du physicien, du chimiste et de l'historien de l'art sont toutes des réalités artificiellement façonnées, c'est-à-dire façonnées sous divers points de vue méthodologiques, en vertu d'une *transformation* de l'expérience primitive commune à tous.

Dans le monde de l'historien de l'art il n'y a pas d'atomes, dans celui du chimiste il n'existe pas de lois formelles de la beauté. Néanmoins, il est possible que ce soit la même section de la réalité totale qui serve de point de départ à l'historien de l'art et au chimiste, avant que chacun d'entre eux n'arrive à déterminer sa propre réalité particulière : par exemple la même pièce de marbre, définie par le chimiste comme du carbonate de calcium et par l'historien de l'art, comme la Niobé du Praxitèle.

On conçoit toute la difficulté de réunir ces divers concepts de réalité et de vérité dans une notion de réalité totale. Pour y parvenir la philosophie est obligée de réduire ces divers concepts de vérité et de réalité à un dénominateur commun. Mais ceci présuppose que les sciences spéciales donnent des définitions précises de leur concept de réalité et de vérité — condition qui, en général, n'est pas remplie. Les sciences spéciales délimitent leurs domaines de réalité et établissent leurs vérités. Mais elles se bornent à *opérer* avec des concepts de réalité et de vérité, sans les analyser, c'est-à-dire sans se rendre compte de la structure logique et gnoséologique de ces concepts de réalité et de vérité et de leur signification par rapport à l'idée du savoir, de la connaissance. Il en va de même des concepts *de valeur* des sciences spéciales. Evidemment le spécialiste savant sera en mesure de déterminer avec précision la valeur cognitive d'une certaine vérité partielle de sa science pour l'ensemble de celle-ci, — disons la valeur cognitive d'une nouvelle expérience ou d'une théorie chimique pour la science chimique. Mais en général il ne sera pas en mesure de déter-

miner la valeur cognitive de sa science comme telle pour l'ensemble du savoir ou de la connaissance humaine. Il faut même constater qu'en général les représentants des sciences spéciales ne sont pas en mesure de donner des définitions soutenables des notions de vérité, de réalité et de valeur qu'ils emploient. Très souvent les savants ne se rendent pas non plus compte de ce qui dans les objets dont ils s'occupent est de la réalité perceptible et de ce qui n'est que de l'interprétation, de ce qui est concret et de ce qui n'est que fictif.

Il en va de même de la notion de loi naturelle qui semble être celle sur laquelle la science nous apporte le plus de renseignements. Mais — comme dit M. Marcel BARZIN — « un moment de réflexion nous montrera que si chaque science positive détermine des lois, jamais il n'entre dans ses recherches de définir le mot de loi. Il faut pour résoudre ce problème, une autre discipline. C'est proprement une part de la tâche de la philosophie. » (M. BARZIN, *Cours de Logique*, Ed. E. D. K., Liège, 1938, p. 3.)

Quand nous demandons à un praticien des sciences naturelles ou physiques en quoi consiste la vérité de ses connaissances, il nous répond en général : la vérité des propositions de ma science consiste en ce qu'elles cadrent avec la réalité. Et quand nous continuons notre questionnaire en lui demandant de quelle manière il prend contact immédiat avec cette réalité, il nous répond : c'est par l'expérience, la perception sensible.

La doctrine selon laquelle l'expérience est la seule source de toute connaissance est désignée par le terme *empirisme*, provenant du mot grec *ἐμπειρία* qui signifie « expérience ».

On se rappelle que c'est Francis BACON (1561 à 1626) qui inaugura l'empirisme moderne comme théorie philosophique.

BACON est empiriste en ce sens qu'il affirme que toute connaissance de la réalité se fait par l'intermédiaire de l'expérience et notamment par l'intermédiaire de nos sens. Et il s'applique à purifier l'expérience de tout élément qui ne soit pas de la pure sensation.

La doctrine de BACON n'est pas seulement de l'empirisme, mais aussi du *réalisme*. Par là l'on entend l'affirmation d'une réalité au dehors de notre conscience. Le réalisme affirme donc que la réalité que nous percevons, existe indépendam-

ment de nos perceptions et de notre pensée, au dehors de notre conscience, sans aucune relation avec le sujet connaissant. En affirmant l'existence d'une telle réalité indépendante du sujet connaissant, BACON était réaliste. Et, en sa qualité d'empiriste, il était persuadé que c'est l'expérience sensible qui nous met en rapport immédiat avec cette réalité et qu'elle nous permet de la reconnaître telle qu'elle est en soi, indépendamment du sujet.

Nous venons d'esquisser les thèses de l'empirisme et du réalisme telles qu'elles se présentent dans la philosophie de BACON, car cette forme baconienne de l'empirisme et du réalisme est la plus primitive et coïncide à peu près avec la conception préphilosophique du sens commun.

En général, le praticien des sciences naturelles et physiques n'est pas philosophe. C'est pourquoi sa conception de la vérité de ses connaissances et de la réalité du connaissable coïncide assez souvent avec le réalisme et l'empirisme préphilosophique.

Ce praticien de la science nous dira donc : « La vérité des connaissances de ma science consiste en ce qu'elles cadrent avec la réalité. Et la source de ma connaissance de cette réalité est l'expérience, c'est-à-dire la perception sensible. C'est grâce à cette perception que je saisis la réalité telle qu'elle est. »

Sans doute ces concepts de vérité et de réalité satisfont aux besoins pratiques des sciences physiques, néanmoins ils sont théoriquement insoutenables. Pour vérifier cette thèse, nous n'avons besoin que de jeter un regard sur le développement historique du baconisme.

Cet empirisme réaliste de BACON considère notre connaissance scientifique comme une image de la réalité : « *Scientia est veritatis imago* ». Notre conscience est considérée comme une espèce de miroir qui reflète l'image de la réalité objective.

Dans la conception de BACON l'expérience était le lien, le pont, qui nous reliait avec une réalité absolue au dehors de la conscience. Mais l'approfondissement du principe empiriste par les successeurs de BACON — John LOCKE, l'évêque BERKELEY, etc., — finissaient par nous faire comprendre que l'expérience est justement l'abîme qui nous *sépare* d'une telle réalité absolue supposée au dehors de la conscience. Car pour entrer dans notre conscience, les prétendues images de la réa-

lité auraient eu besoin de passer par nos sens, de sorte que notre conscience ne se trouverait qu'en face de ses propres sensations élémentaires, et non pas en face d'une réalité absolue au dehors de la conscience. Ce qui est mis en doute par ceci n'est pas seulement la précision avec laquelle les images dans notre conscience reflètent la réalité — précision absolument invérifiable. Il se pose aussi la question de savoir si ces représentations au dedans de notre conscience seraient véritablement les images d'une réalité au dehors de cette conscience, ou bien si une telle réalité au dehors de la conscience n'existe pas du tout. Il se trouve qu'il est impossible de démontrer l'existence d'une réalité au dehors de la conscience, car dès qu'on aurait perçu ou pensé une telle réalité, elle ne serait plus au dehors de la conscience, mais déjà au dedans de celle-ci. De cette manière la réalité au dedans de la conscience devient la seule réalité vérifiable par l'expérience, par quoi l'empirisme se transforme d'une doctrine réaliste en une doctrine idéaliste.

C'est à ce même résultat qu'on parvient si l'on essaye de réaliser le postulat baconien d'une « *mera experientia* », d'une expérience « pure » qui ne contiendrait en quelque sorte que du texte objectif authentiquement empirique, sans aucune interprétation subjective conceptuelle. Car alors il faudrait éliminer aussi la supposition réaliste que nos perceptions au dedans de la conscience sont un effet produit par des choses au dehors de celle-ci, cette supposition n'étant elle-même nullement du texte empirique, mais uniquement de l'interprétation subjective conceptuelle. C'est donc aussi en voulant réaliser le postulat empirique de la « *mera experientia* » qu'on arrive nécessairement à transformer l'empirisme doctrine réaliste en doctrine idéaliste.

L'empirisme idéaliste enseigne qu'étant donné le caractère expérimentalement invérifiable de toute réalité au dehors de la conscience, l'on ne peut affirmer que l'existence d'une réalité au dedans de la conscience, donc d'une réalité qui ne consiste qu'en nos propres sensations, perceptions, etc.

Tandis que le réalisme affirme l'existence d'une réalité au dehors de la conscience, l'*idéalisme* déclare que toute réalité se trouve *au dedans* de la conscience et qu'il ne saurait y avoir un objet sans sujet. Selon cette conception, dite idéalisme,

toute réalité ne serait composée que de perceptions, de représentations, de sensations et de pensées du sujet, elle ne serait qu'une réalité pour nous et non pas une réalité en soi.

De prime abord cet idéalisme apparaît comme une doctrine absurde. Mais une recherche approfondie démontre que la position de l'idéalisme est bien moins attaquable que celle du réalisme. Celui-ci se réclame d'une réalité qui existe au dehors de la conscience. Mais une réalité au dehors de la conscience ne pourrait jamais être perçue, représentée ou pensée, car une réalité perçue, imaginée, pensée ou supposée d'une manière quelconque au dehors de la conscience se trouverait, par ces perceptions, imagination, pensée, supposition mêmes au dedans de la conscience, étant donné que la perception, la représentation et la pensée par lesquelles nous saisissons la réalité, sont toutes des fonctions de la conscience.

Si l'on affirme que quelque chose est réel sans être un contenu de conscience, on est dans l'impossibilité absolue d'indiquer une seule propriété de cette chose ou de cet événement réel, qui ne serait pas le contenu d'une perception, d'une représentation, d'une pensée ou d'un sentiment — bref d'une fonction de la conscience.

Il est impossible de construire une réalité en employant d'autres éléments que ceux de la conscience, c'est-à-dire en employant d'autres éléments que ceux de la perception, de la représentation, du sentiment et de la pensée, parce que avec la perception, la représentation, le sentiment et la pensée, les éléments de toute existence imaginable sont complètement épuisés.

Ainsi la conscience, c'est-à-dire le rapport de tout objet avec un sujet s'avère comme présupposition et forme fondamentale de toute réalité. Et une réalité au dehors de la conscience, telle qu'elle est affirmée par le réalisme, c'est-à-dire une réalité qui ne serait pas composé d'éléments de la perception, de la représentation, de la pensée ou d'un autre élément de la conscience, se trouve être impossible. Une pareille réalité au dehors de la conscience serait inaccessible à la perception, à la représentation, au sentiment et à la pensée, puisque celles-ci sont des fonctions de la conscience et l'on ne saurait trouver d'autres matériaux pour construire cette réalité supposée au dehors de la conscience, étant donné qu'avec lesdits éléments de la

conscience, les éléments de toute existence possible sont épuisés.

En revanche la position de l'idéalisme est bien moins attaquable. Sans doute acceptera-t-il notre objection que les choses réelles se trouvent dans l'espace, au dehors de notre corps, mais il nous objectera de son côté, que l'espace aussi n'est qu'une de nos perceptions, donc un contenu de notre conscience. L'idéaliste ne nie nullement l'existence des choses réelles au dehors de notre corps et de notre cerveau, mais il se rend compte que le fait d'être au dehors de notre corps et de notre cerveau n'équivaut pas au fait d'être au dehors de notre conscience ou de notre pensée.

Si nous objectons à l'idéaliste que les choses dans l'espace sont revêtues de certaines propriétés objectives comme la corporéité, la densité, l'âpreté ou le lisse, la couleur et la forme, il nous répliquera aussitôt que toutes les dites propriétés ne sont que des sensations subjectives de pression, des sensations spatiales, des sensations formatives, des sensations optiques, acoustiques, tactiles, etc. L'idéaliste nous démontrera que les choses du monde extérieur ne sont composées que de nos sensations optiques, acoustiques, tactiles, formatives, spatiales et des catégories conceptuelles de notre pensée, lesquels relient ces sensations et interpolent à ces qualités variables une substance invisible considérée comme support permanent de ces qualités variables. L'idéaliste dissout donc la réalité en des sensations optiques, tactiles, acoustiques, formatives, spatiales et en des concepts, des catégories de notre pensée — bref en des fonctions de notre conscience. Si l'on nous invite à éliminer du monde extérieur tout ce qu'il tient de la sensation subjective — les sensations optiques, tactiles, formatives, spatiales — et à éliminer aussi tout ce qu'il tient de la notion, de la pensée — comme le concept d'une chose substantielle, support de qualités variables, le concept d'une cause, etc. — si nous éliminons tout ceci le monde réel des corps et toute la réalité extérieure se volatilisent complètement.

Ainsi l'idéaliste a décomposé toute la réalité en des éléments de conscience et il semble tout d'abord impossible de le réfuter.

Evidemment l'idéalisme subjectif n'est pas le dernier mot de la philosophie. Ceci d'autant moins que l'affirmation de l'idéalisme que toute réalité se trouve au dedans de la con-



science, n'est qu'une image verbale, une métaphore, parce que réellement la conscience n'a ni dedans ni dehors. Le concept de « dehors » n'est possible qu'en corrélation avec le concept de « dedans ». Il est donc évident que celui-ci disparaît au moment où celui-là est nié. Puisque l'idéalisme nie l'existence d'un *dehors* de la conscience le concept de *dedans* de la conscience perd lui aussi sa signification. Ce qui reste de l'idéalisme est, à notre avis, la correspondance constante de tout objet à un sujet formel, et de fait toute connaissance de la réalité, pratique ou théorique, se fait dans le cadre de cette corrélation. D'où l'idéalisme se ramène à une simple description de la forme permanente de notre connaissance de la réalité — le fait d'être soumise à la corrélation sujet-objet.

Cet idéalisme perd tout son arrière-goût de subjectivisme dès qu'on se rend compte que le monde extérieur, bien que composé de perceptions, de sensations et de catégories, n'est pourtant pas ravalé au niveau d'une suite d'états intérieurs du Moi, car ce Moi n'est nullement une substance, mais n'est également composé que de sensations, de perceptions et de catégories. C'est ainsi que le Non-Moi et le Moi, l'objet et le sujet, le monde extérieur et le monde intérieur se trouvent au même niveau de réalité, sans prééminence ni de l'un ni de l'autre. Dès que le Moi substantiel de BERKELEY est dissous en des sensations et des perceptions empiriques à l'instar du monde extérieur, il n'existe plus de sujet au dedans duquel le monde extérieur pourrait être enfermé. C'est ainsi que l'idéalisme subjectif de BERKELEY se transforme en l'idéalisme objectif de KANT. L'idéalisme objectif n'enseigne plus que l'objet empirique se trouve au dedans du sujet substantiel, il enseigne seulement que l'objet empirique ne se rencontre jamais *sans* un sujet empirique.

Un problème qui se trouve en rapport intime avec celui de la réalité est le problème de la vérité, auquel je ne veux que faire quelques allusions. Nous avons demandé au praticien de la science en quoi consiste la vérité de ses connaissances. Et il nous a répondu : la vérité de mes connaissances consiste en ce qu'elles cadrent avec la réalité. Mais si l'analyse empiriste décompose cette réalité en des sensations élémentaires, toute différence entre le réel et l'irréel s'efface. Car tout ce qui est dit irréel — comme les contenus des hallucinations, les illu-

sions de sens, les rêves, les visions, etc. — se manifeste aussi par des sensations de notre conscience, et parfois ces sensations hallucinatrices sont aussi vives que celles de la réalité. Seule la *pensée logique* est en mesure de séparer les unes des autres.

J'ai l'impression que la lune est si petite que je peux la couvrir par le creux de ma main. Une pareille perception sensible me donne-t-elle une image utilisable de la réalité? Evidemment non! Une perception — dit KANT — qui manque du guide qu'est le concept logique, reste aveugle.

Seule la *pensée logique* est en mesure d'extraire les perceptions et les sensations de leurs entrelacements subjectifs en faisant abstraction de leur rapport avec le Moi et en déterminant les rapports mutuels des perceptions, c'est-à-dire en déterminant leur contenu objectif. Seule la pensée peut déterminer ce qui est réel et quelle est la manière d'être de cette réalité. Seule la pensée peut — à l'aide des concepts — édifier une réalité en faisant une sélection parmi les sensations élémentaires dont la valeur cognitive est tout à fait inégale, puisque les unes proviennent de *perceptions*, les autres d'illusions. La fonction fondamentale de la pensée est le jugement. Le jugement est la fonction de la pensée qui détermine les contenus de conscience selon leur être et leur manière d'être et les met en rapport mutuel. Grâce à ces jugements la pensée détermine ce qui est réel et quelle est la manière d'être de cette réalité.

Mais si la détermination de la réalité présuppose ainsi la pensée déterminante, la supposition devient impossible que la pensée déterminante présuppose la réalité, pour déduire la vérité de sa coïncidence avec cette réalité. Ce qui fait ressortir que le concept de vérité de la vie courante — concept qui affirme la coïncidence entre la pensée et la réalité — est tout aussi peu soutenable que le concept vulgaire de réalité.

C'est le rôle de la philosophie de surmonter ces difficultés et de créer des concepts de vérité et de réalité qui satisfont à toute exigence théorique et pratique de la pensée.

\* \* \*

Nous avons dit ailleurs que ce qui fait, à notre avis, le caractère distinct de toute philosophie, c'est qu'elle considère le

rapport entre la pensée déterminante et les objets déterminés, tandis que les sciences se bornent à examiner entre eux les rapports mutuels des objets déterminés. (A. STERN, *Le Problème du Solipsisme, Essai d'une Solution, Revue de Métaphysique et de Morale*, Paris, janvier 1939, p. 35.)

Les objets déterminés dont les rapports à la pensée déterminante intéressent la philosophie constituent la « réalité » au sens le plus large du mot. Il se pose la question de savoir comment la pensée arrive à déterminer ces objets, à déterminer la réalité. D'autre part il devient manifeste que les rapports les plus importants entre la pensée déterminante et les objets déterminés sont ceux de la vérité et de la valeur. C'est ainsi qu'on pourrait peut-être définir la philosophie comme la science critique des fondements de la détermination de la vérité, de la réalité et de la valeur et de leur signification par rapport à l'idée d'une totalité du savoir.

La philosophie cherche à découvrir en quoi consiste la vérité de la connaissance et la réalité du connaissable et en quoi consiste la valeur de la connaissance et du connaissable. Elle cherche à constater comment et à quel titre la pensée arrive à une détermination universellement valable de la réalité et comment et à quel titre elle atteint le caractère de vérité universellement valable, bref comment la pensée devient une connaissance et quelle est la valeur de celle-ci et de son objet.

Si nous restons fidèle à notre détermination la plus générale de la philosophie et de sa différence fondamentale par rapport à toute science nous comprendrons aisément pourquoi la logique et la psychologie, la morale et l'esthétique, la gnoséologie et l'axiologie (on expliquera plus loin ce terme), la philosophie de la nature et la métaphysique sont considérées comme des disciplines philosophiques. Ce qui fait le caractère distinct de tout philosophe — avons-nous dit — c'est qu'elle considère les rapports entre la pensée déterminante et les objets déterminés, tandis que les sciences examinent entre eux les rapports mutuels des objets déterminés sous divers angles. Or, la logique est une science philosophique en tant qu'elle examine certains rapports entre la pensée déterminante et les objets déterminés. Ceci en établissant les conditions les plus générales dans lesquelles la position des objets déterminés par la pensée déterminante devient possible.

Si l'on continue — malgré certaine protestations — à considérer la psychologie comme une science philosophique, ceci est justifié en tant que la psychologie elle aussi est appelée à examiner certains rapports entre la pensée déterminante et les objets déterminés. Car toute pensée est accompagnée de composantes subjectivement vécues qui se rattachent à tout objet déterminé par cette pensée. Ces composantes subjectives vécues accompagnant la pensée déterminante et se rattachant à tout objet déterminé par la pensée constituent une espèce de lien entre la pensée déterminante et ses objets déterminés, ensemble de liens affectifs et émotifs; et c'est le rôle de la psychologie de les analyser. C'est ainsi que la psychologie, elle aussi, examine certains rapports entre la pensée déterminante et les objets déterminés et se groupe ainsi parmi les sciences dites philosophiques.

Si la psychologie cherche à constater quelles sont les composantes subjectives vécues qui se rattachent aux objets déterminés par la pensée, elle fait consciemment abstraction de la question de savoir quelles particularités de contenu correspondent du côté des objets aux particularités qualitatives du vécu subjectif. A ce point de vue elle ne s'intéresse qu'à la question de savoir jusqu'à quel point il existe une correspondance entre les relations subjectives et les relations objectives, d'où ressortent par exemple certaines lois de l'association. Mais dès que la philosophie se délivre de ces restrictions qui lui sont imposées par la psychologie et qu'elle cherche à découvrir quelles sont les qualités subjectives qui se rattachent à certains contenus objectifs, elle dépasse le cadre de la psychologie et devient ce qu'on appelle philosophie des valeurs, morale et esthétique.

D'autre part, en dépassant le cadre de la logique, la philosophie se transforme en gnoséologie ou théorie de la connaissance. Si la logique examine les conditions les plus générales dans lesquelles la position d'objets déterminés par la pensée déterminante devient possible, la théorie de la connaissance (ou gnoséologie) cherche à répondre à la question de savoir comment les rapports de la pensée déterminante et des objets déterminés doivent être pensés pour que la possibilité de la connaissance, de l'expérience, du psychique et du physique, de la vérité, de la réalité, de la valeur, de la validité, de la nature, de la loi, de l'être, etc. devienne concevable — et concevable

sans laisser subsister aucune contradiction. C'est ainsi que la théorie de la connaissance devient la science philosophique fondamentale. Car si c'est la théorie de la connaissance qui cherche à penser les rapports entre la pensée déterminante et les objets déterminés de façon qu'ils impliquent les conditions de la possibilité de toute vérité, de toute réalité, de toute valeur, de tout psychique et de tout physique, de toute loi, etc., elle influence aussi toutes les autres sciences philosophiques. C'est par exemple de la façon dont la gnoséologie détermine les rapports entre la pensée déterminante et les objets déterminés que dépendra la détermination de la composante vécue ou psychique qui confère leur valeur aux objets déterminés et qui fonde ainsi l'esthétique autant que la morale. C'est ce même concept du rapport de la pensée déterminante et des objets déterminés, établi par la gnoséologie dont dépend aussi la métaphysique, c'est-à-dire l'ensemble des hypothèses ayant pour objet tout ce qui est supposé au delà de la corrélation sujet-objet. Car la signification des concepts de sujet et d'objet dépend uniquement de la manière dont on détermine le rapport entre la pensée déterminante (ayant la forme subjective) et ses déterminations ou positions, qui toutes prennent la forme objective.

Si, en fin de compte, il existe une philosophie de la nature, distincte des sciences naturelles et physiques, cette différence s'explique, à notre avis, également en vertu de notre distinction générale que nous avons établie entre la philosophie et la science. Car tandis que les sciences naturelles et physiques examinent entre eux les rapports mutuels des objets déterminés comme nature, la philosophie de la nature examine cette notion de nature sous l'angle des rapports les plus généraux qui existent entre la pensée déterminante et les objets déterminés comme nature. Si, par exemple, les sciences naturelles établissent des lois, en examinant entre eux les rapports mutuels des objets déterminés comme nature sous les angles les plus variés, la philosophie de la nature cherchera comment la pensée déterminante parvient à la détermination de la notion de loi naturelle.

Ainsi nous croyons avoir démontré que toutes les disciplines désignées comme philosophiques sont caractérisées par ce même critère d'envisager des rapports entre la pensée déter-

minante et les objets déterminés, tandis que toute science examine entre eux les rapports mutuels des objets déterminés — évidemment sous les angles les plus variés.

Nous avons distingué les diverses disciplines philosophiques sous l'angle des rapports entre pensée déterminante et pensée déterminée. Mais en dehors de ces différences théoriques, elles présentent des analogies pratiques. Ainsi existe-t-il une certaine analogie pratique entre la logique, la morale et l'esthétique en tant que sciences normatives. On sait que le mot latin de « norme » signifie la « règle ». Est normative toute science qui donne des règles. Dans ce sens la logique, la morale et l'esthétique sont des sciences normatives en tant qu'elles donnent certaines règles. La logique, la morale et l'esthétique, en recherchant les conditions à remplir pour que se réalise un groupe jugé préférable de valeurs ou de relations sont des sciences normatives puisqu'elles donnent en même temps des règles en vertu desquelles se réalise le groupe jugé préférable de valeurs ou de relations. Pour la logique, le groupe préféré de relations est celui des jugements vrais, supports de valeurs cognitives positives; pour la morale, les actions auxquelles on attribue la valeur du bien; pour l'esthétique, les objets auxquels sont conférés les valeurs du beau.

Evidemment le droit de juger préférable un certain groupe de relations et de les désigner comme « valeurs positives » ne va pas de soi. C'est le rôle d'une discipline à part et assez récente, de la philosophie des valeurs ou axiologie (*ἀξίολογία* = précieux), d'examiner les conditions et le droit de faire valoir de pareilles préférences et de réclamer pour celles-ci une validité universelle.

C'est aussi par le moment normatif que se différencient pratiquement la logique et la psychologie. Tandis que la logique ne s'occupe que des formes « justes », « dues », « normées », axiologiquement préférées de la pensée, la psychologie s'intéresse à toutes les formes réelles de la pensée et des autres fonctions de la conscience — et même subconscientes — sans aucune différence de valeur. La psychologie se borne à décrire la vie psychique mais elle ne donne pas de règles.

En déterminant les conditions de la possibilité de la vérité, de la réalité et de la valeur et en les construisant dans le domaine de la pensée théorique à l'aide de concepts symbo-

liques, la philosophie crée des « systèmes ». Ces systèmes philosophiques doivent en même temps interpréter le sens, la signification du monde de la réalité, de la vérité et de la valeur et faire comprendre leurs rapports de fait comme des rapports nécessaires.

Nous avons dit ce qui fait le caractère distinct de toute philosophie, c'est qu'elle considère les rapports entre la pensée déterminante et les objets déterminés, tandis que les sciences se bornent à examiner entre eux les rapports mutuels des objets déterminés. Pour ceux qui trouvent cette formule un peu abstraite nous nous permettons de la concrétiser comme suit : « Les sciences cherchent à connaître l'être, la philosophie cherche à connaître la connaissance de l'être. Tandis que les sciences nous font connaître les parties de l'être, la philosophie aspire à une connaissance de la connaissance des parties, et d'une totalité hypothétique de l'être.

Selon PLATON et ARISTOTE, l'origine de la philosophie est le sentiment d'étonnement (1).

Puisque l'étonnement vis-à-vis de l'existence est le plus primitif des sentiments spirituels, la philosophie, née de cet étonnement, s'avère comme la plus ancienne des disciplines. Au moment de son apparition chez les Grecs, la philosophie était encore identique à toute science théorique. Ce ne fut qu'à l'époque alexandrine que les sciences spéciales commencèrent à se détacher de la philosophie et à se rendre plus ou moins indépendantes de celle-ci. Commencant par les mathématiques et la philologie, ce processus se poursuit aujourd'hui par des mouvements d'indépendance se manifestant au sein de la psychologie, de l'esthétique et même de la logique. Ce qui ne saurait empêcher que ces disciplines doivent toujours recourir à la philosophie dès qu'elles veulent se comprendre elles-mêmes.

La philosophie n'est pas seulement la plus ancienne de toutes les disciplines, mais aussi ses problèmes sont les plus anciens. Car au fond ce sont des problèmes « éternels » de l'esprit humain qui font l'objet des recherches philosophiques. Toute

---

(1) PLATON, « Théétète », 155 D : μάλα γάρ φιλοσόφου τούτο τὸ πάθος, τὸ θαυμάζειν. οὐ γάρ ἄλλη ἀρχὴ φιλοσοφίας ἢ αὕτη...

ARISTOTE, « Métaphysique », I, 2, 982 b 11 : διὰ γὰρ τὸ θαυμάζειν οἱ ἄνθρωποι καὶ νῦν καὶ τὸ πρῶτον ἤρξαντο φιλοσοφεῖν.

nouvelle position d'un problème philosophique présuppose ainsi la connaissance des solutions que ce problème a trouvé dans le passé. Ainsi — à la différence de certaines sciences spéciales — la philosophie ne saurait se passer d'une connaissance intime de sa propre histoire, de sorte que tout système philosophique qui manque de fondement historique donne l'impression de dilettantisme.

Cette histoire de la philosophie comme histoire des diverses possibilités de penser donne parfois une impression décourageante. Car ce qu'une époque considère comme résultat et principe explicatif, l'époque qui suit l'envisage de nouveau comme chose problématique et précaire. C'est peut-être ce fait qui explique les propos pleins d'amertume qu'a tenus Edmond HUSSERL, à la fin de sa vie, en disant que notre manière de penser ne pouvait créer que des philosophies, mais pas la philosophie. (E. HUSSERL, *Krisis der europäischen Wissenschaften*, Philosophia, Belgrade, 1936, p. 94.) Nous croyons cependant ce jugement trop pessimiste, car dans la suite historique des systèmes philosophiques il se manifeste néanmoins un progrès de la philosophie même, étant donné que chaque époque pose et résout ces mêmes et éternels problèmes philosophiques à un niveau plus élevé du savoir général, d'une manière plus différenciée, outillée d'instruments de penser plus perfectionnés et libérée, dans une plus large mesure, de préventions et de suppositions précritiques.

---



# Variétés

---

## Chronique des études anglaises

---

### A. LINGUISTIQUE (*Dictionnaires, grammaire*).

A côté des deux grands dictionnaires en cours de publication : CRAIGIE : « A dictionary of the older Scottish Tongue » (12-17th. cent.), et CRAIGIE & HULBERT : « A dictionary of American English on historical principles », et des nombreuses notes sémantiques qui paraissent régulièrement dans l'intermédiaire des curieux « Notes and Queries » que vient de reprendre l' « Oxford University Press », signalons la réédition du « Mot juste » d'Anderson, le 4<sup>e</sup> fascicule du dictionnaire de Bense et « last but not least » le deuxième tome du dictionnaire de Mansion, ouvrage de toute première importance.

J. G. ANDERSON : *Le Mot Juste*, revised by L. C. Harmer. London, Dent., 1938, 205 pp., 7 sh. 6 d.

L'expression « faux amis » s'applique de façon fort pittoresque et significative à ces mots d'origine latine dont le sens est différent de celui du mot français correspondant, tels que E. « to resume » : F. reprendre et F. résumer : E. « to sum up », ou : E. « to demand » : F. exiger et F. demander : E. « to ask », ou encore : E. « carpet » : F. tapis et F. carpepe : E. « rug »... Par extension « faux amis » désigne aussi ces mots anglais qui ont un sens supplémentaire inconnu au français et vice versa, comme par exemple : E. « tartar » : F. tartare + personne intraitable, ou E. « confidence » : F. confidence + confiance... Par extension « faux amis » s'applique encore à ces mots anglais de nuance différente ou d'intensité différente, tels que « anxious », « excited »... On pourrait même aller jusqu'à classer sous cette rubrique les mots qui ressemblent au français mais n'appartiennent pas à la même famille; exemple : F. rue : E. « street » et E. « to rue » : F. se repentir. Poussés par un souci de précision bien moderne, de nombreux linguistes se

sont attachés à dresser des listes plus ou moins complètes de ces « faux amis » : Koesler, Derocquigny, Bouillot..., et enfin, J. C. Anderson dont le « Le Mot Juste », publié en 1932, a été examiné dans une chronique précédente. Malgré ses mérites incontestables, le livre contenait des erreurs que l'auteur se proposait de corriger dans la deuxième édition, malheureusement la mort l'en empêcha et la deuxième édition a été confiée à L. C. Harmer. Celle-ci est loin de contenir les changements que nous espérons y trouver. L. C. Harmer s'en est tenu à un minimum qui a considérablement diminué la portée du livre d'Anderson : les 370 pages de la première édition sont devenues 205. Dans de nombreux cas Harmer donne plus de précision et d'exactitude aux traductions d'Anderson; de plus il enrichit la première édition par l'adjonction d'exemples, d'expressions, de significations nouvelles et de mots non donnés par Anderson. Malheureusement, il l'appauvrit considérablement en supprimant des groupes de « faux amis » et des significations usuelles ou rares. On se demande pourquoi Harmer a si souvent omis des dérivés tout aussi intéressants que les bases dont ils sont issus, exemples : « beneficial » : bienfaisant (« a beneficial influence »), « fictionized » : romancé (« fictionized biography »), « ventilation » : discussion dans la presse (« the ventilation of the question in the press »), « oppressive » : accablant (« oppressive heat »), « to become operative » : entrer en vigueur, etc. Les traductions sont parfois incomplètes. Le sens « roulotte » n'est pas indiqué à l'article « caravan ». Le français « délicat » est traduit par « delicate + fastidious »; pourquoi ne pas ajouter « refined » (« a refined taste » : un goût délicat) et « tactful » (« a tactful man » : un homme délicat), d'autant plus Harmer donne « refinement » : délicatesse, etc. Voici enfin, au hasard, une liste de « faux amis » oubliés : F. précipité, E. « precipitous » (escarpé); F. matin, matin, E. « matins »; F. contre, E. « counter » (comptoir); F. cavalier, E. « cavalier »...

En résumé la deuxième édition du dictionnaire d'Anderson est un texte corrigé, ce qui est bien, mais abrégé et incomplet, ce qui est regrettable.

F. DEL.

J. F. BENSE : *A dictionary of the Low-Dutch element in the English vocabulary*. The Hague, Nijhoff, part IV (plashment-smearly), p. 289-416, 6 guilders.

L'influence réciproque des langues et plus spécialement l'apport étranger dans une langue donnée sont des sujets favorisés des cher-

cheurs actuels. Certains étudient l'influence de l'anglais sur les autres parlars, telle Agnès Bain Stiven dans « *Englands Einfluss auf dem deutschen Wortschatz* » (1936), d'autres plus nombreux essaient de démêler les éléments constitutifs de l'anglais. Le sujet a été traité de façon générale et magistrale par Mary Serjeantson dans « *A history of foreign words in English* » (London, 1935). L'apport français fait l'objet des travaux récents de O. Reuter : « *A study of the French words in the earliest complete English prose psalter* » (Helsingfors, 1938) et de J. Mersand : « *Chaucer's romance vocabulary* » (New-York, 1937). L'apport scandinave a été étudié par E. Björkman dans « *Scandinavian Loan-words* » (1900) et plus récemment par Per Thorsen : « *An Inquiry into Scandinavian elements in the modern English dialects* » (Amsterdam, 1936). L'apport allemand a été fixé par Ch. Carr dans « *The German influence in the English vocabulary* » (1934). Enfin, l'apport hollandais qui a été jaugé par G. Clark dans « *The Dutch Influence in the English vocabulary* » (1935) et par E. Llewellyn dans « *The Influence of Low-Dutch in the English Vocabulary* » (1936) est fixé de façon définitive par le hollandais J. F. Bense dans « *Dictionary of the Low-Dutch element in the English Vocabulary* » (La Haye, Nijhoff) en cours de publication et dont voici le 4<sup>e</sup> fascicule (plashment-smeary). Ce dictionnaire est basé sur une étude historique préalable « *Anglo-Dutch relations from the earliest times to the death of William III* » (1925) ce qui est une garantie de la solidité de l'argumentation : J. F. Bense doit y avoir recours pour établir la certitude, la probabilité, la possibilité de tel ou tel emprunt. A côté de cette absence de dogmatisme, J. F. Bense se signale par sa précision, sa clarté, sa prudence ainsi que par son zèle infatigable, qualités qui font du dictionnaire l'examen le plus attentif, le plus exact, le plus complet des emprunts faits par l'anglais au hollandais. Ce souci d'être complet pousse l'auteur à inclure, par exemple, l'adjectif « rooseveltian » sous prétexte qu'il est issu du nom propre Théodore Roosevelt, d'origine hollandaise, ou bien encore l'adjectif « rubenesque » !

Comme les précédents, ce 4<sup>e</sup> fascicule contient une proportion considérable de mots rares et archaïques. Signalons au hasard quelques notes intéressantes sur des mots courants : « scone » (gâteau rond) est plutôt issu de la forme hollandaise que de la forme allemande, contrairement à ce que croit le N.E.D. ; l'américain « second girl » (servante subalterne) est l'expression hollandaise « tweede meisje » ; « selfedge » (lisière) n'est pas formé de self + edge, mais la diversité des graphies existantes incite à admettre l'emprunt au hollandais, etc.

F. DEL.

J. E. MANSION : *Harrap's standard French and English Dictionary*. London, Harrap, part two, English-French, 1488 p., 63 sh.

Le dictionnaire anglais-français de Mansion est de tout premier ordre : il surpasse tous ses concurrents et aucun ouvrage analogue ne peut lui être comparé. Les longues années (une vingtaine, paraît-il) et les sommes considérables (60.000 livres) que sa confection a nécessitées n'ont pas été perdues car nous voici enfin en possession d'un instrument de travail auquel les traducteurs peuvent se fier; il est en tous points conforme aux exigences de la précision scientifique. Avant tout, il est moderne, et par son contenu puisqu'il signale à côté des archaïsmes tous ces termes popularisés par le commerce, la T. S. F., le cinéma, l'aviation, et aussi par sa forme puisqu'il donne ses traductions non en tournures démodées mais en un français vivant, actuel et idiomatique. Quelques exemples montreront le cachet up-to-date de sa documentation; nous trouvons en effet : « close-up » (gros-plan), « zip-fastener » (fermeture éclair), « wavelength » (longueur d'onde), « to volplane » (descendre en vol plané), « back-spacer » (rappel de chariot), « to kodak » (photographier, attraper ressemblance au vol)... Ce côté encyclopédique est un trait recommandable du dictionnaire qui donne si pas une traduction du moins une explication adéquate de « Wall Street », « Mansion-House », « to shanghai », « sheriff », « tabloid », « Mrs. Grundy », « Grub Street », « beefeater », « Peckniff », « Micawmer », « Dora » (Defence of the Realm Act), « Wren » (Women's royal naval service)... Ce souci encyclopédique pousse Mansion jusqu'à inclure des mots étrangers : « sotnia » (compagnie de 100 cosaques), « gazza ladra » (la pie voleuse) !

A cette richesse purement documentaire qui nous permet d'entrevoir certains aspects de l'âme anglaise, s'ajoute l'abondance du langage familier sous ses deux formes : populaire et argotique. Exemples : « to skeddaddle » (déguerpir), « to be quick in the uptake » (saisir vite), « undies » (dessous de femme), « umpteen » (je ne sais combien), « togs » (nippes), « to fart » (peter), « to hook it » (se cavalier), « to get vetted » (se faire examiner)... A ce propos signalons que Mansion aurait pu traduire « quod » par taule et « flabbergasted » par éberlué.

Une heureuse idée a été d'incorporer la plupart des américanismes dont voici quelques exemples : « out of whack » (détraqué), « dinky » (coquet), « the whode caboodle » (tout le fourbi), « to disremember » (oublier), « black-jack » (matraque)... Mansion ne donne cependant pas : « floozy » (gai) et « boloney » (balivernes) que je trouve dans le succès récent de Steinbeck « Of mice and

men ». Même des mots sud-africains (« roinek » nouveau débarqué en Afrique), et australiens (« jane » : femme, « jakaro » : colon récent) figurent au dictionnaire.

Quant aux traductions données par Mansion elles sont toujours exactes et précises et les explications des concepts intraduisibles sont toujours concises. Mansion n'hésite pas à donner de très nombreux synonymes ce qui est infiniment pratique pour le français, mais peut dérouter l'anglais; celui-ci devra se montrer prudent.

Une comparaison entre le premier tome (partie franco-anglaise parue il y a quelques années) et ce second tome (partie anglo-française) démontrera la supériorité indéniable de ce dernier tant au point de vue qualité que quantité; on en arrive parfois à se demander s'il s'agit bien de deux parties d'un même ouvrage. Quelques exemples pour étayer cette affirmation: « waterless » (sans eau), « cautiously » (avec circonspection), « hot-foot » (à toute vitesse), « out-of work » (chômeur), « honest injun » (sans blague), « editorial »... manquent dans le premier volume sous les rubriques correspondantes.

Le dictionnaire de Mansion se consulte avec d'autant plus de plaisir que la présentation matérielle est irréprochable : les caractères sont d'une lisibilité parfaite et ne fatiguent pas la vue; ils mettent bien en relief les différents sens des mots; l'utilisation des lignes en retrait favorise considérablement la clarté du texte; de plus le volume est très maniable et s'ouvre facilement. La firme Harrap peut être fière de sa publication.

En résumé, le dictionnaire de Mansion devient le « standard work » indispensable à tous les anglicistes. Espérons que la firme Harrap le tiendra à jour et prendra en considération les remarques et les suggestions que Mansion sollicite dans sa préface, ce qui nous autorise à signaler :

- 1) « entrecôte » (masculin), figure comme nom féminin à l'article « steak », et « ébène » (féminin) figure comme nom masculin à l'article « ebony »;
- 2) à l'article « hatch » il faut lire « écouteille » pour « écotuille »; à l'article « bat », « autor. » doit être complété : « autorité »;
- 3) « nous avons vu coucher le soleil » (article « set ») devrait être remplacé par « nous avons vu se coucher le soleil »;
- 4) Mansion ne donne pas les composés « assignation-house » (maison de rendez-vous), « hunger-marcher » (marcheur de la faim);
- 5) il faudrait ajouter la traduction « turne » à l'article « digs » et « mouton » à l'article « stool-pigeon »;

- 6) à l'article « to go to pot » (aller à vau-l'eau), il serait bon d'ajouter le participe « gone to pot » (fichu);
- 7) la prononciation de Mrs. est « misis » à l'article « Mrs. » et « misiz » à l'article « mistress »;
- 8) « in blank dismay » est traduit : atterré; pourquoi ne pas donner : « blank dismay » : effroi muet;
- 9) Mansion ne donne pas le dérivé « haftless » que je trouve dans le roman de Norris « Shangaied » (« a haftless dirk »);
- 10) « glossarial » fréquemment employé dans les études critiques (e. g. : glossarial index) manque;
- 11) « to dribble » : dribbler (le ballon) devrait être accompagné d'un bout d'explication pour ceux qui ne sont pas initiés aux secrets du football;
- 12) à « umlaut » (métaphonie) ajoutez la traduction « inflexion »;
- 13) à « coracle » (canot à carcasse d'osier), ajoutez la traduction « kayak »;
- 14) « scowbanker » (marin lourdeau et maladroit) et « dirl » (vibrer) que je trouve dans le roman de De Vere Stacpoole « The blue Lagoon » ne sont pas mentionnés;
- 15) « revivalist » que je trouve dans le « thriller » de Cole « End of the ancient mariner », manque également, etc.

F. DEL.

F. MOSSE : *Histoire de la forme périphrastique en germanique*. Paris, Kincksieck, 1938, vol. I, 126 p., vol. II, 302 p., 40+85 francs français.

F. Mossé, le savant spécialiste des dialectes germaniques, directeur d'études de l'école des Hautes Etudes de Paris et professeur au Lycée Louis-le-Grand, fait une étude précise et complète de l'origine, de l'évolution et de la signification de la forme périphrastique (abrégée F. P.), cette tournure composée du verbe être et d'un participe présent qui est un des traits essentiels de la langue anglaise et que l'on a successivement appelée *Definite tense*, *Continuous form*, *Progressive form* et *Expanded form*, terme proposé par Jespersen en 1914 et généralement accepté à l'heure actuelle (1).

La F. P. a été étudiée en détail par nombre de spécialistes, mais ceux-ci se sont surtout attachés à son usage actuel, sous prétexte qu'elle apparaît avec moins de fréquence en moyen-anglais; ils n'ont

---

(1) Sur un sujet apparenté, la valeur de *beon+p. passé* et de *weorþan+p. passé*, voir la thèse de KLUGEBIEL (J.), *Die Passivumschreibungen im Alt Englischen* (1937).

jamais tenté de faire l'histoire de cette tournure et de son emploi tout au long du développement de l'anglais, négligeant ainsi une tradition qui remonte loin dans le passé. Dans son ouvrage qui restera un travail important et par la richesse de la matière accumulée et par la clarté de la synthèse, Mossé a replacé la question dans la perspective de l'histoire et a montré la solution de continuité qui existe au cours des siècles dans le développement de cette forme.

Il a donc commencé par étudier la F. P. dans ses origines lointaines. Sans être d'un usage courant et normal dans les langues indo-européennes, la F. P. y est cependant possible et sa fréquence dans les dialectes germaniques du moyen âge est due à l'influence grecque pour le gotique et le latin (Vulgate) pour les autres dialectes. Elle n'est pas un tour spécifiquement grec mais celui-ci (langue du nouveau testament) l'a empruntée aux originaux sémitiques sur lesquels reposent les livres sacrés. En examinant l'usage de cette forme en gotique, vieux scandinave, vieux haut allemand, on peut conclure qu'elle n'est pas un élément indigène de la syntaxe germanique; son apparition est liée partout à une influence latine ou grecque, ce qui explique sa non-survivance dans les langues germaniques modernes sauf en anglais. Cet usage connaîtra un succès passager surtout dans le germanique occidental mais durable en anglais.

Passant en revue de façon détaillée les textes principaux du vieil anglais (Bede, Orose, Aelfric), Mossé constate que la F. P. est absente de la poésie et de la prose soustraite à l'influence latine; au contraire, dans la prose d'inspiration religieuse et latine des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles qui marque l'aboutissement d'un long travail de constitution d'une langue littéraire, elle est devenue le tour normal de la syntaxe et est employée avec une fréquence variable par les différents auteurs. Les écrivains se trouvent donc en présence de deux formes : *he wunode*, *he waes wuniende*; au début ces deux formes paraissent identiques au point qu'elles sont confondues, mais la forme composée prend une valeur durative puisqu'elle contient le participe duratif. Mais plus on se rapproche du XIII<sup>e</sup> siècle plus cet usage de la F. P. se perd, comme s'il passait de mode.

Cette filiation de la tournure : araméen, *κοινη*, vulgate, vieil anglais et son succès au sein même de ce dernier dialecte sont expliqués par Mossé avec ce souci de netteté et d'exactitude qui caractérise l'érudition française. Ce souci a poussé le critique, étonné de la richesse, de la variété et de l'originalité de la F. P. par rapport aux autres dialectes germaniques, à classer et à grouper

les valeurs diverses de la tournure — environ 15 — et à indiquer comment elles sont issues de l'idée de durée; il a soin d'insister sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un usage systématique et rigoureux entièrement grammaticalisé, mais que la classification qu'il propose n'est que l'expression d'une tendance qui a un caractère aléatoire et même purement subjectif.

La F. P. qui suppose la coexistence de la valeur durative qu'elle exprime et de la valeur aoristique de la forme verbale simple, s'est répandue grâce à la détérioration subie en vieil-anglais du système d'opposition existant entre : le verbe simple qui exprime une durée indéterminée et le verbe composé qui, outre son importance sémantique (puisqu'il modifie le sens verbal), exprime une durée déterminée avec valeur ingressive ou égressive; ce dernier rôle aspectif ayant été dévolu en germanique au préfixe *ga*. Or, déjà en gotique cette distinction n'est plus rigoureuse : ainsi des verbes composés avec *ga* ont une valeur indéterminée et des verbes simples ont une valeur déterminée. En vieil-anglais ce procédé, hérité du germanique, disparaît peu à peu et le préfixe *ge* devient un élément vide de sens; on en arrive à une période où le simple *feohtan* (combattre) et le préverbe *gafeohtan* (obtenir par combat) sont interchangeables. Et vers 1200 ce système d'opposition binaire germanique est détruit. Il sera remplacé par un autre système d'opposition : forme simple et forme périphrastique introduite sous l'influence latine.

Ce procédé se perpétue en moyen-anglais. Il y a donc continuité de la tradition, au moins sur une partie du territoire. S'appuyant sur un examen attentif et statistique des textes, Mossé établit qu'au XIII<sup>e</sup> siècle la F. P. est absente dans le sud-ouest, employée dans le Midland ouest et fréquente dans le nord; au XIV<sup>e</sup> siècle le tour s'étend à tous les dialectes du sud et à la langue de Londres et au XV<sup>e</sup> siècle il apparaît dans tous les documents littéraires.

La propagation de la F. P. s'est faite à la faveur de certaines circonstances telles que par exemple : l'anglo-normand qui connaissait l'usage des verbes être, aller, venir, plus participe présent.

Après avoir retracé le développement historique de la F. P., son extension, ses enrichissements successifs au cours des siècles, Mossé donne un tableau des valeurs et de leur emploi.

Alors que les nombreuses études consacrées à la F. P. s'intéressent avant tout à l'usage actuel ou tout récent, Mossé fait ce tableau en le replaçant dans la perspective historique : ce qui permet de constater que la F. P. est un héritage, mais puissamment accru, du vieil anglais et que l'usage moderne est déjà amorcé en vieil anglais. Mossé s'attache donc à découvrir à partir de quel moment tel ou tel usage est entré en vigueur.



La durée étant à la base de la F. P., c'est autour de cette notion d'aspect que va s'ordonner le classement proposé par Mossé : nous aurons, d'une part, la durée objective dans laquelle s'insèrent l'actualité, la permanence, la simultanéité, la répétition, la nuance ingressive, égressive, et, d'autre part, la durée subjective qui décèle tout le travail de l'esprit (supposition, hypothèse, conjecture, aspiration, insistance); et ici, contrairement à ce que croient certains grammairiens, les verbes qui expriment des opérations de l'esprit et des sens peuvent s'employer à la F. P. (*to think, to see, to feel, to hear*).

Mossé a soin d'insister dans ce catalogue des emplois de la F. P. qu'il ne s'agit ici que d'une tendance; ces emplois ne sont pas imposés par la grammaire et l'usage de la F. P. est facultatif. A la base de celui-ci il y a un facteur psychologique : l'attention de celui qui parle, ce qui échappe à toute codification. La F. P. est donc un élément d'une extrême souplesse qui s'insère dans la tendance analytique de l'anglais.

F. DEL.

G. CURME et H. KURATH : *A Grammar of the English Language*. Vol. II, Parts of Speech and accidents. Boston, Heath 370 p., 3,50 doll.

La grammaire en trois volumes de Curme dont le troisième (syntaxe) a paru en premier lieu mérite une place d'honneur à côté des ouvrages renommés de Jespersen, Kruisinga, Poutsma, etc. Ce deuxième volume qui répond à ce qu'on en attendait d'après les qualités du précédent est consacré à la lexicographie. La méthode de Curme est avant tout descriptive : il constate les faits, les accepte, les entérine et les classe, mais il ne propose pas de règle. Et les exemples, dont il se sert, sont empruntés à toutes les formes de la langue : la forme écrite ou littéraire et la forme parlée (dialectes ou parler quotidien). C'est pourquoi il utilise l'américain au même titre que l'anglais. Nous obtenons ainsi une image très nette de l'anglais vivant. Curme présente aussi les faits dans leur développement historique ce qui fait apparaître avec précision l'aboutissement actuel de l'évolution de l'anglais, c'est-à-dire certains traits essentiels : pauvreté des flexions, survivance en américain de particularités anciennes, le « to-dative » et le « on-dative » (p. 132). les « aspects » du verbe. La grammaire historique et descriptive de Curme reflète donc l'anglais en tant que devenir. Au point de vue pratique, regrettons que l'index ne soit pas plus

riche, que la disposition typographique ne soit pas plus claire et que l'auteur n'ait pas eu davantage recours à des tableaux.

F. DEL.

B. LITTERATURE (*Généralités, anthologies, auteurs séparés*).

DOROTHY M. HOARE : *Some Studies in the modern novel*.  
London, Chatto and Windus, 1938, 154 p.

Ce titre ne doit pas nous induire en erreur : ce n'est pas une vue d'ensemble sur le roman des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles (technique, sujet, thèmes), mais quelques aspects de celui-ci par l'étude de neuf personnalités importantes de ces dernières décades : James, Hardy, Conrad, Moore, qui appartiennent à la génération précédente et plus près de nous, K. Mansfield, D. H. Lawrence, E. M. Forster, V. Woolf, J. Joyce, ces trois derniers encore en vie et en pleine production. Ces études qui sont la réimpression de cours-conférences ont bien les caractéristiques du genre, mais elles se distinguent surtout par leur clarté, leur pénétration compréhensive et leur esprit de synthèse. D. Hoare ne s'attache pas à des questions de détail, mais essaye avant tout de déceler l'apport original d'un écrivain et les tendances générales de son art et de ses idées.

L'article sur James est très fouillé : après avoir montré l'évolution artistique du romancier, D. Hoare met en relief le thème moral qui est le fond même de son œuvre : les situations analysées par James sont des situations de renoncement d'êtres conscients, complexes et intelligents (« the triumph of individual integrity through intelligent renunciation ») (p. 16).

Pour E. M. Forster, D. Hoare montre avec précision la continuité du développement de sa pensée qui repose sur l'égalité sentimentale de tous les êtres, la supériorité de la vie naturelle, malheureusement contrecarrée par les forces destructrices de la civilisation, la foi en une vie naturelle intuitive (free impulse) remplaçant le sentiment religieux ; mais ce qui intéresse surtout Forster ce sont les rapports individuels et sociaux, préoccupation qui culmine dans « A passage to India » (1).

V. Woolf retient l'attention par sa technique proustienne : association des idées, importance de l'impression passagère, relativité (tout se passe à un seul moment, tout ou rien n'a de valeur spéciale),

---

(1) Voir à ce sujet un essai significatif de FORSTER, *The Ivory Tower* (London Mercury, 1938, Christmas Number), qui tâche de concilier les deux tendances contradictoires de l'homme : aspiration grégaire et sentiment de solitude.

ainsi que par sa sensibilité riche et délicate et par son intelligence critique qui ordonne la multiplicité des impressions en un tout artistique.

L'art de K. Mansfield qui s'apparente à celui de Tchekoff (le conte n'est pas la narration d'une histoire, mais la présentation d'une émotion, révélatrice d'un caractère) se distingue par son objectivité, sa sensibilité affinée et son esprit critique.

Pour D. H. Lawrence, D. Hoare attirera l'attention après une simple allusion à ses défauts (style inégal, plan mal équilibré, pensée négligée) et à ses qualités (spontanéité, intuition, puissance descriptive, force imaginative), sur les quelques convictions fondamentales de son œuvre : l'importance du sentiment violent, de la perception physique directe (opposée à la compréhension intellectuelle), de l'indépendance de l'individu même dans ses moments d'union les plus intimes, et, d'autre part, sur deux grandes préoccupations : les rapports de l'homme et de la femme, les rapports de l'être avec l'univers, tout cela constituant un procès de toutes les valeurs fausses de notre civilisation.

Les études de D. Hoare ne sont pas toujours consacrées à des écrivains isolés : elles sont parfois des contrastes tel l'article sur Moore et Joyce dans lequel elle appuie, peut-être trop, sur le côté élégant, frivole, spirituel... de Moore pour faire ressortir davantage l'austérité angoissée de Joyce, torturé par la sensualité et l'ascétisme. D. Hoare insiste sur sa formidable puissance verbale qui l'entraîne à faire des phrases incompréhensibles et conclut : « his work has the interest of a clinical document rather than of art » (p. 147). « The tragic in Hardy and Conrad », est également une comparaison : chez Hardy le pessimisme prend un aspect d'amertume et aussi de pitié à l'égard de la pauvre humanité ; Conrad illustre l'ironie du destin, l'énigme inexplicable de la conduite humaine et le cadre mystérieux de la mer des tropiques.

Entre ces études séparées il existe cependant un lien, assez ténu évidemment ; ce sont les rapprochements des écrivains analysés, soit entre eux, soit avec ceux du passé ; ce qui donne une impression d'unité favorable. Ces neuf auteurs modernes ne sont pas des isolés ; ils ont des points de contact avec leurs contemporains ou leurs prédécesseurs : Lawrence ressemble parfois à un Wordsworth mais plus sauvage (p. 112), certains aspects de Donne se retrouvent chez Joyce (p. 143), l'esprit et l'élégance de Dryden se perpétue chez Moore (p. 140), la sombre puissance poétique de Webster se retrouve chez Lawrence...

F. DEL.

B. IFOR EVANS : *English Poetry in the later nineteenth century*.  
London, Methuen, 404 p., 10 sh. 6 d.

L'ouvrage d'Ifor Evans, professeur de littérature anglaise à l'Université de Sheffield, est un excellent complément à celui du professeur Oliver Elton (*Survey of English literature*) à qui il est d'ailleurs dédié. Elton s'arrêtait vers 1880 et Evans étudie les quatre dernières décades du XIX<sup>e</sup> siècle, tant dans leur ensemble (tendances générales de l'époque), que dans l'œuvre des personnalités marquantes : Rossetti, Swinburne, Hardy, Meredith, ou secondaires : Dobson, Dawson, Davidson.

L'étude se distingue par sa documentation solide et la vaste érudition de son auteur : voir, d'une part, les notices bibliographiques à la fin de chaque chapitre et, d'autre part, le soin apporté à l'analyse des influences qui ont formé les différents poètes. Cette érudition n'est pas une fin en soi; elle n'encombre pas le livre : les notices bibliographiques, par exemple, ne contiennent que les détails indispensables à la compréhension de la production d'un poète. Evans est un critique à la fois sérieux et agréable à lire.

Il plaît également par son bon sens et son indépendance de jugement : ses appréciations qui portent et sur le fond et sur la forme sont personnelles et bien équilibrées.

Mais c'est son effort de synthèse qui doit spécialement retenir l'attention : il essaie de découvrir quelques lignes directrices dans le foisonnement de la production poétique des dernières années du siècle : une de ces tendances est représentée par le pré-raphaélisme (Rossetti, Swinburne, Morris) dont le médiévalisme qui a détourné la poésie des préoccupations de Browning, Arnold... est une fuite hors du siècle; il trouve son aboutissement et son ultime expression chez Wilde et Beardsley. Leur philosophie, qui est un esthétisme dont est absent la vieille controverse entre la foi et l'athéisme, tranche sur une autre tendance, celle religieuse, issue de l'Oxford Movement, et représentée par Coventry Patmore, Francis Thompson, Alice Meynell et par Bridges, G. M. Hopkins.

Enfin, à côté des poètes qui ne font que reprendre des thèmes connus ou bien qui vivent en marge de l'époque, il y a les deux grandes figures de Hardy et Meredith dont l'œuvre est « a new synthesis of their belief and of their knowledge, incorporating evolutionary conceptions into their formula » (p. XXIV).

F. DEL.

G. D. SANDERS et J. H. NELSON : *Chief modern poets of England and America*. New-York, The Macmillan C°, 1936, 796 p., 2,25 doll.

Le titre de cette anthologie est adéquat : elle contient, en effet, des productions des principaux poètes du XX<sup>e</sup> siècle : quatorze pour l'Angleterre (Hardy, Bridges, Yeats, Masfield, etc.) et quinze pour l'Amérique (Robinson, Masters, Aikin, Jeffers, etc.). Il est cependant curieux que les professeurs américains Sanders et Nelson passent sous silence : D. H. Lawrence, G. M. Hopkins, ou plus près de nous Auden, Spender, C. Day Lewis. Ils ont cependant fait un bel effort d'impartialité pour essayer de représenter les tendances et les personnalités de notre époque : l'irréalité rêveuse de de la Mare, le sombre pessimisme de Hardy, l'imagisme aristocratique et le réalisme d'Amy Lowell, la haine de la guerre de Sassoon, l'austère gravité puritaine de Lee Masters, l'optimisme stoïque de J. Stephens, etc. L'importance relative des poètes est bien observée par les compilateurs : les poètes majeurs sont représentés par une moyenne de 35 pages d'extraits et les poètes mineurs par un quinzaine de pages. C'est précisément cette abondance de la matière qui est un des mérites de l'anthologie : les extraits sont suffisamment copieux pour permettre une juste appréciation des diverses individualités sous tous les aspects. La documentation de l'anthologie est excellente : les esquisses biographiques sont objectives et la bibliographie des œuvres a été soigneusement contrôlée. La précision, l'équilibre et l'impartialité sont les traits dominants de l'anthologie de Sanders et Nelson.

F. DEL.

ALISTAIR CAMPBELL : *The Battle of Brunanburh*. London, Heinemann, 1938, 168 p., 10 sh. 6 d.

Bien qu'il ait un caractère traditionnel et artificiel, ce poème de la *Old English Chronicle* qui célèbre la fameuse bataille de Brunanburh (937) ne manque pas de force et il chante les exploits des héros de façon directe et simple. Tant par son intérêt littéraire que par son importance historique il mérite l'attention et les soins tout particuliers que lui a consacrés A. Campbell dans son édition, une mise au point parfaite de toutes les questions soulevées par la ballade : valeur littéraire, paternité, métrique, sujet, etc. Mais la partie la plus fouillée de l'introduction est sans conteste la partie historique : se servant de toutes les sources disponibles (*De Gestis*

*Regum* de William of Malmesbury, *Annals of Clonmacnoise*, *Historia Regum* de Simon of Durham), A. Campbell retrace les luttes d'Edouard I<sup>er</sup> (mort en 924) et de son fils Aethelstan (mort en 939) contre les tribus du Nord, Northumbriens et Ecosais, et contre les Irlandais, et éclaircit le mystère des deux cousins Anlaf, celui du poème étant le chef Norrois, fils de Guthfrith; il rappelle les circonstances de la bataille de Brunanburh livrée par Aethelstan contre Anhaf et ses alliés et montre toute l'importance de cette victoire. Le lieu de la bataille reste jusqu'à présent un point insoluble. A. Campbell fait également un examen complet des manuscrits qui sert de point de départ à la fixation du texte critique. Celui-ci est accompagné d'un glossaire complet, de notes abondantes et de discussions circonstanciées. ce qui rend l'édition — et c'est un mérite appréciable — également utilisable par les débutants.

F. DEL.

OSBERN BOKENHAM : *Legendys of Hooly Wummen*. Edited by Mary Serjeantson. London, Humphrey Milford, Early English Text Society, original series, n° 206, 1938 (for 1936), LXXX + 322 p., 18 sh.

Ce texte d'Osbern Bokenham que nous ne connaissons que par un seul manuscrit, Arundel 327 du « British Museum », avait déjà été édité par Lord Clive en 1835 pour le Roxburghe Club et par Carl Horstmann (Heilbronn, 1883) dans la collection « Kölbings Altenglische Bibliothek, n° 1 », ce dernier étant aussi l'éditeur d'une autre œuvre de Bokenham, le *Mappula Angliae* (Englische Studien, n° X, 1887), qui est une description géographique de l'Angleterre, basée sur le *Polychronicon* de Raph Higden.

Cette vie des saintes de Bokenham est évidemment inspirée de la légende dorée et Mary Serjeantson n'ajoute rien de nouveau à l'étude des sources faites antérieurement par G. Willemburg : *Die Quellen von Osbert Bokenham* (Marburg, 1888). L'originalité de Bokenham n'apparaît que dans son introduction et dans les quelques passages qui servent de liens entre les diverses légendes : son vocabulaire est celui du langage courant du XV<sup>e</sup> siècle, son style n'est guère adroit et ses phrases sont fort longues; quant à son tempéramment il se caractérise par une « pleasant kindhearted garrulity » (p. XXV). Outre ces détails littéraires, l'introduction contient d'une part un examen approfondi de la phonétique et de la grammaire de l'œuvre, d'autant plus justifié que la date (vers 1445) et le dialecte (Suffolk) sont bien établis, et d'autre part

des renseignements biographiques sur Bokenham qui serait originaire de Buckenham, à la limite du Suffolk et du Norfolk. Il est absolument inutile d'insister sur l'excellence de tout cet appareil explicatif (glossaire, notes, introduction), et sur la perfection de l'édition critique du texte : ce 206<sup>e</sup> volume de la collection E. E. T. S. est l'égal de ses prédécesseurs.

F. DEL.

L. J. LLOYD : *An Account of the Life and Writing of John Skelton*. Oxford, Basil Blackwell, 1938, 152 p., 10 sh. 6 d.

John Skelton (1460-1529) est une personnalité pittoresque de la fin du Moyen Age. Ce savant latiniste qui fréquenta les universités d'Oxford et de Cambridge, qui fut précepteur du futur Henry VIII et curé de Diss dans le Norfolk, finit sa vie au milieu des difficultés et dans la réprobation générale : il fut suspendu de ses fonctions parce qu'il entretenait une maîtresse et par sa verve satirique s'attira la haine du cardinal Woelsey qui le fit emprisonner. Ainsi s'expliquent l'appellation « beastly Skelton » que lui décerna Pope et l'accusation d'avoir été la cause des errements ultérieurs d'Henri VIII. Son œuvre est tout aussi curieuse : des travaux sérieux dans le style conventionnel alternent avec des œuvres satiriques ou rabelaisiennes, pleines de vie, de verve, de réalisme, de vigueur, de rudesse. Aussi lit-on avec plaisir l'esquisse que Lloyd donne de sa vie et de sa production. Lloyd n'a pas la prétention d'être original, de renouveler notre jugement sur le poète ou d'élucider telle question de détail. Il veut être un simple guide et son livre est un travail de vulgarisation parfait : grâce aux nombreux extraits qu'il donne nous nous faisons une idée très nette de John Skelton, la figure la plus originale entre Chaucer et les élisabéthains, des divers aspects de son activité littéraire (poésie lyrique, poésie satirique, poésie réaliste) et de son style original qu'il a lui-même défini :

*For though my rhyme be ragged,  
tattered and jagged,  
rudely raine beaten,  
rusty and moughte eaten,  
it hath in it some pyth (1).*

F. DEL.

---

(1) John Skelton revient à la mode : on annonce pour 1939 une étude du professeur américain William Nelson (Columbia University Press).

SHAKESPEARE : *Le Marchand de Venise*, traduction avec Introduction par F. C. Danchin, agrégé de l'Université. (Collection bilingue des Classiques étrangers, F. Aubier, Paris, 1938.)

C'est la seconde pièce qu'édite, parmi les œuvres de littérature anglaise, sous la direction de M. Cazamian, la *Collection bilingue*. La première fut *Macbeth*, par M. Castelain, doyen de la Faculté des Lettres de Poitiers.

Si la Collection bilingue compte éditer tout Shakespeare, on peut se demander en quoi l'entreprise se différenciera de la *Collection Shakespeare* (texte et traduction) publiée à la Société des Belles Lettres sous la direction de M. Koszul.

Nous remarquons d'abord que la nouvelle traduction est en prose, pas même en vers sans rimes comme le *Conte d'Hiver*, par le regretté Emile Legouis dans la Collection Shakespeare.

Nous avons aussi l'impression que la Collection bilingue demande à ses collaborateurs des Introductions plus précises et complètes.

Celle de M. Danchin (53 pages) montre l'éditeur très au courant des derniers travaux sur l'histoire du texte, auxquels il ajoute une hypothèse personnelle.

Se fondant sur la critique de M. Dover Wilson et sur les inégalités, négligences et maladroites du *Premier Quarto* de 1600, archétype de notre comédie, M. Danchin croit que Shakespeare a pu se servir d'une pièce antérieure sur le même sujet, *Le Juif* (*The Jew*), dont parle Gosson dans *The School of Abuse*, en 1559, *Le Juif* représenté, d'après Gosson, au théâtre du *Bull*, peindrait « l'avidité de ceux qui choisissent selon le monde et l'esprit sanguinaire des usuriers ».

Jusqu'ici, rien que de plausible. Mais nous faisons des réserves quant à la théorie originale de M. Danchin. Nous admettons que l'idée de mettre un Juif sur la scène soit venue à Shakespeare après le succès récent d'une *reprise* du drame de Marlowe intitulé *Le Juif de Malte*.

L'on venait de juger (en 1594) et d'exécuter, de la façon la plus cruelle et sans doute la plus injuste, le médecin Roderigo Lopez, juif portugais converti, accusé de tentative d'assassinat sur la reine Elisabeth et sur Don Antonio, prétendant au trône de Portugal. Mais M. Danchin n'est pas loin de croire que le nom du *Marchand de Venise*, Antonio, ferait allusion à ce dernier personnage : « il y a de fortes chances pour que dramaturge et auditoire aient d'un commun accord identifié avec Antonio le prétendant au trône de Portugal » (p. XXIV).



M. Danchin, peut-être influencé par le livre de Lytton Strachey sur *Essex*, suppose que la Reine s'était laissé forcer la main, dans le procès, par Essex et lui en voulait de n'avoir pu sauver son médecin Lopez qu'elle croyait innocent; Shakespeare, dans la scène du tribunal, plaiderait indirectement la cause d'Essex devant la Reine : « On a la sensation (sinon la certitude logique) que Shakespeare plaiderait auprès d'Elisabeth la cause de son favori, coupable d'avoir causé la mort du médecin juif » (p. XXV).

Elisabeth était-elle femme et reine à se laisser ainsi forcer la main au sujet d'une condamnation à mort? Ensuite, l'argument tiré de l'appel à la clémence dans le discours de Portia ne nous convainc pas. « Dès que Portia en prononce les premiers mots, dit notre critique, l'auditeur (ou le lecteur) a la sensation d'un changement... On dirait que ces paroles solennelles sortent du cadre de la comédie et s'adressent à d'autres oreilles qu'à celles du vieux Shylock... Ce n'est même plus Portia qui parle; c'est bien Shakespeare qui, se tournant vers l'auditoire, dirige son regard sur une femme qui est un monarque et qui s'appelle Elisabeth » (p. XIV-XV). Il faudrait prouver que la Reine fut présente à l'un des représentations; les titres des *Quartos* ne le disent pas.

Nous sentons bien que l'appel à la clémence ne s'adresse pas seulement à Shylock, mais en ce sens que cet appel relève de l'éloquence judiciaire et n'est, au fond, qu'un lieu commun d'avocat.

En faveur de qui implore-t-on cette clémence? en 1594, pendant le procès, avant l'exécution, on penserait plutôt à Lopez qu'à Essex. Après le procès, si Shakespeare était pour Essex, il devrait accabler le juif.

M. Danchin reconnaît que Shakespeare traite Shylock humainement. C'est même une des pages les plus justes de son étude, et nous avons plaisir à la citer : « Shakespeare a tout de même discerné en lui une âme humaine... Shylock, en effet n'est pas un simple fantoche : sa fameuse apostrophe proclamant la commune humanité des juifs et des chrétiens contient certes un détail destiné à faire rire les *groundlings* (1)... mais elle a un souffle de sincérité auquel on ne peut se méprendre. Quand il évoque le souvenir de sa femme, il le fait d'une façon risible mais émouvante tout de même. Quand enfin et surtout, avant que se termine la longue scène du jugement, il s'enfuit berné, vilipendé, on dirait que

---

(1) « Si vous nous piquez, est-ce que nous ne saignons pas, si vous nous chatouillez, est-ce que nous ne rions pas? » — Nous ne percevons aucune intention comique en cet endroit. « Chatouiller » avec sa conséquence faire rire, est amené tout naturellement par le type de phrase, — un développement par énumération.

Shakespeare se penche vers lui avec quelque commisération » (p. XLVII).

P. DE R.

PAUL PHELPS MORAND : *De Comus à Satan, l'Œuvre poétique de Milton expliquée par sa Vie, thèse présentée à la Faculté des Lettres de Lyon, in-8°, 292 p.*

*The Effects of his Political life on John Milton, thèse complémentaire, in-8°, 125 p., Paris, 1939.*

Voici l'ouvrage le plus important qui ait paru en France sur Milton depuis *La Pensée de Milton* de M. Denis Saurat, à qui la thèse complémentaire est dédiée. Ces deux volumes tranchent agréablement sur maints travaux dits de « littérature comparée » où l'on se borne souvent à énumérer des exemples d'emprunts et d'influences. Nous avons à faire cette fois à de véritables livres, bien construits et, sauf des négligences réparables, œuvre d'un authentique écrivain.

La thèse complémentaire, écrite en anglais, et sur laquelle s'appuie la thèse principale, montre, après M. Liljegren, comment Milton, dans sa carrière politique, s'est laissé entraîner par l'esprit sectaire à des équivoques, à des calomnies indignes de lui; à une falsification perdue quand il fit insérer après coup, dans l'*Eikon Basiliké* qui donnait une image édifiante de Charles I<sup>er</sup>, la prière de Paméla, tirée de l'*Arcadia* de Sidney et que l'*Eikon* ainsi falsifié attribue au roi martyr.

Jusqu'ici, M. Morand défend Liljegren contre la critique, favorable à Milton, de J. S. Smart. Mais M. Morand se sépare du savant suédois quand celui-ci accuse Milton de machiavélisme et d'« ambition césarienne ». L'auteur estime que Milton ne voit pas clair en lui-même et croit n'avoir rien à se reprocher quand il travaille, par tous les moyens possibles, au triomphe de « la bonne cause ». En opposant la « continental clarity of mind » chez M. Liljegren (p. 113) à cette *confusion of mind* par quoi l'on explique souvent la prétendue hypocrisie anglaise, M. Morand à recours, nous semble-t-il, à une « psychologie des peuples » un peu rudimentaire. L'attitude qu'il prête à Milton n'est pas exclusivement anglaise. On la retrouverait chez les sectaires de tous les pays, chez maint inquisiteur espagnol, italien ou français capable de commettre des fourberies envers les hérétiques, *ad majorem Dei gloriam*.

Peut-être aussi M. Morand exagère-t-il sa thèse principale en attribuant à l'effet démoralisant des luttes théologiques et politiques

ce qui est simplement chez Milton un effet de l'âge. Ce « merveilleux élan de foi chrétienne » qui apparaît dans le poème sur *La Passion* (écrit à vingt-deux ans), c'est probablement l'effet de la jeunesse, qui colore la piété aussi bien que l'amour.

L'écrivain, amoureux de belles formules frappées et frappantes, pousse parfois ses idées jusqu'au paradoxe. Il nous dit que le jeune Milton, le Milton de *Comus* était « du parti de Dieu » et il implique clairement que l'auteur du *Paradis Perdu* était « du parti de Satan ». Il arrive encore à M. Morand d'attaquer, par delà Milton, les dogmes et les croyances. Il est particulièrement sévère pour le Dieu du *Paradis Perdu* qui n'est pourtant que celui de la Bible. M. Morand nous accorderait ce point, mais il ajouterait qu'en tous cas ce n'est plus le Dieu du jeune Milton. Soit, dirons-nous, mais, dans sa jeunesse, le poète n'a pas eu à raconter ce que vous considérez comme les injustices de Dieu, par exemple, d'avoir fait pécher ces « deux innocents », Adam et Eve « avec l'aide de Satan, agent provocateur du Monarque » (p. 223). Milton n'en peut rien, si sa religion lui enseigne que Dieu voulut tenter l'homme. N'est-il pas excessif de parler ici de fourberie chez ce Dieu comme aussi de vantardise, d'orgueil et de cruauté (p. 231). Vous instruisez, très habilement, le procès de Jéhovah. N'êtes-vous pas tendancieux, à propos du rôle de l'archange Raphaël ? Milton nous avertit, dans l'argument du livre V, que Dieu envoie l'archange *pour rendre l'homme inexcusable*. Vous prétendez que dans la visite de l'archange, le Diable n'aurait pas réussi : « Il a fallu le discours de l'archange pour éveiller les désirs dangereux dont le Diable se servira » (p. 12). Sans doute, Raphaël rappelle à Eve la possibilité pour l'homme de s'élever, mais à une condition que vous mentionnez dans une note (p. 190) : « Si vous restez dans l'obéissance et gardez l'amour se Dieu » :

*If you are found obedient and retain  
Inalterably firm his (=God's) love entire.*

Quant l'archange dit : « Un temps viendra où l'homme participera à la nature des anges », c'est une promesse, non une excitation à l'orgueil. Il nous semble qu'Eve a mal compris l'archange et qu'il est difficile de soutenir que « Dieu communique à l'homme de l'ambition sans lui fournir le moyen de résister » (p. 156). Ce moyen, c'est le libre-arbitre que le poète lui a formellement et libéralement octroyé. Est-il vrai que la situation de l'homme est effroyable parce qu'il est ignorant et que toutes les précautions sont prises pour qu'il ne puisse arguer de cette ignorance » (p. 138) ? L'homme doit savoir qu'il ne peut désobéir à Dieu, cela suffit.

Je crains que M. Morand ne raffine trop en cherchant « en quoi consiste la désobéissance » d'Adam. « Est-ce l'abdication de l'autorité masculine ? Est-ce le désir excessif de connaissances ? » — Pour nous, c'est la Désobéissance abstraite en quelque sorte, qui manque peut-être selon nous d'intérêt dramatique mais qui symbolise et résume le manquement à la loi morale.

Quant au Fils de Dieu, selon Milton, admettons qu'il est un peu trop « fils de Monarque » et qu'il apparaît dans le *Paradis reconquis*, ou la Tentation dans le désert comme « un saint cromwellien méprisant et dur ». Cette attitude a sa beauté, comme celle d'un Christ-Roi byzantin ou d'un Christ impassible de Piero della Francesca. Nous goûterons aussi la désespérance de Samson et des chœurs de *Samson Agonistes*, leur appel à la Mort, si nous y percevons le cri de Milton navré par le triomphe des Philistins de la *Restauration*.

Un des problèmes du *Paradis Perdu*, surtout dans les premiers livres, c'est la secrète sympathie du poète pour Satan. Cet ange rebelle n'a pas seulement des restes de sa beauté première, il n'est pas seulement ennemi des tyrans, héroïque et fier (*Better to reign in Hell than serve in Heaven*), ce qui s'explique par un souvenir, chez Milton, de la grande Rébellion; il est de plus capable de pitié pour les anges qu'il a entraînés dans sa chute (I, 615) et, chose plus étonnante, pour l'Homme qu'il va tenter et perdre (IV, 365). Il a bien plus de dignité, d'humanité que les anges égoïstes et courtisans qui l'ont remplacé (III, 213).

On trouvera chez M. Morand le germe d'une explication sur laquelle il n'a pas suffisamment insisté : « Le but didactique gêne le but artistique... les personnages devraient être plus forts que la philosophie » (p. 143).

Dans le cas de Satan, il y a une heureuse contradiction entre l'artiste et le théologien : le personnage est cette fois plus fort que la philosophie. Cette contradiction que M. Morand présente avec hésitation comme inconsciente (thèse complémentaire, pp. 9 et 116) est certainement à-demi inconsciente et décèle l'instinct de conservation de l'artiste dramatique et créateur, qui veut sauvegarder à tout prix, malgré sa doctrine, sa création, Satan.

Quant à faire, comme M. Stoll, de Satan « le père des héros maudits du romantisme » (p. 94), nous y regarderons à deux fois : nous voyons la ressemblance mais il faudrait prouver la filiation.

Signalons quelques fautes d'impression fâcheuses : *coutume* pour *costume* (p. 99); *moraliste* pour *mortaliste* (p. 86). Tout le monde ne sait pas que les *Mortalistes* sont une secte qui croit que l'âme meurt comme le corps.

Les traductions du *Paradis Perdu* sont presque toujours, dans cet ouvrage, empruntées à Chateaubriand. L'auteur eût pu, çà et là, les corriger, ce qui lui arrive, quand par hasard, il traduit lui-même.

*How charming is divine philosophy*

est rendue une fois, d'après Chateaubriand par :

*Qu'elle est charmante, la philosophie divine.*

Ailleurs l'auteur, plus justement, emploie le mot *théologie*. Rarement on relève chez M. Morand un défaut d'érudition ou d'information.

Sur Dante, par exemple, certain paragraphe est inexact, quant à la classification des péchés dans l'*Inferno* (1). D'ailleurs, il ne faut pas trop citer Dante à propos de Milton. L'auteur dit que le poème *At a Solemn Music* ajoute (à l'idée du Temps) l'idée *dantesque* de l'amour moteur de toutes choses. M. Morand pense évidemment à

*L'Amor che muove il sole e l'altre stelle.*

Mais il est possible que l'idée dérive chez Milton directement de Platon qu'il a lu, nous le savons (pp. 34, 54), tandis que nous n'avons aucune preuve qu'il ait étudié ou même lu Dante.

Les sources du *Comus* ont une certaine importance puisque l'auteur considère ce *Mask pastoral* comme absolument représentatif du jeune Milton. M. Morrand donne Spenser comme source unique, mais il en existe une autre plus récente, la *Fidèle Bergère* (*Faithful Shepherdess*) de Fletcher qui date de 1609 ou 1610 (*Comus* est de 1634). L'influence de Fletcher sur *Comus* a été reconnue par Courthope, par Schelling, démontrée en détail par Seward, Weber, etc. Le sentiment dominant de *Comus*, le culte et presque la superstition de la chasteté, se trouve chez Fletcher, incarné dans la bergère Clorin. La rivière Sabrina de Milton rappelle le dieu

---

(1) « Par contre, nous trouvons orgueil, envie, colère, les péchés que Dante considère comme les pires, puisqu'ils représentent, au lieu d'un amour excessif des choses innocentes ou un amour insuffisant du bien, la volonté et l'amour du mal » (p. 149).

On sait que l'*orgueil* et l'*envie* ne sont même pas cités dans l'*Enfer*, qui ne suit pas l'ordre des péchés capitaux mais « l'Éthique d'Aristote ».

Les pires péchés dans l'*Enfer* sont la *fraude* et la *trahison*.

La distinction n'est point entre l'amour insuffisant du bien et la volonté du mal, mais entre l'incontinence, la violence et la malice ou volonté du mal. Quant à la *colère*, elle se range dans l'Incontinence, qui est l'une des catégories les moins punies.

fluvial de Fletcher (III, 1, v. 402); la *Lady* rappelle Amoret, l'*Attendant Spirit* équivaut au Satyre vertueux de Fletcher.

C'est assez et trop de critiques. Notre esprit de contradiction, stimulé par celui de M. Morand vis-à-vis de Milton, nous a donné l'air d'un avocat du diable. Mais nous sommes d'accord avec M. Morand sur bien des points : contre M. J. S. Smart, contre M. Saurat dans le psychologie du premier mariage de Milton, contre MM. Saurat et Hanford quand ils contestent que Milton soit un puritain; contre M. Saurat encore, quand ce dernier soutient « l'unité de Milton ». Cette unité est relative et presque une question de mots. On peut toujours trouver de l'unité parmi les variations d'un même individu. M. Saurat pourrait citer certaine *Prolusio* pour prouver le jeune Milton déjà révolté contre l'esprit de Cambridge et vingt vers de *Lycidas* pour le montrer déjà sectaire dans cette élégie.

Nous finirons en exprimant très sincèrement notre admiration pour l'œuvre de M. Paul Phelps Morand. Les deux thèses sont de beaux livres que nul étudiant de Milton ne peut désormais se permettre d'ignorer.

P. DE R.

ROGER MARTIN : *Les Préromantiques*. (Collection bilingue des Classiques étrangers, Paris, Aubier, Editions Montaigne, 1939.)

On peut s'étonner du choix du sujet, dans une Collection qui semblait destinée, en partie du moins, à l'enseignement secondaire. Les Préromantiques intéressent plutôt les spécialistes de la littérature anglaise et ceux-ci n'ont pas besoin de guide pour lire des textes connus et sans difficultés sérieuses. Ne cherchons pas querelle à l'auteur si ce choix nous vaut un des bons volumes de la Collection que dirige avec sévérité M. Cazamian.

Tout dans cet ouvrage est parfaitement au point et porte la marque d'un travail intelligent et consciencieux.

D'abord, les traductions sont agréables à lire malgré quelques alexandrins sans rimes et quelques épithètes d'un style plus conventionnel encore que dans les originaux.

L'érudition est irréprochable dans les notices qui annoncent chaque poète. M. Roger Martin, professeur à l'Université de Montpellier, sait, par exemple, que la mystérieuse Narcissa de Young, ensevelie à Montpellier, n'est point la belle-fille de Young, morte à Lyon, comme l'ont cru d'autres érudits.

L'Introduction générale est fort juste. Après avoir suggéré que le romantisme (comme le classicisme) a existé de tous temps,

puisque « l'homme est toujours l'homme, inévitablement doté à la fois d'un cerveau et d'un cœur », M. Martin montre la différence entre le classicisme de Boileau et celui de Pope. En un sens, « le rationalisme de Pope desservait la poésie en la retranchant de l'absolu » mais, d'autre part, tandis que « la raison de Boileau percevait la vérité et la beauté absolue », la raison de Pope est passée par l'empirisme de Locke et devient une sorte de régulateur de la vie morale qui est sans doute « le dieu en notre esprit », mais dont le rôle est de diriger les forces antagonistes qui animent et même « composent l'homme ». Ces forces sont nos passions en lesquelles il faut voir « les modes du plaisir et de la douleur ». Il faudrait ici ajouter à l'influence de Locke celle de Montaigne, comme l'a fait M. E. Audra à propos de la théorie de « la passion maîtresse » dans *l'Essai sur l'Homme*.

Quant au choix des poètes, l'auteur envisage d'abord quelques précurseurs (Lady Winchelsea, Parnell, Dyer); puis la première génération importante (Thomson, Young, Gray); puis les représentants de la poésie secondaire au milieu du siècle (Shenstone, Akenside, les Warton, Smart, Goldsmith, Macpherson); enfin la seconde génération (Cowper, Crabbe, Burns et Blake).

La notice sur Cowper est particulièrement réussie.

Pour Blake, l'auteur a osé traduire, après le regretté Pierre Berger, outre des *Chants de l'Innocence* et de *L'Expérience*, quelques fragments des Livres prophétiques, notamment le Livre de Thel et il faut reconnaître que sa prose mesurée est plus agréable que la version littérale de Pierre Berger :

« Les filles de M<sup>me</sup> Seraphin (*sic* dans les textes gravés de Blake) conduisaient leurs troupeaux ensoleillés, toutes, sauf la plus jeune; celle-ci, pâle, cherchait dans l'air un coin écarté pour s'y flétrir comme la beauté matinale de son jour mortel. Le long de la rivière Adona, on entend sa voix mélodieuse, et ainsi sa douce lamentation tombe dans la rosée du matin. » (P. Berger.)

*Les filles des Séroaphins conduisaient leur clair troupeau,  
hors la plus jeune qui, livide cherchait l'air secret,  
pour partir, comme le beau matin de son jour mortel.  
Près de la rivière Adona, on entend sa voix douce;  
sa faible plainte tombe comme, au matin, la rosée.*

(R. Martin.)

P. DE R.

KEITH HENDERSON : *Burns, by himself*. London, Methuen, 1938, 259 pp., 12 sh. 6 d.

Cette biographie d'un genre tout à fait spécial n'a pas la prétention de rivaliser avec les ouvrages de C. Carswell, John Lindsey, Hecht et d'autres qui ont tâché d'interpréter le caractère et de disséquer la personnalité de Robert Burns. L'auteur Keith Henderson a retracé les grandes lignes de la vie de Burns en réunissant, groupant, classant, coordonnant des extraits de la propre correspondance et des propres notes du poète auxquels il a ajouté de temps à autre des commentaires laissés par ses frères, sa sœur, ses contemporains. Ainsi arbitrairement arrangés, ses documents forment une espèce d'auto-biographie : Burns se présente à nous « tel qu'il se voyait ou croyait se voir » (préf. XI). On aperçoit *a priori* les dangers et les imperfections de cette méthode : le récit n'a pas une forme suivie, certains épisodes sont peu intéressants, faute de détails existants, des situations ont un aspect fragmentaire, les causes de certaines actions sont imparfaitement élucidées. Aussi Henderson a-t-il de-ci de-là ajouté quelques renseignements entre crochets. Malgré cela Henderson a réussi, grâce au choix, à l'ordre, à l'arrangement des extraits précisés éventuellement par des poèmes, à nous révéler de façon directe et suggestive la nature intime de Burns, son affection pour les siens, son attachement à l'Ecosse, sa passion amoureuse, ses souffrances physiques et morales issues, les unes de son ivrognerie et les autres du conflit entre sa sensualité et sa conscience, sa sincérité, son ardeur, son patriotisme, son sexappeal, sa mélancolie, ses élans poétiques. Cette autobiographie est admirablement complétée par les illustrations de Keith Henderson lui-même : celles-ci ne sont pas un vain ornement, elles suppléent au manque d'éléments descriptifs et ce avec une sensibilité profondément compréhensive (par exemple, la séparation d'avec Mary Campbell, p. 67, ou le petit festin avec Mrs. Mac Lehose, p. 131). Si certains dessins sont un peu superficiels, on peut dire que de façon générale K. Henderson reproduit à merveille l'intensité d'un moment vécu par Burns et le cadre naturel qui entourait Burns (fleurs, plantes, etc.). L'art de Henderson est fait de sobriété, de sûreté et de force. Il rehausse de façon pieuse l'image composée par des extraits. Regrettons qu'il n'y ait ni index, ni indication de sources, ni glossaire de mots écossais.

F. DEL.



NEWMAN IVEY WHITE : *The unextinguished hearth. Shelley and his contemporary critics*. Durham, North Carolina, Duke University Press, 1938, 397 pp., 3 doll.

Cette compilation de Newman Ivey White, professeur à la Duke University (Caroline du Nord), que nous connaissons déjà par une excellente anthologie *The best of Shelley* (voir *Revue de l'Université*, 1934-1935, n° 3), rendra sans aucun doute de grands services car elle contient tous les articles parus pendant la période d'activité littéraire de Shelley (1816-1822) et consacrée à la critique de ses poèmes. Nous voici en possession d'une documentation authentique et complète qui permet d'établir la vérité sur l'accueil que le début du siècle a réservé au poète, chapitre d'une étude plus vaste sur l'histoire de la renommée de Shelley et dont White s'occupe probablement. Nombre de ces articles, même importants, avaient jusqu'à présent été négligés par les historiens littéraires qui ont ainsi basé leurs généralisations sur des données incomplètes et se sont trompés en affirmant que la presse contemporaine de Shelley l'a ignoré ou ne l'a pas compris. Au contraire, la matière abondante que White a patiemment réunie dans le présent volume (environ 300 pages de texte serré) prouve tout l'intérêt que l'on portait au poète. De plus, les appréciations critiques formulées témoignent d'une compréhension parfaite de la vraie nature de Shelley. Celles-ci, plus qu'à toute autre époque, sont dominées par des préoccupations extra-littéraires : horreur du républicanisme, horreur de l'athéisme, horreur des revendications sociales. Hantés par leurs préjugés politiques, religieux et sociaux, les critiques ont avant tout dénoncé l'attitude radicale de Shelley et ses idées subversives qui les effrayaient. En même temps, et soit dit à leur éloge, ils se sont montrés sensibles à la beauté poétique de son œuvre et de son génie littéraire. Tout en nous présentant Shelley, tel que ses contemporains le voyaient, White illustre aussi un autre problème littéraire : les tendances de la critique littéraire au début du XIX<sup>e</sup> siècle (1).

F. DEL.

---

(1) Nombreux sont les travaux consacrés à Shelley pendant ces dernières années :

Cf. 1936 : GRABO, *The growth of Shelley's thought*;  
1937 : FIREKINS, *Power andclusiveness in Shelley*;  
1938 : BARNARD, *Shelley's religion*; etc.

ALBERT MORTON TURNER : *The Making of the Cloister and the Heart*. Chicago, University of Chicago Press, 1938, 230 pp., 3 doll.

Le romancier Charles Reade (1814-1884) ne devait guère être satisfait de la façon expéditive et optimiste dont il avait conclu *A Good Fight* paru dans la revue *Once a Week*, puisqu'il en présenta une nouvelle version sous le titre *The Cloister and the Hearth* (1861) que l'on considère comme son œuvre maîtresse. Reade devait avoir une prédilection toute spéciale pour ce roman, d'une part, à cause du caractère personnel du renoncement et du sacrifice du protagoniste et, d'autre part, à cause du thème, cher à Reade et en contradiction avec les idées de Carlyle, de l'héroïsme de la vie des humbles, en l'occurrence les parents d'Erasmus. Connaissant la méthode de travail de Reade et ses fameux « note-books », nous ne serons pas étonnés du grand nombre de sources auxquelles Reade a puisé pour composer son roman. Celles-ci sont pour la plupart signalées par l'auteur lui-même dans une lettre reproduite dans le *Century Magazine* de 1884, l'année même de la mort de l'écrivain. Elles atteignent le chiffre imposant d'environ 80. Albert Morton Turner, professeur à l'Université du Maine, a commencé par identifier ces ouvrages dont les titres donnés par Reade ne sont pas toujours précis et il en compte exactement 74, en tout 206 volumes. Il a soigneusement relu toute cette littérature et, en utilisant quelques données des note-books, il a pu établir avec précision les passages qui ont inspiré le romancier. Son étude repose sur des bases solides, patiemment édifiées, et se caractérise par sa clarté, sa simplicité et son bon-sens. Le plan en est facile : Turner suit le roman pas à pas et signale au fur et à mesure les sources des épisodes, d'ailleurs passablement nombreux car *The Cloister and the Hearth* a souvent un aspect picaresque. Cette recherche des sources avait déjà été entreprise mais de façon partielle par d'autres critiques : la dette envers Erasmus avait été signalée dans *Notes and Queries* (1905), celle envers Coryate, Moryson, et le *Liber Vagorum* dans l'édition de Wheeler (Oxford, 1915) et, enfin, Turner avait lui-même consacré deux articles à la question en 1915 (Publications of the Modern Language Association) et en 1932 (Modern Philology).

Les livres consultés par Reade appartiennent aux genres littéraires les plus divers ; ce sont des récits de voyages tels que ceux de Coryate (1611), de Fynes Moryson (1617), de Montaigne (1774) ; des études d'art telles que celles de Merrifield, de Marchese (1852) de Vasari ; des travaux historiques tels que ceux de Monteil, de

Le Grand d'Aussy, de Michel et Fournier; des œuvres littéraires telles que *Notre-Dame* de Victor Hugo, le *Compendium* d'Erasmus (1607), évidemment le point de départ du roman.

Ces emprunts peuvent se classer sous les rubriques les plus diverses : types de vagabonds, de mendiants et de bohémiens, la science à l'époque de la Renaissance, le caractère des peuples, les croyances populaires, la guerre (siège d'une ville), aventures dangereuses (naufrage, attaque de brigands dans une auberge, poursuite d'une ourse, conversion d'une courtisane), détails folkloriques (soupe au vin, chasse au léopard).

Regrettons que Turner n'ait pas repris et condensé en une synthèse finale tous ces emprunts, au préalable classés par auteur, genre, etc., ce qui aurait étoffé le chapitre sur l'art et la technique de Reade. Celui-ci emprunte des faits et des épisodes qu'il incorpore habilement au roman : suivant les nécessités, il les condense, les développe, les combine, intervertit l'ordre des détails, et souvent il leur donne une vie dramatique intense : « He revealed a fertile imagination in the way he built the scenes out; he showed his art in what he omitted or in the changes he made in the order; he displayed in the liveliness of handling and readiness of emotion the touch of a great master of narrative » (220).

F. DEL.

P. DE REUL et F. DELATTE.

# Puissance de la Presse

par Paul M. G. LEVY,

Professeur à l'Ecole d'Ergologie  
annexée à l'Institut des Hautes Etudes de Belgique,  
Premier reporter à l'I.N.R.

---

*Cet article est le résumé d'une communication faite en octobre 1938 au cours de la XX<sup>e</sup> Semaine Sociale Universitaire de l'Institut de Sociologie Solvay. La date à laquelle cette étude a été rédigée explique le choix des exemples auxquels elle se réfère. Les événements tragiques des derniers mois ont apporté une moisson considérable d'observations de même espèce. Le lecteur pourra ajouter aux exemples cités des cas plus récents qui se présentent à lui chaque jour.*

Les dernières années ont vu l'efflorescence d'institutions consacrées à l'étude de la presse. Non point seulement l'étude du journalisme considéré comme une profession, mais aussi et surtout l'étude de la presse en elle-même comme institution sociale particulièrement digne d'intérêt. Historiens, économistes, psychologues, juristes, techniciens, sociologues, se sont consacrés à l'étude des phénomènes qui entourent le journal écrit, parlé ou filmé. On a tenté d'analyser la psychologie du lecteur; on a voulu à la fois donner au métier de journaliste une base plus solide et enrichir des disciplines plus générales d'exemples empruntés à la « science journalistique ».

Il nous a paru intéressant de rechercher les racines de cette puissance considérable que reconnaissent à la presse aussi bien ses amis que ses adversaires. Dans le cadre d'une étude générale consacrée à l'art de persuader, nous avons voulu déterminer avec autant de précision que possible les racines de la puissance de la presse. Par une analyse psychologique et sociologique de l'attitude du lecteur, nous avons tenté de parvenir aux raisons premières de l'importance actuelle des journaux.

Nous avons cru opportun aussi de compléter cette recherche par un examen des facteurs qui limitent l'action de la presse; la toute puissance affirmée par certains s'est trouvée trop souvent en

échec pour qu'on ne doive chercher dans des raisons identiques ou voisines la double cause de l'affirmation d'une puissance et de sa limitation.

\*  
\*\*

I

Nous tenterons d'abord de disséquer le mécanisme de la persuasion par la presse afin d'en dégager les facteurs fondamentaux.

La matière de la presse peut être divisée, à notre point de vue, en quatre parties : la réclame commerciale, les publications littéraires, les articles d'idées ou de doctrine et l'information.

La *réclame commerciale*, lorsqu'elle est avouée ne présente pas pour notre travail d'intérêt bien spécial. Son étude psychologique est du ressort de la science publicitaire et ne doit pas nous retenir ici. Les *publications littéraires* (feuilletons, contes, nouvelles) n'ont pas pour objet en principe de persuader le lecteur, si ce n'est de continuer à acheter le journal; signalons cependant que de temps à autre un feuilleton à caractère propagandiste nettement accusé est publié, mais c'est là l'exception et ce procédé ne conserve de valeur que pour autant qu'il reste exceptionnel.

Les *articles de doctrine* sont généralement très peu lus. Parmi ceux qui les lisent il en est fort peu qui les comprennent et parmi ceux-ci il en est moins encore qui les retiennent. On peut dire qu'en général les articles d'idées et de doctrine ne frappent que les convaincus, partisans ou adversaires irréductibles, sur lesquels ils n'ont guère d'action. Il n'est pas douteux que prêcher les convaincus soit indispensable, mais ce n'est assurément pas dans les articles de doctrine qu'il faut rechercher la puissance de la presse contemporaine. Ajoutons qu'il n'en fut pas toujours ainsi et que pour la presse des années 1830 à 1850 par exemple les articles de fond constituaient l'essentiel étant donnée la qualité du public très restreint auquel s'adressaient les journaux de l'époque.

Il reste l'*information*. L'information qui est le propre de la presse : on fait de la réclame autrement que par les journaux, on fait de la littérature et de la théorie politique par d'autres moyens aussi — seule l'information est liée indissolublement au journal, elle fait corps avec lui. Elle est d'ailleurs à l'origine de la presse et, celle-ci après une période « doctrinaire » est revenue à l'information. En ce moment même, par la concurrence de la radio notamment, le journal imprimé tend à travailler plus en profondeur, mais reste l'informateur par excellence. L'information

ne lui échappe en très faible partie que pour être reprise par une autre espèce de journal, le journal radio-diffusé. A côté des articles d'idées dont l'influence est faible, l'information apparaît comme un moyen persuasif très efficace; la presse tire d'elle toute sa puissance. C'est donc aux racines de la puissance de l'information que nous devons nous attacher particulièrement.

Ces racines nous pouvons dès l'abord les classer en cinq grandes branches : l'intensité du besoin auquel répond l'information, son caractère de récit de fait matériel, le postulat de la confiance accordée aux informateurs, le fait que l'information est toujours présentée sous une apparence strictement objective, enfin le prestige dont jouissent les substrats de l'information.

Nous avons analysé le *besoin d'information* dans une publication antérieure (1). Nous nous permettons d'y renvoyer le lecteur et nous en rappellerons simplement les conclusions. Nous avons cru pouvoir distinguer une forme indirecte du besoin d'information (l'information désirée en vue de fixer une ligne de conduite) et une forme directe (information désirée pour elle-même, soit comme ciment social, soit en vue de satisfaire des besoins romantiques). L'analyse du besoin nous a conduit à constater l'intensité très forte de la soif de nouvelles, intensité qui se révèle sous des formes curieuses et intéressantes : la fièvre obsidionale (avec naissance de nouvelles inventées de toutes pièces suppléant fort bien à la connaissance de faits réels), les qualités romantiques de l'information (procurant facilement des émotions que la littérature ne peut provoquer que par un déploiement imposant de talent), le prestige de l'informé (auréole dont peut se parer l'individu le plus ignorant et le plus stupide du moment qu'il détient l'information inédite), etc. L'intensité du besoin, du désir, explique en très grande partie la puissance dont jouit son objet.

Mais, l'élément essentiel de la force de l'information est qu'elle constitue l'*expression d'un fait*. Ce n'est pas une idée discutable, une opinion à faire partager. C'est l'expression d'un événement matériel, la traduction par la parole ou par l'écrit d'un fait qui s'est effectivement déroulé; du moins est-ce donné pour tel. Dans une discussion, l'argument massue, soigneusement tenu en réserve et destiné à emporter la décision au dernier moment, est toujours un argument de fait, une information. Dans les cités antiques, ce qui faisait la force et la renommée des hommes politiques c'était surtout la sûreté et l'abondance de leurs informations; c'est cela

---

(1) Paul M. G. LEVY, Le besoin d'information, *Revue de l'Institut de Sociologie*, quinzième année, n° 2, avril-juin 1935, pp. 385-393.

avant tout que le peuple venait leur demander sur le Forum et sur l'Agora. L'évolution contemporaine de la réclame montre qu'on a conscience de cette force que possède seule l'information : on ne dit pas que tel produit est excellent, mais bien qu'il est utilisé par tel ou tel personnage connu — la réclame prend ainsi la forme de la nouvelle, du récit d'un fait.

Un troisième élément de la force persuasive de l'information est la *confiance qu'on accorde en principe à ses informateurs*. La vie en société postule la confiance dans les êtres avec lesquels on est en relation. Si cette confiance n'existe pas, des relations normales sont impossibles. Si je demande mon chemin à quelqu'un c'est que j'ai confiance en lui. De même si je lis un journal déterminé c'est que je lui accorde ma confiance. Même si je lis un journal qui défend des opinions différentes des miennes, je lui accorderai généralement ma confiance comme informateur. Nombreux sont ceux qui lisent des journaux d'une opinion adverse et qui se laissent prendre à leurs informations. Il est pratiquement impossible de séparer le bon grain de l'ivraie dans un magma d'informations tour à tour objectives et partiales.

Ce qui généralement limite la puissance d'une propagande c'est le fait que son but est avoué. Une propagande insidieuse qui laisse ignorer son objet véritable est toujours plus efficace qu'une propagande ouverte et avouée. Or, même dans les organes de parti, même dans les journaux qui se présentent comme champion de l'une ou de l'autre thèse, *les informations sont présentées sous l'apparence de l'objectivité*. L'information mise au service d'une cause ne met pas en méfiance le lecteur non averti, au contraire de l'article de fond qui est présenté comme un plaidoyer. La victime présumée de la persuasion est bien moins vulnérable si elle est avertie : alors elle se hérise et se méfie.

*Le prestige dont jouit le substrat* de l'information rejaille sur celle-ci. Parmi les nombreuses sources de la confiance accordée à l'information, il faut, en effet, compter la forme sous laquelle elle est communiquée au public. Quelle que soit la soif de nouvelles, l'avidité du public, il n'accordera *généralement pas* à l'information verbale la valeur qu'il donnera à l'information imprimée, radiodiffusée ou filmée. Il ne s'agit pas seulement de posséder un document (imprimé) qu'il puisse lire et relire : un manuscrit ne remplirait pas entièrement cet office. De plus, la radiodiffusion de la nouvelle ou sa projection cinématographique pour fugitives qu'elles soient n'en jouiront pas moins d'un plus grand prestige que la nouvelle à la main. C'est qu'il y a quelque chose de plus profond, un ensemble de facteurs que nous croyons pouvoir grouper sous

cette rubrique : le prestige du substrat. Ce prestige participe d'abord de la technique elle-même son caractère toujours un peu mystérieux, et le coût élevé de son emploi (qui en limite et restreint l'usage à un petit groupe de personnages); une feuille dactylographiée et stencillée aura moins de valeur qu'une feuille imprimée; le public de la radio ne réalise pas comment s'opère la transmission et d'où viennent les informations, le passage d'une nouvelle par le micro lui confère une dignité supérieure.

Au prestige propre de la technique s'ajoute celui dont jouissent ceux qui l'utilisent. Ce seront des organismes officiels ou officieux, représentant des autorités connues, déléguées par l'Etat ou par des organisations politiques ou encore par des individus auxquels leurs fonctions confèrent une autorité suffisante.

Inversement, ce prestige, dans lequel nous voyons l'un des éléments capitaux de la valeur persuasive de l'information, peut être diminué par l'existence (et surtout l'existence connue, avérée) de certaines sujétions : censure, patronage financier, patronage politique, restriction des libertés, etc., qui font repasser à des techniques moins poussées une partie du prestige qu'elles avaient perdu.

Une source importante du prestige de l'imprimé, du filmé ou du radiodiffusé est sa très grande *diffusion*. Une grande diffusion est l'indice d'une grande confiance; forme de panurgisme psychologique, le public accorde sa confiance à ce qui semble avoir déjà emporté la confiance chez d'autres. De plus, la grande diffusion semble à première vue une précieuse garantie d'exactitude : elle permettrait les démentis et les recoupements. On oublie que le mensonge bénéficie pour se répandre des mêmes techniques que la vérité et surtout que la concentration des organismes d'information (agences, journaux, trusts de presse) uniformise la matière diffusée. En dépit de cela, inconsciemment, la grande diffusion obtenue à l'aide des substrats indiqués plus haut donne à l'information un prestige considérable.

Ainsi, une brève analyse nous permet de grouper en cinq grandes catégories les sources de la puissance persuasive de l'information. Cette dissection étant opérée, il nous reste à voir comment la puissance persuasive va être utilisée.

## II.

L'utilisation de la puissance persuasive de l'information en faveur de l'une ou l'autre thèse semble résider en cette seule vérité évidente : donner des informations favorables aux thèses



que l'on veut prôner, donner des informations défavorables à celles que l'on veut combattre et aussi taire les nouvelles défavorables aux premières et favorables aux secondes. En substance et pour employer un adjectif qui a fait fortune : faire de l'*information dirigée*.

A la base de ce directionnisme en matière d'information se trouvent quelques principes qu'il est bon de rappeler. Encore que ces principes ne soient que l'expression de vérités évidentes, il est opportun de les souligner, car ils s'opposent violemment à un certain nombre d'idées reçues.

*Le fait pour une information d'être vraie ou fausse ne lui confère pas pour cela seul un effet favorable ou défavorable.*

Comme l'écrivait M. Eugène Dupréel (1) : « Que l'erreur soit une source d'éventualité fâcheuse, cela ne tient pas spécialement à sa nature d'erreur... ». Et aussi : « Ainsi, d'être utile, cela n'est pas un caractère spécifique de la connaissance vraie, c'est une propriété possible des connaissances de toutes sortes. Vraies ou fausses, les connaissances sont tantôt utiles, tantôt elles ne le sont pas. Cela dépend, non de leur nature seule, mais de celle-ci combinée avec des circonstances. » La coïncidence du Vrai, du Beau et du Bien n'est pas une chose fatale, il est souhaitable de la réaliser mais rien n'indique qu'elle doive se réaliser automatiquement. Ceci, qui est vrai en toutes matières, l'est plus encore peut-être en matière d'informations, grâce à la forme sous laquelle ces informations sont communiquées au public. Si le vrai coïncidait nécessairement avec le bien, les pieux mensonges n'existeraient pas. Récemment, dans une circulaire annonçant une semaine d'études pour étudiants et jeunes journalistes (2), l'Entr'aide universitaire internationale écrivait : « ... le journaliste travaillera pour la paix ou pour la guerre, présentant les événements de façon modérée et avec le souci d'objectivité ou, au contraire, de façon tendancieuse... ».

Cette symétrie entre, d'une part, la paix et la présentation modérée et objective et, d'autre part, la guerre et la présentation tendancieuse, ne laisse pas de doute sur les croyances de l'auteur de la circulaire. Il y a cependant, il faut le reconnaître, des circonstances de l'histoire des peuples où un mensonge bien placé a permis d'éviter le pire; encore faudrait-il s'entendre sur ce qui constitue ce *pire*. L'histoire a conservé le souvenir de fausses nouvelles qui ont déclenché des conflits et des émeutes, mais elle

---

(1) Eugène DUPRÉEL, Les deux racines de la valeur du vrai, dans *Revue de l'Université de Bruxelles*, 40<sup>e</sup> année, n° 2, p. 178.

(2) *Entr'aide universitaire internationale*. Quatrième semaine d'étude pour étudiants et jeunes journalistes. Circulaire,

a également conservé le souvenir de fausses nouvelles qui ont arrêté le conflit menaçant et ont empêché le massacre. Il va sans dire que ces mensonges de l'espèce favorable soit moins connus que les premiers : il est plus difficile de les déceler et personne ne désire rappeler leur caractère irrégulier.

Nous parlions des pieux mensonges. Personne ne songera à dire à un malade toute la vérité sur son propre état : une sincérité complète pourrait le tuer. On peut se demander — psychologie des foules et expériences pratiques de ces dernières années — si la masse populaire n'est pas un malade chronique. Et cela surtout dans des périodes troublées telles que la guerre. La censure est un mal auquel on ne peut échapper; ce qu'on appelle vulgairement *le bourrage de crânes* est inséparable des atmosphères troublées.

En 1915, René Doumic écrivait : « Dans l'histoire de la presse française, le chapitre que nous sommes en train de vivre, est un de ceux qui lui feront le plus d'honneur »; au sujet de la même période, Dumartial n'hésitait pas à dire : « Jamais plus grande puissance ne fut donnée aux gens de plume d'exploiter dans une langue plus vile la bêtise et la méchanceté humaine ». Ces deux auteurs sont cités par Galtier-Boissière dont on connaît les très belles publications de documents relatifs à la grande guerre (1). Galtier-Boissière exécute sans pitié la presse servile qui n'hésita pas à diffuser les bobards les plus invraisemblables.

La même presse reçoit les éloges enthousiastes de De Chambure (2) qui définit ainsi sa mission : « faire le tableau de notre puissance militaire et économique, expliquer la force de nos alliés, dire nos ressources inépuisables, montrer la victoire certaine ».

Cette mission, dont avec De Chambure, on reconnaîtra l'importance, n'est cependant pas une mission de pure vérité. Qui n'avouera cependant que cette attitude de la presse était d'un poids considérable pour obtenir le résultat que faussement elle affirmait acquis d'avance ? Que le mensonge règne en période de guerre, c'est là un fait contre lequel il est vain de s'insurger. La guerre est ignoble et tout ce qui en découle l'est également; vouloir dire la vérité en temps de guerre est aussi vain et aussi naïf que vouloir humaniser une chose inhumaine dans son essence !

Non seulement le fait pour une nouvelle d'être vraie ou fausse n'a pas pour corollaire fatal qu'elle soit bonne ou mauvaise, mais encore cela n'a, en principe, aucune influence sur son apparence

---

(1) *Le Crapouillot*, n° spécial de juillet 1937, *Le bourrage de crânes*, par Jean GALTIER-BOISSIÈRE.

(2) A. DE CHAMBURE, *Quelques guides de l'opinion en France pendant la grande guerre*, Paris, 1918, pp. XIII-XXVII.

extérieure. Rien ne permet, en principe, de discerner l'énoncé d'une vérité de l'énoncé d'un mensonge : le vrai peut n'être pas vraisemblable, le faux peut paraître naturel. Ceci est valable *a fortiori* pour l'information : par définition, l'information est constituée par des *nouvelles*, leur caractère essentiel est la *nouveauté*, donc même l'inattendu. Le plus invraisemblable est possible; l'esprit critique n'est pas suffisant pour mettre en garde contre l'information erronée. L'abus de confiance est d'une facilité déconcertante.

Si la vérité ne porte, en principe, aucune marque extérieure, cela n'empêche pas qu'il existe des *préjugés qui attachent une valeur de preuve ou d'authenticité à certains signes complètement étrangers* cependant à l'exactitude du fait qu'ils appuient. Ce sont les *précisions*; on confond facilement exactitude et précision : le menteur qui donne de multiples détails sera cru plus facilement que celui qui exprime sans ambages une grosse vérité. C'est le cas notamment pour les précisions statistiques; chiffres et graphiques sont toujours accueillis comme des preuves de poids même s'ils n'ont que de lointains rapports avec des statistiques bien établies. Celui qui, dans un pays lointain, irait dire que Bruxelles à un million d'habitants trouverait évidemment moins de crédit que celui qui affirmait que la capitale belge a 21.349 habitants. La polémique nous apporte quotidiennement des cas de ce genre. De même les photographies et les illustrations ont une puissance psychologique probante très grande. Rien n'est plus facile, cependant, que truquer une photographie; comme, par définition, une photographie doit être prise à un moment déterminé et sous un angle donné, ce n'est jamais qu'un aspect fugitif qu'elle fixe, un point de vue qu'elle donne; il y a toujours moyen de prendre un groupe de quelques personnes de telle façon qu'il donne l'impression d'une foule dense; c'est l'enfance de l'art en matière de photographie. On a souvent signalé des cas de publication d'une photographie sous plusieurs légendes contradictoires. Le mécanisme probant de la photographie a joué de la même manière dans chacun des cas. Tout récemment encore des journaux ont donné un groupe de personnes manifestant dans les rues de Morawska-Ostrava (Mährisch-Ostrau) comme des Allemands manifestant en faveur du Gouvernement de Prague, tandis que d'autres laissaient entendre qu'il s'agissait de manifestants hitlériens; ces journaux étaient également de bonne foi, les légendes ayant été données sous leur forme définitive par des agences de presse; la force d'illustration était la même de part et d'autre.

Un troisième principe doit être rappelé à la base du dirigisme de l'information. C'est *l'imperfection inévitable de toute relation*.

Nous avons fait allusion plus haut au caractère nécessairement tendancieux d'une photographie; il en est de même pour une captation sonore, l'emplacement du ou des microphones et l'importance qui leur est donnée pouvant modifier l'atmosphère sonore d'enthousiasme ou de désapprobation. Il en est de même aussi pour un compte rendu quelconque. Le rapport le plus objectif n'est jamais que la traduction du fait par l'intelligence de l'observateur. La nouvelle est son expression par l'informateur. Le document absolument conforme à la réalité n'existe pas. Les méthodes humaines d'information sont nécessairement imparfaites et ne peuvent jamais réaliser qu'une approximation. Toute la théorie du témoignage et de la nouvelle involontairement fausse pourrait être reprise ici : il y a cent façons de voir, cent façons de comprendre, cent façons de relater et l'on pourrait même dire qu'il y a cent façons véridiques de relater. Cette imperfection originelle et inévitable classe toute information dans une échelle qui va de la vérité absolue — et d'ailleurs théorique — au mensonge absolu — lui aussi théorique —. Vérité et mensonge absolus sont deux limites que n'atteint jamais l'informateur quelles que puissent être sa sincérité ou sa mauvaise foi.

La déformation par l'informateur est inévitable. Ses passions, ses sentiments, ses connaissances, ses croyances, ses préjugés constituent le verre déformant au travers duquel va passer le fait qu'il veut relater. Cela est vrai pour toutes les informations, mais c'est un fait particulièrement sensible dans la rédaction des titres. On sait que les journaux belges, par exemple, se bornent pour leurs nouvelles de l'étranger à reproduire les dépêches de l'Agence Belga. La même base, la même matière première sert donc aux journaux d'extrême droite et d'extrême gauche; cela ne les empêche pas de publier les mêmes informations sous des titres de forme sinon de fond absolument opposés.

Le 21 mars 1931, l'Autriche et l'Allemagne font une tentative de rapprochement approuvée à gauche, critiquée à droite; le même jour la *Nation Belge* écrit : « L'Anschluss est fait dans le domaine économique », et le *Peuple* déclare : « L'Autriche élabore les principes d'une union douanière avec l'Allemagne ». Huit jours plus tard les mêmes journaux, comme titre d'une même dépêche relative à une assemblée du Volksbund germano-autrichien, s'expriment respectivement comme suit : la *Nation Belge* : « La campagne en faveur de l'Anschluss politique continue », le *Peuple* : « L'Accord n'a rien à voir avec l'Anschluss déclare Renner ». Ce qu'il y a de plus remarquable c'est que ces deux titres exprimant tous deux la vérité agissent dans deux sens diamétralement opposés. Dans

chaque cas, vérité approximative, et qui dit vérité approximative dit aussi mensonge approximatif...

Dans un récent discours, M. Paul-Henri Spaak, alors Premier Ministre belge, a montré comment un collaborateur du *Peuple* avait coupé de sous-titres un discours du Chancelier Hitler, faisant dire à ce discours exactement le contraire de ce qui s'y trouvait. Ce qui rend la chose surtout dangereuse c'est qu'il ne s'agit pas toujours de mauvaise foi : c'est parfois une erreur d'optique, l'ignorance ou l'incompréhension du journaliste qui sont en cause.

Le 14 septembre 1936, deux journaux belges publiaient les mêmes dépêches étrangères sous les manchettes que voici : la *Gazette* : « A la suite d'un ultimatum des chefs des Sudètes, le Gouvernement tchécoslovaque accepte le principe du plébiscite », tandis que la *Libre Belgique* écrivait correctement : « Prague repoussant l'ultimatum, accepte toutefois de négocier ». De tels exemples se présentent quotidiennement et il me paraît inutile de les multiplier. Des périodes troublées comme celle de septembre 1938 sont fertiles en cas de ce genre. Pour les mieux comprendre, il convient de se référer à des périodes plus calmes où les passions jouent moins, où la bonne foi est monnaie plus courante.

Le 29 juin 1937, la Cour internationale de Justice de la Haye rendait son jugement dans le procès hollando-belge relatif au Canal Albert; la Cour rejetait les demandes hollandaises et rejetait également les demandes reconventionnelles belges, résultat d'ailleurs espéré par le Gouvernement de Bruxelles et ses conseillers. Ce résultat fut annoncé de la façon suivante par les titres de différents journaux : la *Dernière Heure* (Bruxelles) : « La Cour de Justice de La Haye a rendu sa sentence dans l'affaire des prises d'eau de la Meuse. Elle écarte toutes les conclusions néerlandaises et décide que la Belgique peut utiliser l'eau de la Meuse ». La *Libre Belgique* : « Complète satisfaction est donnée à la Belgique. Les trois prétentions essentielles des Pays-Bas étant écartées par dix voix contre trois, les demandes reconventionnelles formulées par la Belgique devenaient sans objet ». La *Métropole* (Anvers) : « La thèse belge a triomphé à la Cour de La Haye, les prétentions néerlandaises sont repoussées par dix voix contre trois ». Le *Vingtième Siècle* (Bruxelles) : La Hollande a perdu le procès qu'elle nous intentait en vue de faire combler le Canal Albert. La Cour lui donne tort sur tous les points et écarte l'action reconventionnelle belge ». La *Gazette de Charleroi* (Charleroi) : « Les gouvernements belge et hollandais sont renvoyés dos à dos ». La *Gazette* (Bruxelles) : « Le Canal Albert ne sera pas comblé !... La Hollande est déboutée de son action ». Le *Nieuwe Rotterdamsche Courant* :

« Aussi bien les demandes néerlandaises que les demandes belges sont rejetées par la Cour Permanente de Justice Internationale ».

Ces quelques exemples donnent les expressions différentes employées par les divers journaux, suivant leurs sentiments et leur caractère, pour exprimer une vérité non discutable : la substance d'un jugement. Il faut se garder évidemment d'aller trop loin dans des analyses de ce genre et de chercher une intention là où il n'y en a pas. Il reste cependant que l'expression d'un fait est le produit de deux facteurs — le fait et celui qui le rapporte — et que de ces deux facteurs c'est de loin le deuxième qui a la plus grande importance.

De tout quoi il ressort qu'une information est logiquement, fatalement tendancieuse. Sans compter qu'un journal n'est pas une institution philanthropique mais qu'il est avant tout une affaire, une affaire très délicate à gérer, dépendant nécessairement de groupes politiques, financiers ou économiques. Il est dans la nature même de l'information d'être imparfaite et donc orientable. Il est dans le but même des organes d'information d'orienter, de persuader. Ces deux éléments se conjuguent donc pour aboutir fatalement à l'information étroitement dirigée. Longtemps, les journaux n'ont fait que plier l'information aux buts qu'ils poursuivaient; aujourd'hui plus que jamais, ils négligent délibérément les informations défavorables à la cause qu'ils défendent, favorables à leurs amis. Si un historien de la stratégie devait faire le compte rendu des luttes qui se livrent en Espagne, on aurait sinon la vérité, du moins quelque chose qui en serait très proche. Mais les journaux, presque tous les journaux sont des partisans qui donnent non point la vérité, mais la vérité favorable. Les organes socialistes négligent délibérément toutes les informations de source nationalistes; les journaux de droite négligent délibérément toutes les informations de source gouvernementale. Moralement, ces deux positions se justifient parfaitement d'ailleurs, les gens de gauche accusant Burgos de mauvaise foi constante et les gens de droite portant la même accusation contre Barcelone.

Des exemples pourraient être donnés par centaines; en voici un frappant : Le 26 août 1938, l'*Indépendance Belge* annonçait en titre : « Trente-quatre avions républicains ont été abattus en deux jours sur le front de l'Ebre », et le *Peuple* disait : « Dans la seule journée de mardi les républicains ont abattu trente-trois avions ennemis ». Ces deux titres étaient parfaitement conformes aux dépêches qu'ils accompagnaient, mais la première était datée de Saragosse et la deuxième de Barcelone...

On a vu ainsi quel est le mécanisme persuasif de l'information; c'est le sentiment confus des faits que nous avons analysés ici qui a fait naître l'idée imprécise de la puissance de la presse. Il convient d'en déterminer maintenant les limites.

### III.

L'histoire anecdotique de la presse est fertile en paradoxes, en observations d'apparence contradictoire. Tour à tour elles montrent une puissance formidable de la presse, puis une impuissance tout aussi remarquable et d'autant plus frappante que la puissance semblait plus fortement, plus solidement établie.

On connaît l'histoire de la guerre hispano-américaine entièrement et délibérément provoquée par la presse des Etats-Unis : la fausse nouvelle diffusée sciemment au sujet de l'explosion du navire *Le Maine* dans le port de La Havane. On peut y opposer l'impuissance totale de la presse américaine d'aujourd'hui envers le Président Roosevelt; un récent article du Professeur Gustave Charlier montrait une presse apparemment puissante se prononçant presque unanimement contre une politique qu'elle n'arrive pas à affaiblir.

L'action alarmiste des journaux qui, dans les années d'après-guerre ont empêché la réalisation intégrale du désarmement telle qu'elle avait été prévue à Versailles, a été mise en lumière souvent déjà. A cette action triomphante on peut opposer la totale impuissance dont la grande presse française fit preuve en 1936 dans sa campagne contre le front populaire; après le premier tour de scrutin des élections législatives de 1936, un important journal de Paris n'hésitait pas à écrire que M. Léon Blum était le grand vaincu de la journée. Aucun des grands journaux français d'aujourd'hui n'a réussi à imposer sa politique au pays.

Lors de l'affaire Dreyfus, lorsque le *Figaro* modifia sa position et prit la défense du capitaine, il perdit aussitôt la plus grande partie de ses lecteurs. Par contre, nous voyons aujourd'hui en Belgique que l'un des journaux a plus fort tirage du pays (*La Dernière Heure*) ne représente politiquement qu'une toute petite fraction d'un parti numériquement faible. Le grand quotidien libéral flamand *Het Laatste Nieuws* recrute sa clientèle dans les milieux catholiques et socialistes, et il n'est guère de famille socialiste du namurois où l'on ne lise régulièrement le journal catholique *Vers l'Avenir*.

Robert de Jouvenel raconte cette histoire d'une feuille dont le tirage était tombé très bas, et qu'on avait continué à publier en affublant de son titre quelques centaines d'exemplaires d'un autre

journal; le tout alla fort bien jusqu'au jour où par mégarde la gazette fut envoyée sous son véritable titre aux lecteurs qui déclarèrent aussitôt ne plus reconnaître le bon vieux journal de leur famille. Jean Piot raconte l'histoire de *L'Eclair*, journal des curés de campagne, qui se permettait de devenir radical socialiste pendant quelques mois sans que ses lecteurs daignassent s'en apercevoir.

Ainsi, tour à tour la presse semble parfaitement isolée de l'opinion de son public ou, au contraire, rigidement liée à elle. Le tout dépend évidemment du journal, du public, des circonstances — il est cependant un principe général qu'il faut énoncer, c'est que *l'information ne peut agir qu'en terrain préparé* : elle n'est acceptée que s'il y a une probabilité en faveur de cette acceptation; elle n'est efficace que s'il y a une probabilité en faveur de l'action qu'elle vise à produire. De là, la nécessité pour nous d'examiner successivement deux points : le sens de la vérité chez le lecteur et le type d'action désirée par l'informateur.

Chacun sa vérité — le lecteur demande sa vérité, la vérité qu'il désire et non pas une vérité quelconque. Il n'est réceptif que pour ce qui cadre avec ses propres croyances, avec ses craintes, avec ses espoirs. Comme l'écrivait naguère Galtier-Boissière, chacun joue son petit Rockefeller et — tel le milliardaire américain à l'intention duquel on composait chaque jour un journal ne contenant que des nouvelles pouvant lui plaire — chacun porte son choix sur le journal qui flatte ses croyances. On aime se faire répéter ce dont on est convaincu; le public ne désire pas l'impartialité véritable, mais il décore volontiers de ce nom tout ce qui est partial du moment que cette partialité est la sienne.

Exemple curieux à citer à ce sujet. Nous rappelions plus haut que pour la guerre d'Espagne les journaux se réclamant des opinions en présence ne reprenaient systématiquement que des informations favorables à leurs thèses respectives. L'Institut National Belge de Radiodiffusion recevant ses nouvelles de la même source que les journaux travaille donc sur la même matière. Tenu par son statut à une stricte impartialité, il diffusait également les informations de Burgos et de Barcelone. Conformément à ses principes, les informations des deux sources étaient résumées et données au microphone sous une forme laconique. Il arriva que les auditeurs de droite remarquèrent que l'I. N. R. donnait des informations favorables aux gouvernementaux dont ils n'avaient nulle connaissance et que les informations favorables aux nationalistes y étaient fortement écourtées; les auditeurs de gauche s'aperçurent bientôt que les informations favorables aux gouvernementaux étaient résumées à l'excès — supprimées même leur semblait-il —



tandis que les nationalistes s'y voyaient attribuer des succès dont leur journal imprimé n'avait jamais fait mention. Résultat : l'I.N.R., strictement impartial comme une enquête officielle le prouva, fut bien vite catalogué de droite par les gens de gauche et de gauche par les gens de droite. Prétendant donner la vérité vraie par une moyenne d'erreurs il n'avait pas donné ce que le gros public demandait : *sa* vérité, en d'autres termes : *son* erreur.

Il y a des vérités que le lecteur refuse, il y a des mensonges qu'il désire. Il ne faut pas chercher d'autre raison au succès dont jouissent certaines fausses nouvelles. Parfois le journaliste est même obligé de laisser son public dans une légère erreur pour pouvoir lui faire accepter une vérité plus importante.

Il faut considérer aussi, nous l'avons dit, l'effet que veut obtenir l'informateur : s'agit-il d'une action rapide ou d'une action lente ? Une analyse des fausses nouvelles qui sont parvenues à provoquer l'action désirée par ceux qui les ont lancées montre que la réussite n'est possible que lorsque le climat est créé, lorsqu'il y a déjà une probabilité en faveur de la réalisation de l'événement désiré. Si la fausse nouvelle réussit, on peut dire à coup sûr qu'une vraie nouvelle du même ordre aurait permis d'obtenir le même effet. Nous avons aligné un certain nombre de nouvelles de même espèce : des décès de souverains, objets d'informations vraies ou fausses, positives ou négatives... Les résultats obtenus par la diffusion ou par la non-diffusion de ces nouvelles montre clairement la nécessité de ce climat, de cette probabilité dont nous parlions.

Ce climat est créé par les nouvelles à action lente. C'est l'accumulation de nouvelles orientées favorablement qui va créer l'état d'esprit, le terrain propice dans lequel l'ultime information pourra prendre racine et produire les effets qu'on en attend. C'est dans le domaine purement journalistique toute la question des campagnes de presse : l'un des plus remarquables exemples qu'on en ait eu dans une période récente est la création en quelques mois, en Allemagne, d'un esprit favorable aux revendications concernant les Allemands des Sudètes. En un délai fort court le peuple allemand a été amené à prendre conscience d'un problème qu'il ignorait complètement et il a été mis en état de réceptivité pour les informations concernant ce problème.

#### IV.

En résumé donc, on voit que nous croyons pouvoir attribuer à l'information des vertus persuasives qu'elle tire de sa nature même et qu'elle peut exercer grâce à sa souplesse spécifique. Mais il s'en

faut que l'informateur apparaisse comme un guide tout puissant modelant à son gré l'opinion et l'action de ses lecteurs. On l'a écrit fort justement : le journal est un miroir où le lecteur veut se retrouver. De Girardin disait que le journal était fait plus par ses abonnés que par ses rédacteurs, et Galtier-Boissière concluant son étude sur le bourrage de crânes fait dire au lecteur moyen : « et s'il me plaît à moi d'avoir le crâne bourré » !

Tout cela est assez décevant. Un parfait réalisme ne permet cependant pas de le nier. Nous n'avons fait ici qu'articuler des vérités de La Palisse ou citer des exemples vécus. Allons-nous conclure sur cette note pessimiste ? Ce serait sans espoir. La vérité absolue est difficile à atteindre; l'exprimer est plus difficile encore; fournir des informations absolument vraies est humainement impossible. Mais qu'une information soit nécessairement imparfaite ne signifie pas qu'elle ne soit pas suffisante. Le vrai et surtout la diffusion du vrai peut présenter de graves inconvénients. Le dogme en certains cas peut être plus près de la vérité que ce que croit exprimer celui qui la recherche; mais ce ne peut être là qu'un effet du hasard. Il faut aimer la vérité pour autre chose que pour une utilité que d'ailleurs elle ne possède pas par essence. Celui qui recherche la vérité pour elle-même peut se tromper mais c'est lui seul qui systématiquement s'en approche le plus et c'est lui qui nécessairement sera toujours en moyenne le plus près de la réalité:

Si l'action brusquée que peut provoquer une information dépend essentiellement du climat qu'elle rencontre, l'homme ne sera pas sans défense vis-à-vis du mensonge. C'est, en effet, qu'il aura dû se prêter d'abord à une campagne systématique le préparant à accepter puis à obéir à ce mensonge. Si donc il est éduqué, préparé, instruit, bien que la vérité n'ait pas de marques extérieures, c'est à elle qu'il sera le plus réceptif, c'est elle qu'il accueillera le plus facilement.

Le respect des règles universellement adoptées est indispensable à la vie en société. La bonne foi des informateurs est de ces règles obligatoires. A la suite de la crise internationale de septembre 1938, la plupart des journaux ont publié des listes de fausses nouvelles qui avaient été données... par leurs adversaires. Ils auraient fait œuvre plus utile en donnant le bilan impartial de leurs propres erreurs et de celles des autres et en reconnaissant publiquement l'impossibilité de donner infailliblement la vérité vraie.

Le formidable développement de la presse contemporaine, la rapidité et la diffusion de l'information, ont rendue plus grave que jamais ce fait brutal qui est de partout et de tous les temps : chacun défend sa cause sans égard pour la vérité, mais en prétendant en

être le seul détenteur alors que son adversaire monopoliserait le mensonge.

Que des fausses nouvelles lancées au bon moment aient permis de réaliser de plantureux profits au détriment de la masse, cela ne paraît pas douteux; mais la diffusion d'informations vraies l'a permis également. Et il est des fausses nouvelles qui répandues à bon escient ont permis d'éviter la catastrophe.

La bonne foi est indispensable à la vie normale en société, c'est pourquoi des méthodes malpropres de diffamation et de bourrage de crânes sont incompatibles avec une vie saine et normale. Si l'on veut être admis parmi les joueurs, il faut se plier aux règles du jeu. L'acceptation d'un minimum de sincérité est de celles-là.

Mais tout cela ne peut nous faire oublier les remarques faites plus haut.

La différence entre le vrai et le faux apparaît plus subtile qu'on ne le croit communément. La presse présente un mélange d'erreurs et de vérités dont elle n'est qu'en partie responsable et qui ne sont qu'en partie voulues telles. C'est là la raison profonde et commune à la fois des limites étroites de l'action de la presse et de sa puissance très grande. Elle peut être la meilleure ou la pire des choses, cela ne dépend pas de sa nature, mais bien de l'usage qu'on en fait. Sa puissance, sa sensibilité, sa malléabilité font qu'elle mérite, les études que de plus en plus on lui consacre; elle mérite qu'on s'attarde à son fonctionnement et aux mécanismes psychologiques qu'elle met en jeu; le souligner était d'ailleurs tout notre propos.

Paul M. G. LEVY.

Bruxelles, octobre 1938.

---

# Dissertation de doctorat présentée à la Faculté de Philosophie et Lettres

---

## Le problème de l'existence chez Kant

---

*M. Sylvain De Coster, licencié en philosophie, s'est présenté à l'épreuve du doctorat en philosophie et lettres, groupe : philosophie. Il a subi cette épreuve le 22 juillet 1939, avec la plus grande distinction.*

*On trouvera ci-dessous le résumé de sa dissertation.*

Si l'on étudie la notion d'existence chez Kant, en la suivant tout au long de la carrière du philosophe, l'on peut faire cinq conclusions :

1. Kant établit une distinction capitale entre existence réelle et existence intelligible.

Mû par des préoccupations réalistes qui affleurent dans la *Nova Dilucidatio* et dans l'*Essai sur les grandeurs négatives*, il corrige la preuve ontologique en définissant l'existence (Daseyn) comme une affirmation massive du réel, échappant à tout acte de connaissance, puisqu'elle apparaît comme « le prédicat d'aucune chose ».

Toutefois, dans le cadre de l'épistémologie critique, l'existence se trouve placée à son rang parmi les déterminations de l'objet, puisque les catégories de la qualité et de la modalité font usage des notions de réel et d'existence.

2. Mais la *Critique de la Raison pure* introduit dans l'épistémologie de la *Dissertatio* la notion de sujet pensant. Il y a, au moins, trois espèces de sujets pensants. Il y a celle de l'unité de l'aperception : le « je » pensant constitue le lien qui unit le divers de la connaissance raisonnable, comme le temps et l'espace sont le lien qui unit le divers de la connaissance sensible. Mais il y a encore le Moi en tant qu'objet construit grâce à l'appareil de la connaissance, et le Moi en tant qu'objet réel, auquel le

premier correspond. Ce dernier ne peut être que le Moi de la « spontanéité pensante », expression que Kant emploie souvent.

Or, si l'on consulte la table des catégories, à laquelle celles des schémas et des principes répond, on s'aperçoit — selon M. Brunschvicg — que toutes ses divisions sont trichotomiques, à part celle de la table elle-même. Il faudrait alors considérer que tous les prédicats d'un objet sont épuisés par les catégories de la quantité, de la qualité et de la relation; les déterminations modales (existence possible, existence réelle et existence nécessaire) n'auraient comme seule fonction que de rapporter l'objet précédemment construit à la spontanéité pensante.

L'on obtient ainsi deux éléments du problème de l'existence selon Kant : la distinction d'existence intelligible et d'existence réelle, l'existence-spontanéité pensante.

3. Ces éléments ne résolvent pas le problème.

Kant, intrépidement réaliste, suppose que des objets existent en même temps que le sujet pensant. La révolution copernicienne n'aboutit pas au rejet du monde extérieur; elle considère que sans l'activité pensante ce monde n'aurait aucune signification et demeurerait incognoscible.

La spontanéité pensante — du moins à première analyse — n'exprime pas ce que ce monde extérieur à d'existant, puisque l'existence réelle est massivement donnée. D'autre part, la spontanéité pensante n'est pas déterminable par la raison au sens étroit : il n'y a pas de catégories qui lui correspondent, la modalité n'étant qu'une relation avec elle.

4. Kant ajoutera d'autres précisions, relativement à ce problème. Il insistera sur l'activité constructive du sujet pensant. Dans la *Critique de la Raison pure*, la connaissance résulte du concours de deux sources : l'appareil sensible et l'appareil catégoriel. Mais elle y est dite commencer avec l'expérience. Dans la *Critique de la raison pratique* et dans la *Critique du Jugement*, Kant accorde à l'esprit une autonomie plus grande. Les objets de la volonté sont construits et se réalisent, ensuite, dans le monde de l'action.

Dans l'*Opus postumum*, cette conception est reprise. Le sujet pensant y construit non seulement les objets de la volonté, mais encore le monde et Dieu. Celui-ci n'est qu'un principe régulateur de l'univers, dont l'existence requiert seulement une preuve hypothétique. Mais dans son désir de maintenir toutes les acquisitions de la *Critique de la Raison pure*, Kant prétend que l'acte de connaissance se fait en deux temps : par le premier le savoir serait ébranlé au contact de la sensation, pour permettre — dans le second — de projeter l'objet catégoriellement construit dans cette

même sensation. L'expérience n'est plus un événement « sui-generis », mais une « construction », terme dont Kant use lui-même.

Kant désire encore, dans cet ouvrage, réaliser le passage des *Premiers principes métaphysiques de la Science de la Nature* à une métaphysique de la nature. A ce travail, il reprend une classification des forces. Puis appliquant la notion de force à l'explication de la sensation, il prétend que le premier temps de l'acte de connaissance est dû à l'action d'une force psychologique et intensive. Or, comme le « choc » expérimental se produit au niveau des objets donnés, il est vraisemblable que l'existence réelle possède, dès lors, le même caractère que la spontanéité pensante.

5. Il faut conclure, de ce qui précède, que l'existence est irrationnelle. Kant l'avait aperçu, avec la clarté du génie, dans le *Beweisgrund*. Dans la *Critique de la Raison pure* l'on peut noter, au demeurant, les nombreuses collusions que la catégorie du réel soutient avec les autres.

Cette conclusion permet d'accéder à la philosophie contemporaine. L'idéalisme transcendantal préfigure certaines difficultés de l'existentialisme, en général. L'existence, dans l'une et l'autre philosophie, enveloppe des dilemmes et des apories. A les bien lire, ces doctrines s'intègrent dans une ruineuse métaphysique psychologique. Une solution cohérente du problème de l'existence ne peut être donnée de nos jours.

En résumé.

1. Kant distingue l'existence réelle et l'existence intelligible.
2. Il rapporte l'existence intelligible à la spontanéité pensante.
3. Il n'assure aucune connaissance de la spontanéité pensante.
4. Il assimile finalement l'existence réelle à la spontanéité pensante.
5. Par là il reconnaît définitivement le caractère irrationnel de l'existence.

Sylvain DE COSTER.

## BIBLIOGRAPHIE

---

### Philosophie et Lettres

NICOLAS MALEBRANCHE : *Œuvres complètes*. (Edition critique publiée sous les auspices de l'Académie française par Désiré Roustan, en collaboration avec Paul Schrecker, tome I., Boivin et Cie, Paris, 1938.)

L'essor que marque depuis quelques années le développement de l'épistémologie, de l'histoire des sciences et de leur philosophie a amené une renaissance des études de quelques grands penseurs du XVII<sup>e</sup> siècle, sous un nouvel angle. Si, autrefois, ce furent les doctrines métaphysiques de Descartes, Leibniz, Malebranche qui suscitèrent un intérêt passionné, les recherches récentes visent surtout à éclairer les doctrines scientifiques et épistémologiques desdits penseurs. Longtemps le Père Malebranche ne fut considéré — de même que le grand penseur anversois Arnold Geulincx — que comme le lien entre le dualisme des substances de Descartes et le monisme paralléliste de Spinoza. De fait les doctrines occasionnalistes de Geulincx et de Malebranche constituent des efforts remarquables pour surmonter les difficultés issues de l'incompatibilité qui subsiste chez Descartes entre les motions de substantialité et d'action réciproque. Selon la définition cartésienne la substance est *res quae ita existit, ut nulla alia re indigeat ad existendum*. Ainsi la substantialité de l'âme et du corps signifie leur indépendance mutuelle, tandis que l'action réciproque qui existerait entre eux signifierait la dépendance partielle de l'un vis-à-vis de l'autre. Et si l'âme et le corps sont des substances indépendantes l'une de l'autre, comment est-il possible que l'âme reconnaisse les choses corporelles ?

On sait que pour surmonter ces difficultés Malebranche a trouvé la célèbre formule « que nous voyons toutes choses en Dieu »

— grâce aux idées qui sont en Dieu, ainsi que nous-mêmes — et qu'il « prépara » ainsi le panthéisme et le parallélisme psychophysique de Spinoza. Mais dès qu'on quitte le plan idéologique pour se placer sur celui de l'histoire, on aperçoit que Spinoza avait achevé le panthéisme avant que Malebranche ne l'eût préparé !

Si l'on veut rendre honneur à la véritable portée de la pensée du P. Malebranche, il ne faut donc pas se borner à l'étudier sous l'angle métaphysique, mais surtout au point de vue gnoséologique et épistémologique. Et l'on ne peut que souscrire aux propos que tient à ce sujet l'éminent rédacteur de la nouvelle édition des Œuvres complètes de Malebranche, M. Désiré Roustan.

« Qu'on veuille retracer la formation de l'idéalisme moderne, discerner les origines de la théorie de la causalité synthétique, pièce maîtresse du kantisme, qu'on étudie les systèmes rationalistes où l'idée des lois générales régissant le monde se trouve le plus fortement mis en relief, qu'on s'intéresse aux discussions qui opposent actuellement les mathématiciens partisans du formalisme axiomatique et les mathématiciens intuitionnistes, qu'on s'interroge sur le rôle de la raison et la notion d'ordre universel dans la direction de la vie, aucun de ces problèmes ne peut être abordé sans qu'on soit renvoyé à la « Recherche de la Vérité », aux « Entretiens sur la Métaphysique et sur la Religion », au « Traité de Morale », aux « Réflexions sur la Prémotion physique », aux « Réponses à M. Arnauld ».

Mais où trouver ces textes ? L'édition Génoude et Lourdoueix, qui seule prétend nous offrir l'œuvre entière de Malebranche, est loin d'être complète. Il lui manque la matière d'environ cinq volumes. Et encore est-elle épuisée ! Il faut donc se féliciter que l'éminent penseur français M. Désiré Roustan, inspecteur général de l'Instruction publique, ait assumé la tâche onéreuse de préparer une grande édition critique des œuvres complètes de Malebranche. Il a obtenu l'aide d'un collaborateur d'une exceptionnelle compétence en la personne de M. Paul Schrecker, apprécié comme historien de la philosophie, des sciences et des mathématiques. Ayant préparé plusieurs volumes de la grande édition de Leibniz qui paraît présentement en Allemagne, M. Schrecker a su acquérir une connaissance tout à fait remarquable de la littérature philosophique du XVII<sup>e</sup> siècle.

La nouvelle édition critique de Malebranche, publiée sous les auspices de l'Académie Française, de l'Académie des Sciences et de l'Académie des Sciences morales et politiques, prévoit seize volumes, dont l'avant-dernier présentera la correspondance de



notre philosophe, tandis que le dernier contiendra des documents biographiques et un index général. Ce n'est que le premier de ces volumes qui vient de paraître, et il présente en 491 pages les deux premiers livres de « La Recherche de la Vérité ». Parmi les six éditions de la « La Recherche de la Vérité » parues du vivant de Malebranche les éditeurs ont choisi la sixième, de 1712, car pour chaque ouvrage, l'édition à reproduire est toujours la dernière publiée du vivant de l'auteur. Mais les éditeurs ont pris le soin d'indiquer au bas de chaque page toutes les variantes des cinq premières éditions. Signalons que l'ouvrage de MM. Roustan et Schrecker constitue la première tentative pour doter l'édition d'un philosophe moderne de commentaires concernant l'histoire de ses idées. A ce sujet le premier tome ne contient pas moins de 100 pages de notes explicatives et historiques. Elles indiquent les sources où l'auteur a puisé, renseignent sur les ouvrages cités et éclairent les allusions à des doctrines antérieures et contemporaines, en s'abstenant toutefois de tout jugement de valeur. Notons, à titre d'exemple, l'intéressant commentaire que M. Schrecker ajoute à la doctrine qu'établit Malebranche au sujet de l'influence de l'imagination des femmes enceintes sur le fœtus. Ce commentaire commence par nous rappeler ce passage de la Génèse où Jacob, pour obtenir le plus grand nombre possible d'agneaux tachetés, ceux-ci devant constituer son salaire, plaça devant les brebis, au moment de l'accouchement, des baguettes incomplètement dépouillées de leur écorce, présentant des parties claires et des parties foncées et qu'il obtint, en effet, par ce procédé, des agneaux tachetés. Et de là ledit commentaire suit les théories de l'influence de l'imagination des femmes enceintes sur le fœtus à travers les siècles, d'Hippocrate et d'Aristote jusqu'à Buffon.

La nouvelle édition reproduit un intéressant portrait de Malebranche datant de 1713, issu du pinceau de Santerre, et le sympathique frontispice de l'édition de 1712. En numérotant les lignes et en nous donnant une impression minutieuse, agréable et élégante, les éditeurs ont su réunir dans leur ouvrage toutes les vertus de la commodité et de la beauté.

Dans son introduction générale M. Désiré Roustan nous offre des explications spirituelles et érudites à la fois de l'influence qu'exerça l'œuvre de Malebranche sur les esprits du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle. A ce sujet il note que même Voltaire commente « sans méchanceté » Malebranche dans son opuscule « Tout en Dieu ». Rappelons toutefois que dans son « Ingénu » Voltaire n'a pu s'empêcher d'être un peu méchant vis-à-vis de Malebranche : « Quand il eût lu le second volume (de La Recherche de la Vérité),

il ne fut plus si content et il conclut qu'il est plus aisé de détruire que de bâtir... Votre Malebranche, lui dit un jour l'Ingénu, me paraît avoir écrit la moitié de son livre avec sa raison et l'autre avec son imagination et ses préjugés ». Voilà les propos un peu sévères que tient Voltaire dans son « Ingénu ». Mais cela ne peut, évidemment, pas amoindrir l'immense portée philosophique de l'œuvre de Malebranche, justifiant parfaitement les efforts admirables déployés par MM. Roustan et Schrecker dans la nouvelle édition critique.

Qu'aurait dit le Père Malebranche s'il avait su que 224 ans après sa mort on procédera à la réédition de ses œuvres complètes ? Dédaigneux de l'histoire et de l'érudition, il a remarqué dans le chapitre 5 de « La Recherche de la Vérité » que les savants « s'entêtent ordinairement de quelque auteur de sorte que leur but principal est de sçavoir ce qu'il a cru, sans se soucier de ce qu'il faut croire..., s'il entend une telle chose ou une autre dans un tel endroit de ses ouvrages. Cela ne peut faire un homme ni plus sage ni plus heureux. » Mais s'il avait pu pressentir le travail si parfait et si instructif que MM. Roustan et Schrecker sont en train de réaliser, le Père Malebranche l'aurait sûrement rangé parmi « les choses utiles qu'il faut connoître ».

Alfred STERN.

KARL VON RORETZ : *An den Quellen unseres Denkens*. (Vienne, Verlag Carl Gerolds Sohn, 1937.)

C'est un programme cher aux penseurs français que le philosophe Karl von Roretz (professeur à l'Université de Vienne) se propose de réaliser dans son nouveau livre. Il veut saisir la pensée en tant que pensante, l'investigation en tant qu'elle découvre, la philosophie en tant qu'elle médite. Ce fut aussi le programme d'Auguste Comte qui voulait « étudier la marche effective de l'esprit humain en exercice » et non moins celui de M. Léon Brunschvicg qui dit que « l'esprit cherche à se saisir lui-même dans son mouvement, dans son activité ». Enfin, l'œuvre d'Emile Meyerson fournit un exemple imposant de cette méthode. Mais de même que lesdits grands penseurs français sont parvenus, en vertu de cette méthode, à découvrir des aspects tous différents, les uns des autres, des procédés de la pensée, M. Roretz nous ouvre, lui aussi, des nouvelles perspectives, en essayant d'esquisser les lignes d'une morphologie de la connaissance et de mettre en relief les types

possibles de la pensée scientifique et philosophique. En analysant les changements des conceptions de l'univers au cours de l'histoire, M. Roretz cherche à dessiner les types morphologiques de ces conceptions représentant autant de possibilités de la pensée humaine. D'une manière suggestive, il analyse les conceptions modernes de la physique, de la biologie, de la sociologie, etc., en disputant au finalisme de rang « d'une catégorie loyale » et en se dressant contre « la mystique totalitaire ». Toute totalité sans structure élémentaire sous-entendue, dit-il, est une idée stérile. Vis-à-vis de la *Gestaltpsychologie* M. Roretz fait valoir que toute considération scientifique des processus psychiques doit nécessairement être atomistique, car toute pensée scientifique entraîne le dépeçement de la réalité observée. Ce n'est qu'au sens d'un complément fictif ou d'une supposition euristique que M. Roretz veut admettre la notion du « tout ». Il s'avère ainsi comme disciple de Kant.

La pièce de résistance de l'ouvrage de M. Roretz est sa théorie des « modèles de la pensée ». Ce sont des schémas conceptuels, grâce auxquels la pensée peut saisir certains problèmes. Les modèles de la pensée sont appelés à rendre possible la mise en lumière de certains faits scientifiques, de les maîtriser et de les rendre intersubjectivement communicables. C'est en analysant un riche matériel scientifique que M. Roretz nous présente les modèles de la pensée les plus typiques de l'histoire des sciences : éther et atome, onde et particule, l'*habitus* des médecins, les types psychologiques, l'utilité marginale de l'économie politique, tous sont des modèles de la pensée. Ils ne sont pas des images de la réalité, mais des apprêts stylisés. Aussi existe-t-il des modèles axiologiques de la pensée comme la « Kalokagathie » antique ou « l'uomo universale » de la Renaissance. Sans doute ces modèles de l'expérience ont-ils certains rapports avec les fictions de Vaihinger, mais M. Roretz dévoile leur caractère spécifique au point de vue de la morphologie de la pensée. Le second modèle scientifique mis en lumière par M. Roretz est celui de la question. Toute question, dit-il, renferme une esquisse d'un modèle d'interrogation (Frage-modell) qui anticipe sur la réponse. La question naïve : Qui a fait l'univers ? anticipe déjà sur toutes les réponses données par les religions. Et il en va de même des grands problèmes de Newton, Einstein et d'autres. Le livre de M. Roretz est riche en suggestions originales et le philosophe autant que le savant le liront avec beaucoup de profit.

Alfred STERN.

JOSEPH CUVELIER : *Inventaire des Archives de la Ville de Louvain; Introduction*. (Louvain, Imprimerie communale, 1938, 1 vol., petit in-8°. Publication de la ville de Louvain.)

Par la publication de ce volume d'*Introduction*, venant s'ajouter aux trois tomes précédemment parus et dont nous avons rendu compte ici-même (1), s'achève ce répertoire, qui constitue, désormais, le plus complet, en même temps que le plus moderne des inventaires consacrés à des archives communales en Belgique.

Lorsque nous écrivons « le plus moderne », nous ne visons pas la date de sa publication, mais les principes qui ont présidé à sa confection et qui sont ceux de l'archivéconomie, telle que l'enseigna à de nombreuses promotions d'archivistes M. Cuvelier, c'est-à-dire fondée essentiellement sur le classement des pièces d'après leur provenance au dépôt d'archives. La façon dont ces principes ont été appliqués au cas déterminé des archives louvanistes est, d'ailleurs, ainsi qu'il convenait, un des points développés dans cette introduction. Comme toujours le passage de la théorie à la pratique a soulevé pas mal de difficultés et qui, l'auteur le constate, pouvaient parfois trouver des solutions différentes. C'est ici qu'intervient dans le classement l'élément subjectif. Aussi ne s'étonnera-t-on pas si M. Cuvelier a connu parfois des hésitations et a même eu des remords : on ne peut que rendre hommage à la conscience avec laquelle il reconnaît avoir, dans certains cas, commis une erreur de classement (pour les rôles du conseil communal, cf. pp. 50, 62-63) ou avoir adopté un ordre qui ne lui paraît plus le meilleur (pour les archives de la chambre des tonlieux, cf. p. 55). Les archivistes auront profit à méditer un tel exemple. Ils ne manqueront pas non plus de relever avec intérêt que la méthode de classement appliquée par l'auteur n'a rien de rigoriste, mais invoque, au contraire, quelquefois la facilité des recherches pour y sacrifier les principes. A notre avis — qui est sans doute aussi celui de M. Cuvelier — il convient cependant de n'entrer dans cette voie que quand cela s'impose absolument et avec la plus grande prudence.

On louera sans réserve les scrupules qu'a eus l'auteur à détruire les classements anciens, notamment, celui, remarquable pour l'époque, réalisé à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle par le pensionnaire Cuypers. Ce qui a, d'ailleurs, amené M. Cuvelier à établir une distinction complète entre l'ordre de son inventaire et celui de la conservation des pièces.

---

(1) *Revue de l'Université*, 34<sup>e</sup> année (1928-29), p. 69\*; 35<sup>e</sup> année (1929-30), p. 104\*; 38<sup>e</sup> année (1932-33), p. 33\*.

Pour appliquer cette distinction, il fallait avoir une connaissance parfaite de l'histoire des archives de Louvain. Il est superflu de dire que l'auteur se l'est procurée. Et il en a consigné l'essentiel en tête même de ce volume d'*Introduction*.

Ces pages, d'ailleurs, ne manqueront pas de retenir l'attention, d'un point de vue général. On y relèvera que, comme ce fut souvent le cas, les archives de la commune, constituées à l'origine uniquement par des chartes de privilèges, qui restèrent toujours relativement peu nombreuses, furent d'abord conservées dans la principale église de la ville, en l'espèce la collégiale Saint-Pierre, où elles demeurèrent jusqu'aux troubles religieux du XVI<sup>e</sup> siècle, qui amenèrent leur transport à l'hôtel de ville. Dès la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle au plus tard, elles furent transcrites dans des cartulaires. Avec le développement de l'administration communale, coïncidant avec l'extension sans cesse croissante du rôle de l'écriture dans la vie sociale, une foule de documents de toute espèce commença, d'autre part, à s'accumuler dans les divers bureaux ou au domicile particulier des fonctionnaires : « au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle... le nombre de registres, de recueils d'actes sur papier et sur parchemin, de dossiers de procès y formaient... des amas considérables où le besoin d'ordre devait se faire sentir ».

Un premier embryon de classement n'apparaît cependant qu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. La seconde moitié de celui-ci vit, par contre, s'accomplir en ce domaine des travaux considérables : ceux du pensionnaire de la ville Cremers et surtout de son successeur Cuypers, dont nous avons dit déjà le caractère remarquable. Mais, au XVIII<sup>e</sup> siècle, les pensionnaires délaissent cette besogne de classement pour s'adonner à écrire, sous forme de chronique, l'histoire de la ville. On notera que la conquête française n'entraîna à Louvain, aucune destruction d'archives. Au XIX<sup>e</sup> siècle, celles-ci furent l'objet d'un nouveau classement et un inventaire des chartes — que M. Cuvelier qualifie de « franchement mauvais » — fut publié par l'archiviste Van Even. Celui-ci, au demeurant, consacra surtout son activité à l'élaboration de travaux historiques. En 1907, enfin, M. Cuvelier entreprend sa tâche, que des événements divers — notamment la guerre de 1914-1918 qui, si cruelle à la ville de Louvain, épargna cependant ses archives — firent durer plus de trente années. Grande doit être la satisfaction de l'éminent archiviste général honoraire d'avoir pu la mener, malgré tout, si heureusement à son terme !

En ce qui concerne le reste du volume dont nous rendons compte, il nous sera permis d'être plus bref : ces pages consacrées à une description des institutions louvanistes, destinée à justifier l'éco-

nomie de l'inventaire, sont, en effet, le résumé d'un livre récent, que nous avons déjà signalé aux lecteurs de la *Revue de l'Université* (1). C'est, d'ailleurs, entraîné par le classement des archives, que M. Cuvelier entreprit d'écrire cet autre volume, aussi bien que celui où il a étudié *La Formation de la Ville de Louvain* (2). L'initiative prise par l'administration communale louvaniste de lui confier l'inventaire de ses archives s'est donc révélée particulièrement fructueuse.

P. BONENFANT.

GUY MALENGREAU : *L'Esprit particulariste et la Révolution des Pays-Bas au XVI<sup>e</sup> siècle (1578-1584)*, Louvain, 1936, 1 vol., in-8°, 222 pages. (*Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les Membres des Conférences d'Histoire et de Philologie*, 2<sup>e</sup> série, fasc. 36.) 40 francs.

De l'histoire de la Belgique, comme de celle de la Hollande, envisagées du point de vue politique, un des problèmes essentiels est de savoir dans quelle mesure les anciens Pays-Bas, dont sont issus ces deux royaumes, ont connu un sentiment national avant leur séparation à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

C'est à ce problème que n'a pas craint de s'attaquer, pour ses débuts dans la carrière d'historien, un jeune docteur en droit de l'Université de Louvain, M. Guy Malengreau.

Il s'est placé pour cela à l'année 1578 qui est celle, selon lui, où commence la crise décisive qui, en six ans, va aboutir à ce qu'il dénomme « l'échec définitif » de la Révolution des Pays-Bas, c'est-à-dire la séparation entre le Nord et le Sud et le retour de celui-ci sous l'autorité de Philippe II.

Au cours d'une série de paragraphes, fort consciencieusement échafaudés, — en dépit de certaines inexpériences, — à l'aide des nombreux ouvrages qui ont traité de cette période, à l'aide aussi des sources abondantes qui ont été publiées et même, parfois, de documents inédits, il s'est attaché à rechercher toutes les manifestations de ce qu'il appelle le « particularisme » de la population des Pays-Bas durant cette période. Il arrive à cette conclusion que le sentiment de la « commune patrie », — pour reprendre une expression chère à l'époque, — était quasi-inexistant dans le pays, que le « particularisme », au contraire, y était extraordinairement

---

(1) 42<sup>e</sup> année (1936-37), p. 70\*.

(2) Cf *ibidem*.

fort et que c'est à ces causes qu'il faut attribuer, en ordre principal, l' « échec » de la Révolution.

On aperçoit toute l'importance de pareille conclusion. Mais celle-ci résulte-t-elle réellement des prémisses, telles que M. Malengreau les a posées à la lueur des textes ? Voilà qui ne nous paraît nullement certain. Une remarque s'impose tout d'abord : c'est que, malgré sa formation de juriste, l'auteur ne semble pas s'être suffisamment attaché au sens des termes dont il use. « Il nous paraît superflu, écrit-il (p. 12), de préciser longuement le sens du mot « particularisme » qui revient si souvent dans ces pages ». Ce n'est point du tout notre avis. Dans son acception courante, celle que lui donnent les dictionnaires, le particularisme est une « doctrine politique qui réclame l'autonomie pour telle ou telle partie de l'Etat » (1). Or, on voit que M. Malengreau donne à ce terme un sens beaucoup plus étendu : pour lui ce « n'est autre chose qu'un état d'esprit qui subordonne l'intérêt général à des intérêts particuliers ». Il y comprend ainsi « l'esprit confessionnel et l'esprit de parti » et même les égoïsmes individuels. En somme, particularisme, pour M. Malengreau, c'est tout ce qui s'oppose au sentiment de la communauté nationale. Et il va de soi que les causes de désunion ne manquaient pas dans les Pays-Bas de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle... comme dans tous les pays, à toutes les époques ! Mais le lecteur, habitué à prendre le mot particularisme dans son sens courant, rendra surtout responsable des méfaits dont le charge M. Malengreau, ce que celui-ci appelle d'une façon plus heureuse « l'esprit traditionnel d'autonomie locale ». L'équivoque est dangereuse et il convient de la dissiper.

Car, en vérité, le particularisme, tel qu'on le conçoit d'ordinaire, est-il responsable de l' « échec définitif » de cette « révolution nationale » ? Encore une fois, il convient d'abord de s'entendre sur les mots. Révolution nationale ? Oui, mais qu'est-ce qu'une nation ? M. Malengreau ne nous le dit pas expressément. Sa pensée — et elle nous paraît juste — est cependant que la nation se fonde sur une « communauté d'aspirations » (voir, par exemple, p. 203). Une révolution nationale doit donc être une révolution qui a pour but de réaliser un groupement politique répondant à une communauté d'aspirations. En l'espèce, fallait-il pour cela constituer les Pays-Bas en un état soustrait à l'autorité de Philippe II ? Nullement, une autonomie plus ou moins large, au sein de la vaste monarchie espagnole, pouvait suffire. C'est ce que ne voit pas

---

(1) A. HATZFELD et A. DARMESTETER, *Dictionnaire général de la langue française*, 8<sup>e</sup> éd., Paris, 1926. s. v.

M. Malengreau, lorsqu'il ajoute que dans les provinces wallonnes on n'avait pas le sentiment de la « solidarité nationale » parce qu'on n'y « songeait guère à un affranchissement définitif ».

Or, si l'on se place à ce point de vue, il n'est nullement permis, surtout si l'on s'arrête à l'année 1584, de conclure à un « échec définitif de la révolution nationale ». C'est non seulement faire bon marché de l'indépendance de fait dont jouissaient à cette époque les provinces du Nord, c'est aussi négliger les dispositions qui, dans le traité d'Arras, visaient à assurer aux provinces réconciliées une autonomie réelle dans le cadre des Etats de Philippe II. Sans doute, ce traité ne fut-il pas longtemps observé et cette autonomie ne tarda-t-elle pas à se révéler illusoire; mais telles n'avaient pas été les intentions de ceux qui, de la part des provinces wallonnes, conclurent ce pacte.

« Echec définitif de la révolution nationale », dès 1584, dira-t-on cependant, puisqu'au lieu d'une seule communauté politique on en trouve désormais deux. Assurément, avec le recul de l'histoire. Mais certainement pas pour les contemporains qui mettront encore bien des années à se rendre compte que la séparation politique entre le Nord et le Sud est un fait définitivement accompli et qui, de part et d'autre, ne cessent d'avoir pour idéal la restauration — soit par la force, soit par un compromis — de l'ancienne union.

Et n'est-ce pas précisément chose bien digne de remarque que la persistance, malgré tout, de cette idée de la communauté des XVII Provinces ? Ne suffirait-elle pas, à elle seule, à faire douter de l'exactitude de la thèse de M. Malengreau ? En vérité, celle-ci devient même paradoxale, quand on constate combien nos ancêtres du XVI<sup>e</sup> siècle, ne se lassent pas — même quand ils s'opposent — de parler d'union : Pacification de Gand, Union de Bruxelles, Union d'Arras, Union d'Utrecht, autant d'exemples qui prouvent la vigueur et la popularité de l'idée.

Cela veut-il dire qu'il faille faire bon marché de l'esprit d'autonomie locale ? Ce serait évidemment verser dans l'erreur contraire. Les exemples rassemblés par M. Malengreau pour la période considérée, et d'autres, innombrables, sont là pour le prouver. Mais, communauté nationale et autonomie locale, même étendue jusqu'à la souveraineté, sont-elles inconciliables ? Pas plus en théorie qu'en pratique : les divers Etats constitués sur la base fédérale l'attestent. Or, on n'en peut douter : le fédéralisme, voilà l'idéal de la grande majorité de nos ancêtres du XVI<sup>e</sup> siècle. Dès qu'elles sont libres d'agir à leur guise, tel est le régime que se donnent les provinces : tel est celui qui va se maintenir dans le Nord jusqu'à la disparition des Provinces-Unies, tel est, en réalité,



aussi celui qui serait issu d'une application loyale du traité d'Arras et qui, plus ou moins atténué, mais jamais complètement détruit par la politique monarchique des Habsbourgs, va s'épanouir lors de la Révolution brabançonne.

Qu'une telle conception politique, issue d'une évolution historique sur laquelle il ne convient pas de s'étendre ici, par la puissance qu'elle laisse aux autorités locales, ait offert plus qu'une autre des chances de désagrégation, c'est possible, sans être certain : que l'on pense à l'histoire des Etats-Unis et à celle de la Suisse, où les tentatives de sécession ont finalement toujours échoué. Il n'y a pas lieu de douter, en tout cas, qu'elle soit compatible avec un sentiment national très fort.

Nous ne voulons pas dire assurément que le sentiment de la « commune patrie » dans les Pays-Bas de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle était aussi puissant que dans les Etats-Unis ou dans la Suisse d'aujourd'hui. Nous pensons qu'il l'était certainement plus que ne le pense M. Malengreau. Ce qui nous le donne à croire, ce n'est pas seulement la popularité évidente dont jouit alors l'idée d'union, ce n'est pas seulement le triomphe de cette idée sous la forme — qui ne la dément qu'en apparence — de deux unions, c'est le fait que ce sentiment de la « commune patrie » s'était depuis longtemps enraciné dans l'esprit de la population de la plupart des provinces. Nous accordons bien volontiers à M. Malengreau qu'il ne devait pas être aussi développé dans les villes et les principautés récemment incorporées à l'ensemble par Charles-Quint, comme Tournai ou la Gueldre. Mais, à notre sens, M. Malengreau réduit trop l'importance des diverses manifestations qu'on en trouve depuis plus d'un siècle et dont la plus éclatante est offerte par les événements de 1477. Charles le Téméraire vient de périr tragiquement. Un vent de défaite souffle sur les Etats bourguignons. L'héritière du trône est une jeune fille de vingt ans. Quelle plus belle occasion pour les principautés réunies par les ducs de Bourgogne que de reprendre leur vie indépendante, si elles l'avaient voulu ? Et, de fait, deux d'entre elles le désirent et y parviennent sans difficultés : la Gueldre, déjà alors une première fois annexée; la principauté de Liège, qui se dégage de toute tutelle bourguignonne. Mais les autres, tout en se livrant chacune à des manifestations d'autonomie, loin de vouloir se disjoindre, s'associent, au contraire, pour la première fois, par un lien juridique formel en se faisant octroyer le Grand Privilège, premier acte constitutionnel qui leur soit commun et qui, en outre, les dote officiellement d'une institution représentative commune, les états

généraux, dont les réunions jusqu'alors n'avaient trouvé d'autre fondement que les convenances du prince.

Reste, il est vrai, à expliquer la scission des XVII<sup>e</sup> Provinces en deux communautés à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle : ce que M. Malengreau considère comme un des aspects essentiels de l' « échec définitif de la révolution nationale ». Pour les raisons que nous venons d'exposer, nous ne pensons pas que l'esprit d'autonomie local en ait été la cause déterminante. Si M. Malengreau l'a cru, c'est, à notre sens, faute de remonter assez haut dans l'examen approfondi des faits. En réalité, dès avant 1578, tous les facteurs existaient déjà qui allaient provoquer la scission. Comme l'a bien montré M. Geyl, il faut pour en atteindre l'origine aller jusqu'à la prise de la Brielle par les Gueux (1<sup>er</sup> avril 1572), suivie de la révolte de la Hollande et de la Zélande. Alors, tandis que, favorisée par certaines circonstances sociales, une minorité calviniste particulièrement agissante dans ces deux provinces, se saisit du pouvoir, toutes les tentatives faites par le duc d'Albe et par Requesens pour les reconquérir échouent — en raison surtout des facilités qu'offrent à la défense les conditions géographiques. Hollande et Zélande vont devenir de la sorte le refuge de tous les protestants que la persécution oblige à fuir des autres principautés. Ainsi va se constituer un noyau de résistance qui restera irréductible à toute restauration monarchique et catholique. Le germe de la séparation dès lors était semé.

Quant à l'esprit d'autonomie locale, tel que nous le voyons se manifester au cours de la période étudiée par M. Malengreau, qui est celle de la réconciliation des provinces wallonnes avec le roi et de la conquête d'une partie des provinces par Farnèse, ce dont il est responsable, ce n'est pas de la conclusion de l'Union d'Arras, ni de celle du traité d'Arras, dues uniquement à l'opposition religieuse, fondée elle-même en grande partie sur une opposition sociale, mais simplement — n'est-ce pas, d'ailleurs, assez important ? — d'avoir dans une très large mesure favorisé les progrès militaires du duc de Parme en désorganisant la défense des provinces restées insoumises. Il a contribué de la sorte au rattachement de certains territoires, et non des moindres — Flandre flamingante, Tournai, régions de Bruxelles et d'Anvers — aux Pays-Bas du Sud. Il a contribué de la sorte à fixer, telle qu'elle s'est établie plus tard, la frontière entre ceux-ci et les Pays-Bas du Nord. Il n'a certainement pas été la cause déterminante de leur séparation.

P. BONENFANT.

ALBERT CALMES : *Le Grand-Duché de Luxembourg dans la révolution belge (1830-1839)*. (Bruxelles, L'Édition universelle, S. A., 1939, 423 pp.)

Cet ouvrage fait suite à l'excellent livre que l'auteur a consacré à l'histoire de son pays dans le royaume des Pays-Bas, de 1815 à 1830. Le sujet est échafaudé d'une manière méthodique. La révolution belge s'étend en septembre-octobre 1830 au Luxembourg, sauf à la capitale, où les sentiments spontanés de la population sont contenus par la garnison prussienne confédérale. Une question politico-diplomatique complémentaire vient ainsi s'ajouter aux causes de souci de l'Angleterre, de la France, des Cours du Nord et de la Confédération Germanique. Guillaume I<sup>er</sup> essaye vainement de maintenir son autorité avec le concours de quelques fonctionnaires et notables. Il paye cher à présent la faute d'avoir traité le grand-duché en simple province, assimilée aux autres provinces du Midi.

L'analyse des efforts faits par le Gouvernement Provisoires et par le Congrès pour conserver le Luxembourg est poussée jusqu'au détail, sans cependant verser dans les superfluités. Viennent les XVIII, puis les XXIV articles, puis encore la longue résistance de Guillaume, suivie — après le revirement de 1838 — d'un dernier et vain effort des Belges aux fins d'empêcher l'inévitable. Le traité de Londres du 19 avril 1839 met un terme à l'épisode.

L'intérêt particulier de l'ouvrage de M. Calmès réside dans le fait qu'il étudie son sujet du strict point de vue luxembourgeois. Chaque délibération de la Conférence de Londres, chaque décision de Guillaume ou de Léopold est vue en fonction des réactions qu'elles produisent dans son pays natal. J'ai beaucoup apprécié la finesse d'analyse de l'auteur lorsqu'il étudie notamment le va-et-vient du sentiment populaire en faveur, tantôt de la Belgique, tantôt de la France.

La révolution de 1830 se situe à une époque de prédominance des notables. D'où la saveur de tableaux de mœurs locales que prennent certains chapitres : le gouvernement du duc de Saxe-Weimar; l'orangisme en Luxembourg; incidents et conflits aux abords de la forteresse fédérale, etc. Il est bon d'apprendre à connaître les événements généraux sous l'angle des contingences régionales. Par exemple, le partage du Grand-Duché en Luxembourg belge et Luxembourg indépendant, prévu par le traité des XXIV articles et réalisé en 1839, apparut aux Belges — et leur apparaît toujours — comme une mesure de bon sens, à défaut de solution parfaitement équitable. Puisque tout le pays luxembourgeois ne pouvait se réunir à la patrie belge, au moins pouvait-on

se réjouir de compter définitivement parmi nos compatriotes les habitants d'Arlon, de Bastogne, de Houffalize, de La Roche. Aux yeux des Luxembourgeois, en revanche, la solution imposée par les Puissances parut doublement cruelle puisque non seulement ces dernières interdisaient à leur pays de poursuivre ses destinées selon le vœu de l'immense majorité des habitants, mais de plus elles le démembraient.

M. Calmès possède complètement la vaste littérature de son sujet. Il a consulté avec succès les archives du gouvernement grand-ducal à Luxembourg, celles de la Maison de Nassau et celles de nos Affaires Etrangères. Sans doute pour éviter l'encombrement d'un appareil d'érudition développé selon les règles, il a réduit au minimum les citations et les renvois à la source précise. Cela est à regretter, mais n'empêche pas que le livre soit d'un caractère rigoureusement sûr. « Une période de neuf années... troublée, baignée d'incertitude, traversée d'angoisses et fertile en incidents » a trouvé désormais son annaliste.

FRANS VAN KALKEN.

ROBERT HOLTZMANN : *Kaiser Otto der Grosse*. (Berlin, Georg Bondi, 1936, 1 vol., petit in-8°, 188 pp., 1 pl., 1 carte.) 5 RM.

M. Robert Holtzmann a saisi l'occasion du millénaire de l'avènement d'Otton I<sup>er</sup> au trône d'Allemagne pour offrir « au peuple allemand » une nouvelle histoire du règne du grand empereur. Le volume se présente ainsi comme une œuvre de vulgarisation; mais, dû à celui qui connaît le mieux peut-être l'Allemagne de cette époque, il sera lu avec profit, même par les spécialistes. C'est l'intérêt, d'autre part, de cette sorte d'ouvrages — d'où sont exclues les minuties inséparables d'un aperçu critique — d'être mieux appropriés à l'exposé de larges vues synthétiques, telles que celles que l'on trouve ici.

M. Holtzmann place très haut la figure d'Otton I<sup>er</sup>, d'Otton « le Grand ». Pour lui, il n'est rien moins que le fondateur de l'Allemagne, tout en étant en même temps celui qui pour la première fois a donné à celle-ci la prépondérance en Europe.

Fondateur de l'Allemagne, il l'est parce qu'à son avènement, en 936, celle-ci n'était en fait qu'un agglomérat de duchés : Franconie, Saxe, Bavière, Souabe, Lotharingie, unis seulement par des liens assez lâches et dont la dissolution n'avait rien d'impossible. Il a fallu la forte poigne d'Otton I<sup>er</sup> pour forger une unité politique vraiment solide : d'une part, en faisant disparaître les

ducs ou en les réduisant à un rôle d'intermédiaire entre le pouvoir central et les entités régionales; d'autre part, en s'appuyant sur l'Eglise. Il est bien connu ce système de l'« Eglise impériale » selon lequel les évêques devenaient des représentants de l'autorité royale, qui s'arrogeait pratiquement la prérogative de les nommer. M. Holtzmann croit qu'il faut en trouver l'origine, non seulement dans l'ancienne conception romaine, selon laquelle le souverain temporel est en même temps le chef de l'Eglise, mais aussi dans le droit germanique, qui considérait l'*Eigenkirche* comme la propriété de celui sur le territoire de laquelle elle se trouvait. Pour protéger enfin les frontières orientales et occidentales de l'Etat ainsi constitué, sont créées de nouvelles « marches » (1).

Cette œuvre de consolidation ne s'est pas accomplie sans luttes. Les mécontents trouvèrent des chefs dans la famille la plus proche de l'empereur : en son frère Henri, au début du règne; plus tard, en son fils Liudolf et son gendre Conrad le Rouge. On vit même ces derniers s'allier aux Hongrois, dont les hordes barbares ravageaient périodiquement l'Allemagne depuis la fin du IX<sup>e</sup> siècle. Mais les révoltes furent vaincues les unes après les autres et la bataille du Lechfeld mit définitivement un terme aux invasions magyares.

Dans l'Europe du X<sup>e</sup> siècle, aucun prince — réserve faite de l'empereur byzantin et du calife de Cordoue — ne disposait plus d'un pouvoir comparable à celui qu'Otton parvint ainsi à s'assurer. Aussi la prépondérance de l'Allemagne s'y manifeste-t-elle bientôt. Vers l'est, se développe la conquête des pays slaves. Otton ne se contente plus du tribut qu'avait imposé son père aux peuplades établies entre l'Elbe et l'Oder, il veut les soumettre à son autorité effective. Les margraves Hermann et Gero mènent contre eux une guerre dont M. Holtzmann souligne le caractère effroyable.

Pour mieux assurer la soumission de ces régions, Otton va plus loin encore et entreprend « de mêler de sang allemand » leur population : initiative d'une portée qui devait dominer les siècles, puisqu'elle marque le point de départ de la colonisation allemande en pays slave. N'est pas moins lourde de conséquences lointaines la soumission définitive du duc de Bohême à la suzeraineté allemande. M. Holtzmann en trouve la raison dans le fait qu'à côté des Tchèques cette région aurait encore compté parmi ses habitants des populations germaniques, Marcomans et surtout Lombards,

---

(1) M. Holtzmann emploie pour désigner (p. 39) celles de l'Ouest le terme de *Burggrafschaften*. L'expression n'est pas très heureuse, car elle peut amener une confusion avec les circonscriptions administrées par les « châtelains » du type flamand (*burggraven*). Il ne va pas sans surprendre, d'autre part, que M. Holtzmann (*l. c.*) reste fidèle à la conception d'un château impérial à Gand.

ces derniers ne formant même qu'un seul rameau avec les Bavarois (1). Aucune explication semblable ne peut cependant valoir pour cette partie de la Pologne — entre l'Oder et la Wartha — qui, elle aussi, fut soumise à la même suzeraineté.

Vers l'ouest, après avoir affermi son pouvoir sur la Lotharingie, Otton intervient dans les affaires de France : à partir de 942, il y joue en quelque sorte un rôle d'arbitre entre le Carolingien Louis IV et ses ennemis; sous le jeune roi Lothaire, son influence devint plus forte encore. C'est que, pour lui, la France reste toujours le royaume des Francs occidentaux. Telle est du moins la conception de M. Holtzmann qui estime que, comme Théodoric, comme Charlemagne, Otton s'est posé en chef de tous les Germains et a fait ainsi une *Germanen-politik*, dont les manifestations se rencontrent également dans ses rapports avec l'Angleterre, la Scandinavie, le royaume de Bourgogne et même le califat de Cordoue, où il tente de protéger les chrétiens, parce que descendants des Visigoths.

Quoique l'on puisse penser de cette conception, il n'en est pas moins curieux de constater que les interventions d'Otton dans ces divers pays sont antérieures à son accession à l'Empire et ne peuvent donc s'expliquer par la persistance de l'idée impériale.

Cette restauration de l'Empire à son profit, avec les expéditions en Italie qui l'ont précédée et suivie, a été reprochée à Otton par maints historiens allemands comme une trahison des véritables intérêts de l'Allemagne. Tel n'est pas l'avis de M. Holtzmann, qui estime qu'étendre son influence sur Rome et, par conséquent, sur le pape, était indispensable à Otton pour assurer la solidité de l'Eglise impériale. Ce n'était pas moins nécessaire à la poursuite de l'évangélisation des pays slaves. Enfin, en s'attribuant à la fois la couronne de l'Italie et celle de l'Empire, Otton écartait d'elles les visées des ducs de Bavière et de Souabe qui, venant à se réaliser, eussent été dangereuses pour l'unité de l'Allemagne.

Le dernier chapitre de l'ouvrage rassemble, avec ce que l'on sait de la personnalité d'Otton, des aperçus sur son activité législative, — qui, comme le note M. Holtzmann, ne peut guère se comparer à celle de Charlemagne; — sur la répercussion de sa politique dans le domaine économique — elle entraîna notamment un développement de l'activité commerciale; — sur la « renaissance ottonienne », enfin, qui se manifeste principalement dans la littérature et l'architecture.

P. BONENFANT.

---

(1) « *Es darf nämlich als gewiss gelten*, écrit M. Holtzmann (p. 131), *dass die Bayern nicht, wie man früher glaubte, aus den Markomannen hervorgegangen sind, sondern aus den Langobarden* ».

A. CAREY TAYLOR : *Le Président De Brosse et l'Australie.*  
(Études de littérature étrangère et comparée.) (Paris, Boivin,  
1 vol., 1937.)

Cet ouvrage appartient à la collection d'études que dirigent MM. P. Hazard et J. M. Carré. L'auteur, un citoyen australien, s'est proposé « de jeter quelque lumière sur un aspect généralement ignoré des lecteurs français de l'œuvre du Président De Brosse ».

Celui qui écrivit les *Lettres d'Italie* n'a jamais recherché la renommée, ayant toujours vécu loin de Paris. D'une vivacité d'esprit très grande, le Président De Brosse, après de brillantes études de droit, siégea au Parlement de Dijon. S'il est vrai qu'il n'aimait guère son métier et lui préférait dit-on, « les plaisirs, pour lesquels il n'épargnait rien », il fut, au dire de Sainte Beuve « l'un des plus grands représentants de l'érudition et de la littérature provinciale de l'Ancienne France. (*Causeries du Lundi*, t. VII, p. 67.) »

A Dijon, grand centre littéraire, siège d'une florissante Académie, le Président déploya au sein de cette institution et d'autres sociétés savantes, toutes les ressources de son esprit et de son savoir. C'est là qu'il fut poussé à écrire « *L'Histoire des Terres Australes* », ouvrage où se manifeste un goût marqué pour la géographie historique et la géographie tout court. Il s'intéressait aussi très vivement à la philologie et à la phonétique. Et son important *Traité de la formation mécanique des langues et des principes physiques de l'étymologie*, fait de lui l'un des précurseurs des linguistes modernes; l'histoire des religions, elle aussi ne le laissa pas indifférent.

Mais l'ouvrage le plus curieux du Président est, sans conteste, *l'Histoire des Terres Australes*. C'est dans ce livre qu'il s'est montré un véritable précurseur en tant que découvreur de l'Australie; c'est par sa publication qu'il a suscité une vive émulation entre Anglais et Français pour l'exploration de l'Australie. C'est lui qui, en moins de vingt ans, « a donné une solide base à la connaissance de la géographie de toute la mer du Sud ». C'est grâce à lui que l'Angleterre a fondé à Sidney un premier établissement qui devait servir à la colonisation de toute l'Australie.

M. Carey s'est attaché à montrer comment De Brosse a composé ses ouvrages, ses théories sur la colonisation, ses différents projets et enfin, la part qu'il a eue dans la découverte de l'Australie.

Il est certain qu'il a déterminé et orienté tout le mouvement anglais de découvertes (p. 171).

Le Président a, en outre, un don de prophétie remarquable si,

comme le dit M. A. Carey, « l'on pense aux événements qui suivirent la découverte de l'or dans les colonies de la Nouvelle Galles du Sud et de Victoria en 1854 ».

Alors que tout autour de lui on ne montrait pour les colonies que mépris ou scepticisme, De Brosses, au contraire, plein d'enthousiasme et de foi a voulu faire œuvre honnête, généreuse et utile en donnant des conseils pratiques, pour la préparation d'expéditions lointaines, en indiquant l'attitude qu'il fallait avoir vis-à-vis des indigènes.

Il s'est montré, de la sorte, un véritable précurseur, digne de porter ce nom que Voltaire lui décernait, ironiquement, de « Président des Terres Australes ».

Ces quelques lignes suffiront peut-être à faire ressortir tout l'intérêt de l'étude substantielle et élégante de M. A. Carey Taylor.

M. L.

ERNST FERAND : *Die Improvisation in der Musik*. (1 vol. grand in-8° de 464 pages; Ed. Rhein-Verlag, Zürich, 1938.)

L'auteur aborde, dans cet ouvrage, un sujet d'importance, auquel il aurait dû consacrer, sans aucun doute, un second volume, aussi conséquent que le premier, s'il ne s'était borné à limiter ses recherches aux primitifs et à la période qui s'étend, en Europe, de l'antiquité grecque aux confins du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle. Limitation, au demeurant, fort sage, vu que l'improvisation est devenue, de fait, l'accessoire, à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, alors qu'elle avait été le principal durant les siècles antérieurs, tout au moins jusqu'au XIV<sup>e</sup> inclus, le XV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> formant une période de transition au cours de laquelle on assiste à sa rationalisation progressive par un système de formules qui finit par lui enlever toute spontanéité.

Nous ne suivons pas M. Ferand dans son exposé concernant l'improvisation chez les primitifs, en Orient et dans la Grèce antique, chez les chrétiens primitifs et les adeptes du chant grégorien, si ce n'est pour constater avec quelle clarté et quel sens aigu de la psychologie, dans ses rapports avec la création musicale, il a traité cette matière, dans laquelle l'imagination pourrait si facilement s'égarer dans la fantaisie ou le paradoxe.

L'improvisation dans la polyphonie, à partir de ses débuts, qu'il suppose antérieurs à la période carolingienne (1) : tel est, si l'on

---

(1) Il ne paraît point faire d'objection à la thèse très discutée de Peter Wagner selon laquelle les paraphonistes de l'époque de saint Grégoire (VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècle) chantaient à la quinte.



peut ainsi dire, le morceau de résistance du travail de M. Ferand. Il l'étudie avec un soin extrême, en s'appuyant sur ce qu'en disent les théoriciens des derniers siècles du moyen âge, de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> tout entier. Tâche ingrate s'il en fut, mais que M. Ferand a menée à bien, malgré la difficulté qu'il y a, dans plus d'un cas, à se figurer avec précision ce qu'ont voulu dire des auteurs souvent confus, usant d'une terminologie vacillante, variable selon le temps et le lieu. Le contrepoint improvisé fait, de sa part, l'objet d'un examen méticuleux, grâce auquel on peut se rendre compte de ce que devait être cette pratique, tant dans le sens de la verticalité (intervalles concordants à observer) que de l'horizontalité (figuration linéaire). On conçoit aisément qu'à mesure que la polyphonie évolue dans le sens d'un purisme de plus en plus hérissé de défenses (période de Lasso et de Palestrina), l'improvisation tend à devenir un art impossible à pratiquer sans s'exposer, comme l'a dit un jour Adrien Willaert, à commettre d'innombrables fautes. De là, la nécessité de multiplier les règles, les recettes, les formules. Mais de là aussi l'irréremédiable décadence, se manifestant par l'obéissance croissante à des canons tout faits tendant à priver l'improvisation de ce caractère spontané qui faisait son charme, à l'époque où des exigences moins complexes la rendaient plus aisée à réaliser.

M. Ferand consacre ensuite un chapitre très étendu à l'improvisation instrumentale, dans laquelle intervient, en outre, ce qu'il appelle un facteur motorique (*motorisches Komponent*) étranger au répertoire vocal, et qui se traduit, dans le fait, par des poussées créatrices en rapport direct avec les capacités spécifiques des instruments (exemple : la capacité, pour un instrument à clavier, de réaliser des figurations plus rapides et de beaucoup plus grande amplitude que la voix humaine) : chapitre des plus intéressants, où sont abordées, en cours de route, des questions ardues ou subtiles, comme celle de l'interprétation des fameuses basses danses de la Bibliothèque de Bourgogne, celle de l'étymologie et du sens du mot *toccata*, etc. (1)

Quelques remarques, pour finir. — P. 116, M. Ferand aurait pu citer, comme exemple de polyphonie populaire improvisée, les villanelles à la napolitaine du XVI<sup>e</sup> siècle, où domine le parallélisme des quintes, et que les grands contrapuntistes du XVI<sup>e</sup> siècle se sont parfois amusés à imiter. — P. 164 : le contrepoint improvisé

---

(1) M. Ferand semble dire, p. 344, que l'on n'a pas publié de toccates pour clavier avant les dix dernières années du XVI<sup>e</sup> siècle. Mais, *quid* des *Toccate et Ricercari* d'A. Padovano, qu'il cite, p. 411, et dont M<sup>lles</sup> Pierront et Hennebains ont donné une édition moderne (*L'Oiseau Lyre*) ?

à plus de deux voix, suivant les règles de concordance édictées par Tinctoris, produit occasionnellement des dissonances anormales, par le fait que les interprètes n'ont à observer lesdites règles que par rapport au ténor donné sur lequel ils improvisent. Il est intéressant de constater, à cet égard, que maintes compositions en style de *conductus*, du manuscrit de Old Hall, datant approximativement des confins du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle, donnent nettement l'impression de n'être autre chose que la version écrite d'improvisations de ce genre; de même, plus d'un motet isorythmique d'obédience française, datant de la même époque, paraît conçu, en dépit du raffinement de détail, selon les mêmes principes. — P. 178 : l'origine avignonnaise du faux-bourdon est peu probable : sans doute, le manuscrit d'Apt, publié par M. Gastoué, et qui semble, avec le codex d'Ivrée et certains fragments de Barcelone, devoir contenir au moins une partie du répertoire pontifical d'Avignon, contient-il des pièces — entre autres le Credo de la Messe de Tournai — dans lesquelles on rencontre de brèves successions de tierces et sixtes; mais d'accord en ceci avec M. Ursprung (*Handbuch der Musikwissenschaft*, Lief. 64, p. 142), l'origine anglaise nous paraît bien plus vraisemblable, si l'on en juge d'après le répertoire publié par Dom A. Hughes, dans *Worcester Harmony*. — P. 204 : les contrepoints écrits dont parle Vicentino, en 1555, et qui tendent à imiter les contrepoints improvisés, ne trouvent-ils pas leur équivalent, non seulement dans les morceaux cités plus haut (*Old Hall ms.*), mais encore dans les faux-bordons non figurés expressément rédigés, que l'on observe si fréquemment pendant la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle ? (cf., par exemple, les nombreuses compositions religieuses de Binchois publiées par M<sup>lle</sup> Marix, dans ses *Musiciens de la Cour de Bourgogne*). — P. 259 : il n'est peut-être pas tout à fait exact de dire qu'avec les Néerlandais (Ockeghem, Obrecht, Josquin, etc.), les mélismes prennent de plus en plus d'importance; en réalité, le mélisme change de caractère : de gothique qu'il était chez Léonin, Pérotin, Machaut et, jusqu'à un certain point, Dufay et Dunstable, il évolue dans le sens de ce rythme planant qui, entièrement dégagé de ce qui persistait encore des modes rythmiques à l'époque de Dufay, rompt insensiblement avec le rationalisme médiéval. — P. 296 : M. Ferand est trop radical dans sa façon d'affirmer que les auditeurs du XV<sup>e</sup> et même du XVI<sup>e</sup> siècle s'inquiétaient relativement peu du timbre des instruments. Nous pensons, au contraire, que tout au moins à dater du XIV<sup>e</sup> siècle, ils n'étaient nullement insensibles au fait que des timbres divers, à vrai dire plus ou moins interchangeables, mettaient en relief, avec le maximum d'effet,

les diverses voix d'une pièce polyphonique. Les concerts représentés dans les œuvres d'art plastique du temps n'en sont-ils pas, en effet, la preuve vivante ? (1). — P. 334 : comme documents pratiques relativement anciens à l'appui du « facteur motorique », dans le domaine instrumental, on pourrait citer, entre autres, les *tubae* de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, l'extraordinaire *contratenor trompette* de la chanson de Pierre Fontaine, *J'aime bien celui qui s'en va* (vers 1420) et, au début du XVI<sup>e</sup> siècle, le *Hornpype* d'Hugh Ashton, que M. Ferand cite p. 406, sans toutefois faire observer à quel point la technique particulière du clavier a entraîné l'auteur à outrepasser les possibilités de l'*ars vocalis*.

Ch. VAN DEN BORREN.

## Sciences

ROBERT TOURNAIRE : *La Naissance de la Vie*. Préface de Georges URBAIN, Membre de l'Institut. (La Nouvelle Société d'Édition, Paris, novembre 1938, 290 + XXIII p.)

Le livre et l'auteur sont présentés au lecteur par une préface de Georges Urbain, dont ce devait être un des derniers sinon le dernier écrit. « M. Robert Tournaire, lisons-nous, est chimiste. La Chimie appliquée à l'Industrie est le domaine de ses occupations professionnelles, ce qui ne laisse pas d'être surprenant de la part de l'auteur d'un livre de caractère aussi théorique que la *Naissance de la Vie*. L'effort est immense qui dût être employé pour dominer — et de quelle hauteur ! — l'ensemble des sciences mathématiques, physiques, chimiques et biologiques... Jamais à ma connaissance on n'avait étayé une philosophie sur un savoir aussi étendu, aussi solide. »

On voit qu'il ne s'agit pas d'un ouvrage ordinaire. Et il est, en effet, bien difficile de le classer dans une rubrique déterminée. Ce

---

(1) D'une façon générale, M. Ferand tend, non sans excès, à minimiser le rôle de la musique instrumentale avant le XVI<sup>e</sup> siècle. A notre avis, ce rôle est à peine moindre que celui de la musique vocale, en dépit du nombre restreint de documents pratiques qui ont été conservés pour la période antérieure à 1450. En réalité, la musique vocale et la musique instrumentale se confondent à tel point, au cours des derniers siècles du moyen âge, qu'il est souvent fort difficile de les distinguer l'une de l'autre. Dans ces conditions, il paraît peu justifié de placer la seconde dans un état de subordination par rapport à la première.

n'est certes pas un « traité », moins encore de la vulgarisation scientifique, et ce n'est pas non plus une œuvre purement philosophique. Le titre ferait prévoir un exposé de faits et théories se rattachant à l'origine de la vie terrestre, mais les intentions de l'auteur vont beaucoup plus loin et dans des directions bien différentes. C'est plutôt une suite d'exposés scientifiques et de considérations extrêmement riches et variées sur les développements récents de la physique mathématique et expérimentale et sur leur répercussion possible dans les domaines de la biologie et de la philosophie. L'auteur apparaît tantôt comme un savant érudit, parfaitement au courant de l'état actuel des sciences physiques et naturelles, tantôt comme métaphysicien aux extrapolations vertigineuses, tantôt comme poète qui cherche à nous faire sentir plutôt qu'à nous expliquer le fond de sa pensée.

M. Tournaire commence par broser à grands traits un tableau des transformations profondes qu'a subi ces dernières années la physique théorique, transformations qui touchent aux principes mêmes de nos connaissances et qui ne sauraient rester sans influence sur les sciences biologiques et la métaphysique. Ici déjà, dès le début, apparaît l'idée fondamentale de l'auteur : celle d'un parallélisme entre le concept de particule et d'onde, qui domine la physique moderne, et un dualisme analogue, physico-chimique et psychique, qui caractériserait le phénomène vital.

Une grande partie de l'ouvrage est ensuite consacrée à l'étude de la structure et des fonctions de l'être vivant. M. Tournaire insiste particulièrement sur la complexité des cellules à l'échelle moléculaire, des molécules à l'échelle atomique et des atomes eux-mêmes à l'échelle de l'électron, du proton et des autres constituants nucléaires. L'état actuel de la physique atomique et les conceptions mathématiques de l'univers nous sont exposés avec des détails que l'on ne trouve habituellement que dans les ouvrages de science pure. Mais ces exposés scientifiques s'amalgament intimement à des considérations philosophiques touchant la définition, les caractères fondamentaux et l'origine de la vie.

Un dernier chapitre constitue le couronnement métaphysique de l'ouvrage. Il a trait avant tout au double aspect matériel et spirituel du phénomène vital. Comme nous l'avons déjà indiqué, l'idée originale de M. Tournaire consiste à voir dans ce double aspect de la vie la manifestation d'une sorte de dualisme universel qui, dans le domaine du monde physique, a trouvé son expression en mécanique ondulatoire. L'attitude qu'il adopte vis-à-vis du problème du causalisme repose sur la même base, bien qu'elle semble rejoindre par certains côtés la philosophie bergsonienne. « L'homme ne peut

observer, dit-il son propre état sans le modifier, l'homme ne peut observer la matière sans la bouleverser. Il ne peut donc exister de formule du monde qui permette de prédire ce que l'homme éprouvera à partir de ce qu'il éprouve, ce que sera l'univers à partir de son état présent ». Mais l'auteur arrive à cette conclusion par des voies totalement différentes de celles suivies dans *l'Evolution créatrice*. C'est de nouveau la physique mathématique, l'impossibilité de prévoir à la fois les valeurs exactes des coordonnées spatiales et des variables dynamiques d'un point matériel qui l'amène, par analogie, à rejeter le déterminisme ordinaire et à le remplacer par une notion plus subtile, liée à celle de probabilité statistique.

L'enthousiasme pour la science et pour tout ce qu'elle nous apporte en ce moment de profondément nouveau a visiblement soutenu M. Tournaire dans ses efforts tendant à renover les vieux problèmes métaphysiques. Il semble toutefois par moments accablé par l'impuissance de la pensée à atteindre ce « fond des choses » qu'il poursuit et aussi par l'impuissance du langage à exprimer ce que sa pensée croit avoir atteint : « C'est chose douloureuse, dit-il, que d'exprimer tout cela par nos concepts, nos mots pauvres, et ceux qui liront les écrits de notre époque dans quelques générations souriront de la simplicité de nos explications ; mais à leur tour ils sentiront l'univers plus complexe, la vie plus riche, plus puissante, et connaîtront le même désespoir ». Malgré ce découragement passager, la métaphysique apparaît à M. Tournaire comme la forme la plus élevée de la pensée et comme une consolation suprême : « Quand les hommes ayant le pouvoir enlèvent tout à l'homme simple, sa liberté, son cœur, ses espoirs, sa fierté, il lui reste de métaphysiquer ». Après l'action nécessaire, c'est, en effet, ce qui nous reste de mieux en cette fin de septembre 1939.

A. P.

---

## **Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'Université libre de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB**

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par l'Université Libre de Bruxelles, ci-après ULB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

### **Protection**

#### **1. Droits d'auteur**

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

#### **2. Responsabilité**

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

#### **3. Localisation**

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom\_du\_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

### **Utilisation**

#### **4. Gratuité**

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

#### **5. Buts poursuivis**

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles.  
Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

#### **6. Citation**

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

#### **7. Liens profonds**

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

### **Reproduction**

#### **8. Sous format électronique**

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

#### **9. Sur support papier**

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

#### **10. Références**

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.